



Rapport

annuel

2005

et de
développement
durable

www.airliquide.com

Rapport annuel et de développement durable

I à XII Créer de la valeur pour les actionnaires	10 Conseil de Surveillance	18 La dynamique Air Liquide	44 Électronique
2 Message du Président du Conseil de Surveillance	12 Rapport du Conseil de Surveillance	28 Clients Industriels	52 Santé
3 Entretien avec le Président du Directoire	14 Structures de direction	36 Grande Industrie	60 Autour des gaz
6 Principes de gouvernance	16 Chiffres clés		

Profil du Groupe

Le leader mondial des gaz industriels et médicaux

Chiffre d'affaires total : 10 435 millions d'euros

■ **Gaz et services 88 %** ■ **Autour des gaz 12 %**

Avec une présence dans plus de 70 pays, Air Liquide est le leader mondial des gaz industriels et médicaux et des services associés.

Grâce à des solutions innovantes s'appuyant sur des technologies sans cesse renouvelées, Air Liquide contribue à la fabrication de nombreux produits de la vie quotidienne, à la préservation de la vie et s'inscrit dans une démarche de développement durable*.

Créé en 1902, Air Liquide développe avec ses actionnaires des relations de confiance et de transparence, dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise.

Chiffre d'affaires Gaz et Services 9 148 M€

- Clients Industriels 45 %
- Grande Industrie 30 %
- Électronique 9 %
- Santé 16 %



Chiffre d'affaires Autour des gaz 1 287 M€

- Matériel de soudage 40 %
- Ingénierie et Construction 33 %
- Chimie 16 %
- Plongée 11 %



■ **10,4** milliards d'euros de chiffre d'affaires dont près de

80 % hors de France

■ **1** million de clients

■ **2 680** inventions protégées

■ Près de **36 000** salariés

■ **360 000** actionnaires

Chiffre d'affaires par zone géographique

- Europe 56 %
- Amériques 25 %
- Asie-Pacifique 17 %
- Afrique et Moyen-Orient 2 %



Résultat opérationnel courant par zone géographique⁽¹⁾

- Europe 61 %
- Amériques 22 %
- Asie-Pacifique 15 %
- Afrique et Moyen-Orient 2 %



Femmes et hommes par zone géographique

- Europe 61 %
- Amériques 21 %
- Asie-Pacifique 15 %
- Afrique et Moyen-Orient 3 %



(1) Hors centres de recherche et corporate.

67

Rapport de gestion

91

Comptes consolidés

165

Comptes sociaux

191

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

203

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2006

231

Développement durable : indicateurs et objectifs

247

Informations complémentaires pour le document de référence

269

Données consolidées sur 10 ans

273

Lexiques (pour les mots suivis d'une *)

279

Si vous voulez en savoir plus...

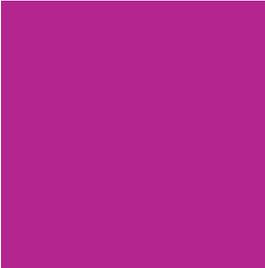
- Les faits marquants
- Historique du Groupe
- Air Liquide dans le monde
- L'offre du Groupe





Créer
de la
valeur pour les
actionnaires





Charte de l'actionnaire

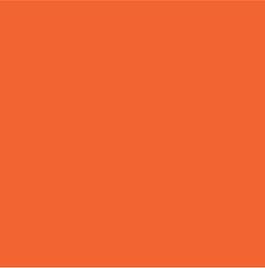
Air Liquide met l'actionnaire au cœur de sa stratégie avec un objectif : la valorisation de l'épargne des actionnaires par une croissance soutenue et régulière des résultats et des dividendes dans la durée.

Air Liquide a souhaité formaliser sa responsabilité envers tous ses actionnaires dans la Charte de l'actionnaire qui repose sur les 4 engagements suivants :



Considération et respect de tous les actionnaires

- égalité de tous les actionnaires :
 - 1 action = 1 voix (pas de droit de vote double)
- respect du droit préférentiel de souscription
- absence de mesures anti-OPA
- limitation aux besoins réels de la Société des résolutions proposées aux Assemblées Générales
- règles de fonctionnement claires au sein des structures de Direction



Écoute et information des actionnaires

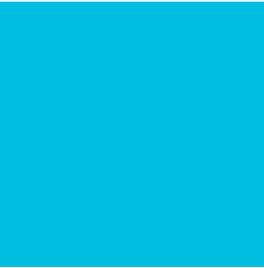
- écoute : Comité actionnaires, réunions et rencontres fréquentes
- publication régulière d'informations sur la Société
- transparence et clarté des informations financières publiées
- cohérence et homogénéité dans le temps des méthodes comptables
- envoi des informations à tous les actionnaires avant les Assemblées

Rémunération et valorisation dans la durée de l'épargne des actionnaires

- croissance régulière des résultats dans la durée
- politique de distribution soutenue
- majoration des distributions pour les actionnaires nominatifs fidèles

Services apportés aux actionnaires

- Service actionnaires d'une vingtaine de personnes dédié à la relation avec les actionnaires individuels
- gestion personnalisée et au moindre coût des comptes au nominatif pur



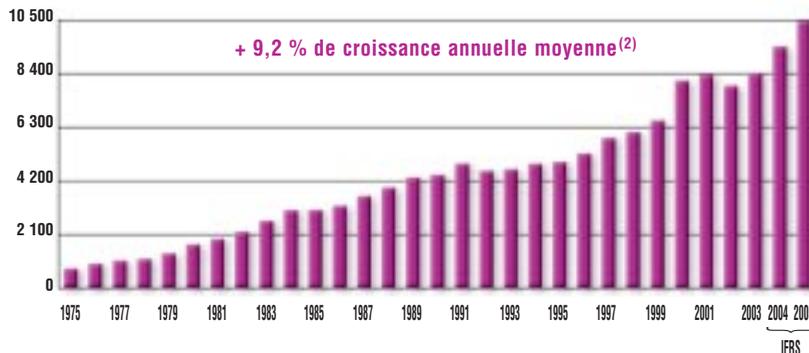
L'actionnaire est au cœur des préoccupations d'Air Liquide et de ses dirigeants. Toute décision est prise dans l'intérêt à moyen et long terme de l'entreprise et de ses actionnaires. Leur fidélité est, dans la durée, pour Air Liquide, une source de continuité dans la stratégie ce qui est la meilleure garantie d'une croissance régulière des résultats.



Créer de la valeur

Performances sur 30 ans

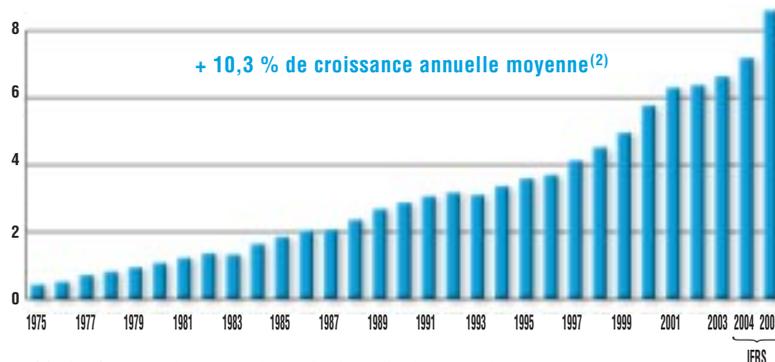
Chiffre d'affaires en millions d'euros



Le chiffre d'affaires consolidé 2005 s'élève à 10 435 millions d'euros, en croissance de + 10,7 % par rapport à 2004.

Sur des bases comparables (hors effets de change, de gaz naturel et de périmètre), la progression est de + 6,2 %, à laquelle s'ajoutent des effets de périmètre de + 1,8% comprenant notamment une année pleine de consolidation des activités acquises de Messer.

Résultat net par action ajusté⁽¹⁾ en euros



Croissance régulière et soutenue du résultat net par action⁽³⁾

En 2005	+ 19,8 %
Sur 5 ans	+ 8,3 %
Sur 10 ans	+ 9,1 %
Sur 20 ans	+ 7,9 %
Sur 30 ans	+ 10,3 %

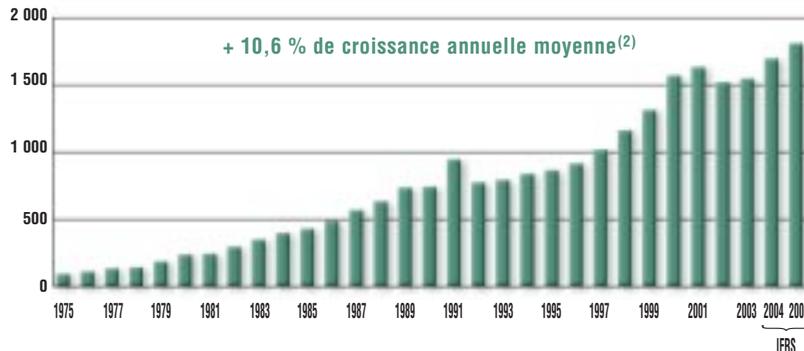
(1) Ajusté pour tenir compte des attributions d'actions gratuites.

(2) Données calculées sur 30 ans selon les normes comptables en vigueur. Ces normes ont changé au 1^{er} janvier 2005 et sont appliquées sur les exercices 2004 et 2005.

(3) Croissance annuelle moyenne pondérée du résultat net par action (ajusté).

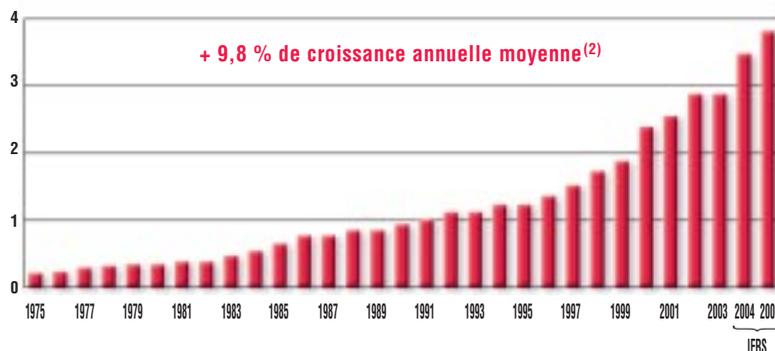
Autofinancement

en millions d'euros



Dividende par action ajusté⁽¹⁾

en euros



(1) Ajusté pour tenir compte des attributions d'actions gratuites.

(2) Données calculées sur 30 ans selon les normes comptables en vigueur. Ces normes ont changé au 1^{er} janvier 2005 et sont appliquées sur les exercices 2004 et 2005.

Dividende* proposé pour l'exercice 2005

- 3,85 euros par action, en hausse de + 10 % par rapport à 2004.
- Un taux de distribution de 46,3 % du résultat net*.
- Conformément aux statuts, les actionnaires inscrits au nominatif et qui détiennent leurs actions sans interruption depuis le 31 décembre 2003 bénéficieront d'une majoration de 10 % du dividende.

Sur une période de 10 ans :

- une distribution des dividendes en hausse régulière de + 11,9 % par an en moyenne,
- un taux de distribution moyen de 43 % du résultat net.

Considération et respect de tous les actionnaires

360 000 actionnaires
individuels

31 % des actions
détenues au nominatif

1,2 % du capital
détenu par les salariés
du Groupe

Aucun actionnaire déclaré
ne détient plus de **5 %**
du capital.

Actionnariat au 31 décembre 2005



- **Actionnaires individuels 38,1 %**
- **Investisseurs institutionnels étrangers 36,5 %**
- **Investisseurs institutionnels français 24,9 %**
- **Actions détenues en propre 0,5 %**

Évolution du capital

Nombre d'actions au 31.12.2004	109 180 823
-----------------------------------	-------------

Souscription d'actions par les salariés	435 927
--	---------

Levée d'options de souscription	271 725
------------------------------------	---------

Annulation d'actions détenues par la Société	- 350 000
---	-----------

Nombre d'actions au 31.12.2005	109 538 475
-----------------------------------	-------------

Valorisation régulière d'un portefeuille d'actions

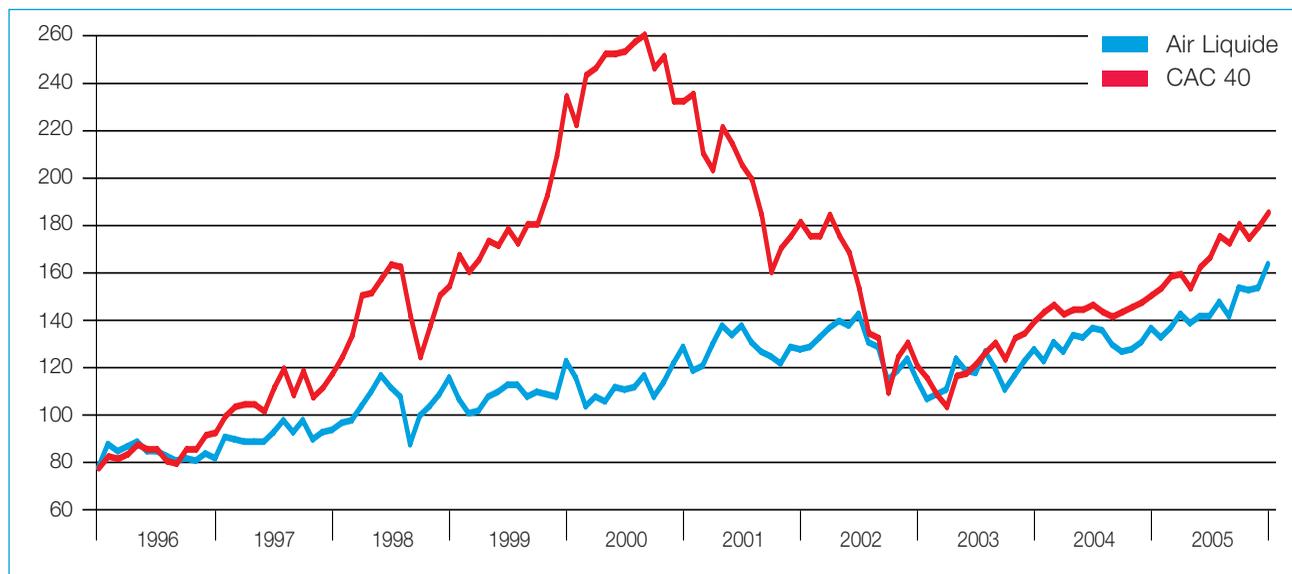
Valorisation, au 31 décembre 2005, avant impôts, d'un portefeuille d'actions Air Liquide avec dividendes* bruts réinvestis en actions, attributions d'actions gratuites* et primes de fidélité :

Durée	Multiplication de l'investissement initial par	Croissance moyenne annuelle
5 ans	1,5	8,8 %
10 ans	3,1	12,0 %
20 ans	8,3	11,2 %
30 ans	66,0	15,0 %

Conventions de calcul

- Le dividende* (dividende net plus avoir fiscal) est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1^{er} jour de bourse suivant sa mise en distribution.
- Les rompus* issus des attributions d'actions gratuites* sont convertis en fractions d'actions.

Air Liquide en bourse



Sur 10 ans, l'évolution du cours de l'action est en hausse régulière.

	2003	2004	2005
Cours ajustés* (en euros) ⁽¹⁾ le plus haut	128,09	138,50	166,80
le plus bas	95,46	119,09	129,60
au 31.12	127,27	136,00	162,50
Nombre d'actions au 31.12 (en milliers)	99 913	109 181	109 538
Capitalisation boursière* au 31.12 (en millions d'euros)	13 988	14 849	17 800

(1) Ajusté pour tenir compte des attributions d'actions gratuites.

Ecoute et information des actionnaires



Réunion à Toulouse



Réunion à Lille

A la rencontre des actionnaires

Air Liquide reste très attaché au dialogue direct avec ses actionnaires à travers :

- l'Assemblée Générale avec plus de 4 200 actionnaires présents en 2005,
- les nombreuses rencontres en province avec environ 2 000 personnes rencontrées en 2005,
- le salon Actionaria avec plus de 35 000 visiteurs sur le salon.



Salon Actionaria



Le Comité de communication auprès des actionnaires

Ce Comité, créé en 1987, illustre bien la relation d'écoute et de respect qui lie Air Liquide et ses actionnaires. Véritable force de réflexion et de proposition pour améliorer la qualité du dialogue et de l'information entre Air Liquide et ses actionnaires individuels, ce Comité est composé de douze actionnaires qui se sont portés volontaires et qui se réunissent plusieurs fois par an autour de Benoît Potier, Président du Directoire. Les membres du Comité constituent un groupe témoin, représentatif des actionnaires individuels, de leurs attentes et de leurs interrogations. Ils assurent un indispensable relais entre Air Liquide et ses actionnaires.

En plus des trois réunions plénières du Comité, des groupes restreints travaillent sur des sujets spécifiques tels que les outils de communication, le film de l'Assemblée Générale, le site Internet, le dossier de l'actionnaire, les réunions d'information en province ou encore l'élargissement de l'actionnariat individuel.



Membres du Comité de communication auprès des actionnaires

Sabine Benoit (Bassussary - 64)

Laurent Coupier (Aix-en-Provence - 13)

Bernard Dick

(Saint-André-les-Vergers - 10)

Vincent Gaffiot (Auxerre - 89)

Jean-Marie Lafollie-Horat (Brandon - 71)

Christophe Neves (Paris - 75)

Claude Negrotto (Marcq-en-Barœul - 59)

Dominique Reuter (Domazan - 30)

Patrick Steidle

(Saint Brice Courcelles - 51)

Guy Tessereau (Meylan - 38)

Pierre Troussel (Vélizy - 78)

Dominique Vigneron (Sainte Adresse - 76)

Air Liquide communique de manière régulière sur ses métiers, son développement et sa stratégie.

■ Internet

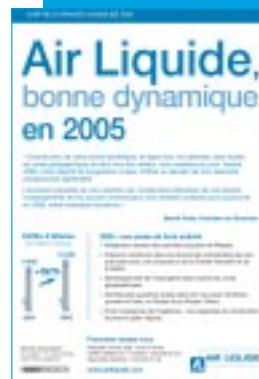
- Une **rubrique dédiée aux actionnaires sur le site Internet**. Les actionnaires au nominatif pur peuvent y consulter leurs comptes et passer leurs ordres de bourse.
- Un service d'**alerte e-mail** libre et gratuit pour être informé en temps réel.
- Une messagerie pour poser directement ses questions : actionnaires@airliquide.com.



■ Publications

- Le **Rapport annuel** présente l'actualité du Groupe et sa stratégie.
- Le **Livret de l'actionnaire/Rapport annuel abrégé** contient la synthèse des faits marquants de l'année et des informations pratiques et utiles pour tout actionnaire.
- **Les informations financières**, communiqués de presse, présentations, enregistrements des réunions analystes sont disponibles sur le site Internet.
- Des **avis financiers** sont publiés, chaque trimestre, dans la presse.
- A l'occasion de l'Assemblée Générale, une **convocation** est envoyée à tous les actionnaires ainsi qu'un **compte-rendu** retraçant l'intégralité des débats et des votes.
- **4 Lettres aux actionnaires** par an sont envoyées aux actionnaires au nominatif ainsi qu'aux actionnaires au porteur ayant voté à l'Assemblée Générale et à toute personne qui le demande. En 2005, 2 lettres thématiques ont été consacrées à l'œnologie et au dioxyde de carbone.

Tous ces éléments sont disponibles en français et en anglais. Ils sont également téléchargeables sur Internet.



Des services d'information et de gestion dédiés aux actionnaires

Air Liquide place la qualité de ses relations avec les actionnaires individuels au cœur de ses priorités. C'est un facteur essentiel de fidélisation de son actionnariat.

Le Service actionnaires

- Il regroupe une vingtaine de conseillers entièrement au service des 360 000 actionnaires individuels.
- Il assure la gestion gratuite des comptes au nominatif pur et la transmission des ordres en bourse.

Le nominatif

Depuis une dizaine d'années, Air Liquide encourage les actionnaires à détenir leurs actions sous la forme nominative, notamment grâce à une prime de fidélité. Au total, au 31 décembre 2005 :

- 138 000 actionnaires sont au nominatif dont 52 000 au nominatif pur,
- 31 % des actions sont détenues sous la forme nominative,
- 60 % des actions au nominatif sont détenues par des actionnaires individuels,
- 50 % des actions détenues par les actionnaires individuels sont au nominatif,
- 27,3 millions d'actions soit 24,9 % du capital peuvent bénéficier de la prime de fidélité sur le dividende* versé en 2006.

Cette forme de détention des titres permet à Air Liquide de connaître ses actionnaires et ainsi de :

- développer une communication directe et personnalisée avec ses actionnaires : envoi d'information et de tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale,
- récompenser leur fidélité par le versement d'une prime : majoration de 10 % du dividende* et du nombre d'actions attribuées lors des attributions d'actions gratuites* (pour tous les titres inscrits au nominatif au 31 décembre d'une année et conservés sans interruption sous cette forme plus de deux années calendaires).

Air Liquide entend continuer à développer de nouveaux services aux actionnaires inscrits au nominatif notamment grâce à l'outil Internet.

Un service 24h/24

- Un site Internet dédié pour connaître toutes les informations actionnaires : www.airliquide.com
- Une adresse électronique pour poser vos questions aux conseillers du Service actionnaires : actionnaires@airliquide.com

- **N° Vert 0 800 16 61 79** pour suivre le cours de l'action en direct, écouter l'hebdo du Groupe et les informations financières, connaître l'agenda.

Vous pouvez aussi joindre un conseiller du Service actionnaires de 8h30 à 17h00 ou laisser un message.



Vos rendez vous 2006

Avril
Chiffre d'affaires
du 1^{er} trimestre

26

10

Mai

Assemblée Générale des actionnaires
Palais des Congrès - Paris

Mai

Village Air Liquide
Réunion d'information

16

Grenoble

17

Nantes

23

Nancy

6

Juin

Angers
Réunion organisée avec la FFCI

Juillet

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre

26

4

Septembre

Résultats du 1^{er} semestre

Septembre

Le Havre
Réunion organisée avec la FFCI

19

23

Octobre

Besançon
Réunion organisée avec la FFCI

Octobre

Chiffre d'affaires du 3^e trimestre

26

7

Novembre

La Rochelle
Réunion organisée avec la FFCI

Novembre

Salon Actionaria
Palais des Congrès - Paris

17

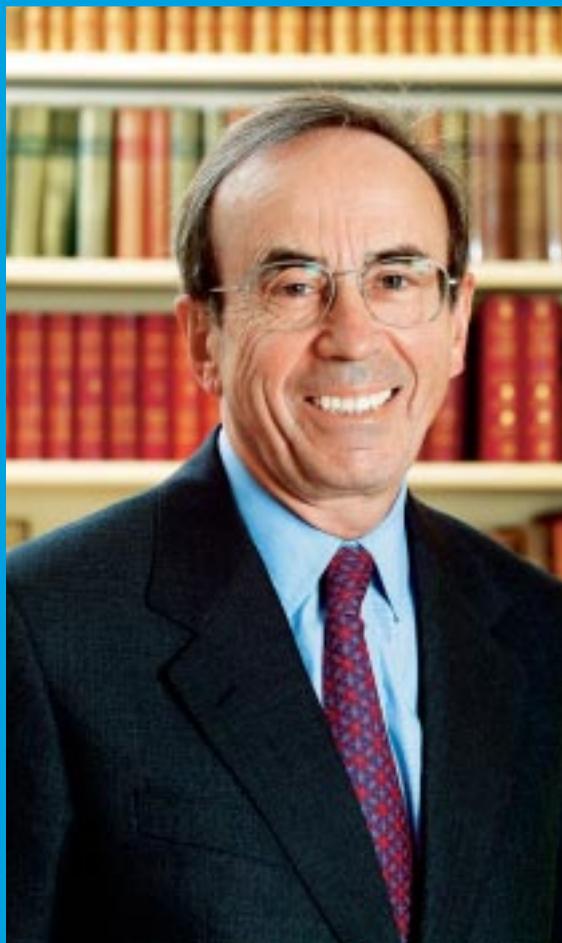
18

18

Décembre

Perpignan
Réunion organisée avec la FFCI

Une transition réussie



Alain Joly
Président du Conseil
de Surveillance

*Madame, Monsieur,
Cher actionnaire,*

En 2005, votre Groupe a mené avec succès l'intégration des activités de Messer acquises en 2004 tout en poursuivant son développement dans de nouvelles régions du monde comme la Chine, l'est de l'Europe, la Russie et sur des marchés porteurs comme celui de l'hydrogène. Les résultats sont au rendez-vous : 2005 a été une très bonne année pour Air Liquide.

En décembre 2005, le Conseil de Surveillance a décidé de proposer aux actionnaires de revenir à la structure historique du

Groupe à Conseil d'Administration. Il serait alors proposé de confier à Benoît Potier les fonctions de Président-Directeur Général. Le futur Conseil d'Administration serait composé des membres actuels du Conseil de Surveillance pour la durée restante de leurs mandats, plus un nouveau membre et de l'actuel Président du Directoire.

L'organisation à Conseil de Surveillance et Directoire, votée par les actionnaires

en 2001, avait été mise en place pour assurer à la fois la transition avec une équipe de direction rajeunie et la continuité de la stratégie et des objectifs. Le passage de relais s'est fait avec succès, comme le prouvent les résultats obtenus par le Groupe.

La proposition de retour à un Conseil d'Administration s'inscrit dans la tradition d'Air Liquide et favorise une relation étroite de ses dirigeants avec les actionnaires. Cette formule a largement contribué à la performance du Groupe dans la durée. Si cette évolution est approuvée, elle se fera dans le respect des règles de gouvernement d'entreprise auxquelles Air Liquide est depuis toujours attaché. Les principes de respect des droits des actionnaires, de compétence et d'indépendance du Conseil et de clarté dans la délégation des pouvoirs en vigueur dans la structure actuelle seront naturellement transposés dans la nouvelle organisation.

Je suis convaincu que cette organisation est la meilleure formule pour assurer l'avenir de l'entreprise et servir les intérêts de ses actionnaires.

Présence, conquête, innovation : notre dynamique de croissance

Quel bilan tirez-vous de l'année écoulée ?

2005 est la première année pleine intégrant la totalité des activités acquises de Messer suite au rachat réalisé courant 2004. C'est à ce titre une étape importante pour Air Liquide. 2005 a également été une année de croissance solide : le Groupe a su tirer profit des moteurs économiques puissants que sont l'Asie et l'Amérique du Nord tout en démontrant sa capacité à poursuivre la croissance en Europe grâce notamment à l'innovation, à l'hydrogène et aux services dans la Santé. Air Liquide a progressé dans tous les domaines : hors effet de change et de variation du coût de l'énergie, notre chiffre d'affaires a augmenté de + 10,7 %, le résultat net de + 19,7 % et + 10,9 % à données comparables⁽¹⁾ et le bénéfice net par action de + 19,8 %. Les fortes hausses de coûts ont été compensées par des efforts de productivité et des actions commerciales ainsi que par des indexations sur contrats. Par ailleurs, sur l'ensemble de l'année, le titre Air Liquide a progressé de + 19,49 %, soit une évolution comparable à celle du CAC 40 (+ 23,39 %). Je me réjouis de cette progression pour nos actionnaires, et notre objectif est de continuer à valoriser l'action dans la durée grâce à notre dynamique de croissance.

Comment s'est déroulée l'intégration des activités de Messer ?

C'est un vrai succès pour le Groupe. Les équipes ont pris en main cette intégration avec rapidité et efficacité, permettant de dégager les synergies attendues plus vite que prévu. Le succès se traduit dans les chiffres, mais aussi dans l'adhésion des femmes et hommes des activités



Benoît Potier
Président du Directoire

acquises de Messer au projet Air Liquide : le taux de participation élevé obtenu en Allemagne lors de l'opération d'augmentation de capital réservée aux salariés est une belle preuve de cet engagement dans le Groupe.

L'étape suivante, qui vient de démarrer, est celle de la fertilisation sur la base d'un portefeuille de clients élargi et d'un savoir-faire enrichi. Et ce, dans les deux sens : déploiement de l'offre Air Liquide auprès de clients issus des activités acquises de Messer et valorisation du savoir-faire de ces équipes dans les solutions proposées par le Groupe.

L'activité ingénierie semble avoir également réalisé de bonnes performances en 2005 ?

En effet, l'ingénierie, qui conçoit et installe des unités de production de gaz pour le Groupe et pour des clients tiers, a enregistré un taux de croissance record en 2005

(1) En éliminant les éléments significatifs et exceptionnels liés à la réalisation de plus-values de cessions et à la constitution de provisions de restructuration.



(+ 27,1 %). C'est une bonne nouvelle qui signifie que le monde industriel investit de façon importante, notamment dans certaines zones à économies émergentes qui constituent pour Air Liquide de vraies opportunités de marchés. Dans les pays à économies plus matures, ce sont les nouveaux besoins liés à la santé, à l'alimentation et à l'environnement, qui malgré un environnement fortement concurrentiel, permettent à Air Liquide, grâce à l'innovation, de tirer parti de cette mutation.

... d'où les trois volets de la stratégie du Groupe : présence, conquête, innovation ?

Ces trois axes constituent le modèle de la dynamique de croissance du Groupe. Présence, cela signifie renforcer dans les économies avancées les relations avec les clients

chez qui nous sommes largement implantés et qui constituent une base large et solide. La conquête, c'est le défrichage de nouveaux territoires. Il peut s'agir de parts de marché à gagner dans de nouvelles géographies : les succès remportés en 2005 en Chine, dans l'est de l'Europe, en Russie, en Inde, au Moyen-Orient en sont de belles illustrations. Mais la conquête, c'est aussi le développement d'une nouvelle activité dans un pays où le Groupe est déjà présent, par exemple les soins à domicile en Allemagne ou la gazéification de produits pétroliers à l'oxygène en Italie. Quant à l'innovation, elle est essentielle à la croissance des activités du Groupe, en particulier dans les pays développés.

Les succès hydrogène en Europe et en Amérique du Nord s'inscrivent dans cette logique. Sur les 9,3 points

Principes de gouvernance

Conseil de Surveillance

En 2005, le Conseil de Surveillance s'est réuni 6 fois, avec un taux de présence de 98 % de ses membres.

L'activité du Conseil s'est développée autour des points suivants :

Contrôle régulier de la gestion du Groupe

Le Conseil de Surveillance a examiné les rapports trimestriels du Directoire, étudié les comptes-rendus des réunions des comités et appliqué la procédure d'autorisation préalable, en particulier pour les investissements importants, le programme d'attribution de stock options et l'augmentation de capital réservée aux salariés mise en place en 2005.

Suivi de certains points significatifs

– **orientations stratégiques** du Groupe : des présentations ont été faites par le Directoire assisté de certains responsables opérationnels, sur les axes de croissance et objectifs stratégiques identifiés dans les pays industrialisés, dans les pays émergents à fort potentiel économique et par le développement de solutions innovantes.

Une réunion spécifique consacrée aux orientations stratégiques du Groupe s'est tenue en juin ;

– suivi du développement de **l'actionnariat d'Air Liquide** et de la politique **de distribution aux actionnaires**,

– suivi de la mise en œuvre **des règles de gouvernement d'entreprise** recommandées par le rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003,

– visites de sites industriels du Groupe et de certains grands clients et rencontres avec les dirigeants opérationnels du Groupe.

Fonctionnement des organes sociaux

En dehors de la présence des membres du Directoire, le Conseil de Surveillance s'est réuni pour considérer :

– **le fonctionnement du Directoire** : le Conseil de Surveillance a examiné la performance des membres du Directoire relative à l'exercice 2004 et a fixé les rémunérations variables applicables à ces membres ainsi que les rémunérations fixes et les principes applicables aux parts variables pour 2005 ;

– **le fonctionnement du Conseil de Surveillance** : le Conseil de Surveillance a approuvé les propositions de nomination ou renouvellement de mandat de membres du Conseil et décidé le renouvellement du mandat de son Président. Il a procédé aux nominations ou renouvellements des membres des comités.

Le Conseil de Surveillance a procédé à une nouvelle évaluation de son fonctionnement à l'aide de questionnaires individuels d'appréciation remplis par

Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance contrôle la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé actuellement de 9 membres nommés pour 4 ans, choisis pour leurs compétences, leur intégrité et leur détermination à prendre en compte les intérêts de tous les actionnaires. Conformément aux statuts de la Société, chaque membre doit être propriétaire d'au moins 500 actions Air Liquide inscrites sous forme nominative. Au regard des 4 critères d'indépendance définis par le Conseil de Surveillance (rappelés dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance en page 192), 7 des 9 membres actuels sont indépendants.

Les principes directeurs des relations entre le Directoire et le Conseil de Surveillance sont définis de façon très précise dans un document interne. Le Conseil de Surveillance dispose par ailleurs d'un règlement intérieur qui établit les principes de sa composition et de son fonctionnement. Une note interne sur la prévention du délit d'initié rappelle les obligations légales et réglementaires auxquelles sont tenus les membres du Conseil. Le Conseil de Surveillance est doté d'un comité d'audit et des comptes et d'un comité des nominations et des rémunérations.

les membres et, à la suite des réponses apportées, a notamment décidé que la politique financière du Groupe, outre son examen régulier par le Comité d'audit et des comptes, ferait l'objet d'une présentation synthétique annuelle au Conseil et que l'information relative à la gestion des principaux risques du Groupe serait renforcée.

Le Conseil de Surveillance a fixé les règles d'allocation des jetons de présence applicables à l'exercice.

Le Conseil, prenant acte du jeu des limites d'âge statutaires concernant le Président du Conseil de Surveillance, a, dans le cadre d'une réunion spécifique consacrée à cette question, décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2006 de revenir à la structure historique de la Société à Conseil d'Administration. Ce point est traité de façon approfondie dans le rapport du Conseil de Surveillance.

L'accent a été mis en 2005 sur l'approfondissement de la connaissance des métiers du Groupe par les membres du Conseil de Surveillance. Ainsi des visites de site du Groupe et de certains grands clients et des réunions avec des dirigeants opérationnels du Groupe ont été organisées en marge de la réunion du Conseil de Surveillance tenue à Syracuse.

Directoire

Le Directoire, organe collégial, comprend 3 membres depuis mai 2004 : Benoît Potier, Président du Directoire, Jean-Claude Buono et Klaus Schmieder, membres du Directoire. Ils sont assistés par un secrétaire du Directoire.

Le Directoire assure la gestion de la Société, conformément à la loi et aux statuts. Il détermine la stratégie du Groupe et s'appuie, pour la coordination d'ensemble et la mise en œuvre, sur le Comité Exécutif, composé de onze membres, incluant les membres du Directoire.

Les réunions du Directoire font l'objet de comptes-rendus écrits. Un rapport trimestriel est remis au Conseil de Surveillance.

Directoire

Lors de ses réunions, 18 durant l'année 2005, le Directoire a fixé la stratégie du Groupe et, dans ce cadre, suivi la marche des affaires.

Il a approuvé le projet de changement de statuts de la Société soumis à l'Assemblée Générale du 10 mai 2006.

Il a délibéré sur la cession de la participation dans Séchilienne-Sidec et sur l'acquisition, par offre publique, des actions détenues par les minoritaires de la SOAEO.

Dans le cadre des autorisations prévues par les statuts, il a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés, attribué des options de sous-

cription d'actions* à des membres du personnel de la Société et de ses filiales, et déterminé la politique de rachat d'actions de la Société.

Comme par le passé, il a suivi avec une particulière attention les questions relatives à la sécurité des personnes.

Les projections et les objectifs de l'exercice, les comptes, les investissements et l'évolution des négociations relatives aux grands projets industriels lui ont été présentés et les approbations nécessaires ont été données.

Les délégations de pouvoir au sein de la Société ont été renouvelées lorsque nécessaire.

NB : retrouvez l'intégralité du Rapport du Président du Conseil de Surveillance en page 191.

de croissance de nos activités Gaz et Services en 2005, qui intègrent pour 2,6 points les activités acquises de Messer, 1,8 proviennent des nouveaux territoires, essentiellement les pays émergents, 2 sont liés à l'innovation de notre offre et 2,9 sont générés par les activités de base dans les pays à économie avancée. On retrouve des proportions similaires dans les investissements, qui restent soutenus. Les deux tiers d'1,2 milliard d'euros d'investissements décidés en 2005 concernent de nouvelles géographies ou des activités portées par l'innovation.

Ces trois axes stratégiques sont donc étroitement liés ?

Bien sûr ! Chaque filiale, chaque marché établit sa propre combinaison à partir de ces trois axes en se posant les questions suivantes : Comment améliorer la performance du périmètre actuel ? Comment développer de nouveaux territoires ? Quelles innovations privilégier pour obtenir une croissance maximale ? Reprenons l'exemple du développement du marché de la santé en Allemagne : c'est pour nous un marché récent dans les soins à domicile comme à l'hôpital, qui sont donc des nouveaux territoires. Nous menons la conquête en nous appuyant sur notre organisation et notre savoir-faire locaux et sur l'innovation. En mêlant tous ces ingrédients, le Groupe est en train d'élaborer en Allemagne un modèle santé très prometteur !

Comment entretenez-vous la dynamique d'innovation ?

L'innovation a toujours été le fer de lance d'Air Liquide et pour la seconde année consécutive, le Groupe a renforcé de façon significative ses budgets de recherche, qui ont augmenté d'environ + 15 %. La recherche conduite par Air Liquide s'articule autour de la santé,

du développement durable et des technologies avancées. En matière d'hydrogène, Air Liquide a développé une expertise à toutes les étapes de la chaîne : production, stockage, distribution, pile à combustible... Cette expertise se renforce chaque année au gré de nouvelles expérimentations, en particulier dans le cadre de programmes internationaux où Air Liquide joue un rôle moteur. L'hydrogène comme vecteur d'énergie est un thème de recherche fort qui nous fait entrer de plein-pied dans le monde des 50 prochaines années. Par ailleurs, les équipes des technologies avancées étudient de nouvelles applications dans le spatial et explorent le domaine des très basses températures. En 2005, pour soutenir notre développement en matière de santé, nous avons lancé un nouvel axe de recherche spécifique à la santé qui couvre le champ de la respiration au sens large : l'assistance respiratoire, cœur du métier Santé du Groupe, mais aussi l'administration de médicaments sous forme gazeuse.

Quel regard portez-vous sur l'évolution du portefeuille d'activité en 2005 ?

Dans le cadre de notre stratégie de renforcement de notre cœur de métier, nous avons cédé notre participation de 39,5 % dans Séchillienne-Sidec, société spécialisée dans la production de vapeur et d'électricité sur des marchés de niche. Nous avons également procédé au rachat des actions de la SOAEO, notre filiale historique en Asie du Sud-Est afin de simplifier les structures du Groupe dans cette région du monde dont la croissance nécessite le rassemblement de toutes nos forces.

En 2005, Air Liquide a organisé une augmentation de capital réservée aux salariés

Les performances d'Air Liquide sont avant tout le fruit du travail des équipes. Pour renforcer l'implication et l'intérêt à long terme des salariés dans la croissance d'Air Liquide, le Groupe leur réserve régulièrement une augmentation de capital à prix préférentiel. L'opération réalisée en 2005 a rencontré un écho très favorable : près de 45 % du personnel a souscrit des actions. Je tiens à saluer cet engagement qui est pour moi un signe de confiance dans l'avenir du Groupe. Je veux également dédier à tous les collaborateurs le prix Challenges 2005 qui a placé Air Liquide à la 1^{re} place en matière de performance financière, sur les trois dernières années.

Quelles sont les perspectives pour 2006 ?

Avec l'intégration des activités de Messer et la formalisation de notre stratégie de présence, de conquête et d'innovation, nous avons redessiné les contours du Groupe : expansion géographique, approfondissement de notre offre, élargissement du portefeuille de clients... Nous avons jeté les bases d'un nouveau cycle de croissance pour Air Liquide. La bonne performance de 2005 est une première concrétisation de cette dynamique qui devrait se poursuivre en 2006 et dans les années suivantes. Aujourd'hui, le Groupe a toutes les cartes en main pour répondre aux enjeux du monde moderne, affronter la compétition internationale et saisir les opportunités de croissance là où elles se trouvent.



Comité d'audit et des comptes

En 2005, le comité d'audit et des comptes s'est réuni 5 fois, avec un taux de présence de 95 % de ses membres.

Examen des comptes annuels et semestriels

Une attention particulière a été portée sur les points suivants : postes hors bilan, imposition, éléments non récurrents, provisions, gestion des risques clients, pays et de change.

Par ailleurs, le comité s'est penché plus particulièrement sur l'impact des normes IFRS sur les comptes, en particulier lors de la revue des comptes du 1^{er} semestre 2005.

Le comité a entendu les rapports des commissaires aux comptes. Il lui a été rendu compte des actions mises en œuvre par la direction finance et administration pour permettre à cette dernière de remplir sa mission avec des moyens renforcés.

Suivi des travaux du contrôle général

Le comité a entendu les conclusions du contrôle général sur les missions menées. Il lui a été rendu compte de l'organisation du contrôle général et des moyens mis en œuvre pour permettre à ce dernier de remplir ses missions.

Présentations spécifiques

Des présentations ont été faites au comité concernant en particulier la mise en place d'un système unique d'information commun aux diverses entités du Groupe en Europe, le processus de gestion de crise, les procédures d'acquisition de taille moyenne et l'organisation de l'audit externe du Groupe.

Comité des nominations et des rémunérations

En 2005, le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni 2 fois, avec un taux de présence de 100 % de ses membres.

Candidatures de nouveaux membres du Conseil de Surveillance

Après accord du Conseil sur les propositions du comité, Alain Joly, Thierry Desmarest et Sir Lindsay Owen-Jones ainsi que Thierry Peugeot ont été (ré)élus lors de l'Assemblée Générale de mai 2005. Fin 2005, le comité a fait de nouvelles propositions en vue de soumettre au vote de l'Assemblée Générale de 2006 le renouvellement du mandat de Béatrice Majnoni d'Intignano et la nomination de Paul Skinner au Conseil d'Air Liquide.

Comité d'audit et des comptes

**Gérard de La Martinière (Président du Comité),
Édouard de Royere, Béatrice Majnoni d'Intignano,
Professeur Rolf Krebs (3 membres indépendants sur 4,
dont le Président).**

Conformément au règlement intérieur, le comité d'audit et des comptes doit être composé de 4 ou 5 membres du Conseil de Surveillance dont au moins les 2/3 sont indépendants.

Le comité apporte son jugement sur les comptes arrêtés par le Directoire, sur les méthodes comptables utilisées, sur l'existence et le fonctionnement d'organisations et de procédures de contrôle interne et sur le choix et le renouvellement des auditeurs externes. Il fonde son appréciation sur l'expérience professionnelle de ses membres à partir des comptes-rendus qui lui sont faits par le Directoire, les directions finance et administration, juridique, le contrôle général interne, ainsi que par les auditeurs externes.

Le comité d'audit et des comptes se réunit au moins 3 fois par an et systématiquement avant les réunions du Conseil de Surveillance qui examine les comptes annuels ou semestriels. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de Surveillance oralement et par écrit. Il peut se faire assister d'experts extérieurs.

Comité des nominations et des rémunérations

Alain Joly (Président du comité), Thierry Desmarest, Sir Lindsay Owen-Jones (2 membres indépendants sur 3).

Ce comité examine la composition du Conseil de Surveillance et étudie son évolution souhaitable. Il guide la recherche de nouveaux membres et propose au Conseil de Surveillance leur candidature. Il étudie les nominations et les conditions de rémunération et d'emploi des membres du Directoire.

Il évalue leur performance et en rend compte au Conseil de Surveillance. Le Comité peut se faire assister de conseillers spécialisés extérieurs.

La politique de rémunération du Directoire approuvée par le Conseil de Surveillance comporte :

– Un élément court terme, composé d'une part fixe, liée au niveau de responsabilité et à l'expérience dans la fonction et d'une part variable, comportant actuellement trois éléments : soit deux éléments chiffrés qui représentent une part majoritaire de la rémunération variable dont l'un est assis sur la progression du bénéfice net par action et l'autre sur la rentabilité après impôt des capitaux utilisés*, et le troisième élément reposant sur des objectifs qualitatifs individuels prenant notamment en compte en 2005 la préparation de l'avenir de l'entreprise, l'accélération du programme de productivité ou la poursuite de l'intégration et des synergies Messer. Les formules correspondantes sont établies en début d'année ; les montants définitifs sont arrêtés à la clôture de l'exercice au vu des résultats obtenus,

– Des plans d'options de souscription d'actions complètent la rémunération à court terme par une incitation conforme à l'intérêt à moyen terme des actionnaires.

Ces différents éléments visent à être compétitifs, sans excès, vis-à-vis de plusieurs études de marchés extérieures, en prenant attentivement en compte l'intérêt des actionnaires. Afin de répondre à une attente des actionnaires, il a été décidé d'opter pour des plans annuels, attribués dans des périodes préétablies, ne pouvant être sujets à critiques en cas de fluctuation importante des cours de bourse.

Le comité examine également les plans d'options proposés par le Directoire pour les autres cadres de l'entreprise. Il recommande leur affectation par le Conseil de Surveillance à partir des mêmes principes directeurs, l'objectif étant la motivation à moyen terme d'un nombre significatif de cadres, tout en maintenant le nombre total d'options à un juste niveau.

La politique du Directoire est d'acheter en bourse un nombre d'actions permettant de neutraliser la dilution qui pourrait résulter des options émises.

Les éléments chiffrés concernant la rémunération et les options figurent dans le rapport de gestion. Le comité se tient également informé du développement de la performance et des rémunérations de l'équipe du Comité Exécutif. Il réfléchit périodiquement à l'évolution potentielle de l'équipe de Direction.

Par ailleurs, le comité a proposé au Conseil de Surveillance de nommer Béatrice Majnoni d'Intignano et le professeur Krebs membres du comité d'audit et des comptes et de confier la présidence de ce comité à Gérard de La Martinière, membre indépendant.

Jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance

Sur proposition du comité, le Conseil a arrêté les principes de répartition et les montants applicables à l'exercice 2005.

Rémunération des membres du Directoire

Le comité a fait des propositions au Conseil de Surveillance concernant la rémunération fixe et les formules encadrant la rémunération variable des membres du Directoire applicables à l'exercice 2005.

Modification du mode d'administration de la Société

Prenant acte du jeu des limites d'âge statutaires concernant le Président du Conseil de Surveillance, le comité a proposé au Conseil de Surveillance de revenir à la formule historique de la Société à Conseil d'Administration. Ce point est traité de manière approfondie dans le rapport du Conseil de Surveillance.

NB : retrouvez l'intégralité du Rapport du Président du Conseil de Surveillance en page 191.

Conseil de Surveillance

1

Alain Joly

- **Président du Conseil de Surveillance**
- **Président du Comité des nominations et rémunérations**
- Administrateur de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO) (jusqu'en janvier 2006)
- Administrateur de Lafarge
- Administrateur de BNP-Paribas

Né en 1938 (51 547 actions)

2

Édouard de Royere

- **Président d'Honneur**
Membre du Comité d'audit et des comptes
- Administrateur de Sodexho Alliance (jusqu'en février 2005), Siparex Associés (jusqu'en décembre 2005)
- Membre du Conseil de Surveillance de Michelin
- Censeur de Fimalac
- Président d'honneur de l'Association Nationale des Sociétés par actions (ANSA)

Né en 1932 (26 102 actions)

3

Sir Lindsay Owen-Jones

- **Vice-Président du Conseil de Surveillance**
- **Membre du Comité des nominations et rémunérations**
- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de L'Oréal
- Président du Conseil d'Administration ("Chairman of the Board of directors") et administrateur ("director") de L'Oréal USA Inc. et de L'Oréal UK Ltd
- Administrateur de Galderma Pharma, Suisse
- Administrateur de BNP-Paribas (jusqu'au 14 décembre 2005), Sanofi-Aventis et Ferrari SpA (à compter du 22 avril 2005)

Né en 1946 (8 016 actions)

4

Thierry Desmarest

- **Membre du Comité des nominations et rémunérations**
- Président-Directeur Général de Total S.A. et Elf-Aquitaine
- Président de la Fondation Total
- Administrateur de Sanofi-Aventis
- Membre du Conseil de Surveillance d'Areva

Né en 1945 (970 actions)

5

Professeur Rolf Krebs

- **Membre du Comité d'audit et des comptes**
- Président du Conseil de Surveillance d'Epigenomics AG
- Membre du Conseil de Surveillance de Ganymed Pharmaceuticals AG, GEA Group AG (jusqu'en janvier 2006) et Vita 34 AG (jusqu'en mars 2006)
- Membre du conseil consultatif d'Apax Partners, Deutsche Venture Capital et Weissheimer Malz GmbH, Lehman Brothers Limited, E. Merck OHG et Almirall Podesfarma S.A.

Né en 1940 (550 actions)

6

Gérard de La Martinière

- **Président du Comité d'audit et des comptes**
- Administrateur de Schneider Electric S.A.
- Président du Conseil d'Administration de LCH. Clearnet Group Limited UK
- Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances
- Président du Comité Européen des Assurances

Né en 1943 (825 actions)

7

Cornelis van Lede

- Membre du Conseil de Surveillance d'Akzo Nobel N.V., Royal Philips Electronics N.V., Heineken N.V.
- Administrateur d'Air France-KLM, Reed Elsevier et Sara Lee Corporation
- Président du Conseil d'Administration de l'INSEAD

Né en 1942 (550 actions)

8

Béatrice Majnoni d'Intignano

- **Membre du Comité d'audit et des comptes**
- Administrateur des AGF
- Professeur agrégé des Universités à Paris XII - Créteil
- Membre du Conseil d'Analyse Economique

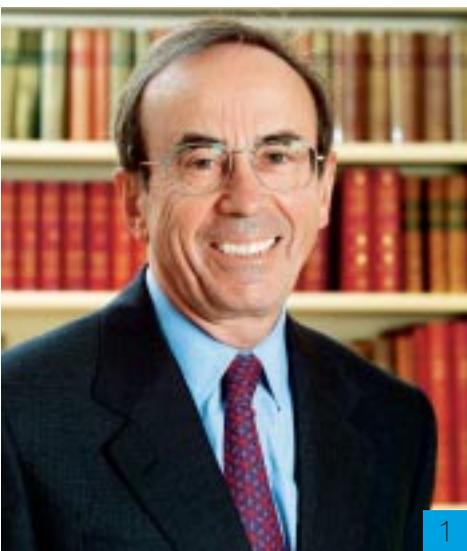
Née en 1942 (634 actions)

9

Thierry Peugeot

- Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
- Vice-Président des Etablissements Peugeot Frères
- Administrateur de la Société Foncière, Financière et de Participations, de la Française de Participations Financières, de la Société Anonyme de Participations, de Immeubles et Participations de l'Est et de Faurecia
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle
- Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil d'Administration de LISI

Né en 1957 (500 actions)



1



2



3



6



4



5



7



8



9

Les délégués du Comité Central d'Entreprise

au cours de l'exercice 2005 ont été Marie-Annick Masfrand, Guy Cours, Gilles Boudin et Philippe Bastien.

- Mandats au sein du groupe Air Liquide
- Mandats au sein d'un autre groupe
- Autres mandats
- Autres fonctions

NB : retrouvez l'intégralité des mandats des membres du Conseil de Surveillance sur 5 ans en page 256.

Rapport du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a suivi régulièrement l'évolution de la Société tout au long de l'exercice 2005 et examiné ses résultats.

La forte progression du chiffre d'affaires consolidé (+ 10,7 %), du résultat net (+ 19,7 %) et du résultat net hors éléments exceptionnels (+ 10,9 %) témoigne de la capacité du Groupe à réussir l'intégration des activités acquises de Messer tout en assurant une forte croissance interne de ses activités dans des domaines porteurs et dans des zones géographiques en développement rapide.

L'endettement net qui, à la suite de l'acquisition des actifs de Messer et des désinvestissements qui s'en sont suivis, s'élevait à la fin de l'année 2004 à 4 012 millions d'euros, a été ramené à 3 740 millions d'euros fin 2005, conformément aux objectifs annoncés. Le ratio d'endettement financier s'établit à 60,2 %, ce qui, joint au montant élevé d'autofinancement, permet à votre Société de bénéficier d'une très solide assise financière. Le Conseil de Surveillance a, comme les années précédentes, procédé à l'évaluation des performances des membres du Directoire et de son Président.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance du rapport de son Président établi conformément à la loi et concernant les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Le Conseil de Surveillance rappelle qu'il attache la plus grande importance à la prise en compte de l'intérêt de tous les actionnaires et à la transparence de l'entreprise à leur égard.

Le Conseil de Surveillance a, conformément à la loi, examiné les comptes de

l'exercice 2005 arrêtés par le Directoire, ainsi que le rapport de gestion afférent à cet exercice. Il a également examiné les comptes consolidés. Il n'a aucune observation à formuler sur ces documents.

Il est proposé par le Directoire de porter à 3,85 euros le dividende par action. Ce montant est augmenté de 10 % pour les actionnaires qui avaient au 31 décembre 2005 leurs titres inscrits au nominatif depuis 2 ans au moins. Par ailleurs, sous réserve de l'approbation des comptes par l'Assemblée ainsi que de la résolution autorisant la Société à procéder à des augmentations de capital par incorporation de réserves, le Directoire, avec l'accord du Conseil de Surveillance, a décidé de procéder, à la date du 12 juin 2006, à une distribution d'actions gratuites à raison d'1 action gratuite pour 10 actions existantes, jouissance le 1^{er} janvier 2006.

Comme chaque année, il est proposé de renouveler, pour les durées prévues par la loi, les autorisations d'acheter en bourse les actions de la Société et d'annuler les actions acquises dans la limite de 10 % du capital social. Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur ces propositions.

Il est par ailleurs proposé, suite à la refonte du régime des valeurs mobilières, de déléguer au Directoire ou Conseil d'Administration selon le cas, pour la durée prévue par la loi, la compétence pour procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant limité à 250 millions d'euros en nominal correspondant à l'émission d'un nombre inférieur à 22,8 millions d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 11 euros.

Comme indiqué précédemment, il est également demandé de déléguer au Directoire ou Conseil d'Administration selon le cas, la compétence pour procéder à des augmentations de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices, dans la limite d'un montant maximum de 250 millions d'euros. Corrélativement il est demandé d'autoriser la Société à procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe. Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur ces propositions.

Dans un souci de simplification de la gestion des titres de certains de nos actionnaires, il est proposé de porter de 1 % à 2 % (ou tout multiple de 2 %) du capital ou des droits de vote le seuil, à la hausse ou à la baisse, au-delà duquel l'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuils s'applique. Le Conseil de Surveillance n'a pas de commentaire particulier à formuler sur cette modification statutaire.

Le Conseil de Surveillance propose le renouvellement, pour 4 ans, du mandat de Béatrice Majnoni d'Intignano qui apporte son expérience d'économiste notamment dans le domaine de l'économie et de la santé.

Le Conseil de Surveillance propose également la candidature de Paul Skinner. Né en 1944, de nationalité britannique, Paul Skinner a passé 37 ans au sein du groupe Royal Dutch / Shell. Après avoir pris en charge la direction successive de plusieurs filiales en Grèce, au Nigeria, en Nouvelle-Zélande et en Norvège, Paul Skinner devient Président de Shell International Trading and Shipping Company de 1991 à 1995. Il est



responsable de la stratégie et du marketing international au sein de Shell International Petroleum Co Ltd de 1996 à 1998. A cette date, il est nommé Président de Shell Europe Oil Products. En 1999, il est nommé Directeur Général de l'ensemble de l'activité Produits Pétroliers de Royal Dutch/Shell et est nommé Group Managing Director du groupe Royal Dutch / Shell de 2000 à 2003. Après avoir pris sa retraite de Shell, il est nommé, en novembre 2003, Président de Rio Tinto plc, société minière internationale. Paul Skinner apportera son expérience de direction au sein de grandes entreprises industrielles et internationales et sa connaissance de marchés importants pour nos métiers.

Le Conseil de Surveillance a examiné l'organisation de la Société et, compte tenu du jeu des limites d'âge prévues par les statuts pour le Président du Conseil de Surveillance, a décidé de proposer aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2006, de revenir à la structure historique du Groupe, à Conseil d'Administration. Il serait alors proposé que le Conseil d'Administration nomme Benoît Potier Président-Directeur Général.

L'organisation à Conseil de Surveillance et Directoire, votée par les actionnaires en 2001, avait été mise en place pour assurer à la fois la transition avec une équipe de Direction rajeunie et la continuité de la stratégie et des objectifs. Le passage de relais s'est fait avec succès, comme le prouvent les résultats obtenus par le Groupe.

La proposition de retour à un Conseil d'Administration s'inscrit dans la tradition d'Air Liquide et favorise une relation

étroite de ses dirigeants avec les actionnaires. Cette formule a largement contribué à la performance du Groupe dans la durée. Si cette évolution est approuvée, elle se fera dans le respect des règles de gouvernement d'entreprise auxquelles Air Liquide est depuis toujours attaché.

Les principes de respect des droits des actionnaires, de compétence et d'indépendance du Conseil et de clarté dans la délégation des pouvoirs en vigueur dans la structure actuelle seront naturellement transposés dans la nouvelle organisation.

L'ensemble des dispositions statutaires qui vous sont soumises complétées par le règlement intérieur visent à donner au Conseil d'Administration les pouvoirs d'examen et de décision sur les questions essentielles concernant la Société et notamment le choix des dirigeants mandataires sociaux, leurs conditions d'emploi, les choix stratégiques et les décisions d'investissements et de désinvestissements dépassant certains montants.

Il est prévu que le règlement intérieur qui serait adopté par le Conseil d'Administration reprenne en substance les éléments de l'actuel règlement intérieur, notamment sur les questions de limitation des pouvoirs de la Direction Générale, en les adaptant à la nouvelle organisation. Il est prévu de reconduire l'actuel Comité d'audit et des comptes et de séparer le Comité des nominations et des rémunérations en un Comité des nominations et un Comité des rémunérations.

Les règles et pratiques de gouvernance qui découleraient de cet ensemble de dispositions seraient similaires à celles actuellement en vigueur et expliquées

dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance (page 191 de ce rapport).

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver les modifications statutaires correspondant à cette organisation. Il lui est également proposé de nommer administrateurs les membres actuels du Conseil de Surveillance pour la durée résiduelle de leur mandat ainsi que Benoît Potier.

Il est demandé de fixer à 550 000 € le montant maximum par exercice des jetons de présence, montant égal à celui fixé précédemment pour les membres du Conseil de Surveillance.

Sur la base des critères retenus par le Conseil de Surveillance, dans l'appréciation de l'indépendance de ses membres, tels qu'ils sont explicités dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, sont indépendants : Béatrice Majnoni d'Intignano, Thierry Desmarest, Rolf Krebs, Gérard de La Martinière, Cornelis van Lede, Lindsay Owen-Jones, Thierry Peugeot et Paul Skinner qui sont proposés comme administrateurs de la Société. Edouard de Royere et Alain Joly en tant qu'anciens dirigeants et Benoît Potier, dirigeant en activité, ne sont pas considérés comme indépendants. Le Conseil d'Administration ainsi constitué comprendrait donc 8 membres indépendants sur 11.

Le Conseil de Surveillance est convaincu que cette organisation est la meilleure pour assurer l'avenir de l'entreprise et pour servir au mieux les intérêts de ses actionnaires.

Structures de direction



1



2



3



4

Directoire

Membres du Directoire

1 Benoît Potier

Président du Directoire

Dans le Groupe depuis 25 ans, Benoît Potier est Président du Directoire depuis novembre 2001. Il est également :

- Président-Directeur Général d'Air Liquide International, d'American Air Liquide Inc. et Air Liquide International Corporation
- Président d'American Air Liquide Holdings Inc.,
- Administrateur de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO) (jusqu'en mars 2006)
- Administrateur d'Air Liquide Italia Srl., AL Air Liquide España, Air Liquide Asia Pte. Ltd., Air Liquide Canada Inc.,
- Administrateur et Président du Comité d'audit de Groupe Danone

- Membre du Conseil de Surveillance de Michelin,
- Membre du Conseil d'Administration de l'École Centrale des Arts & Manufactures
- Membre du Conseil France de l'INSEAD

*Né en 1957 – Français
(5 622 actions)*

2 Jean-Claude Buono Directeur Général Adjoint

Jean-Claude Buono a rejoint Air Liquide en 1989. Il apporte au Directoire une grande expérience des domaines financiers et juridiques. Il a, en outre, d'importantes responsabilités opérationnelles en Europe et en Asie. Il est membre du Directoire depuis novembre 2001.

- Président-Directeur Général d'Air Liquide Welding et Air Liquide Asia Pte. Ltd
- Président du Conseil d'Administration de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO) (jusqu'en mars 2006)
- Vice-Président de Carba Holding
- Administrateur Directeur Général Délégué d'Air Liquide International
- Administrateur d'Air Liquide Santé International, Aqualung International, American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, Air Liquide Far Eastern Ltd., Air Liquide Tunisie, Air Liquide Italia Srl. (jusqu'au 22 mars 2005), AL Air Liquide España (jusqu'au 22 juin 2005)
- Administrateur de Velecta Paramount
- Administrateur de SNPE

*Né en 1943 – Français
(8 144 actions)*

3 Klaus Schmieder Directeur Général Adjoint

Klaus Schmieder est membre du Directoire depuis le 12 mai 2004. Il était précédemment Président du Directoire de Messer. Il préside le comité des opérations européennes et assure la supervision et la coordination des opérations Gaz et Services en Europe, hors activités Grande Industrie et Santé.

- Administrateur d'Air Liquide Deutschland GmbH, d'Air Liquide Italia Srl. et d'AL Air Liquide España
- Membre du Conseil de Surveillance de Altana AG
- Administrateur de MNS Nippon Sanso (jusqu'au 5 janvier 2005)

*Né en 1948 – Allemand
(770 actions)*



5



7



9



6



8



10



11

Comité Exécutif

Membres du Directoire

Benoît Potier

Président du Directoire

Jean-Claude Buono

Directeur Général Adjoint

Klaus Schmieder

Directeur Général Adjoint

Membres du Comité Exécutif

4 Pierre Dufour

Directeur Général Adjoint Amérique Nord et Sud et Moyen-Orient, Activités Industrielles, Sécurité, Risques Industriels, Électronique

Né en 1955 - Canadien

5 Jean-Marc de Royere

Directeur de la Société Santé et Chimie de spécialités

Né en 1965 - Français

6 Jean-Pierre Duprieu

Directeur de la Société Asie-Pacifique

Né en 1952 - Français

7 John Glen

Directeur Finance et Administration

Né en 1959 - Écossais

8 François Darchis

Directeur Grande Industrie Europe, Marketing et R&D, Ingénierie et Technologies

Né en 1956 - Français

9 Ron LaBarre

Directeur Marchés Grande Industrie, Clients Internationaux

Né en 1950 - Américain

10 Larry Altobell

Directeur des Ressources Humaines

Né en 1945 - Américain

11 Dominique Maire

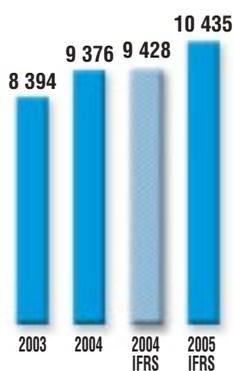
Directeur de la Communication

Née en 1948 - Française

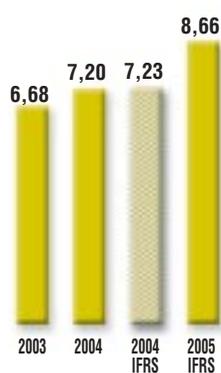
L'année
2005

Chiffres clés

■ Chiffre
d'affaires
en millions d'euros



■ Résultat net
par action ajusté⁽¹⁾
en euros



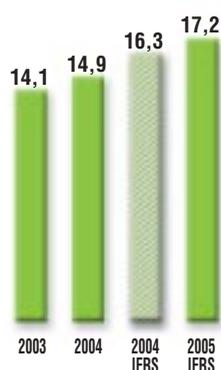
■ Dividende net
par action ajusté⁽¹⁾
en euros



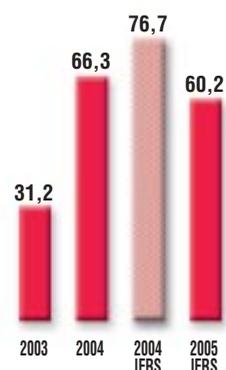
■ Rentabilité
des capitaux employés
après impôts (ROCE*)
en %



■ Rentabilité des
capitaux propres
(ROE*)
en %



■ Endettement net
sur capitaux
propres
en %



(1) Ajusté pour tenir compte des attributions d'actions gratuites*.
IFRS : nouvelles normes comptables internationales appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

Évolution sur 3 ans <i>En millions d'euros</i>	2003	2004	IFRS				
			2004	2005	2004/2005	2004/2005 hors change	2004/2005 comparable
Chiffre d'affaires	8 394	9 376	9 428	10 435	+ 10,7 %	+ 10,2 %	+ 6,2 % ⁽¹⁾
dont Gaz et Services	7 389	8 275	8 275	9 148	+ 10,5 %	+ 10,0 %	+ 5,5 % ⁽¹⁾
Résultat opérationnel courant* <i>(Résultat d'exploitation en 2003 et 2004)</i>	1 196	1 277	1 375	1 518	+ 10,4 %	+ 9,9 %	
Résultat net* part du Groupe	726	778	780	933	+ 19,7 %	+ 18,8 %	+ 10,9 % ⁽²⁾
<i>Résultat net part du Groupe à bases comparables</i>						+ 10,9 % ⁽²⁾	
Résultat net par action ⁽³⁾ (en euros)	6,68	7,20	7,23	8,66	+ 19,8 %		
Capacité d'autofinancement* <i>(Marge brute d'autofinancement en 2003 et 2004)</i>	1 542	1 695	1 692	1 805	+ 6,7 %	+ 6,1 %	
Paiements sur investissements	822	998 (hors Messer)	1 024 (hors Messer)	1 051			
Dividendes* distribués (au titre de l'année)	327	391	391	432 ⁽⁴⁾			
Dividende net par action ⁽³⁾ (en euros)	2,90	3,50	3,50	3,85			
Capitaux propres*	5 079	5 374	5 232	6 209			
Endettement net	(1 730)	(3 790)	(4 012)	(3 740)			

Autres ratios <i>En %</i>	2003	2004	IFRS	
			2004	2005
Résultat opérationnel courant/ Chiffre d'affaires	14,2	14,1	14,6	14,8 ⁽⁵⁾
Résultat net/Chiffre d'affaires	8,6	8,3	8,2	8,9
Capacité d'autofinancement/ Chiffre d'affaires	18,4	18,0	17,9	17,3

(1) Hors change, gaz naturel, activités acquises de Messer, déconsolidation liquides chimiques aux États-Unis.

(2) Afin de comparer les résultats 2004 avec ceux de 2005, il y a lieu d'éliminer des éléments que nous considérons comme exceptionnels et significatifs liés à la réalisation de plus-values de cession et à la constitution de provisions de restructuration

(3) Ajusté de la distribution d'actions gratuites* en juin 2004

(4) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale

(5) Hors variation du prix du gaz naturel

IFRS : nouvelles normes comptables internationales appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

La dynamique Air Liquide

Innovation, technologie et services

Nos nouveaux produits comme l'hydrogène ou les gaz thérapeutiques, nos avancées dans l'électronique, nos applications innovantes liées à l'environnement et nos services à haute valeur ajoutée sont autant d'accélérateurs de croissance qui accompagnent les nouveaux besoins de nos clients.

Présence sur une base large et solide

Nos gaz sont omniprésents et essentiels dans l'amélioration des procédés industriels. Ils accompagnent le développement et le progrès dans les économies avancées où Air Liquide est fortement implanté.



Dynamique : un mot qui traduit bien l'esprit dans lequel le groupe Air Liquide développe sa stratégie de croissance. Pour renforcer sa position de **leader mondial** des gaz industriels et médicaux, le Groupe va sans cesse de l'avant : il défriche de nouveaux marchés, met en œuvre des solutions technologiques de pointe, innove dans les produits et les services... Air Liquide est aujourd'hui **présent dans plus de 70 pays**. Fort de l'expertise et de la réactivité de ses **équipes**, des relations étroites qu'il entretient avec ses **clients** et du soutien fidèle de ses **actionnaires**, le groupe Air Liquide entend accélérer sa croissance dans une perspective de **développement durable**.



Conquête de nouveaux territoires

Air Liquide saisit les opportunités de développement dans de nouveaux marchés et dans les économies émergentes qui enregistrent de forts taux de croissance : l'est de l'Europe, la Russie, le Moyen-Orient, l'Inde, la Chine...



36 000 collaborateurs dans plus de 70 pays :
la dynamique Air Liquide

Sitra Pregassame,
ingénieur de recherche
hydrogène énergie,
centre de recherche,
Paris



“Quand Air Liquide m’a proposé un poste de chercheur sur l’hydrogène vecteur d’énergie pour le transport propre, je n’ai pas hésité ! C’est un domaine passionnant car il concerne notre futur à tous. En outre, c’est une filière où les défis sont nombreux et où tout est à construire, on a vraiment l’impression de participer à une aventure. Je travaille plus particulièrement sur les questions de stockage à haute pression de l’hydrogène et sur son transfert dans le réservoir d’un véhicule. L’objectif est de mettre au point un système de remplissage du réservoir rapide, efficace et sûr. Avec mes collègues, nous disposons d’une grande liberté d’investigation, nous sommes force de proposition, c’est très motivant.”

Roy Hu,
responsable commercial
d’Air Liquide Qingdao,
Chine

“Je fais partie des 300 personnes qui ont rejoint Air Liquide en Chine en 2005. J’ai intégré la nouvelle filiale de Qingdao, dans la province de Shandong. En l’espace de quelques mois, j’ai bénéficié de deux formations qui m’ont permis de me familiariser avec le Groupe, ses produits, ses services, sa culture... et son ambitieux plan de développement en Chine. Grâce aux visites de sites et aux stages en équipes, j’ai pu nouer des relations avec des collègues de différentes entités. Mais là où j’ai le plus appris, c’est sur le terrain, en travaillant pendant quelques semaines avec l’équipe d’Air Liquide Tianjin, puis avec un responsable de ventes senior en mission à Qingdao. J’ai maintenant tous les atouts en main pour relever les défis et progresser avec Air Liquide.”



Christiane Muller,
directeur fabrication
métallique, Clients
Industriels, Canada

“J’aime la diversité, la nouveauté et le travail en équipe. C’est ce qui a orienté mon parcours au sein d’Air Liquide. J’ai commencé dans la recherche en France puis en Chine où j’ai participé aux premiers pas de l’ingénierie à Hangzhou. De retour en France, j’ai pris la responsabilité de l’ingénierie internationale on-site*, puis de la direction industrielle Clients Industriels. En 2003, j’ai voulu me rapprocher des clients. On m’a alors proposé de piloter les activités gaz en bouteilles et soudage au Canada. C’était un domaine nouveau pour moi et c’est précisément ce qui m’a attirée, de même que la perspective de découvrir un autre pays et une culture différente. Ma plus grande satisfaction, c’est d’avoir toujours réussi à développer et partager une passion commune avec mes équipes.”



Alberto Luraschi,
direction industrielle
Électronique,
Singapour / Paris

“Ma mission, c’est d’être au service de mes 800 collègues intégrés chez nos clients, qui pilotent l’acheminement des gaz et liquides chimiques au cœur des fabs. Objectif : sécurité et fiabilité maximales. Ce qui me passionne dans ce métier, c’est d’abord le côté humain : je suis



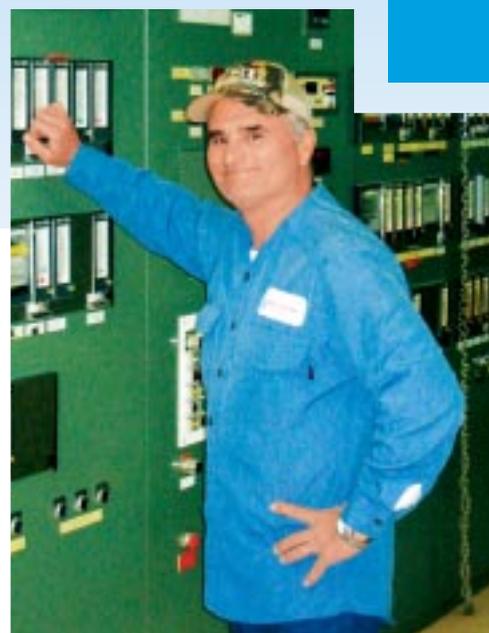
en contact avec des équipes du monde entier, toutes différentes, et je vais souvent à leur rencontre, sur le terrain. L’évolution technologique permanente de ce milieu est aussi très stimulante, on ne risque pas de s’ennuyer. De plus, la dimension mondiale de l’activité Électronique offre des opportunités : les 3 ans que je viens de passer à Singapour ont été une expérience formidable à tous niveaux.”

Keith Blappart,
technicien d’opérations,
États-Unis

“En quelques heures, l’ouragan Katrina a ravagé ma vie, emportant ma maison et l’ensemble de mes biens. La réponse de mes collègues a été immédiate et grâce au fonds d’aide ALAHO, j’ai pu rapidement reloger ma famille dans une maison mobile toute équipée puis quelques semaines après nous avons reçu une autre donation sous forme financière.

Au total, nous avons été 76 employés à bénéficier du soutien de nos collègues notamment grâce aux 160 000 dollars versés au fonds d’aide ALAHO, provenant pour plus d’un tiers des salariés. Ce fonds est destiné aux employés d’Air Liquide aux États-Unis qui éprouvent des besoins financiers provisoires en raison d’événements catastrophiques.

J’exprime mes plus sincères remerciements à Air Liquide et à mes collègues, dont le soutien m’a permis de supporter une situation extrêmement difficile et de reconstruire ma vie.”





36 000 collaborateurs dans plus de 70 pays : la dynamique Air Liquide

**Thierry Durand,
responsable électricité
et instrumentation
à Port-Jérôme, France**

“En 2001, je travaillais à l'ingénierie, à Champigny, près de Paris. J'avais envie de changer de métier, de découvrir autre chose. On m'a proposé un poste de responsable électricité instrumentation sur le site Grande Industrie de Port-Jérôme, en Normandie. Ce travail est très différent du précédent. Il a fallu une période d'adaptation, mais il correspond à ce que je voulais.



**Gabriela Apiou,
responsable du groupe
de recherche gaz
médicaux, Paris**

“Le domaine des gaz médicaux est très prometteur et passionnant : il reste tant de voies à explorer ! C'est pour cela que le Groupe m'a chargée de créer une équipe de recherche dédiée, multidisciplinaire et internationale qui va travailler sur de nouvelles méthodes thérapeutiques. Notre objectif est d'associer gaz et systèmes d'administration pour le traitement des maladies respiratoires, mais aussi à des fins d'anesthésie, de lutte contre la



**Martin Tils,
directeur laboratoires
et analyses, Krefeld-
Gellep, Allemagne**

“Après 18 ans passés chez Messer, l'acquisition par Air Liquide de notre activité a été une expérience très intéressante, qui a renforcé notre ouverture à l'international et nous a amenés à repenser notre façon de travailler afin d'intégrer les cultures des deux groupes, tant sur le plan humain que professionnel. La nouvelle équipe, née de l'acquisition, a sélectionné le meilleur des pratiques existantes pour créer une nouvelle culture, européenne et très internationale. Ce succès a notamment été rendu possible par les groupes de travail qui ont réfléchi à l'intégration. La direction est désormais installée à Krefeld, en Allemagne, à proximité de la plus grande unité de gaz spéciaux* du monde. En outre, ce travail en commun va permettre de déployer un plan de développement de cette activité dans nos filiales européennes.”



douleur et d'autres encore. Mon équipe va également étudier l'utilisation des gaz comme véhicules d'autres médicaments : le poumon est en effet une formidable voie d'accès naturelle à l'organisme, encore peu explorée. Ici, la médecine se mêle à la biodynamique des gaz et à la biophysique. C'est d'autant plus motivant que notre but ultime, c'est d'améliorer le service rendu aux patients !”

Ceux qui ont envie de bouger ne doivent pas hésiter à en parler autour d'eux, il y a vraiment des possibilités de mobilité chez Air Liquide et on est bien accompagné pendant la période de transition. Aujourd'hui, pour moi, le bilan est positif aussi bien sur le plan familial – ma femme a obtenu une mutation dans la région – que professionnel. “

Développement durable



Depuis plus d'un siècle, Air Liquide poursuit une stratégie de croissance dans la durée qui s'inscrit pleinement dans le développement durable* : une démarche qui allie la création de richesse à long terme avec le respect des personnes et de l'environnement.

Le Groupe a formalisé cette démarche de développement durable autour de quatre dimensions :

- Valoriser les femmes et les hommes de l'entreprise engagés autour d'un même projet
- Créer de la valeur pour les actionnaires en développant l'activité et la performance de l'entreprise dans la durée et la transparence
- Préserver la vie et l'environnement dans les opérations du Groupe et chez ses clients
- Innover pour demain, pour garantir le développement de l'entreprise et de ses clients

Valoriser les femmes et les hommes



Près de 36 000 femmes et hommes composent les équipes multiculturelles et multicompétentes d'Air Liquide : partout dans le monde, ces équipes motivées innovent chaque jour pour satisfaire les clients et accroître la performance du Groupe.

La diversité, un atout pour le Groupe

Pour Air Liquide, groupe mondial qui intervient dans des secteurs d'activité très différents, la diversité, déclinée sous toutes ses formes, est une source de dynamisme qu'il veille à renforcer : nationalités, cultures, compétences, profils, expériences, répartition femmes/hommes... La diversité, c'est aussi pouvoir occuper des fonctions très différentes au cours de sa carrière. Les possibilités de mobilité géographique ou professionnelle sont une réalité : il existe de nombreuses passerelles entre secteurs d'activité ou entités, et il est possible de passer d'un univers technique à un domaine de gestion ou à une fonction commerciale. La diversité, c'est aussi plus de femmes : en 2005, au niveau mondial, 17 % des ingénieurs et managers sont des femmes et elles représentent 28 % des embauches de cette catégorie. A noter que les femmes représentent 24 % des personnes identifiées comme ayant un "haut potentiel" au sein du Groupe contre 20 % en 2003.

La diversité se mesure aussi en termes de nationalités : on en compte 36 différentes parmi les expatriés et 20 parmi les cadres dirigeants.

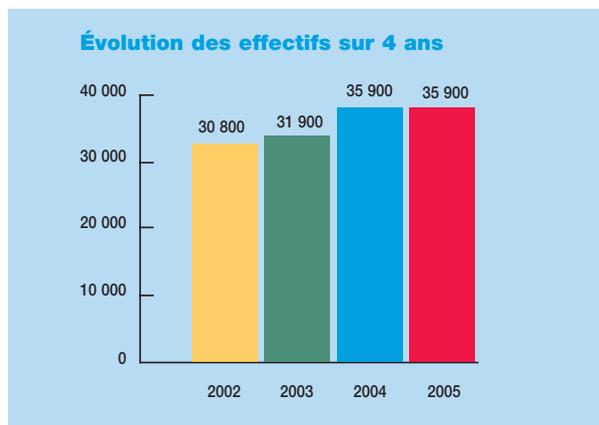
Faciliter et accélérer les transferts de compétences

L'accent mis par Air Liquide sur les développements dans de nouvelles zones géographiques implique la mobilisation sur place d'équipes capables de conduire ces nouveaux projets. D'où de nombreux recrutements dans les régions concernées. La Chine, par exemple, a vu ses effectifs croître d'environ 300 personnes en 2005 sur un effectif total de 1 500.

Pour accompagner la montée en puissance des nouvelles équipes, les appuyer dans tel ou tel domaine où les besoins sont importants à un moment donné, autrement dit pour assurer un transfert de compétences efficace, Air Liquide a décidé de mobiliser son réseau d'experts internationaux. Fin 2005, un groupe d'une centaine d'entre eux a été identifié : tous ses membres sont prêts à partir pour une mission de courte durée dans une région et sur un projet où ils pourront apporter un appui tout en transmettant une partie de leur savoir-faire à leurs collègues locaux. Cette initiative s'inscrit dans la continuité du programme de reconnaissance de l'expertise technique au sein du Groupe.

Une rémunération qui valorise la performance

La reconnaissance des employés inclut un système de rémunération qui valorise la performance : 41 % des salariés ont une part variable de leur salaire (hors intéressement) liée à leur performance individuelle, à celle de leur équipe et aux résultats de leur entité ou du Groupe. En outre, Air Liquide a réalisé en 2005 une augmentation de capital réservée aux salariés : près de 45 % d'entre eux ont souscrit des actions, portant à 1,2 % la part du capital d'Air Liquide détenue par les collaborateurs du Groupe.



NB : les indicateurs ressources humaines sont détaillés et commentés en pages 242 à 244.



Créer de la valeur pour les actionnaires

Air Liquide et ses actionnaires poursuivent depuis plus d'un siècle une relation de confiance et le Groupe place ses actionnaires au cœur de sa stratégie avec un objectif : la valorisation de leur épargne par une croissance soutenue et régulière des résultats et des dividendes* dans la durée. Toute décision est prise dans l'intérêt à moyen et long terme des actionnaires. Les performances du Groupe dans la durée et la fidélité de ses actionnaires constituent ses meilleurs atouts.

L'engagement du Groupe envers ses actionnaires : La Charte de l'actionnaire

Air Liquide formalise son engagement et son respect envers ses actionnaires à travers la Charte de l'actionnaire. Chaque actionnaire bénéficie des mêmes droits, une action* égale une voix. Air Liquide porte une écoute attentive à ses actionnaires. Une illustration en est le Comité actionnaires, groupe de réflexion et de proposition et véritable relais entre les dirigeants du Groupe et les actionnaires individuels. Le Comité veille en outre, à la clarté et à la transparence de ses informations financières. Autre exemple de la volonté de communication du Groupe, à l'occasion de l'Assemblée Générale, chaque actionnaire reçoit chez lui sa convocation et le Livret de l'actionnaire.

La recherche permanente d'une croissance régulière et soutenue des résultats dans la durée permet une politique de rémunération et de valorisation dans la durée de l'épargne des actionnaires. Enfin, les conseillers du Service actionnaires sont entièrement dédiés à l'écoute des actionnaires et ils gèrent gratuitement les comptes au nominatif pur et transmettent les ordres de bourse.

Un actionariat individuel fort et souvent inscrit au nominatif

Une des particularités d'Air Liquide est d'avoir près de 40 % de son capital détenu par 360 000 actionnaires individuels. Cet attachement réciproque d'Air Liquide avec ses actionnaires se traduit notamment par un nombre élevé d'actionnaires inscrits au nominatif (138 000 dont 52 000 au nominatif pur) et par la reconnaissance de leur fidélité à travers l'attribution d'une prime de 10 % sur toute rétribution (dividende* ou distribution d'actions*) pour les actions



détenues sous cette forme pendant au moins deux années calendaires pleines. La forte proportion de détention des titres au nominatif permet à Air Liquide de connaître ses actionnaires et de développer une communication directe et personnalisée avec eux. En outre, ceux qui sont au nominatif pur bénéficient de la gestion directe et gratuite de leurs comptes par Air Liquide. Depuis 2005, ces actionnaires peuvent gérer directement leurs comptes à partir du site Internet d'Air Liquide, qu'il s'agisse d'avoir accès aux différents formulaires ou de passer leurs ordres en bourse.

NB : retrouvez la Charte de l'actionnaire en page III. Les indicateurs actionnaires sont détaillés et commentés en page 235.



La sécurité est la priorité n° 1 d'Air Liquide. Le Groupe conduit une politique volontariste afin de renforcer la culture sécurité au sein de ses équipes, chez les sous-traitants et chez les clients.

En matière d'environnement, l'approche d'Air Liquide est double : elle concerne à la fois sa propre activité et celle de ses clients à qui il propose des solutions pour les aider à produire plus propre.

Sécurité et environnement sont au cœur de la politique industrielle du Groupe.

Préserver la vie et l'environnement

Formation et sensibilisation

La formation et la sensibilisation à la sécurité font l'objet de nombreux programmes mis en œuvre au niveau du Groupe et dans les filiales. Les actions poursuivies ou lancées en 2005 ont notamment porté sur la sécurité routière et la prévention des risques liés aux espaces confinés et à la manutention d'objets lourds. Elles ont contribué à une nouvelle amélioration sensible des résultats sécurité avec en 2005 un taux de fréquence des accidents du travail de 2,1 %.

IMS : une approche qui intègre la sécurité, l'environnement et la fiabilité

2005 a vu le déploiement, au niveau mondial, d'un système intégré de gestion industrielle (IMS).

Portant sur la conception, l'exploitation et la maintenance des installations, il vise à assurer un niveau de sécurité, de respect de l'environnement et de fiabilité encore supérieur. Ce référentiel de procédures et de standards techniques a été finalisé en 2004 en tenant compte des meilleures pratiques du Groupe.

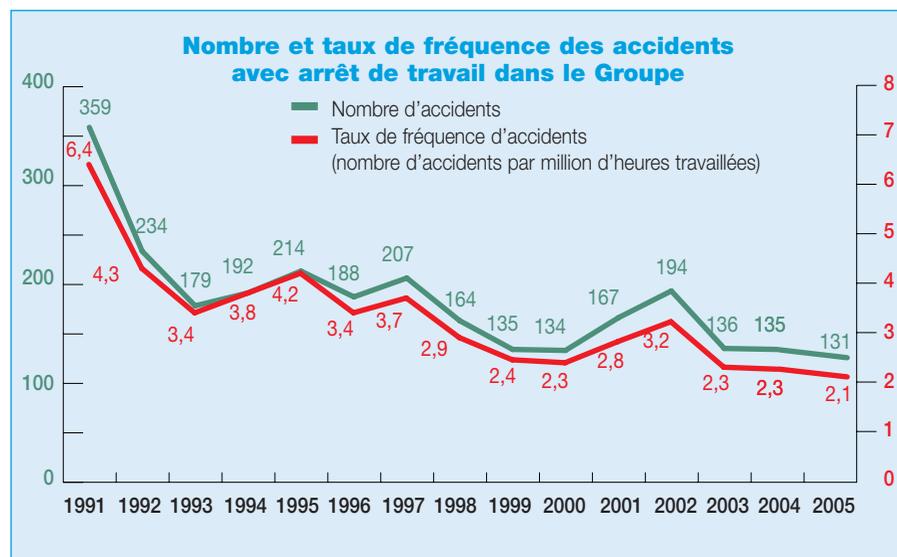
Fin 2005, il couvrait déjà plus de 96 % de l'activité d'Air Liquide. Son déploiement sera achevé en 2006 et il deviendra la culture de base de l'entreprise dans le domaine de la gestion industrielle.

IMS constitue un cadre unique qui intègre à la fois des règles spécifiques adaptées aux métiers du Groupe et une grande partie des exigences des normes internationales telles que OHSAS 18000 (santé sécurité), ISO 9000 (qualité) ou ISO 14000 (environnement). Fin 2005, des audits internes ont débuté dans plusieurs filiales pour vérifier les conditions d'application d'IMS.

Un nouvel outil de reporting pour les données environnement et sécurité

Dans ses unités de production de gaz de l'air, Air Liquide cherche à réduire la consommation énergétique par m³ de gaz produit. Il diminue aussi son recours aux gaz réfrigérants qui appauvrissent la couche d'ozone et réduit sensiblement les émissions d'oxydes d'azote de ses unités de cogénération* grâce à la mise au point de brûleurs innovants.

Dans le cadre de sa démarche de développement durable et de formalisation des systèmes de collecte de données environnementales, Air Liquide a décidé en 2004 de mettre en place un outil de reporting adapté afin de pouvoir analyser dans le détail sa performance. Le choix du système a été fait en 2005 et son paramétrage est en cours. Il sera entièrement opérationnel mi-2006. Cette avancée en matière de reporting extra-financier répond aux recommandations faites par les départements développement durable des commissaires aux comptes dans l'avis qu'ils ont porté sur les procédures de collecte de données de l'exercice 2004. Ces mêmes auditeurs ont procédé en 2005 à des vérifications sur le terrain concernant la récolte de ces données.



NB : les indicateurs sécurité et environnement sont détaillés et commentés en pages 236 à 241.



L'innovation en 2005

Budget :
près de **165** millions €

550 chercheurs de plus de
25 nationalités

8 centres de recherche
(France, Allemagne,
États-Unis, Japon)

2 680 inventions brevetées

Plus de **100** partenariats
industriels

Plus de **100** collaborations
internationales avec des
universités et instituts de
recherche

L'innovation est une des grandes forces d'Air Liquide : réparties dans le monde entier, plus de 2 000 personnes travaillent dans les centres de recherche, de technologie et d'ingénierie. Ces équipes font progresser le Groupe dans trois directions majeures : développement durable* et environnement, santé et hygiène et technologies avancées. Elles mettent au point des procédés innovants et compétitifs de production des gaz, développent de nouvelles applications et offres de services, assurent la diffusion de l'expertise technique dans le Groupe et exercent une veille scientifique active.

Innovier pour demain

De nouvelles applications thérapeutiques pour les gaz

En 2005, le Groupe a mis en place un programme de recherche spécifique consacré aux gaz médicaux et à leurs applications thérapeutiques. Pneumologues, anesthésistes, pharmaciens, chimistes, biologistes, statisticiens... A terme, ils seront une trentaine de chercheurs à explorer de nouvelles voies pour mettre au point des médicaments gazeux apportant un réel bénéfice au patient. Leurs travaux s'articulent autour de quatre axes majeurs. Le premier concerne l'aérosol-thérapie*, autrement dit l'administration de médicaments par voie respiratoire qui présente bien des avantages : facile, sans risque, efficace... L'anesthésie est le deuxième chantier. L'autorisation de mise sur le marché du xénon pour l'anesthésie obtenue en 2005 en Allemagne ouvre la porte à de nouveaux développements. Troisième voie de recherche : le traitement de la douleur et la neuroprotection, par exemple la prévention des accidents vasculaires cérébraux. Enfin, des recherches plus fondamentales sont menées sur de nouveaux gaz thérapeutiques ou mélanges gazeux.

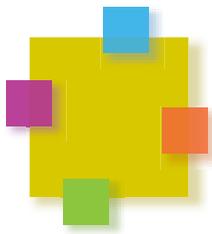
Premiers pas d'une filière hydrogène vecteur d'énergie

L'hydrogène est un formidable vecteur d'énergie propre : sa combustion ne produit que de la vapeur d'eau. C'est un élément important du débat actuel sur les énergies alternatives. Depuis de longues années, Air Liquide conduit des recherches sur l'hydrogène énergie. Le Groupe dispose d'une expertise de pointe dans tous les maillons de la chaîne, depuis la production jusqu'à l'utilisation

dans la pile à combustible*, en passant par le stockage et la distribution. Air Liquide a été choisi en 2005 comme coordonnateur du projet européen Hychain-Minitrans. Il s'agit d'un projet de test grandeur nature de différentes flottes de véhicules légers fonctionnant avec des piles à hydrogène dans quatre régions d'Europe (Allemagne, France, Espagne et Italie). Ce projet de grande envergure s'étendra de 2006 à 2010 et concerne plus de 150 véhicules dans les villes participantes. Outre son rôle de pilote, Air Liquide est impliqué dans le développement des bouteilles d'hydrogène, dans l'infrastructure de distribution du gaz et dans la fourniture de piles à combustible via sa filiale Axane. Au total, le Groupe participe à plus d'une quinzaine de projets sur l'hydrogène énergie à l'échelle française, européenne et mondiale.



NB : les indicateurs innovation sont détaillés et commentés en page 245.



Clients Indust

Les Clients Industriels d'Air Liquide constituent un tissu extrêmement riche et diversifié. Le Groupe propose à chaque marché **une offre dédiée et adaptée à ses besoins.**

Alimentaire – Pharmacie 14 % Matériaux – Énergie 28 %
Automobile – Fabrication 25 % Technologie – Recherche 8 %
Artisans – Distributeurs 14 % Autres 11 %

4 154
millions
d'euros
de chiffre
d'affaires

riels

1 million
de clients
dans plus de
70 pays

1 825
inventions
brevetées

Dynamique de croissance



Des solutions sources de forte valeur ajoutée

Sur ses marchés traditionnels concentrés pour l'essentiel en Europe, en Amérique du Nord et au Japon, Air Liquide entretient une grande proximité avec ses clients en s'appuyant sur des structures locales qui maillent le territoire. Cette organisation lui permet de mieux cerner les besoins de ses clients et de développer des solutions adaptées à chacun. L'intégration des activités acquises de Messer en Allemagne, aux États-Unis et au Royaume-Uni a renforcé la présence locale du Groupe sur ces grands marchés. Partout, les équipes sont mobilisées sur les enjeux des clients, notamment la préservation de l'environnement, la qualité des produits et l'optimisation des procédés et des coûts de production.



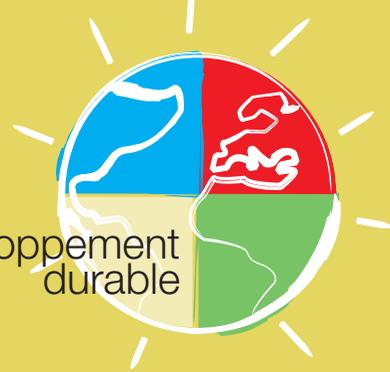
Tirer parti du dynamisme des économies émergentes

Dans les pays émergents à fort potentiel, la stratégie d'Air Liquide est de croître rapidement en tirant parti de leur dynamisme et en accompagnant les projets locaux de ses clients internationaux. En 2005, le Groupe a accentué sa présence en Chine. Il a investi dans de nouvelles capacités de production et renforcé ses équipes commerciales. La croissance est particulièrement forte dans les marchés de base comme l'automobile, la construction, les matériaux ou l'énergie. Air Liquide se développe aussi à l'est de l'Europe : Pologne, Roumanie, Bulgarie... Comme en Chine, les projets concernent principalement les marchés traditionnels. En Russie, les récents succès de la Grande Industrie ouvrent de nouvelles perspectives pour les activités des Clients Industriels. L'Amérique latine est aussi un contributeur important à la croissance de ces activités. Le Groupe est bien implanté en particulier au Brésil et en Argentine qui ont connu en 2005 un environnement économique très porteur. Air Liquide y a signé de nombreux contrats dans l'automobile, le verre, la pâte à papier et l'agroalimentaire.



L'innovation au service de l'environnement

L'innovation est un des leviers majeurs de la croissance des Clients Industriels. C'est un atout de différenciation essentiel : bouteilles plus maniables et légères pour les artisans, amélioration des rendements énergétiques dans l'industrie du verre ou de la pâte à papier, nouveaux procédés de traitement des déchets... Les équipes de recherche et développement, marketing et industrielles travaillent en étroite collaboration sur des projets innovants. Les filiales développent, pour des demandes spécifiques de clients, des solutions de terrain qui peuvent ensuite être adaptées dans d'autres pays. Citons, en 2005, Aligal Flora en Italie, une nouvelle solution de surgélation en Australie, un système original de traitement des boues d'épuration en Allemagne. Une partie importante des programmes de recherche est dédiée à l'hydrogène qui offre des perspectives d'avenir très prometteuses. Parmi les développements récents de solutions adaptées aux besoins spécifiques des clients et porteuses de forte valeur ajoutée, on peut citer la gamme Aligal pour les clients de l'agroalimentaire, les solutions "vertes" mises à disposition des industriels de l'automobile pour les aider à limiter les émissions des véhicules ou encore l'offre "sans plomb" pour l'assemblage des composants électroniques...



Développement durable

☀ Environnement

Une “sun valley” en Allemagne

Le MicroTechpark de Thalheim, au nord de Leipzig, en Allemagne, est en train de devenir une “sun valley”. Déjà en 2001, Q.Cells qui est aujourd’hui l’un des premiers fabricants mondiaux de cellules solaires, s’installait à Thalheim. Le parc industriel a été lancé, près du site de Q.Cells, avec l’arrivée de CSG Solar, un nouveau fabricant allemand de cellules solaires, et d’EverQ, une “joint-venture” entre l’américain Evergreen Solar, l’Allemand Q.Cells et le Norvégien Renewable Energy Corporation.

Le solaire fait partie des sources d’énergie alternatives aux énergies fossiles et suscite un intérêt grandissant en Europe, et particulièrement en Allemagne. Ce pays a décidé de dépasser l’objectif de 20 % d’énergie issue de sources renouvelables fixé par l’Union européenne à l’horizon 2020. La fabrication de wafers* et cellules solaires, qui transforment la lumière du soleil en électricité, nécessite l’utilisation de gaz spéciaux*, d’azote et d’argon. Air Liquide vient de remporter la fourniture de tous les gaz et services associés pour l’ensemble du site de Thalheim. Une équipe de support local client, installée sur le site, garantit une qualité totale d’approvisionnement répondant aux exigences spécifiques de cette industrie.

Clients Industriels

De l'alimentaire à la pharmacie : la qualité et la sécurité d'abord

Les gaz interviennent dans de nombreux processus de transformation alimentaire : maîtrise de la chaîne du froid lors de la fabrication, du stockage ou du transport, conservation des produits frais ou secs, carbonatation des boissons gazeuses... C'est pour Air Liquide un marché en croissance, peu affecté par les fluctuations conjoncturelles mais qui évolue en permanence compte tenu des exigences de qualité. Les consommateurs sont de plus en plus demandeurs de produits frais, savoureux et prêts à consommer. Dans le même temps, les impératifs de sécurité alimentaire se renforcent : en Europe, depuis le 1^{er} janvier 2005, la

traçabilité s'impose tout au long de la chaîne alimentaire, depuis le producteur agricole jusqu'au consommateur final. La mise en place d'une méthode de prévention des risques inspirée du standard international HACCP est devenue obligatoire pour chaque acteur de cette chaîne au 1^{er} janvier 2006.

Pour répondre à cette double exigence de qualité et de sécurité des produits, Air Liquide propose une palette de solutions réunies dans la gamme Aligal, assurant un niveau optimal d'hygiène et de traçabilité. Etiquettes électroniques ou codes barres, outils de mesure de la qualité microbiologique des gaz, équipements intelligents qui s'intègrent dans l'outil de fabrication, nouveaux mélanges gazeux plus performants... Le Groupe innove en permanence.

En 2005, par exemple, une offre mondiale à destination de la restauration rapide a été développée : un service de livraison de gaz carbonique de haute qualité alimentaire, sous forme liquide, pour la fabrication des sodas. Un camion assure l'approvisionnement d'un conteneur télésurveillé : le client n'a plus de bouteilles à manipuler et Air Liquide se charge de la gestion de son stock. Le même niveau d'exigence en termes



Phargalis, une offre dédiée à l'industrie pharmaceutique.

de qualité et de traçabilité se retrouve dans l'offre Phargalis qu'Air Liquide a développée pour ses clients de l'industrie pharmaceutique. Cette solution associe la fourniture de gaz de qualité pharmaceutique à une offre de services spécifique.

Air Liquide en *Australie*

Un pas de plus dans la surgélation alimentaire

Surgeler individuellement de petites tranches de jambon sans qu'elles ne s'agglomèrent entre elles fait partie du savoir-faire Air Liquide grâce aux solutions IQF (Individual Quick Freezing). Mais le

Groupe n'avait encore jamais eu à en traiter 2 tonnes / heure. C'est ce que lui a demandé Don Smallgoods, division de George Weston Foods, l'un des plus gros fabricants australiens de plats préparés et client d'Air Liquide depuis 15 ans, pour l'extension de son usine de garnitures de pizza à Melbourne. L'équipe australienne a immédiatement pensé au tunnel de surgélation Zip Roll, mais pour accroître sa capacité de production, il fallait remplacer le gaz carbonique qu'il utilise comme source de froid par de l'azote. Pour réaliser cette adaptation technique en un temps record, un groupe projet international a été mis sur pied, regroupant des experts en cryogénie alimentaire des plates-formes techniques européennes, ainsi que des membres du marketing Groupe. La solution a été conçue, testée et mise en service chez le client début 2005.

Grâce à la mobilisation des compétences internationales du Groupe, cette solution a fait la différence avec la concurrence.





Environnement

Pile à hydrogène : une nouvelle référence dans la téléphonie mobile

Après une première expérience réussie avec Bouygues Telecom en France, la pile à hydrogène d'Air Liquide a fait l'objet d'un nouveau développement commercial en 2005 en Grèce avec Vodafone, leader mondial de la téléphonie mobile.

Une pile de 2,5 kW conçue, développée et fabriquée par Axane, filiale du Groupe, a été installée en fin d'année pour alimenter un relais téléphonique dans une zone montagneuse de l'Attique. Cette pile fait partie d'un projet pilote et non polluant de fourniture d'énergie qui inclut également un système photovoltaïque.

Les enseignements de cette expérience, qui durera plusieurs mois, permettront d'adapter cette solution hydrogène en vue de fournir de l'énergie à d'autres sites de téléphonie mobile.

Technologies et recherche : des marchés en forte croissance

Cellules solaires, fibres optiques, diodes électroluminescentes... Tous ces produits ont un point commun : ils sont liés à la lumière. Les premiers la transforment en énergie, les deuxièmes la transportent et les troisièmes en produisent à partir d'un courant électrique. Dans tous les cas, les gaz industriels sont nécessaires à la fabrication de ces produits. Le contrat signé avec trois fabricants de cellules solaires à Thalheim, en Allemagne, est un beau succès de 2005 sur ce marché porteur. Autre segment de marché à dominante technologique, l'assemblage des composants électroniques. Il doit faire face à la prochaine interdiction mondiale de l'usage du plomb, élément toxique, dans les opérations de soudage. Or les alliages de substitution nécessitent des températures plus élevées et les risques d'oxydation sont alors accrus. Pour résoudre ce problème, Air Liquide propose une solution d'inertage sous azote : ALIX. Tout en s'inscrivant dans le respect de l'environnement, cette solution permet de réaliser des économies substantielles par rapport aux techniques traditionnelles : elle limite la quantité de produit chimique utilisé, diminue les résidus et réduit le nombre de défauts. Plusieurs centaines d'applications ALIX sont déjà installées, principalement en Europe et aux États-Unis. Un premier succès a même été enregistré en Chine en 2005 dans la région de Shanghai grâce à une action concertée des équipes locales et des experts du Groupe qui ont assuré le transfert de savoir-faire.

Hydrogène : des projets expérimentaux dans plusieurs pays

Le réseau des entités Clients Industriels dans le monde permet au Groupe de diffuser des applications de l'hydrogène vecteur d'énergie pour des générateurs stationnaires dans divers pays. Air Liquide a obtenu en 2005 de nouveaux contrats pour la pile à combustible* conçue et fabriquée par sa filiale Axane, en particulier pour alimenter en énergie des pylônes de télécommunications. C'est le cas notamment en Grèce et en France. L'expérience conduite en 2005 sur cette application avec Bouygues Telecom en France a permis de valider cette solution

et d'autres piles seront installées en 2006 sur plusieurs sites de ce client dans le cadre d'une expérimentation plus large.

Autre exemple : au Japon, la filiale Japan Air Gases a participé au Rallye Bibendum organisé par Michelin à Kyoto en juin 2005 en assurant l'approvisionnement de 8 véhicules en hydrogène. Cette opération avait pour but de promouvoir les technologies en faveur d'une mobilité durable.

A Singapour, Air Liquide et sa filiale Soxal ont mis en place une station-service hydrogène pour le groupe BP, dans le cadre d'un programme gouvernemental destiné à développer des énergies alternatives. Cette station alimentera en hydrogène gazeux une flotte de voitures équipées d'une pile à combustible. L'hydrogène est produit par un électrolyseur, sans aucun rejet de gaz carbonique dans l'atmosphère. Des stations hydrogène sont maintenant installées dans 6 pays.



Air Liquide Italie a développé une solution à base de gaz carbonique qui permet d'améliorer la productivité des cultures de fleurs, fruits ou légumes en serre. Un apport finement dosé de ce gaz permet d'obtenir des résultats très positifs : des tests sur des tomates ont montré un accroissement de production allant de 10 % à 40 % sur une période de culture raccourcie de 1 à 3 semaines selon les cas. Cette solution a connu un grand succès en Italie en 2005.

Clients Industriels

Automobile : réduire les émissions polluantes et améliorer la sécurité

Air Liquide intervient à tous les niveaux de la filière automobile et innove pour accompagner l'évolution de cette industrie, en particulier dans le domaine du respect de l'environnement et de la sécurité. Le Groupe développe de nouveaux procédés de fabrication plus écologiques, par exemple en matière de trempe gazeuse* : la solution Alnat HP remplace avantageusement les systèmes

traditionnels de trempe en bains d'huile ou de sel. Elle a été retenue en 2005 par de grands équipementiers automobiles, en Europe, mais aussi en Chine et au Brésil. Protéger l'environnement, c'est aussi rejeter moins de particules à la sortie du pot d'échappement. Pour répondre aux nouvelles réglementations, les constructeurs développent des filtres à particules, en particulier à base de carbure de silicium, dont la fabrication requiert de grandes quantités d'argon. Air Liquide, en 2005, a signé un contrat important en Pologne pour cette application. Le Groupe a également développé une nouvelle offre de gaz dédiée à l'étalonnage des équipements d'analyse des émissions des véhicules : Alphagaz Auto 4 correspond à la nouvelle norme environnementale européenne Euro 4*. En matière de sécurité des passagers, Air Liquide fournit l'argon et l'hélium qui équipent de nombreux systèmes d'airbags, véritables concentrés

de technologie qui se gonflent en quelques dix millièmes de seconde. Le Groupe a récemment renforcé son partenariat avec Autoliv, le leader mondial du secteur.

Fabrication métallique : un nouveau souffle pour le soudage - coupage

Les procédés de soudage et de coupage sont omniprésents dans les industries automobile, navale, aéronautique, et plus généralement dans toutes les opérations d'assemblage et de transformation métallique. Ces industries se modernisent ; elles font appel à des matériaux plus sophistiqués, à des tôles plus fines et établissent de nouveaux cahiers des charges. Air Liquide anticipe ces évolutions en développant des technologies de soudage et de coupage de plus en plus complexes et pointues : robotisation, vitesse, qualité des soudures... Il accroît par exemple le recours aux lasers.

Le Groupe développe aussi des offres de services originales comme Cap qui permet d'améliorer la performance d'un atelier de soudage. Le support d'un spécialiste Air Liquide associé à la mise en place d'un système innovant de gestion d'indicateurs de productivité constituent les piliers de cette offre.



Entretien avec
Nathalie Chramosta
Expert Groupe
Marchés eaux et environnement
France

Sur quels types de missions intervenez-vous ?

■ L'essentiel de mon travail consiste à aider les exploitants de stations d'épuration à améliorer leur système de traitement des eaux. Les eaux rejetées par les usines ou les collectivités locales sont notamment recueillies dans des bassins biologiques où des milliards de bactéries dégradent les polluants en utilisant l'oxygène de l'air. L'apport d'oxygène pur est un excellent moyen d'améliorer leur rendement : on peut le multiplier par 5. Mais chaque cas est

différent et nécessite une étude préalable pour définir le choix de la solution la mieux adaptée et les conditions de sa mise en œuvre. On nous appelle souvent en urgence pour des problèmes d'odeurs, de formation de mousse ou de pollution accidentelle. Généralement, je fais un premier diagnostic par téléphone puis, si nécessaire, je réalise des analyses complémentaires à partir de prélèvements.

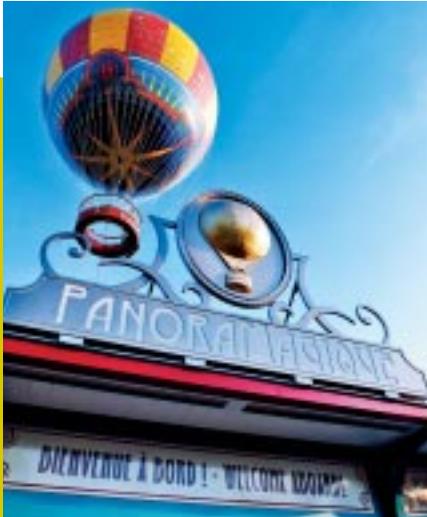
Vous travaillez aussi parfois dans le milieu naturel...

■ Oui, par exemple dans le cas de la Seine en région parisienne. En période d'orage, les eaux de pluie, en lessivant la voirie, se chargent en hydrocarbures. Ces eaux, rejetées en partie dans la Seine, forment un film huileux qui limite la pénétration de l'oxygène et provoque la mort de nombreux poissons. Air Liquide participe, pour le compte des collectivités locales, à un système d'oxygénation de

la Seine installé en 6 îlots différents. Il se déclenche lors de fortes pluies pour sauver les poissons.

Qu'est-ce que cela implique d'être expert environnement pour le Groupe ?

■ Cela signifie que je mets mon expertise dans le domaine de l'environnement, et plus particulièrement de l'eau, au service des filiales Air Liquide en Europe mais aussi dans le monde. Lorsqu'elles sont confrontées à une demande de client qui requiert une approche spécifique, j'interviens en support technique et en conseil pour les aider à élaborer une réponse adaptée. Je fais partie du réseau ALTEC Europe qui compte une dizaine de spécialistes en environnement dont 4 experts Groupe, notamment Joerg Schwerdt, notre chef de file, basé en Allemagne. Quelle que soit notre spécialité, nous avons tous un point commun : la passion de l'environnement.



Le ballon PanoraMagique, de Disneyland Resort® Paris, inauguré le 9 avril 2005, a été gonflé grâce à 6 000 m³ d'hélium fournis par Air Liquide.

Matériaux et énergie : les atouts de l'oxygène

De l'industrie pétrochimique à celle du verre, en passant par la transformation des métaux, un très grand nombre de procédés industriels font appel à la combustion à l'air (oxygène + azote). Depuis plusieurs années, Air Liquide développe une combustion à l'oxygène pur ou à l'air enrichi en oxygène. C'est le principe de l'oxycombustion qui présente de nombreux avantages. Le rendement énergétique est amélioré, ce qui permet de réduire la quantité de combustible utilisé et contribue donc à diminuer les émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère. De plus, quand la combustion à l'air se fait à très haute température comme dans l'industrie du verre, elle génère des oxydes d'azote (NOx*), qui sont à l'origine des pluies acides ou de difficultés respiratoires. La combustion à l'oxygène pur supprime quasi totalement la formation de NOx. Autre avantage : elle produit des fumées très concentrées en gaz carbonique, ce qui peut permettre la capture de ce gaz, évitant ainsi qu'il ne soit rejeté dans l'atmosphère. Les nouveaux brûleurs Alglass Sun, mis au point par Air Liquide pour les fours de verre participent à cette démarche de l'oxycombustion. Ils sont progressivement déployés chez les clients verriers au niveau mondial. Autre exemple dans la pâte à papier : en Allemagne, à Karlsruhe, grâce à une solution oxygène, Air Liquide a permis au groupe finno-suédois Stora

Enso d'améliorer le rendement de sa centrale de production d'électricité et de vapeur alimentée par les déchets de fabrication (écorces et sciure de bois).

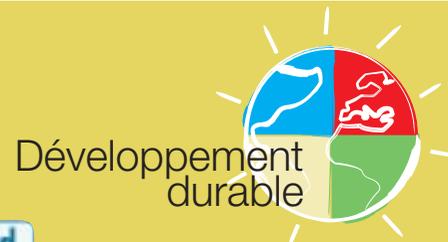
Des solutions performantes pour le traitement des déchets

L'oxygène est également un auxiliaire précieux pour la gestion des déchets. Il est utilisé, par exemple, pour brûler les déchets ménagers à haute température afin de produire de l'énergie, et permet de réduire jusqu'à 7 fois le volume des fumées d'incinération. Il est aussi très utile pour assainir les rivières touchées par une pollution industrielle ou pour améliorer le fonctionnement des stations d'épuration. Quant à l'ozone, produit à partir d'oxygène au sein

usine située à proximité. L'environnement est préservé car les gaz de fermentation (à effet de serre*) ne sont plus rejetés dans l'atmosphère, l'industriel fait des économies d'énergie et l'exploitant de la décharge en tire un revenu : tout le monde y trouve son compte.

Tout un éventail de services

Les solutions technologiques proposées par Air Liquide à ses clients

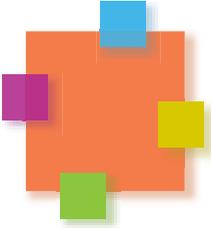


Canada : la sécurité a sa mascotte

Pour qu'un message sécurité soit efficace à long terme, il doit véhiculer une image positive et sympathique. Partant de ce postulat, l'équipe sécurité canadienne a créé Zéro, la mascotte qui milite pour le "zéro accident". Zéro, qui fait l'objet d'un dépôt de marque, accompagne depuis cinq ans les campagnes sécurité au Canada et se décline en toutes sortes d'objets quotidiens pour une plus grande appropriation par les équipes : affiches, porte-clés, tee-shirts, sacs, peluches... Et ça marche ! En 2005, le Canada n'a recensé que 3 accidents avec arrêt de travail pour les 1 500 salariés de l'activité Clients Industriels. C'est la meilleure performance sécurité depuis 7 ans. Le concept est en cours de démultiplication auprès d'autres entités Air Liquide dans le monde : la France, l'Australie, les Philippines, le Japon, le Brésil et le Maroc l'ont déjà adopté.

même de ces stations, il permet de réduire la quantité de boues produites dans des proportions allant jusqu'à 80 %. C'est le procédé Aspal Sludge, qui a été mis en œuvre en 2005 dans plusieurs pays, en particulier en France, en Allemagne et en Italie. Aux États-Unis, une solution originale à base de membranes* a été développée par Medal, filiale d'Air Liquide. Elle permet de récupérer les gaz produits par une décharge de détritres et d'en extraire le méthane qui est ensuite utilisé par une

s'accompagnent généralement d'une offre de services : gestion du parc de bouteilles, solutions de traçabilité, maintenance des équipements, formation, production sur le site du client et pilotage à distance des installations par Teleflo*... Le Groupe est également présent dans le domaine de la métrologie*. Cette activité consiste à contrôler et à étalonner tous les appareils de mesure indispensables au fonctionnement d'un site industriel.



Grande Indust

Air Liquide est un partenaire privilégié des grands industriels du raffinage, de la chimie et des métaux. Il leur fournit les gaz et solutions nécessaires à leurs procédés avec deux **objectifs** principaux : améliorer leur **productivité** et rendre leurs procédés plus **respectueux de l'environnement**.

Gaz de l'air **54 %** Hydrogène et gaz de synthèse* **25 %**
Énergie **17 %** Autres **3 %**



2 744
millions
d'euros
de chiffre
d'affaires

rie

31 grandes
unités
hydrogène

Plus de
8 000 km
de réseaux de
canalisations



Les industriels consomment toujours plus d'oxygène

Air Liquide progresse sur ses marchés traditionnels, notamment dans la fourniture de gaz de l'air à l'industrie des métaux, de la chimie ou du raffinage dans les zones géographiques où il est implanté de longue date.

La consommation d'oxygène, qui rend les procédés industriels plus efficaces et moins polluants, est en augmentation régulière. Pour répondre à cette progression de la demande aux États-Unis, Air Liquide a décidé en 2005 d'installer une nouvelle unité de séparation des gaz de l'air près de Houston au Texas. Elle sera mise en service et connectée au réseau de canalisations du Golfe du Mexique en 2007.

Autre exemple qui illustre la croissance du "socle" d'Air Liquide : le renforcement de son offre au numéro un de la sidérurgie finlandaise, Ruukki. A travers un contrat à long terme, Air Liquide reprend les unités de gaz de l'air existantes sur le site de Raahe et va en installer une nouvelle, dotée des dernières technologies du Groupe. Cette tendance générale à l'externalisation des approvisionnements en gaz de la part des grands industriels constitue un gisement de croissance important pour Air Liquide.



Est de l'Europe, Chine, Inde, Moyen-Orient...

Dans les pays émergents où la demande en biens industriels de base est très forte, la croissance est particulièrement rapide dans les secteurs de la sidérurgie, la chimie ou la métallurgie. Pour Air Liquide, cela se traduit par des opportunités de vente d'importants volumes de gaz.

Le Groupe s'est concentré en 2005 sur certaines zones où ce potentiel de développement est particulièrement fort. Ainsi, les contrats importants signés en Pologne, Roumanie, Bulgarie et Russie témoignent de la dynamique de l'est de l'Europe.

La Chine est un autre grand pôle de croissance. Le Groupe y a décidé un important volume d'investissements, en ligne avec sa volonté d'investir 500 millions d'euros dans ce pays entre 2004 et 2008. Il poursuit un développement ciblé dans quatre régions de la côte Est tout en explorant des opportunités dans d'autres bassins. L'Inde et le Moyen-Orient sont également des zones prometteuses où le Groupe pose des jalons. Il a conclu en 2005 deux partenariats dans les pays du Golfe Persique qui ont débouché sur des premiers contrats de fourniture de gaz et l'amorce de réseaux de canalisations.



Forte croissance pour l'hydrogène et le monoxyde de carbone

Troisième pilier de la dynamique du Groupe, l'innovation est très présente dans la Grande Industrie. L'hydrogène et le monoxyde de carbone ont enregistré une croissance de l'ordre de + 40 % en 2005. Ils sont au cœur de grands projets en particulier en Europe et en Amérique du Nord, mais aussi en Asie (Chine, Corée, Thaïlande...).

La demande d'hydrogène est fortement stimulée par les réglementations environnementales qui visent à réduire la teneur en soufre des carburants. Quant au monoxyde de carbone, il est utilisé en grandes quantités par l'industrie chimique, notamment pour produire les polyuréthanes (mousses, isolants...) et les polycarbonates (CD, boîtiers d'ordinateurs...). Enfin, innover, cela signifie également développer de nouvelles technologies de production des gaz. Ainsi, l'unité de séparation des gaz de l'air mise en service à Sanazzaro en Italie pour gazéifier les résidus pétroliers de ENI intègre des développements technologiques de pointe qui la rendent particulièrement efficace et flexible.



Air Liquide en *Russie*

Severstal, un grand de la sidérurgie russe, choisit Air Liquide

Le sidérurgiste russe Severstal est aujourd'hui l'un des cinq producteurs d'acier les plus compétitifs au monde. En 2005, il a choisi Air Liquide comme partenaire pour implanter et exploiter une unité de séparation de gaz de l'air sur son site de Cerepovetz, dans la région de Vologda, entre Moscou et Saint-Pétersbourg. L'accord s'est traduit par la création d'une joint-venture, ALS (75 % Air Liquide, 25 % Severstal). L'unité de gaz de l'air est destinée à satisfaire les besoins croissants du site en oxygène. Conçue et assemblée par le département Ingénierie d'Air Liquide, elle sera la plus grande de Russie et la plus grosse unité destinée à la production d'acier dans le monde (3 000 tonnes/jour d'oxygène). Elle représente un investissement de 100 millions d'euros pour ALS.

Ce partenariat ancre la position d'Air Liquide en Russie où les perspectives sont prometteuses pour le Groupe. En effet, la Russie est appelée à jouer un rôle majeur dans la production mondiale d'acier où elle figure déjà parmi les pays leaders. Severstal est un acteur de premier plan. Il a passé des accords avec d'autres groupes internationaux comme Arcelor et a poursuivi en 2005 son expansion mondiale avec la prise de contrôle de Rouge Steel aux États-Unis et de Lucchini en Europe.

Grande Industrie

Les projets se multiplient à l'est de l'Europe

Certains pays de l'est de l'Europe viennent de rejoindre l'Union européenne, d'autres s'y préparent. Tous ont en commun un fort potentiel de développement industriel. Air Liquide se positionne pour les accompagner sur la voie de la croissance. Le Groupe a mis en service une nouvelle unité de production d'azote en Pologne, sur le site de Zakłady

Azotowe Tarnow, et a signé un contrat important concernant la fourniture d'oxygène à une aciérie électrique. D'autres succès, avec des clients de la chimie et de l'automobile, ont conduit le Groupe à renforcer sa capacité de production de gaz liquides, en Silésie, cœur industriel de la Pologne où il concentre ses efforts. En Europe du sud-est, Air Liquide fournira de l'azote et de l'hydrogène à la nouvelle usine de verre plat que construit Saint-Gobain à Calarasi, en Roumanie. Dans la Bulgarie voisine, Air Liquide a conclu deux grands contrats de vente de gaz de l'air dans la sidérurgie et l'industrie du cuivre. Les unités de gaz en construction pour honorer ces contrats permettront aussi au Groupe de répondre aux besoins de nouveaux clients, dans cette région industrielle en pleine expansion. Au total,

le Groupe a décidé en 2005 d'investir 30 millions d'euros dans ces deux pays. En Russie, autre territoire où apparaissent de nouvelles opportunités de développement pour le Groupe, Air Liquide a établi en 2005 un partenariat avec l'aciériste Severstal pour lequel il réalisera la plus grande unité de gaz de l'air existant en Russie (voir page précédente.)

Le dynamisme chinois ne se dément pas

En Asie, la Chine continue à enregistrer des taux de croissance records dans tous les domaines et Air Liquide poursuit son développement dans les grands bassins économiques de Shanghai, Beijing-Tianjin, Guangdong-Hong Kong et dans la zone de Shandong. Plusieurs succès ont particulièrement marqué l'année 2005. Dans le parc



Entretien avec **Vincent Le Diouron** responsable du développement en Chine

En juillet 2005, vous êtes parti à Shanghai pour une mission d'appui. De quoi s'agissait-il ?

■ Air Liquide connaît en Chine un fort développement, en phase avec le dynamisme économique du pays. Les équipes locales sont en expansion, tant du point de vue des effectifs que des compétences, mais il arrive qu'elles aient besoin de renfort sur certaines affaires. C'est ce qui s'est passé durant l'été 2005 dans le cadre d'un grand projet dans un bassin-clé pour le Groupe, avec toutes les phases complexes de développement technique, commercial et contractuel que cela sup-

pose. J'étais alors chargé de mission Grande Industrie à Paris, après une expérience de plusieurs années en Corée. Comme j'avais déjà eu à intervenir dans des négociations du même type, Air Liquide m'a proposé de partir pendant quelques mois pour coordonner ce projet.

Qu'est-ce qui vous a poussé à accepter ?

■ C'est d'abord l'opportunité de participer en première ligne au développement d'une affaire de grande ampleur, au cœur d'une équipe pluridisciplinaire impliquant les opérations locales, l'ingénierie, l'organisation marché et grands comptes, mais aussi les spécialistes techniques, juridiques... J'ai aussi particulièrement apprécié d'être épaulé dans cette aventure par Claude Pivard, responsable du

marché Grande Industrie en Asie, un homme d'une grande expérience, qui a une parfaite connaissance du Groupe et qui connaît toutes les ficelles du métier. Je savais que c'était pour moi une occasion unique d'acquérir de nouvelles compétences. Et je n'ai pas été déçu ! Sur des projets aussi complexes, la formation théorique ne suffit pas : rien ne remplace l'expérience du terrain.

Vous avez même décidé de prolonger l'expérience...

■ Oui, car de telles négociations sont des opérations de longue haleine. Celle-ci n'est d'ailleurs pas terminée. Quand Air Liquide China m'a proposé d'intégrer son équipe de développement Grande Industrie, dirigée par Xia Tianming, je n'ai pas hésité. Les perspectives pour le Groupe sont formidables dans ce pays et les projets à défricher et à développer très nombreux !



Développement durable

chimique de Caojing, près de Shanghai, une unité de production d'hydrogène et de monoxyde de carbone a démarré et approvisionne par canalisations de grands clients internationaux. A Tianjin, le Groupe a signé un important contrat de fourniture de gaz de l'air avec le leader coréen de la chimie, LG Chem. Un peu plus au sud, dans la presqu'île de Shandong, il a conclu un accord à long terme avec le sidérurgiste chinois Rizhao Iron&Steel. Selon les termes de cet accord, Air Liquide a repris deux unités de gaz de l'air existantes sur le site de ce client et installé une troisième unité de grande taille, opérationnelle début 2006. L'ensemble permettra, outre la satisfaction des besoins de Rizhao Steel, de fournir des gaz de l'air à d'autres clients industriels locaux. Toujours dans cette même zone, le Groupe a acquis la société Air Resources, producteur de gaz situé à Lidong et engagé la création d'une nouvelle unité de séparation des gaz de l'air à Qingdao. Compte tenu de la dynamique chinoise, d'autres régions du pays présentent des opportunités que le Groupe est en train d'explorer.

Premières concrétisations au Moyen-Orient

Au Moyen-Orient se développent des infrastructures industrielles qui visent à transformer localement le gaz naturel et le pétrole en produits à plus forte valeur ajoutée. Air Liquide est partie prenante de ce mouvement et a réalisé plusieurs avancées concrètes en 2005. Au Qatar, il a créé une joint-venture avec Qatar Petroleum et sa filiale Qatar Nitrogen Company. Cette nouvelle société, dénommée Qatar Industrial Gases, dont Air Liquide détient 40 % du capital, a pour objectif de mettre en place des installations de production de gaz alimentant un réseau de canalisations dans deux grands bassins du pays : Mesaieed et Ras Laffan. Ce dernier est en train de devenir l'un des plus importants sites mondiaux de gaz naturel liquéfié (GNL), de gaz transformé en carburant (GTL*) et de pétrochimie. A Oman, Air Liquide a adopté une démarche similaire. Il a fondé en 2005 la société ALSIG (Air Liquide Sohar

Industrial Gases), en partenariat avec deux entreprises locales, afin de développer une activité de gaz industriels dans le parc pétrochimique naissant du port de Sohar. ALSIG a déjà signé deux contrats pour alimenter en azote une raffinerie et une usine chimique, ce qui s'est traduit par l'implantation d'une première unité de gaz de l'air pour alimenter le réseau de canalisations qui se met en place.

Environnement

Des aciéries qui rejettent moins de gaz carbonique

L'industrie sidérurgique européenne s'est fixée comme objectif de diviser par deux la quantité de gaz carbonique

émise par tonne d'acier produite (aujourd'hui : 2 tonnes de CO₂ par tonne d'acier). Elle s'est engagée pour cela dans le programme de recherche ULCOS*, soutenu par l'Union européenne et visant à réduire ces émissions de gaz carbonique au cours de la production d'acier.

Pour atteindre cet objectif, l'une des pistes explorées est le recyclage du monoxyde de carbone issu des hauts-fourneaux qui permet de réduire la quantité de charbon utilisée. Partenaire de ce programme, Air Liquide a conçu une unité pilote de récupération du monoxyde de carbone. Elle est en cours d'installation sur le site de recherches de la sidérurgie européenne à Luleå, en Suède, où elle sera utilisée avec un petit haut-fourneau expérimental.

Air Liquide participe par ailleurs à d'autres projets à long terme qui visent à capturer le gaz carbonique émis par ces mêmes hauts-fourneaux pour le séquestrer dans des cavités souterraines ou pour l'utiliser dans des procédés de récupération assistée de gaz naturel ou de pétrole.



Grande Industrie

L'hydrogène et le monoxyde de carbone, moteurs de la croissance à l'Ouest

Dans les pays occidentaux, l'activité Grande Industrie du Groupe est dynamisée par la demande d'hydrogène et de monoxyde de carbone. Les ventes mondiales d'hydrogène du Groupe s'élèvent en 2005 à environ 650 millions d'euros et devraient atteindre 1 milliard en 2008. Elles sont générées par 200 unités de production dans le monde, dont 31 de grande taille. Au total, le Groupe exploite un important réseau de canalisations d'hydrogène.

Renforcement de plusieurs bassins industriels en Europe

L'unité de production de monoxyde de carbone inaugurée en 2005 sur le site d'Anvers, en Belgique, tournait déjà à pleine capacité en fin d'année, avec trois ans d'avance sur les prévisions. L'unité hydrogène mise en service sur le même site un an plus tôt fonctionne elle aussi à plein régime.

En France, toujours en hydrogène, après le démarrage en début d'année de l'unité qui alimente la raffinerie de Esso à Port-Jérôme en Normandie, le Groupe a enregistré un nouveau succès avec Innovene sur la plate-forme pétrochimique de la région de Marseille où le Groupe a décidé de créer une nouvelle unité de production d'hydrogène qui alimentera également le réseau de canalisations existant. En Allemagne, avec un nouveau contrat signé avec le chimiste Cognis, Air Liquide doublera les quantités d'hydrogène livrées au site de Dusseldorf-Holthausen, dans la Ruhr.

Au nord de l'Espagne, une seconde unité d'hydrogène a démarré pour approvisionner le raffineur Repsol, à La Corogne.



Une deuxième unité de cogénération d'électricité et de vapeur a été inaugurée en avril 2005 sur le site d'AMD à Dresde en Allemagne. La cogénération a un rendement énergétique supérieur de 15 à 20 % par rapport aux techniques de production séparée d'énergie et de vapeur. Elle réduit dans les mêmes proportions les émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère.*



Développement durable

Engagement social et humain

Catastrophes naturelles : une solidarité sans faille

Face aux deux cyclones Katrina et Rita qui ont frappé les États côtiers du Golfe du Mexique en septembre, la réactivité et la générosité des équipes Air Liquide a été exemplaire, toutes activités confondues, de la Grande Industrie, très présente dans cette région, à la Santé en passant par les Clients Industriels ou l'Électronique. Le Groupe n'a heureusement déploré aucune victime ni aucun dommage majeur sur ses installations. Mais nombre d'employés ont dû abandonner leur foyer et certains ont tout perdu. Air Liquide a réagi très vite pour venir en aide aux employés en détresse en leur fournissant un logement tempo-

raire et en veillant à leurs besoins immédiats en termes de sécurité et de besoins essentiels. Issus de tout le pays, des dons de collègues ont alimenté le fonds d'aide permanent d'Air Liquide, ALAHO, à hauteur de 60 000 dollars, abondés par un versement de l'entreprise de plus de 100 000 dollars. Cela a permis d'aider très vite 75 familles durement touchées. Les employés et l'entreprise ont également versé des dons à la Croix-Rouge pour un montant total de près de 140 000 dollars destinés à aider toutes les victimes.

La réactivité s'est également exercée sur le terrain professionnel, d'abord pour assurer l'approvisionnement en gaz médicaux des hôpitaux, mais aussi pour continuer à fournir les gaz industriels aux sites qui continuaient de fonctionner, notamment dans l'Électronique.

Cet élan de solidarité fait écho à celui qui s'était déployé fin 2004/début 2005 pour venir en aide aux victimes du tsunami en Asie et qui avait totalisé près d'un million d'euros de dons.



Environnement

Texas : une nouvelle unité hydrogène dédiée aux carburants propres

Début 2005, Air Liquide a engagé la construction d'une nouvelle unité de production d'hydrogène à Bayport, au Texas, qui sera reliée à son réseau de canalisations dans cette zone du Golfe du Mexique. Dotée d'une capacité de production de 110 000 m³ par heure, ce sera la plus grande unité hydrogène du Groupe dans le monde. Plus de la moitié de la production de l'unité de Bayport alimentera, à Sweeny, la raffinerie de ConocoPhillips, un des leaders mondiaux de l'énergie. Le reste de l'hydrogène répondra aux besoins croissants des clients pétrochimiques actuels et futurs implantés le long du réseau de canalisations.

Environnement

Des technologies innovantes pour respecter l'environnement

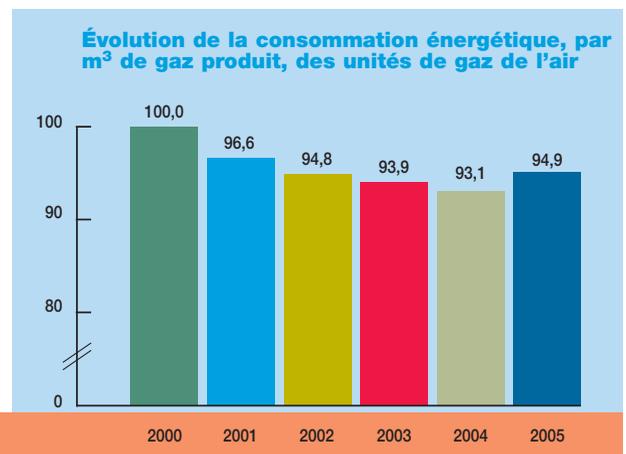
Dans le cadre de son engagement pour un développement durable, le Groupe innove constamment pour que ses unités de production soient de plus en plus "propres". A titre d'exemple, les nouvelles technologies mises en œuvre dans les unités de cogénération* d'énergie et de vapeur à Bayport au Texas lui ont permis de réduire dans d'importantes proportions les émissions d'oxyde d'azote (NOx*). Des technologies similaires seront intégrées dans la nouvelle unité hydrogène de Bayport.

Toujours aux États-Unis, Air Liquide a engagé un vaste programme concernant les réfrigérants qu'il utilise dans les systèmes de refroidissement des unités de production de gaz de l'air et qui ont un impact sur la couche d'ozone.

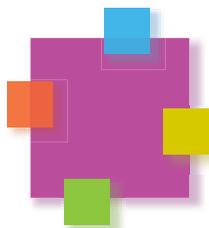
Le Groupe a décidé de remplacer d'ici à 2009 les systèmes qui consomment le plus de ce type de produits et de procéder à des substitutions par des réfrigérants plus respectueux de l'environnement.

En adoptant cette démarche, Air Liquide se positionne très au-delà de la réglementation américaine qui ne prévoit le remplacement de tels systèmes qu'à l'horizon 2030.

La consommation énergétique par m³ de gaz produit des unités de gaz de l'air du Groupe s'est globalement améliorée de 2000 à 2005 de plus de 5 %. 2005 a connu un certain retrait de cette efficacité énergétique en raison notamment de l'évolution du périmètre, des difficultés rencontrées aux États-Unis du fait des ouragans, à la marche de certaines unités du Groupe pour s'adapter à la demande des clients et à la volatilité du marché de l'électricité.



NB : les indicateurs sécurité et environnement sont détaillés et commentés en pages 236 à 241.



Électr

Semi-conducteurs, écrans plats,
téléviseurs haute définition
ou ordinateurs...

Air Liquide accompagne étroitement
ses clients de l'Électronique
partout dans le monde avec des
technologies de pointe et des **services**
à très forte valeur ajoutée.

Gaz vecteurs 32 % **Gaz spéciaux** 25 %

Services et liquides chimiques 16 %

Équipements et installations 27 %

855
millions
d'euros
de chiffre
d'affaires

onique

800
personnes
intégrées
aux équipes
des clients

24
nouvelles
inventions
protégées
en 2005



L'Asie, centre de gravité

Plus de 60 % de la production mondiale de semi-conducteurs et 100 % des écrans plats sont aujourd'hui produits en Asie. Dans les années à venir, c'est là que se feront plus des 3/4 des nouveaux projets électroniques.

Air Liquide met tout en œuvre pour répondre à la demande de ce marché extrêmement dynamique. Après avoir installé en 2004 à Tokyo la direction de l'activité Électronique mondiale, et créé une plate-forme Air Liquide Électronique Asie qui appuie les opérations du Groupe au Japon, en Chine, à Taiwan, en Corée et à Singapour, le Groupe a décidé en 2005 de construire deux centres dédiés aux gaz spéciaux* à Taiwan et en Chine.



Technologies de pointe

Dans le domaine électronique, la révolution est permanente. Pour obtenir des puces toujours plus puissantes et plus petites, les électroniciens modifient leurs procédés de fabrication : ils ont recours à de nouveaux matériaux, opérant désormais au niveau de l'atome. Ces avancées technologiques génèrent de nouveaux besoins et Air Liquide est partie prenante de l'aventure : outre une large palette de gaz ultrapurs, il propose aujourd'hui à ses clients des molécules, dites précurseurs avancés*, conçues sur mesure pour leurs nouveaux procédés.

Cette offre de haute technologie, qui associe ces molécules et équipements de mise en œuvre, a été lancée en 2005 sous le nom d'ALOHA. Elle a déjà séduit plusieurs grands clients et équipementiers aux États-Unis, en Europe et en Asie.

Ce positionnement technologique se retrouve aussi dans les services.

En matière d'analyse de la pureté des fluides, Air Liquide est le premier groupe industriel au monde à parvenir à détecter une impureté sur un million de milliards de particules, atteignant ainsi le seuil du ppq*.

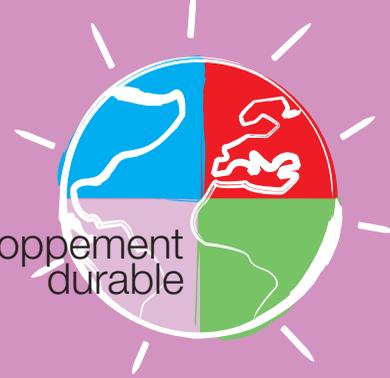


Valeur ajoutée et rentabilité

Ces développements technologiques sont sources de valeur ajoutée pour le Groupe. Par exemple, les nouvelles molécules de la gamme ALOHA et leurs applications peuvent être brevetées. Air Liquide dispose ainsi de brevets sur plusieurs de ces précurseurs doublés, dans certains cas, d'une exclusivité de production. C'est un bon moyen pour le Groupe de prendre une plus grande part dans la chaîne de valeur de l'industrie électronique.

Autre gisement de croissance : l'amélioration de la rentabilité des opérations existantes. C'est notamment le cas dans le domaine des gaz spéciaux* pour lesquels la demande a profondément évolué ces dernières années, en particulier en Asie avec des volumes en forte hausse et une multiplication des intervenants. Pour conforter sa position et capter plus de valeur sur ce marché, le Groupe a renforcé en 2005 sa politique d'achats, modifié son approche industrielle et créé une nouvelle offre intégrée, Jumbo, associant produits, équipements et services. En un an, l'efficacité sur les achats est déjà substantielle et l'offre Jumbo a fait l'objet de plusieurs contrats en Asie et en Europe.





Développement durable

Innovation

FabNet : la traçabilité au sein des fabs

FabNet, c'est un système d'information innovant qui permet de piloter en temps réel la chaîne d'approvisionnement de tous les produits circulant dans la fab* : gaz et liquides chimiques ultrapurs en particulier. La traçabilité totale des différentes composantes à laquelle s'ajoute la collecte des résultats d'analyse aboutit à une mine d'informations qui peuvent être exploitées d'un simple clic. Par exemple, en cas de problème sur une ligne de production, FabNet permet de cibler la recherche de la cause sur les éléments ayant subi un changement et donc de détecter très vite l'élément responsable. Les données sont accessibles, via un portail informatique, par les équipes d'Air Liquide qui gèrent la mise en œuvre des fluides dans la fab mais aussi par le client. FabNet constitue pour lui un outil de reporting très efficace. C'est ce qui a décidé STMicroelectronics, fin 2005, à l'adopter pour 5 de ses sites mondiaux, après l'avoir testé avec succès dans sa fab de Carrollton aux États-Unis. Un même système sera déployé à Singapour, en Italie et en France, permettant à STMicroelectronics d'avoir une vision instantanée des paramètres de production des différents sites. Cette solution à fort contenu technologique constitue une nouvelle avancée dans l'offre de services du Groupe.

Électronique

Au cœur de la révolution électronique

Elles ont pour nom de code TSA, AHEAD, TORUS ou SAM.XX... Ce sont les nouvelles molécules de la gamme ALOHA mises au point par les chercheurs d'Air Liquide pour répondre aux besoins en constante évolution de ses clients de l'Électronique, et en particulier aux nouvelles contraintes liées à la miniaturisation. Le Groupe travaille depuis cinq ans à la mise au point de ces nouvelles molécules, dites "précurseurs avancés" pour répondre aux cahiers des charges

des derniers procédés de fabrication des puces. Celles-ci sont en effet de plus en plus puissantes pour une taille qui ne cesse de diminuer. Aujourd'hui, on compte environ 1 milliard de transistors sur une plaque de silicium de 300 mm de diamètre. En 2000 il y en avait 10 fois moins et dans 5 ans il y en aura une dizaine de milliards, mesurant chacun 45 millièmes de millimètre... Des chiffres qui donnent le tournis. Ils illustrent le défi technologique de la miniaturisation auquel participe Air Liquide en partenariat avec les acteurs de la filière, fabricants de semi-conducteurs et équipementiers.

De nouveaux précurseurs signés Air Liquide

Un premier lancement commercial d'un procédé, basé sur une nouvelle molécule développée par Air Liquide, a été réalisé en 2004 avec Aviza Technology, fabricant d'équipements de la Silicon Valley aux

États-Unis. Fort du succès rencontré, Air Liquide et Aviza Technology ont décidé d'élargir leur collaboration à de nouvelles applications. Une dizaine de produits développés par le Groupe sont en cours de tests chez les principaux équipementiers mondiaux, du Japon aux États-Unis en passant par la Corée et l'Europe. En 2005, Air Liquide a déposé une vingtaine de demandes de brevets sur ce type de molécules et leurs applications. Il regroupe désormais l'ensemble de son offre de nouvelles molécules pour l'Électronique dans la gamme ALOHA. Un centre de purification et conditionnement dédié à cette gamme a été créé en France en 2005 à Chalon-sur-Saône. Il sera entièrement opérationnel en 2006.

Des abrasifs pas comme les autres

Autre exemple d'avancée technologique, Air Liquide a commercialisé en

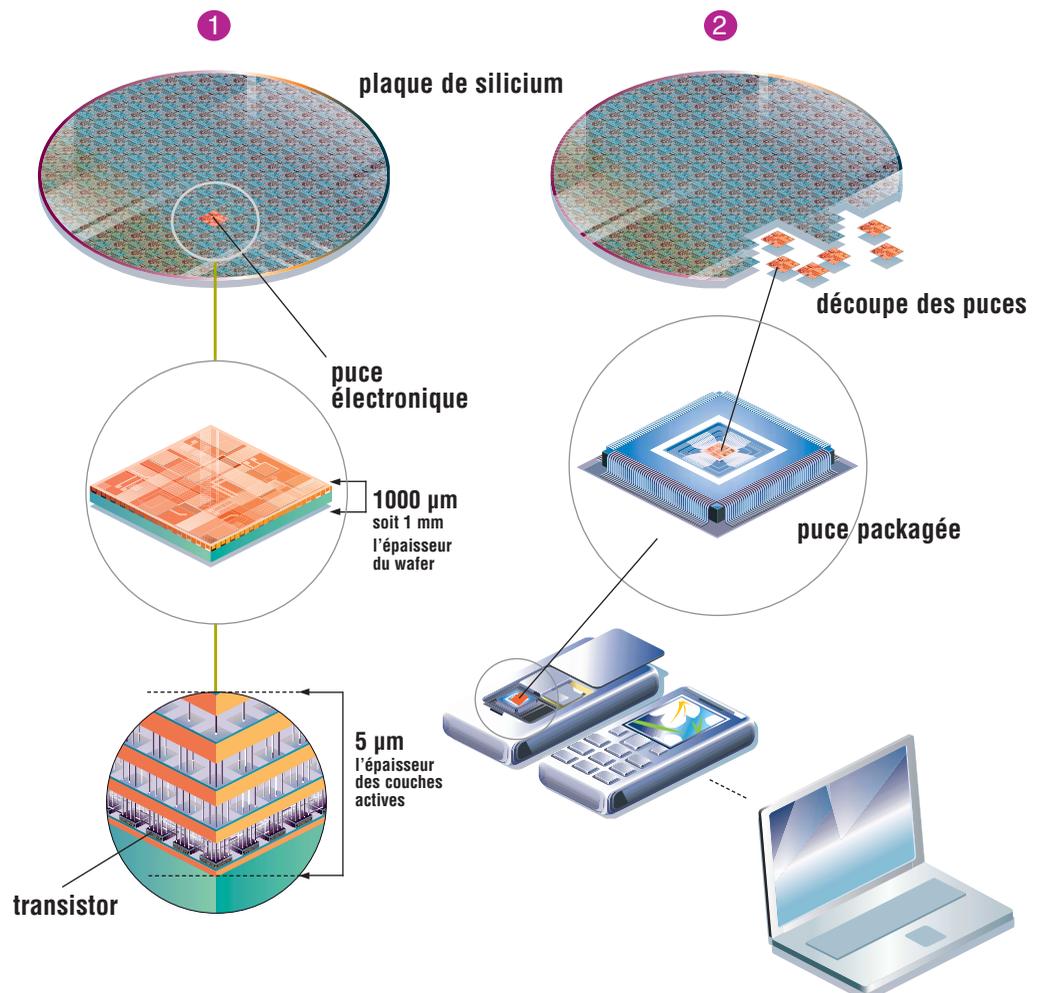
Air Liquide participe à la réalisation des puces sur les wafers en étroite collaboration avec ses clients.

Qu'est ce qu'un wafer ?

1 Le wafer se présente sous la forme d'une **plaque de silicium** de 200 ou 300 mm de diamètre. Il constitue le **support actif** de la fabrication de puces électroniques.

En effet, après **300 opérations** différentes réalisées en salle blanche et nécessitant l'emploi de plus de **50 gaz Air Liquide**, le wafer s'enrichit d'une douzaine de couches actives faites d'une multitude de connexions. Chacune d'entre elles permet le passage ou non d'informations via des transistors, qui tels des interrupteurs laissent ou non passer un courant électrique.

2 Une fois réalisé le wafer est ensuite découpé par **puce**. Chacune est emballée et installée dans nos appareils les plus courants : téléphone mobile, ordinateur portable, télévision, etc...





2005 un premier produit abrasif à l'échelle... de l'atome. Ce savant mélange est utilisé pour les opérations de nettoyage des plaques de silicium entre les différentes étapes de fabrication des semi-conducteurs. La surface doit rester parfaitement plane, aucun atome ne doit dépasser ! Ce nettoyant très haut de gamme qui appartient à la famille des "post CMP cleans", fait l'objet d'un dépôt de brevet. Il est issu du laboratoire de recherche d'Air Liquide à Dallas, au Texas. D'autres produits de ce type sont en cours de développement en partenariat avec des équipementiers afin de proposer de nouvelles solutions adaptées aux métaux "nobles" des puces de future génération.

Service : 800 personnes Air Liquide dans les fabs

Le Groupe ne se contente pas de proposer des produits très sophistiqués, il pousse toujours plus loin la notion de service pour assurer la gestion complète (TGCM* et TGM*) de la mise en œuvre des fluides ultrapurs au sein des fabs, y compris les aspects d'expertise analytique. Il s'appuie pour cela sur des outils de pointe comme le système d'information FabNet et sur des équipes totalement intégrées à celles du client, soit environ 800 personnes dans une dizaine de pays, plus du tiers des effectifs de l'activité Électronique.

Innovation

Nouvelles molécules : l'union fait la force

Pour développer les nouvelles molécules nécessaires à la fabrication de puces toujours plus intégrées, Air Liquide travaille en partenariat avec des équipementiers électroniques. En effet, le client final, le fabricant de puces, ne choisit pas telle ou telle molécule pour améliorer sa "recette" de fabrication mais il opte pour un procédé global. C'est-à-dire pour une solution qui inclut la "recette" (les ingrédients chimiques et leurs conditions d'utilisation) et un équipement adapté. Ces deux composantes sont interdépendantes, d'où le partenariat nécessaire entre Air Liquide, qui conçoit et teste de nouvelles molécules, et les équipementiers, maîtres d'œuvre du procédé final. Air Liquide collabore avec plusieurs grands équipementiers, localisés pour la plupart dans la Silicon Valley, en Californie, et au Japon. L'une de ces collaborations, avec Aviza Technology, a débouché sur la commercialisation d'un procédé appelé SATIN, actuellement en démonstration pour des fabricants de semi-conducteurs. D'autres procédés sont en phase de test et devraient être lancés prochainement sur le marché.



Innovation

Un cheveu sur la distance Terre - Soleil

C'est un record mondial toutes catégories dans le domaine de l'analyse : les équipes mondiales de Balazs, entité d'Air Liquide spécialisée dans les services analytiques sont capables de déceler les impuretés critiques dans l'eau ultra-pure avec un seuil de détection de l'ordre de 1 sur 1 million de milliards (ppq*). A titre de comparaison, cela revient à identifier un cheveu sur la distance de la Terre au Soleil ! L'atteinte d'un tel niveau de précision est liée à la miniaturisation de l'électronique. Quand la taille d'un transistor d'une puce se compte en centaines d'atomes, la plus infime impureté est fatale. Une micro-contamination peut coûter des millions de dollars à une fab*. Les équipes de Balazs traquent ces impuretés dans toutes les composantes de la fabrication, des liquides chimiques à l'air des salles blanches en passant par les gants des opérateurs et les wafers* (plaques de silicium) eux-mêmes. Elles aident aussi les clients à trouver des solutions pour éliminer les sources de contamination. Implanté aux États-Unis et en Europe, Balazs sert des clients dans le monde entier.

Développement
durable



Électronique

Une nouvelle approche pour les gaz spéciaux

Dans le domaine des gaz spéciaux* qui entrent dans les procédés de fabrication des semi-conducteurs, la nouveauté 2005 pour Air Liquide réside dans la réorganisation de son offre.

Ce programme a été initié en Asie où se concentre l'essentiel de l'activité Électronique du Groupe. Le changement ne porte pas sur la nature des gaz mais sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis l'achat des gaz spéciaux auprès des industriels chimistes jusqu'à leur mise à disposition au cœur de la fab* en passant par les étapes de traitement, de purification et de conditionnement.

Ce projet ambitieux, baptisé Tristar, est lié à la formidable progression des volumes, en particulier pour la fabrication des écrans plats, grosse consommatrice de gaz spéciaux.

Il s'articule autour de trois axes. Premier axe : les achats. L'accroissement des volumes, du nombre de producteurs et la pression exercée sur les prix finaux a conduit le Groupe à mettre en place une politique d'achats centralisée pilotée par une équipe basée à Shanghai. Ceci a permis au Groupe d'accompagner le besoin d'efficacité constant de ses clients aux prises avec la loi de Moore*.

Le deuxième axe est d'ordre industriel. Il repose sur le développement de centres de conditionnement et/ou traitement des gaz spéciaux, les *Electronic Material Centers*. Ce nouveau maillon dans la chaîne logistique confère au Groupe une maîtrise accrue en termes de qualité et de mode de mise à disposition des gaz. Le Groupe a identifié deux centres potentiels en 2005 dans



Entretien avec

Alan Yang
responsable du client AUO,
Taiwan

Comment Air Liquide accompagne-t-il la croissance de ce parc ?

Air Liquide est présent depuis le début, aux côtés d'AUO : nous sommes un partenaire de ce grand client, numéro trois mondial des écrans plats. Nous lui fournissons des gaz vecteurs*, des gaz spéciaux*, dont une première offre Jumbo pour le NF_3 , et les équipements et installations pour ses nouvelles unités. Nous alimentons également en oxygène l'usine de verre de Corning. Pour répondre à la forte croissance des besoins en gaz de l'ensemble du parc, une nouvelle unité de séparation de gaz de l'air est en construction. Elle sera connectée à un réseau de canalisations qui desservira les différents utilisateurs du parc. Le Groupe a également décidé en 2005 la mise en place d'un centre de conditionnement et de distribution des gaz spéciaux. En une année, Air Liquide a investi près de 30 millions d'euros dans ce parc.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Pour conforter notre avance, nous sommes en train de développer notre offre de services, notamment avec un projet de TGCM*. Nous suivons bien sûr de très près les extensions possibles de ce parc. Elles devraient nous permettre de renforcer notre partenariat avec AUO tout en ouvrant de nouvelles perspectives pour gagner d'autres clients sur ce marché très concurrentiel.

Quelle est la particularité du parc scientifique de Taichung ?

Ce parc, situé au centre de Taiwan, est spécialisé dans l'électronique. Il connaît un développement extrêmement rapide : la première pierre a été posée en 2003 et on y recense déjà trois fabs d'écrans plats (AUO), deux fabs de mémoires (ProMos et Winbond) et une usine de verre spécialisée dans les écrans plats TFT* (Corning). Ces usines montent en puissance en créant de nouvelles unités et d'autres sociétés sont en cours d'implantation.

des zones où l'industrie électronique est en très fort développement : près de Shanghai, en Chine, et dans le bassin de Taichung à Taiwan.

Enfin, le troisième axe du programme concerne l'offre Jumbo de gaz spéciaux* en grandes quantités.

Jumbo, spécial gros consommateurs

Pour les consommations importantes, la livraison classique par bouteilles n'est plus adaptée. Fin 2004 a été lancée l'offre Jumbo qui intègre la fourniture des gaz par containers, les installations de mise en œuvre sur le site et de nombreux services assurant la sécurité et la fiabilité jusqu'au point d'utilisation. Cette offre, qui se concrétise par des contrats de durée moyenne, a été déclinée en 2005 sur deux gaz (NF_3 et silane). Elle a fait l'objet de plusieurs contrats notamment avec AUO à Taiwan et STMicroelectronics à Crolles en France. En 2006, cette offre sera étendue à l'ammoniac.

La mise en œuvre de Jumbo s'est accompagnée d'une approche de maîtrise des risques systématique et proactive à toutes les étapes. En effet, les quantités de gaz spéciaux* en jeu sont nettement supérieures par rapport au conditionnement classique en bouteille : un isocontainer contient jusqu'à 8 500 litres, contre 50 litres en moyenne pour une bouteille. Ce changement d'échelle se traduit par un risque accru qui a fait l'objet d'analyses approfondies pour en assurer la maîtrise totale. Des règles spécifiques ont été édictées et plusieurs dispositifs particuliers mis en œuvre : doubles vannes, systèmes de mise en sécurité des containers à distance...

Cette approche inclut un volet formation et habilitation du personnel en fonction du rôle de chacun.

Des succès commerciaux aux 4 coins du monde

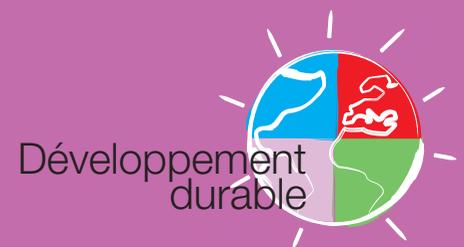
En 2005, l'activité Électronique d'Air Liquide a enregistré de bonnes performances. Dans un contexte de construction de nouvelles fabs*, notamment en Asie, les ventes d'équipements et installations ont été particulièrement fortes, en hausse d'environ 25 % par rapport à 2004. Elles ont également atteint un bon niveau aux États-Unis, portées par les nouvelles fabs de Texas Instruments à Richardson et d'IBM à



Fishkill. Parmi les principaux succès en gaz vecteurs*, on retiendra deux contrats importants conclus avec Hynix à Chung Ju, en Corée et à Wuxi, près de Shanghai, en Chine. Trois grands contrats ont également été conclus au Japon avec UMCJ, Sony et Toshiba, et deux autres à Singapour avec Tech et Chartered.

À Taiwan, Air Liquide a renforcé son partenariat avec AUO : après les gaz vecteurs en 2004, il a signé deux nouveaux contrats en 2005 portant sur les équipements et sur l'offre Jumbo. L'Europe n'est pas en reste : Air Liquide a livré et connecté l'ensemble des

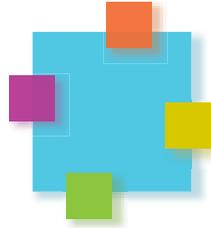
équipements et installations de la nouvelle fab* 300 mm d'AMD à Dresde en Allemagne, mobilisant jusqu'à 200 personnes sur le site au plus fort de l'activité. Le Groupe a également accru son offre de gaz vecteurs à STMicroelectronics à Crolles en France.



Environnement

Objectif : réduction des émissions fluorées

Les gaz perfluorés (PFC) issus de la fabrication des semi-conducteurs participent à l'effet de serre*. Soucieux de ce problème, les industriels de l'électronique se sont engagés à réduire sensiblement leurs émissions. La solution UPAS, développée par Air Liquide, permet de détruire plus de 99,5 % des PFC à un coût très compétitif. Elle est fondée sur une technologie de destruction par plasma*, un procédé propre puisqu'il n'utilise que de l'électricité. Cette solution, qui poursuit son déploiement international, a été distinguée en 2005 par le magazine European Semiconductor, à l'occasion du Salon Semicon West, principal rendez-vous mondial de l'industrie des semi-conducteurs.



Santé

Air Liquide est le spécialiste des gaz médicaux et des soins respiratoires à l'hôpital et au domicile des patients.

Il met au point des **applications thérapeutiques innovantes** des gaz et développe de **nouveaux services**, notamment dans l'**hygiène hospitalière** et la **télémédecine**.

Soins à domicile **38 %** Gaz médicaux **38 %**
Hygiène **16 %** Équipements **8 %**



1 395
millions
d'euros
de chiffre
d'affaires

Près de
300 000
patients
soignés à
domicile

5 000
hôpitaux
et cliniques
servis

Dynamique de croissance



Renforcer les parts de marché en Europe

En Europe de l'Ouest où le Groupe est leader dans le domaine de la Santé, il reste des parts de marché à prendre. Air Liquide a décidé de conforter ses positions dans un certain nombre de pays. 2005 a été marquée par une bonne progression de l'activité gaz médicaux en France et le renouvellement d'un important contrat avec l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris. En Allemagne, avec l'acquisition des activités de Messer, Air Liquide a pris une position solide dans plus de 800 hôpitaux.

Sur le plan interne, la mise en cohérence des procédures de fonctionnement des différentes entités Santé d'Air Liquide s'est poursuivie dans une double optique d'efficacité accrue et d'harmonisation de l'offre. Le déploiement progressif d'un système d'information commun, l'organisation centralisée des achats et la montée en puissance des entités Air Liquide reconnues comme laboratoires pharmaceutiques sont autant d'avancées significatives en ce sens.



Une expansion géographique ciblée

La majeure partie de l'activité Santé est concentrée en Europe mais le Groupe souhaite accroître sa présence mondiale. En 2005, année de la France en Chine, Air Liquide a organisé ou coorganisé plusieurs congrès et séminaires médicaux dans ce pays avec des intervenants internationaux de très haut niveau. Sur ce marché émergent à fort potentiel, le Groupe se positionne comme un acteur important en matière de santé publique. Il souhaite à terme développer les soins à domicile dans les grandes métropoles chinoises et plus généralement asiatiques. Toujours dans les soins à domicile, le Groupe s'intéresse également à l'est de l'Europe où il a ouvert un bureau en Pologne en 2005.



De nouveaux gaz thérapeutiques et des services qui simplifient la vie du patient

L'innovation est un axe de croissance fort pour la Santé, aussi bien dans les produits que dans les services. En 2005, Air Liquide a renforcé ses équipes de recherche Santé. Elles concentrent leurs efforts notamment sur la mise au point de nouveaux gaz thérapeutiques répondant aux besoins des patients et des équipes médicales. Bel exemple d'avancée technologique, les nouvelles solutions de cryoconservation* permettent de conserver des cellules, organes ou tissus biologiques. Air Liquide innove aussi en matière de service, en particulier dans les soins à domicile, grâce aux systèmes de télé-médecine qui assurent les échanges de données médicales en temps réel entre le patient et les intervenants médicaux. La filiale italienne Medicasa est en pointe dans ce domaine. En France, le plan gouvernemental de développement des services à la personne, lancé en 2005 et dont Air Liquide est l'un des partenaires, constitue un nouvel élan pour cette activité. En Allemagne, le Groupe a procédé à deux acquisitions dans les soins à domicile (Rubel et Zuther & Hautman). Air Liquide a également renforcé sa position au Japon en rachetant l'activité oxygénothérapie* à domicile de Toray Medical. Innovation toujours, des solutions hydroalcooliques destinées à l'antisepsie rapide de la peau agissent sur un grand nombre de bactéries.



Air Liquide en *Allemagne*

Le xénon, un nouveau médicament pour l'anesthésie

Considéré par le corps médical comme un anesthésique idéal aux effets secondaires minimes, le xénon vient pour la première fois d'être reconnu officiellement comme un médicament : Air Liquide a obtenu en octobre 2005 l'autorisation de mise sur le marché de ce gaz anesthésique en Allemagne. C'est une nouvelle avancée significative dans la stratégie de développement de l'activité pharmaceutique du Groupe. L'extension de cette autorisation est en cours dans les autres pays d'Europe.

Le pouvoir anesthésique du xénon est plus élevé que celui du protoxyde d'azote et il ne modifie pas les flux sanguins cérébraux. Il s'avère donc particulièrement intéressant pour la chirurgie neurologique, pour certaines catégories de patients à hauts risques anesthésiques ou pour des anesthésies de longue durée. A ce titre, il pourrait bénéficier prochainement de nouvelles indications thérapeutiques. C'est en outre un antalgique puissant. Le réveil et la récupération post opératoire des patients sont plus faciles et plus rapides.

Cette autorisation de mise sur le marché ouvre à Air Liquide de nouvelles perspectives dans un domaine qui compte chaque année des dizaines de millions d'anesthésies générales.

Soins à domicile : une solution face à la progression des pathologies respiratoires

A travers son activité soins à domicile, Air Liquide accompagne près de 300 000 patients dans le monde, un chiffre multiplié par 5 en 10 ans. La majorité de ses prestations, regroupées sous les marques VitalAire et Orkyn', concerne l'assistance respiratoire : oxygénothérapie*, traitement de l'apnée du sommeil, ventilation, aérosolthérapie*... Les pathologies respiratoires

chroniques sont en constante augmentation et concernent plus de 5 % de la population dans les pays développés. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), plus connue sous le nom de "maladie du fumeur", sera la troisième cause de mortalité dans le monde en 2020. Dans le même temps, les soins à domicile se développent car ils permettent une qualité de vie meilleure et sont bien moins onéreux pour la collectivité qu'une hospitalisation. Résultat : dans les pays développés, les systèmes de santé évoluent vers une meilleure prise en charge des soins à domicile.

Une offre qui s'articule autour du patient

L'offre du Groupe couvre non seulement la fourniture d'oxygène et des matériels

adaptés, mais aussi de nombreux services : souplesse et rapidité d'intervention, service d'urgence 24 heures sur 24, gestion du dossier administratif, formation du patient et de son entourage, le tout en étroite collaboration avec les intervenants médicaux, paramédicaux et les organismes de remboursement. En France, Air Liquide accompagne également les patients diabétiques avec la mise à disposition de pompes à insuline, une activité en très forte progression. L'offre du Groupe s'étend aussi à d'autres prestations comme la perfusion et la nutrition entérale (via l'œsophage ou la paroi abdominale).

Forte croissance en Europe, notamment en Allemagne

Dans ce contexte favorable, Air Liquide continue à enregistrer une forte croissance de son activité soins à domicile,



Entretien avec

Pierre Pellerin inhalothérapeute chez VitalAire au Canada

En quoi consiste votre métier d'inhalothérapeute ?

■ J'accompagne les patients atteints d'insuffisance respiratoire qui bénéficient de soins à domicile. Après réception de l'ordonnance du médecin et accord des organismes de santé, je me rends chez le patient pour installer le matériel médical d'oxygénothérapie* et le former à leur utilisation. Je procède aussi à une évaluation clinique : tension, pouls, taux d'oxygène dans le sang... Cette première visite est très importante pour connaître la personne, cerner ses besoins et lui faire comprendre les points-clés de son traitement, en particulier les

aspects liés à la sécurité. Comme la plupart de nos patients sont des personnes âgées, j'essaie de les former en présence de leur entourage afin que les proches puissent les aider si nécessaire. A noter que nous sommes tous bilingues anglais/français car les deux langues sont parlées dans notre région du Nouveau-Brunswick.

Assurez-vous ensuite l'accompagnement de chaque patient ?

■ Oui, je passe le voir selon ses besoins, en fonction du programme de suivi établi au départ. Je vérifie son état de santé, le fonctionnement des appareils et je m'assure que le traitement est adéquat et bien respecté. Pour ce faire, je travaille en étroite relation avec le

médecin traitant, à qui je transmets les informations, et avec mon collègue qui assure l'approvisionnement en bouteilles d'oxygène. C'est un travail d'équipe. Et à la moindre inquiétude, le patient peut appeler le service d'urgence de VitalAire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Quel type de relations entretenez-vous avec vos patients ?

■ Nos relations vont bien au-delà du simple apport de soins. Beaucoup sont seuls et attendent notre visite car elle leur apporte du réconfort. Par certains côtés, nous sommes un peu des travailleurs sociaux. Nous discutons de choses et d'autres, nous apportons le courrier resté dans la boîte aux lettres, nous rendons de menus services... Au fil du temps, on tisse des liens très étroits. J'apprécie particulièrement ce côté humain de mon métier. Je l'exerce depuis 13 ans et j'en suis très heureux. J'ai vraiment le sentiment d'être utile et de rendre service, au vrai sens du terme.



surtout en Europe. L'Allemagne s'est montrée particulièrement dynamique en 2005, le marché des soins à domicile bénéficiant d'une évolution récente du système de santé qui améliore la condition de la prise en charge. La bonne performance de l'activité Santé d'Air Liquide dans ce pays a été renforcée par deux acquisitions de sociétés spécialisées dans les soins respiratoires à domicile : Zuther & Hautman, dans le sud du pays, et Rubel, basée à Düsseldorf.

Air Liquide partenaire du développement des services à la personne en France

En France, les soins à domicile ont reçu une nouvelle impulsion avec l'adoption par le gouvernement, début 2005, d'un plan de développement des services à la personne. Il est assorti d'une convention nationale dont Air Liquide est l'un des signataires. En reconnaissant officiellement cette alternative à l'hospitalisation, l'Etat ouvre de nouvelles perspectives de développement pour les prestations fournies par Air Liquide, avec, à terme, des procédures d'accréditation et la mise en place d'un cadre réglementaire et financier adapté. Ce plan permettra notamment d'instituer des formations spécifiques homologuées pour les personnels qui fournissent ces services, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays, par exemple au Canada.

Air Liquide joue un rôle de pionnier en la matière puisqu'il a déjà mis en place, au sein de sa filiale Orkyn', une formation de conseiller médico-technique en partenariat avec la Croix-Rouge française. Cette formation devrait bientôt bénéficier d'une certification professionnelle.

Sécurité

“Prenez soin de vous comme vous prenez soin des patients”

Les équipes soins à domicile d'Air Liquide passent beaucoup de temps chez les patients, réalisant de nombreuses opérations dans un environnement très différent de celui de l'entreprise. En matière de sécurité, cela se traduit par un risque plus élevé d'accidents liés notamment à des problèmes de manutention ou à des chutes. Depuis plusieurs années, les équipes Santé d'Air Liquide ont mis un accent particulier sur la prévention, via des campagnes sécurité internationales autour d'un message fédérateur unique : “Prenez soin de vous comme vous prenez soin des patients”. Affiches, formations, séminaires, analyses de risques... Les résultats sont là : en deux ans, le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt a été réduit d'environ 35 %. Les filiales sont fortement impliquées et toute initiative qui va dans le sens d'une sécurité accrue est la bienvenue. Ainsi Orkyn', entité française, a créé une communauté d'animateurs sécurité chargée au quotidien d'animer localement et de relayer les messages sécurité de l'entreprise auprès des collaborateurs. Une action qui s'inscrit parfaitement dans la démarche sécurité des soins à domicile et plus généralement du groupe Air Liquide.

Engagement social et humain

Soins à domicile et développement durable

L'activité soins à domicile d'Air Liquide comporte une forte dimension humaine car elle est entièrement consacrée à l'amélioration des conditions de vie des patients pour les aider à retrouver ou à conserver leur autonomie. La grande proximité avec les patients, l'exigence particulière de qualité d'un service vital, les liens étroits avec les différents maillons de la chaîne de santé, la forte implication dans le tissu social, tout ceci s'inscrit parfaitement dans la démarche de développement durable* du Groupe.



Santé

Des médicaments gazeux

A l'hôpital, les gaz médicaux d'Air Liquide sont partout, depuis le bloc opératoire jusqu'à la chambre du patient en passant par le service de réanimation ou les urgences. Outre l'oxygène et le protoxyde d'azote, Air Liquide développe de nouvelles applications thérapeutiques des gaz médicaux. Ses chercheurs travaillent à la mise au point de médicaments gazeux qui présentent de nombreux avantages par rapport aux formulations classiques. En 2005, en Allemagne, le Groupe a ainsi reçu l'autorisation de mise sur le marché pour le xénon en tant que médicament pour l'anesthésie, une première mondiale. Des demandes d'autorisation sont en cours dans d'autres pays d'Europe. Les premiers gaz thérapeutiques lancés par Air Liquide en 2001 et 2002, Kalinox (analgésique) et Kinox (hypertension artérielle pulmonaire) poursuivent leur développement en Europe.

Un univers réglementé

Ce développement des gaz thérapeutiques est renforcé par le fait que dans un nombre croissant de pays, les gaz médicaux ont le statut de médicament. Les filiales Santé d'Air Liquide deviennent ainsi des laboratoires pharmaceutiques à part entière. Après la France, la Belgique et l'Allemagne, ce fut récemment le cas des entités d'Espagne, de Suisse et de Suède. Elles respectent des règles très strictes en matière de qualité, de pureté et de traçabilité.

A titre d'exemple, dans chaque site Santé d'Air Liquide, un pharmacien s'assure du respect des règles imposées aux gaz médicaux et toutes les bouteilles de gaz sont suivies dans leurs moindres dépla-

cements grâce à des puces ou codes-barres, avec un historique des données sur cinq ans.

Une conception très large du service

Le service fait partie intégrante de l'offre d'Air Liquide à l'hôpital. Il consiste d'abord à s'assurer de la disponibilité permanente des gaz (surveillance des niveaux à distance, systèmes de secours pour les points sensibles comme les blocs opératoires). Il inclut également la gestion du parc de bouteilles, la maintenance des installations et la formation des soignants. Récemment, des services plus sophistiqués ont vu le jour, par exemple dans le domaine de la cryoconservation*.

D'importants contrats ont été signés en 2005 en Italie et en Belgique. Internet est aussi source d'innovation : Visual, le portail extranet lancé en France permet aux hôpitaux de visualiser leur consommation de gaz, l'état de leurs stocks, mais aussi de passer leurs commandes et de se former.

L'hygiène, plus que jamais d'actualité

Autre domaine dans lequel Air Liquide répond à une préoccupation croissante de ses clients de la Santé : l'hygiène. Qui n'a pas entendu parler des infections nosocomiales contractées lors d'un séjour à l'hôpital et qui touchent entre 5 et 10 % des patients ? Numéro un



Air Liquide en *Italie*

Une "bio banque" de la peau à Milan

Le nouveau centre cryobiologique qui a ouvert ses portes fin 2005 au sein de l'hôpital Niguarda Ca'Granda de Milan, en Italie, constitue une référence internationale de premier plan pour la conservation d'échantillons de peau et de cartilage humains. A terme, ses activités s'étendront au niveau européen et couvriront une palette de tissus plus large, incluant notamment des

cellules souches. Air Liquide a été choisi pour la création et l'exploitation de ce centre dont les équipements fonctionnent à l'azote liquide (-196 °C). Le pilotage de l'ensemble des installations est entièrement automatisé et un système sophistiqué assure une traçabilité complète des échantillons. Les salles cryobiologiques et les laboratoires de préparation des tissus s'étendent aujourd'hui sur 700 m², une surface qui sera augmentée lorsque le centre aura acquis son statut de "bio banque" européenne.

de la désinfection hospitalière, Air Liquide agit à plusieurs niveaux : par les produits de désinfection et d'antiseptie de ses filiales Anios et Schülke&Mayr, par la stérilisation des instruments chirurgicaux assurée par Omasa et par un ensemble de services incluant l'audit et le nettoyage des réseaux d'air. Schülke&Mayr a étoffé ses équipes en Asie et a achevé l'intégration d'Arcana, société autrichienne acquise en 2004, qui constitue une base solide pour son développement dans les pays de l'est de l'Europe. Ces deux sociétés ont connu des croissances très soutenues en 2005. A noter que Schülke&Mayr a reçu, en Allemagne, le 1^{er} prix du concours MIMONA qui distingue une démarche d'entreprise particulièrement innovante et créative visant à motiver les employés autour du développement durable*.



Le nouveau service franco-chinois d'urologie du Professeur Bernard Debré a été inauguré le 21 novembre 2005 à l'hôpital de Pudong, à Shanghai. Air Liquide a fourni du matériel d'anesthésie (Taema) et des produits d'hygiène (Schülke&Mayr).

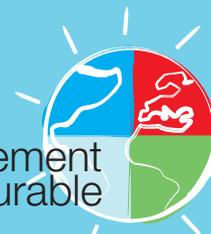
En 2005, l'actualité internationale de la santé a été marquée par les menaces de grippe aviaire. Air Liquide s'est préparé pour pouvoir répondre aux besoins des hôpitaux en cas de pandémie, en particulier pour leur fournir des quantités supplémentaires de produits et solutions d'hygiène mais aussi d'oxygène, l'insuffisance respiratoire constituant une complication supplémentaire pour les personnes atteintes de cette maladie.



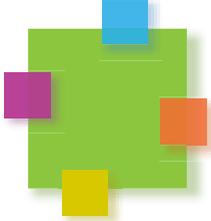
Engagement social et humain

Un train-hôpital pour les déshérités d'Afrique du Sud

Développement durable



Ce n'est pas un train comme les autres : le Phelophepa est un véritable hôpital ambulant qui sillonne les zones rurales d'Afrique du Sud, venant en aide aux personnes en difficulté de ce pays. Les 16 wagons abritent une clinique ophtalmologique, six cabinets dentaires, une cellule psychologique et une pharmacie, des médecins généralistes et des pédiatres. Particulièrement sensible aux problématiques de santé, Air Liquide a soutenu en 2005 cette action humanitaire exemplaire. Air Liquide est également membre de Sida Entreprises, une association qui rassemble des entreprises françaises, implantées en Afrique, engagées dans la lutte contre le sida. La filiale sud-africaine du Groupe est donc très impliquée, depuis plusieurs années, dans cette lutte, tant à destination de ses propres équipes que via le soutien qu'elle apporte à diverses associations.



Autour des

A partir du métier des gaz, Air Liquide développe des **activités complémentaires** : des réservoirs de la fusée Ariane aux systèmes cryogéniques sophistiqués en passant par l'**ingénierie**, le **soudage** ou la **plongée** sous-marine, les compétences technologiques du Groupe sont à l'œuvre.

Soudage 40 % **Ingénierie et Construction** 33 %
Chimie 16 % **Plongée** 11 %



1 287
millions
d'euros
de chiffre
d'affaires

gaz

5 centres
d'Ingénierie
et Construction
dans le monde

Autour
des gaz

Air Liquide au *Qatar*

Une référence de premier plan dans l'hélium

L'hélium est un gaz rare que l'on trouve dans des gisements souterrains, à très faible concentration, généralement associé à du gaz naturel dont il doit être séparé. Il est ensuite purifié et liquéfié pour être transporté, souvent sur de très longues distances (il n'existe que 12 sites de production dans le monde). Le démarrage réussi en 2005 de l'unité de concentration, purification et liquéfaction d'hélium conçue et réalisée par Air Liquide au Qatar, signe une nouvelle avancée pour le Groupe dans le domaine des gaz rares*. Située à 75 km au nord de Doha, à Ras Laffan, elle permettra à un consortium de deux sociétés locales de gaz naturel de produire 10 % du marché mondial de l'hélium. C'est un succès technologique, fruit de l'étroite collaboration des équipes de l'Ingénierie et de la Division des Techniques Avancées qui ont mené à bien ce projet très complexe, mettant en œuvre des technologies de pointe. C'est aussi pour le Groupe une réussite commerciale puisqu'il lui permet d'approvisionner en hélium ses clients dans le monde entier.

Ingénierie : 2005, une année intense

L'Ingénierie d'Air Liquide, ce sont plus de 1 400 collaborateurs répartis dans six pôles différents dans le monde (France, Amérique du Nord, Japon, Chine, Singapour, Inde). Ces équipes conçoivent et réalisent les unités de production de gaz du Groupe et de clients tiers. Elles améliorent en permanence les technologies de production des gaz pour accroître l'efficacité et la capacité des unités. Leur répartition mondiale équilibrée et leur fonctionnement en réseau permettent au Groupe d'entretenir une grande proximité avec ses clients tout en leur garantissant un même niveau de prestation.

L'Ingénierie a connu une très forte activité en 2005 : de nombreuses unités de grande capacité ont été mises en service dans le monde, couvrant toute la palette du Groupe : gaz de l'air, hydrogène et monoxyde de carbone, hélium,



cogénération*. Par ailleurs, un grand nombre de contrats ont été signés, notamment dans les nouvelles géographies : Chine, Inde, Turquie, pays de l'est de l'Europe. D'importants projets sont à l'étude dans le Golfe Persique pour transformer du gaz naturel en carburants liquides ou en produits de base pour l'industrie chimique. De tels procédés consomment de très grandes quantités d'oxygène. Air Liquide suit de très près ces développements prometteurs.



Équipements et consommables pour le soudage-coupage

L'activité équipements de soudage (postes de soudage, machines de coupage des métaux...) et consommables (fils fourrés, électrodes enrobées...) est conduite pour l'essentiel en Europe, au sein d'Air Liquide Welding qui regroupe trois marques principales : FRO, Oerlikon et SAF. Plusieurs innovations importantes ont été mises sur le marché en 2005. Parmi les plus significatives, Digi@wave (voir encadré ci-dessus), le système de torche TopTIG et les nouveaux consommables de soudage Cristal. TopTIG, adapté au soudage de tôles fines en particulier dans l'industrie automobile, met en œuvre un nouveau procédé qui améliore sensiblement la qualité du soudage : il élimine toute projection qui risquerait d'altérer les tôles et réalise des soudures très lisses, assurant une bonne tenue de la peinture. Quant à la gamme de consommables Cristal, elle permet de réduire sensiblement l'émission de fumées améliorant ainsi l'environnement de travail du soudeur.

Innovation

Digi@wave, l'aide au soudage

La nouvelle gamme de générateurs de soudage Digi@wave, lancée en 2005, fait partie des nouvelles générations de postes pilotés de façon numérique. Elle est en outre dotée d'un dispositif d'aide au soudage : chaque générateur intègre une grande librairie de programmes préétablis.

Il suffit que le soudeur précise la configuration de l'opération qu'il doit mener (épaisseur et nature de la tôle, position, etc.), Digi@wave sélectionne dans sa librairie le programme de soudage adapté et le lui propose. Cette fonctionnalité permet de gagner en rapidité dans le pilotage des postes de soudage.



Chimie de spécialités : forte demande pour les adjuvants de vaccins vétérinaires

Au sein de sa filiale SEPPIC, Air Liquide conduit une activité de chimie de spécialités qui connaît une forte croissance : tensioactifs* et polymères pour formuler des actifs et excipients. Ces produits sont utilisés dans la cosmétique, la pharmacie et pour des usages industriels particuliers. L'année 2005 a vu un fort accroissement de la demande en actifs cosmétiques et en adjuvants de vaccins vétérinaires. SEPPIC a décidé de créer une unité de production à Shanghai qui sera opérationnelle en 2007. Dans le domaine de la pharmacie, la société a signé avec

BASF un accord pour la commercialisation commune d'excipients de formulation qui associent des produits des deux sociétés. SEPPIC a par ailleurs renforcé les coopérations avec les entités hygiène du Groupe dans la désinfection et les soins de la peau. Enfin, la société participe par ses adjuvants au développement de vaccins vétérinaires contre la grippe aviaire.



Autour des gaz

Spatial : Air Liquide participe aux nouvelles avancées d'Ariane

Air Liquide est engagé dans l'aventure spatiale européenne depuis ses débuts. Plusieurs entités du Groupe y participent activement. En Guyane, une structure est dédiée au pas de tir de la fusée Ariane 5 : elle fournit l'ensemble des gaz nécessaires au lanceur et les services associés. La filiale Cryospace (55 % Air Liquide, 45 % EADS) construit les réservoirs d'hydrogène et d'oxygène de l'étage principal de la fusée, aux Mureaux, près de Paris. Quant à la Division des Techniques Avancées (DTA), située près de Grenoble

en France, elle participe à plusieurs volets du programme Ariane, notamment la construction des réservoirs oxygène de l'étage supérieur cryotechnique du nouveau lanceur Ariane 5 ECA.

DTA intervient aussi dans la cryogénie des satellites, par exemple avec les systèmes de refroidissement des caméras infrarouges des satellites européens Herschel et Planck qui seront mis en orbite en 2007 pour étudier l'origine de l'univers.

Dans le domaine de l'aéronautique, Air Liquide développe des systèmes embarqués de production d'oxygène (OBOGS) et d'azote (OBIGGS) pour les avions et les hélicoptères. Son nouveau module OBOGS, deux fois plus compact que les systèmes actuels, a été retenu en 2005 par Airbus pour équiper l'avion de transport européen A400M. Ce module assurera la protection et le confort respiratoire de l'équipage. Les générateurs de production d'azote OBIGGS, quant à eux, sont destinés à l'inertage des réservoirs de carburant.

Très basses températures : un savoir-faire unique au service de la science

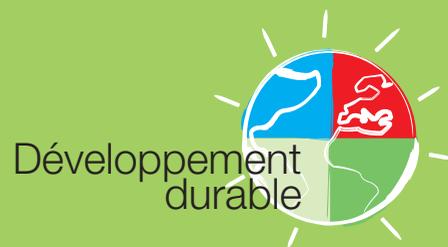
L'expertise d'Air Liquide dans le domaine des très basses températures en fait un partenaire reconnu des universités et instituts de recherche dans le monde entier. Les systèmes cryogéniques qu'il développe, fondés sur l'hélium, s'approchent des limites du zéro absolu (-273 °C). Ils sont indispensables aux chercheurs qui étudient la composition de la matière, en particulier à ceux qui travaillent sur la fusion nucléaire comme source d'énergie potentielle pour le futur. De tels travaux exigent le recours à des aimants supraconducteurs qui ne fonctionnent qu'à très basse température. C'est sur un programme de ce type qu'Air Liquide a été choisi en 2005 par le Korea Basic Science Institute de Daejeon, en Corée du Sud, pour concevoir et installer d'ici à 2007 un ensemble de réfrigération à l'hélium atteignant - 269 °C. La filiale Japan Air Gases a également installé un liquéfacteur d'hélium à l'université de Kobé au Japon pour répondre à ses besoins de recherche fondamentale dans les domaines de la supraconductivité, des nanotechnologies et de la physique quantique.



Innovation

Ariane 5 : de plus en plus puissante

Le 12 février puis le 17 novembre 2005, la dernière version d'Ariane 5 ECA a réussi ses premiers vols de qualification. Avec cette nouvelle version, le lanceur pourra mettre en orbite jusqu'à 10 tonnes de satellites contre 6 tonnes aujourd'hui. Pour Air Liquide, cela se traduit par un regain d'activité puisque cette version comporte un nouvel étage supérieur cryotechnique fabriqué par Air Liquide et doté de deux réservoirs séparés d'hydrogène et d'oxygène. La réussite de ces deux vols de 2005 marque l'entrée d'Ariane 5 ECA en phase opérationnelle.





Air Liquide poursuit par ailleurs le vaste projet engagé depuis plusieurs années sur le site du CERN (organisation européenne pour la recherche nucléaire) à Genève. Une soixantaine de personnes de la Division des Techniques Avancées du Groupe relèvent un défi technologique : réaliser un système cryogénique en forme d'anneau long de 27 km, à 100 m sous terre, pour alimenter en hélium liquide les aimants supraconducteurs du futur accélérateur de particules LHC (Large Hadron Collider).

Fin 2005, un tiers de l'anneau était réalisé. Ce projet ambitieux est piloté par un jeune ingénieur d'Air Liquide, Hadi Moussavi, qui a reçu en 2005 le prix Pierre Faure de la Fondation Polytechnique. Ce prix salue les aptitudes managériales et les compétences de ce polytechnicien dans le cadre d'un projet scientifique et technologique exceptionnel et dans un environnement multiculturel.

Des équipements de plongée à la pointe de la technologie

A travers sa filiale Aqualung International, Air Liquide propose une vaste gamme d'équipements et de produits destinés à la plongée sportive et de loisir, à la plongée militaire et professionnelle et à la natation. Aqualung International est le premier fabricant au monde de matériel de plongée. Il doit sa place de leader à une politique de produits de qualité, basée sur l'expertise de ses centres de recherche et développement et de production, et à un réseau de distribution mondial particulièrement étendu et efficace, centré sur une dizaine d'entités localisées en Europe, en Amérique du Nord et au Japon ainsi qu'une cinquantaine de distributeurs dans les autres pays.

Mécénat

Clipperton, Vanikoro... Esprit d'aventure et amour de la science

Animé depuis toujours par un esprit de découverte, d'innovation et dans le cadre de sa démarche développement durable*, Air Liquide soutient régulièrement des aventures humaines qui incarnent ces valeurs. En 2005, il s'est associé à deux nouvelles missions scientifiques : l'expédition Clipperton, animée par le médecin-explorateur Jean-Louis Etienne et la mission d'archéologie sous-marine Vanikoro 2005. Dans les deux cas, plusieurs entités du Groupe ont été impliquées, au premier rang desquelles Aqualung International, leader mondial des équipements de plongée sous-marine.

Sur l'îlot de Clipperton, situé dans l'océan Pacifique à l'ouest du Mexique, une équipe de 40 chercheurs a conduit un inventaire du milieu biologique à des fins d'étude de la biodiversité, de décembre 2004 à avril 2005. Air Liquide leur a fourni l'ensemble des équipements et gaz de plongée sous-marine, l'oxygène médical de première urgence, l'azote liquide pour conserver les échantillons et une pile à hydrogène pour une alimentation en énergie respectueuse de l'environnement.

L'expédition Vanikoro s'est déroulée en avril et mai 2005 près de l'île de Vanikoro, dans l'archipel des îles Salomon, au large de la Nouvelle-Guinée. Cette campagne de fouilles sous-marines avait pour objectif de poursuivre l'exploration des épaves des deux frégates de l'explorateur français La Pérouse disparues en 1788. Aqualung International a fourni le matériel de plongée et notamment son nouveau détendeur Mistral spécialement conçu pour les plongeurs photographes, biologistes et archéologues.



Rapport

de gestion

Sommaire

Chiffres clés du Groupe	68
Activités et investissements	72
Politique financière	77
Facteurs de risques	80
Coordonnées et honoraires des commissaires aux comptes	82
Descriptif des plans d'options de souscription et d'achats d'actions	83
Rémunération des mandataires sociaux de L'Air Liquide S.A.	85

Chiffres clés du Groupe

L'année 2005 a été marquée par une **croissance soutenue** pour le groupe Air Liquide et l'intégration réussie des activités acquises de Messer. Cette augmentation du chiffre d'affaires et les efforts d'efficacité ont permis une amélioration des marges et une **hausse importante du résultat net après impôts**.

L'augmentation du cash-flow, la maîtrise des dépenses d'investissements ainsi que les désinvestissements liés à l'optimisation de portefeuille ont permis de **réduire l'endettement net** à 3 740 millions d'euros. Le **ratio d'endettement net** revient à **60,2 %** et le **ROCE** s'établit à **11,7 %**.

Au global, Air Liquide a connu une **forte activité en 2005**. Compte tenu de cette bonne performance et des perspectives de croissance soutenue du Groupe en 2006, le Directoire a proposé le versement d'un **dividende de 3,85 euros**, en hausse de + 10,0 %, ainsi que l'**attribution d'une action gratuite pour 10 détenues**.

En millions d'euros	2004	2005	2005/04	2005/04 hors change	2005/04 comparable
Chiffre d'affaires total	9 428	10 435	+ 10,7 %	+ 10,2 %	+ 6,2 % ⁽¹⁾
dont chiffre d'affaires Gaz et Services	8 275	9 148	+ 10,5 %	+ 10,0 %	+ 5,5 % ⁽¹⁾
Résultat opérationnel courant	1 375	1 518	+ 10,4 %	+ 9,9 %	
Résultat opérationnel	1 224	1 473	+ 20,3 %	+ 19,7 %	
Résultat net part du Groupe	780	933	+ 19,7 %	+ 18,8 %	
<i>Résultat net part du Groupe à bases comparables ⁽²⁾</i>			+ 10,9 %		
Capacité d'autofinancement	1 692	1 805	+ 6,7 %	+ 6,1 %	
Bénéfice net par action ⁽³⁾ (en euros)	7,23	8,66	+ 19,8 %		
Dividende par action (en euros)	3,50	3,85	+ 10,0 %		
Rentabilité des capitaux employés après impôts (ROCE)	11,9 %	11,7 %			

Toutes les données financières ont été établies en application des normes IFRS, y compris les chiffres 2004 qui ont été retraités pour faciliter les comparaisons.

(1) Hors change, gaz naturel, activités acquises de Messer, déconsolidation liquides chimiques aux États-Unis.

(2) Afin de comparer les résultats 2004 avec ceux de 2005, il y a lieu d'éliminer des éléments considérés par le Groupe comme exceptionnels et significatifs liés à la réalisation de plus-values de cessions et à la constitution de provisions pour restructurations.

(3) Nombre moyen d'actions en circulation au 31 décembre 2005 pour le calcul du BNPA : 107 747 742.

■ Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** a progressé, dans l'ensemble des géographies, notamment aux États-Unis, et des métiers, pour atteindre **10 435 millions d'euros**, soit une hausse de **+ 10,7 %** sur l'année 2005. La croissance a été particulièrement soutenue dans la Grande Industrie, notamment grâce à l'hydrogène, dans les nouveaux territoires, en particulier en Asie émergente, et dans l'activité Santé en Europe. Hors effets de change et de gaz naturel, la progression, qui est de **+ 8,0 %**, inclut un effet périmètre de **+ 1,8 %** en particulier dû à la première année pleine de consolidation des activités acquises de Messer. A base comparable, la croissance est donc de **+ 6,2 %**.

■ Résultats du Groupe

Le **résultat opérationnel courant** s'établit à 1 518 millions d'euros, en progression de + 10,4 %. Le **ratio de marge** (résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires) a progressé, passant de 14,6 % en 2004 à **14,8 %** en 2005 hors effet du gaz naturel.

Cette **amélioration de la marge** résulte de la bonne rentabilité de la croissance en volume du Groupe, à laquelle s'ajoutent les **synergies Messer** (environ 60 millions d'euros en 2005). En outre, **des efforts de productivité** (environ 92 millions d'euros) et une **gestion des prix** ont presque intégralement compensé la forte hausse des coûts, en particulier énergétiques (pétrole et électricité). En excluant les charges et produits exceptionnels identifiés dans le tableau de réconciliation ci-après, les **autres produits et charges opérationnels** sont positifs, reflétant en particulier des plus-values sur quelques cessions d'activités, telle que la plus-value provenant de la cession de la participation dans Séchilienne-Sidec, faisant partie de la gestion active de portefeuille du Groupe.

Le **coût de l'endettement net** et les **autres produits et charges financiers** (212) millions d'euros enregistrent une hausse limitée de 13 millions d'euros (+ 6,6 %), essentiellement liée au financement de l'acquisition des activités de Messer sur 12 mois en 2005.

Le **résultat des sociétés mises en équivalence** est stable par rapport à l'année 2004, à 37 millions d'euros.

Le **taux effectif d'impôt** est de 29,4 % en 2005. Pour rappel, le niveau 2004 avait été exceptionnellement bas, compte tenu d'opérations fiscales non récurrentes.

La **part des minoritaires** dans le résultat net s'élève à 74 millions d'euros.

Au total, le **résultat net part du Groupe**, atteint **933 millions d'euros** en 2005, en croissance de **+ 19,7 %**.

Le **résultat net part du Groupe à bases comparables**, c'est-à-dire ajusté des éléments considérés par le Groupe comme exceptionnels et significatifs, est de 812 millions d'euros en 2004 et 900 millions d'euros en 2005, soit une croissance de **+ 10,9 %**.

Réconciliation du résultat net part du Groupe, et du résultat net part du Groupe à bases comparables

En millions d'euros, après impôts	2004	2005	2005/04
Résultat net part du Groupe	780	933	+ 19,7 %
Cessions d'activités :			
Désinvestissements Messer/ Séchilienne-Sidec	(32)	(81)	
Restructurations Clients Industriels en Europe :			
Allemagne (acq. Messer)/ Autres pays européens	64	48	
Résultat net part du Groupe à bases comparables	812	900	+ 10,9 %

Le **bénéfice net par action** s'établit à **8,66 euros**, en progression de **+ 19,8 %**, en ligne avec la croissance du résultat net publié. Le nombre moyen d'actions retenu pour le calcul du bénéfice net par action au 31 décembre 2005 est de 107 747 742 actions.

En 2005, le Groupe a racheté 411 699 actions au prix moyen de 145,16 euros pour un total de 60 millions d'euros.

■ Tableau des flux de trésorerie et de l'endettement net

En millions d'euros	2004	2005
Capacité d'autofinancement avant plus-values de cessions et variation du besoin en fonds de roulement	1 704	1 920
Plus-values de cessions	(12)	(115)
Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement	1 692	1 805
Variation du besoin en fonds de roulement	(244)	5
Distributions	(490)	(476)
Acquisitions d'immobilisations	(3 760)	(1 051)
Produits de cessions	753	281
Autres éléments	4	(90)
Solde avant financement	(2 045)	474
Augmentation du capital en numéraire	13	78
Achat de titres propres	(44)	(60)
Incidence des variations monétaires et du périmètre	26	(177)
Effets IAS 32/39	(175)	(42)
Variation de l'endettement net	(2 225)	273

En millions d'euros	2004	2005
Endettement net au 31 décembre	(4 013)	(3 740)
Ratio d'endettement net	77 %	60 %

La **capacité d'autofinancement** avant variation du besoin en fonds de roulement atteint 1 805 millions d'euros, en hausse de + 6,7 %, et inclut l'impact du paiement, en 2005, une partie des coûts provisionnés en 2004, liés à la restructuration en Allemagne après l'acquisition des activités de Messer. Hors cet impact, la progression est de + 8,9 %.

La diminution du **besoin en fonds de roulement** de 5 millions d'euros, malgré une hausse importante du chiffre d'affaires, traduit les efforts de gestion des entités opérationnelles.

Les **paiements sur investissements** s'établissent à 1 051 millions d'euros, dont 975 millions d'euros dédiés aux investissements industriels. Les investissements financiers, notamment le rachat des minoritaires de la SOAEO, s'élèvent à 76 millions d'euros.

Les **produits de cessions** résultant de la gestion active de portefeuille s'établissent à 281 millions d'euros. Au 31 décembre 2005, l'**endettement net** s'inscrit à 3 740 millions d'euros, soit une diminution de 273 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2004.

Le **ratio d'endettement net** (endettement net sur fonds propres) ressort ainsi à 60,2 % au 31 décembre 2005, en ligne avec les objectifs d'Air Liquide. Le Groupe a donc une structure financière très solide.

La **rentabilité des capitaux employés** (ROCE) après impôts ressort à 11,7 %, en phase avec l'objectif moyen terme du Groupe.

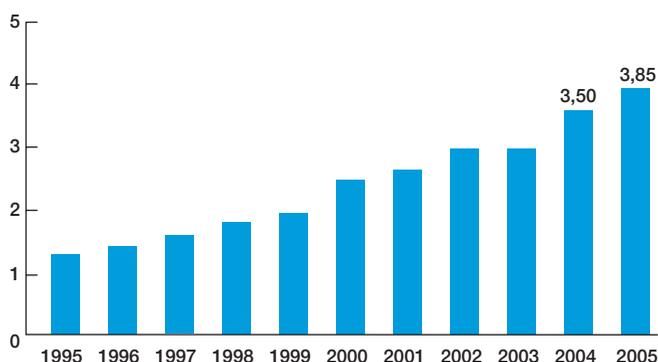
Par rapport à 2004, le ROCE 2005 intègre, en année pleine, l'impact sur le bilan des actifs acquis de Messer, compensé par l'amélioration de la marge et par la bonne gestion des investissements.

■ Dividendes

Lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2006, le versement d'un **dividende de 3,85 euros** sera proposé aux actionnaires au titre de l'exercice 2005, soit un taux de distribution de 46,3 % du résultat net consolidé, ainsi que l'**attribution d'une action gratuite pour 10 détenues**.

Dividende par action : 3,85 €, + 10,0 %

(en euros)



Les dividendes des années précédentes sont ajustés pour tenir compte de la distribution des actions gratuites.

Croissance annuelle moyenne sur 10 ans

Dividende par action : + 11,9 %

Taux de rentabilité pour l'actionnaire : + 12,0 %

A fin 2005

Taux de distribution : 46,3 %

Rendement de l'action : 2,4 %

Taux de rentabilité pour l'actionnaire d'un placement en actions Air Liquide

Le **taux de rentabilité** ou « total shareholder return » (TSR), est un taux de rendement annualisé pour un actionnaire qui achète son action en début de période et la revend en fin de période.

Ce calcul prend en compte l'évolution du cours de l'action, les dividendes versés en considérant qu'ils sont aussitôt réinvestis en action.

Cette rentabilité s'exprime en pourcentage et correspond à l'addition du **taux de rendement de l'action** (dividende/valeur de l'action) et du taux de plus-value (plus-value sur la période/valeur initiale de l'action).

Pour L'Air Liquide S.A., le résultat net avant éléments exceptionnels s'élève à 441,3 millions d'euros, contre 383,9 millions d'euros en 2004.

■ Messer

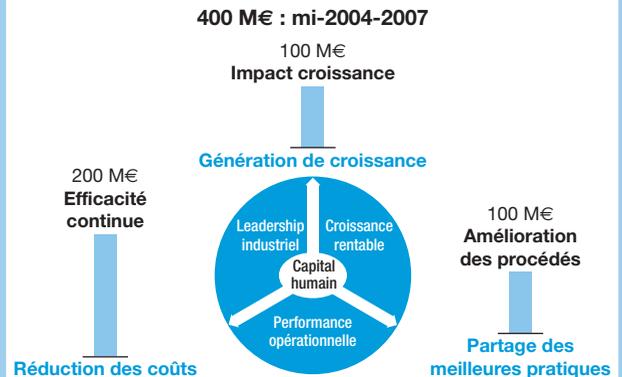
Le Groupe est **en avance sur son objectif pour 2005 de synergies** liées à l'intégration des activités acquises de Messer. Sur 2005, Air Liquide a réalisé **60 millions d'euros de synergies**. En cumulé, depuis l'acquisition des activités de Messer en 2004, les synergies s'élèvent à 68 millions d'euros après 18 mois de mise en application des projets d'optimisation. Les 100 millions d'euros de synergies avaient été prévus sur 3 ans au moment de l'acquisition, puis ramenés à 2 ans au milieu de l'année 2005. Le Groupe est donc en avance sur le calendrier, notamment grâce à la bonne intégration des équipes, l'identification et la mise en œuvre rapide des meilleures pratiques, quelle que soit l'origine des idées d'amélioration.

Cette avance sur le planning initial provient d'une très bonne exécution de la mise en place des programmes d'efficacité industrielle et du regroupement des sièges sociaux aux États-Unis et en Allemagne. Une gestion très précise de la logistique et des achats a permis d'obtenir des gains opérationnels sur ce poste, en avance sur les prévisions du Groupe.

En termes de **synergies positives**, des produits provenant des activités acquises de Messer ont élargi et enrichi la gamme du Groupe, notamment dans les **gaz spéciaux**. De même, en Allemagne, le xénon, produit par Air Liquide, a pu être commercialisé en 2005 en tant que **gaz anesthésique** à travers le réseau d'hôpitaux, anciennement clients de Messer. Enfin, le Groupe a plus largement profité de la croissance aux **États-Unis** grâce à une présence accrue dans ce grand marché industriel avancé.

Cette présence et les contacts renforcés avec de grands clients positionnent favorablement le Groupe pour **accompagner ses clients dans leurs projets de croissance dans le monde entier**. En effet, le gaz industriel, qui représente une part peu importante des coûts des clients du Groupe, est un élément majeur en termes d'enjeux opérationnels ou techniques. Une présence accrue chez les clients, ainsi que la connaissance approfondie de leurs procédés industriels, permet à Air Liquide de mieux répondre à leurs demandes d'amélioration des procédés existants et de les accompagner dans leur expansion géographique.

OPAL



OPAL, qui est un programme d'amélioration de la performance du Groupe de **400 millions d'euros** d'ici à la fin 2007, a fourni, dès sa première année, des résultats conformes aux attentes.

Ce programme comprend trois éléments majeurs :

- l'accélération de la mise en marché des produits innovants,
- l'amélioration de l'efficacité des opérations du Groupe,
- le partage des meilleures pratiques.

OPAL permet à Air Liquide d'**améliorer sa productivité** dans un contexte de forte hausse de certains coûts et de rester compétitif sur ses marchés. Ainsi, en 2005, le Groupe a absorbé certaines de ces hausses nominales, notamment dans le transport et l'énergie, par une amélioration de l'efficacité des opérations (consommation unitaire réduite, planification des trajets avec moins de kilomètres parcourus).

L'année 2006 verra la montée en puissance des programmes d'amélioration plus structurels, notamment liés aux systèmes d'informations, qui porteront pleinement leurs fruits en 2007.

L'objectif d'Air Liquide est de pouvoir consacrer une partie de ces gains de productivité à l'amélioration de sa marge.

Activités et investissements

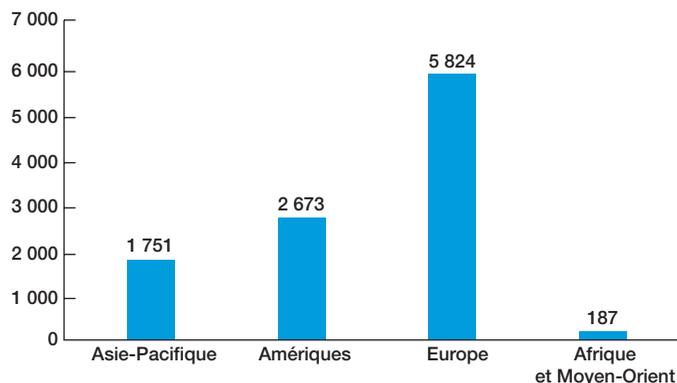
Le Groupe affiche un chiffre d'affaires consolidé de 10 435 millions d'euros, en forte croissance en 2005 ainsi que de bonnes performances dans tous les métiers et dans toutes les zones géographiques, avec notamment de nombreuses positions prises dans les nouveaux territoires comme en Asie, en Russie et au Moyen-Orient. L'intégration réussie des activités acquises de Messer et la croissance dans les marchés de la Grande Industrie et de la Santé ont également permis de renforcer la présence du Groupe dans les économies les plus avancées.

En 2006, ces bonnes tendances devraient se prolonger, grâce à des signatures dans de nouveaux territoires, et au développement des relais de croissance du Groupe.

■ Analyse par zone géographique

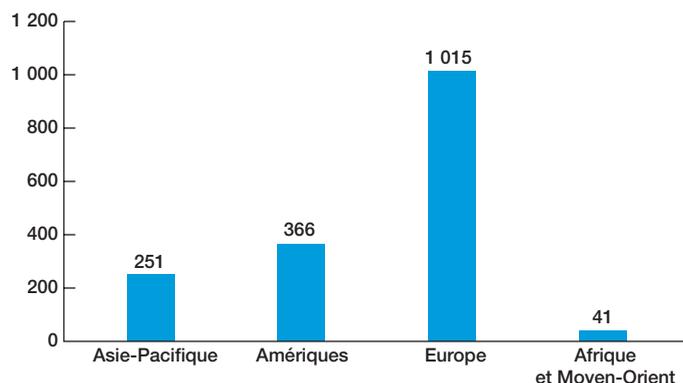
Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)



Résultat opérationnel courant par zone géographique ⁽¹⁾

(en millions d'euros)



(1) Hors centres de recherche et corporate pour (155) millions d'euros.

Asie-Pacifique

Les activités d'Air Liquide en Asie-Pacifique enregistrent de bonnes performances, avec une très forte progression en Grande Industrie. En Chine en particulier, elles bénéficient de la montée en puissance du site de Caojing, dans la zone de Shanghai, et du nouveau contrat signé avec Rizhao Iron and Steel. De nombreuses signatures viennent renforcer les positions du Groupe dans ce pays en fort développement et génèrent de belles perspectives pour les années à venir.

Au Japon, la Grande Industrie connaît une bonne activité ainsi que l'Electronique, où les ventes d'équipements et installations ont été particulièrement actives.

En Asie-Pacifique, le résultat opérationnel courant s'élève à 239 millions d'euros en croissance de près de + 8,0 %. Il bénéficie de la forte croissance de l'activité dans les géographies émergentes et de la solidité de la performance du Japon. Les activités Clients Industriels et Grande Industrie enregistrent une progression à deux chiffres de leurs résultats.

Amériques

Le Groupe a pleinement bénéficié de la forte activité économique de la zone Amériques. Ainsi, les ventes d'hydrogène continuent leur forte progression, avec notamment la montée en puissance de la nouvelle unité d'El Segundo en Californie. De même, les Clients Industriels ont connu un rythme soutenu de croissance, avec un 4^e trimestre très dynamique malgré les hausses du coût de l'énergie. Le Groupe a, de plus, significativement développé ses activités azote et CO₂ au Canada sur les champs de pétrole de l'Alberta. L'activité Electronique a été marquée par une croissance soutenue, grâce à de bonnes ventes d'équipements, et par la signature de nouveaux contrats on-site.

La zone Amériques enregistre une très forte performance de son résultat opérationnel courant avec une croissance record de près de + 19 %, malgré les surcoûts engendrés par les ouragans et l'augmentation importante des coûts énergétiques. Ce résultat est porté en premier lieu par l'impact du périmètre et des synergies, lié à l'acquisition des activités de Messer aux États-Unis.

Europe

L'Europe a connu une croissance importante des volumes d'hydrogène, avec la montée en puissance des nouvelles unités de Port-Jérôme en France, de La Corogne en Espagne et d'Anvers en Belgique. La cogénération s'inscrit également en hausse, avec le démarrage d'une nouvelle unité en Allemagne.

Les activités Santé continuent leur fort développement, en particulier en Allemagne, où la croissance est alimentée par des acquisitions en soins à domicile, et en France, où les soins à domicile et l'hygiène sont particulièrement bien orientés.

De plus, dans les Clients Industriels et la Grande Industrie, de nombreuses positions nouvelles ont été prises en Europe de l'Est, avec des signatures de contrats en Pologne, Russie, Roumanie et Bulgarie. Dans une conjoncture globalement difficile à l'ouest de l'Europe, en particulier en France, en Allemagne et en Italie, les Clients Industriels, dans l'ensemble, ont connu une progression modérée.

Au total, en Europe le résultat opérationnel courant (928 millions d'euros) montre une croissance similaire à l'Asie, malgré une activité plus modeste, grâce à l'impact périmètre et à la contribution des synergies Messer. La Santé, malgré un environnement prix réglementé, améliore fortement son résultat, grâce à des activités en forte croissance.

Afrique et Moyen-Orient

Le démarrage réussi en 2005 de l'unité de Ras Laffan au Qatar permet à un consortium de deux sociétés locales de gaz naturel de produire 10 % du marché mondial de l'hélium. C'est un réel succès commercial, qui permet à Air Liquide, après avoir accompagné la construction de cette unité, d'approvisionner ses clients dans une plus grande indépendance et à un meilleur coût.

Intensité capitalistique

L'intensité capitalistique représente le montant des capitaux à engager pour générer 1 euro supplémentaire de chiffre d'affaires. Ces capitaux sont investis en actifs industriels (unités de production, stockages, camions, etc.) ou financent le fonds de roulement nécessaire au développement des activités.

Le Groupe rassemble des métiers dont l'intensité capitalistique est variée. A titre d'exemples :

- la production de gaz de l'air pour la Grande Industrie est très consommatrice de capitaux, avec une intensité qui oscille entre 2 et 3,
- l'hydrogène ou les services de cogénération ont aujourd'hui des intensités proches de 1, notamment en raison des cours élevés du gaz naturel,
- les activités Électronique et Santé, axes majeurs de développement, affichent des intensités autour de 1 ou inférieures à 1 suivant le mix produit.

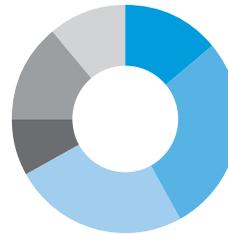
Enfin, quelle que soit l'intensité capitalistique, Air Liquide a pour objectif d'enregistrer une rentabilité des capitaux employés (ROCE) d'au moins 12 % après impôts dans la durée.

■ Activité Gaz et Services

Clients Industriels

(en millions d'euros)

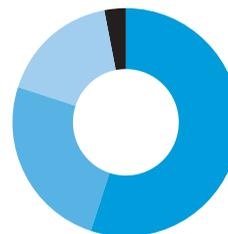
Chiffre d'affaires 2005	4 154
Intensité capitalistique	1,5 - 2



Grande Industrie

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires 2005	2 744
Intensité capitalistique ⁽¹⁾	1,2 - 2,5

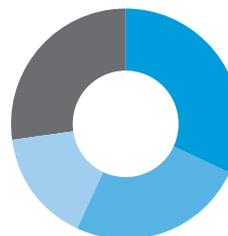


(1) Au prix moyen du gaz naturel en 2005.

Électronique

(en millions d'euros)

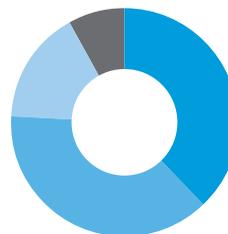
Chiffre d'affaires 2005	855
Intensité capitalistique	1 - 1,2



Santé

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires 2005	1 395
Intensité capitalistique	0,8 - 1,2



■ Concurrence

Les principaux concurrents d'Air Liquide dans le domaine des gaz industriels et médicaux sont les groupes américains Praxair et Air Products, le groupe britannique BOC, le groupe allemand Linde et deux groupes de taille plus réduite : Taiyo Nissan (Japon) et Airgas (États-Unis).

■ Une stratégie tournée vers la croissance

La croissance est au cœur de la stratégie du Groupe :

- la stratégie d'Air Liquide associe à la fois la **présence géographique**, l'**équilibre des activités**, et l'**allocation des ressources**, pour développer l'innovation et la technologie, conforter sa présence dans les économies avancées et conquérir de nouveaux territoires. Sa mise en œuvre se traduit par des investissements ciblés qui représentent entre 11 % et 13 % du chiffre d'affaires, permettant une croissance soutenue dans la durée,
- les résultats dégagés chaque année sont générés par la combinaison de la **croissance des ventes** et de la **productivité continue** du Groupe,
- la **gestion financière** rigoureuse s'appuie sur des **objectifs ambitieux** : la rentabilité des capitaux employés (ROCE) après impôts égale ou supérieure à 12 % ; le ratio d'endettement net sur fonds propres inférieur à 50 %, hors période d'acquisition significative,
- la **rémunération** des actionnaires, **soutenue dans la durée**, est **une priorité** pour Air Liquide.

■ Perspectives et tendances 2006

Plusieurs éléments marquants de 2005 témoignent tout particulièrement de la stratégie de croissance du Groupe :

- la pleine intégration réussie des activités acquises de Messer,
- le développement de la Grande Industrie, et notamment de l'hydrogène,
- l'accroissement de la présence d'Air Liquide dans de nouveaux territoires,
- la performance du métier de la Santé,
- le développement de la technologie et de l'innovation qui permettent à la fois d'élargir les marchés d'aujourd'hui et de préparer ceux de demain.

Sur ces bases, le Groupe est bien positionné pour poursuivre en 2006 la dynamique de croissance engagée au cours des deux dernières années.

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation commerciale ou financière de la Société depuis le 31 décembre 2005, date d'arrêt des derniers comptes publiés.

■ Décisions et paiements d'investissements

Les **décisions d'investissements** sont au centre de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Elles doivent assurer :

- le développement de l'activité par croissance interne et externe,
- l'amélioration de l'efficacité et de la qualité,
- la sécurité.

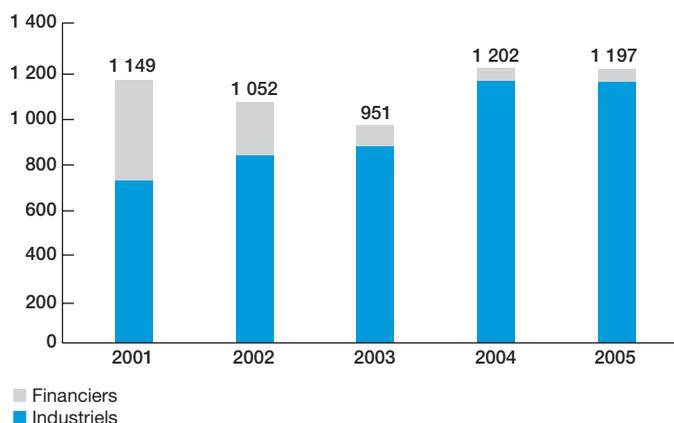
L'objectif économique de ces investissements est de permettre une croissance durable dans un but permanent de rentabilité des capitaux employés. Selon l'appréciation globale des risques associés à l'investissement, le taux de rentabilité interne exigé peut varier. D'une manière générale, l'investissement correspondant aux grands contrats à long terme génère une rentabilité plus faible au cours des premières années en raison de la montée en puissance progressive des besoins du client, des amortissements (linéaires sur la durée du contrat) et du poids des frais financiers. Cette rentabilité augmente rapidement ensuite.

Air Liquide a investi, au cours des quatre dernières années, à un rythme d'environ 1 milliard d'euros par an. Au total, le Groupe compte aujourd'hui plus de 400 grandes unités réparties sur les 5 continents.

En 2005, les décisions d'investissements s'établissent à 1 197 millions d'euros. Les décisions d'investissements du Groupe ont représenté près de 300 millions d'euros dans les géographies émergentes. En particulier, le Groupe a remporté plusieurs succès importants en Chine, en Russie et en Inde, matérialisant ainsi sa stratégie de croissance géographique. Dans les marchés à fort potentiel tels que l'hydrogène, l'énergie, l'Électronique et la Santé, les décisions d'investissements s'élèvent à près de 400 millions d'euros. Ces axes stratégiques de développement étaient supérieurs à 60 % des investissements Gaz et Services du Groupe.

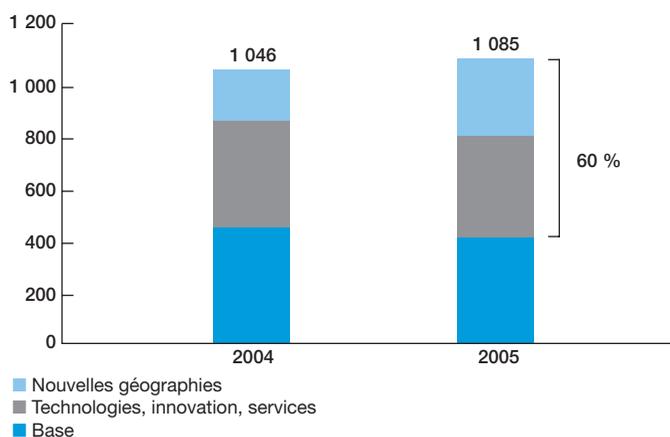
Décisions d'investissements Groupe (hors Messer en 2004)

(en millions d'euros)



Décisions d'investissements Gaz & Services (hors Messer en 2004)

(en millions d'euros)



Décisions d'investissements

Les décisions d'investissements font l'objet d'un processus précis d'évaluation, piloté au niveau du Groupe par un comité d'investissements et d'opérations. Ce comité, présidé par un membre du Directoire, réunit les directeurs de zones et d'activités concernées.

La décision repose sur une appréciation rigoureuse et individuelle de chaque projet, selon 5 critères principaux :

- la **localisation du contrat** : l'analyse n'est pas identique si le projet se situe dans un bassin industriel à fort potentiel (Corpus Christi aux États-Unis, Anvers en Belgique, Caojing en Chine), s'il est connecté à un réseau de canalisations existant ou s'il est isolé,
- la **nature du produit fourni** : l'analyse des risques et les rentabilités attendues varient s'il s'agit de gaz de l'air correspondant à des technologies traditionnelles du Groupe ou de nouveaux produits et services tels que, par exemple, l'hydrogène et les gaz de synthèse, utilisant parfois des technologies plus innovantes,
- le **risque client** : il est mesuré selon le caractère local ou global du client, son marché et sa solidité,
- la **compétitivité du site ou de l'activité consommatrice de gaz** : elle est évaluée à partir de critères de taille, de coût des matières premières et de proximité des marchés,
- enfin, le **risque pays** est étudié avec soin.

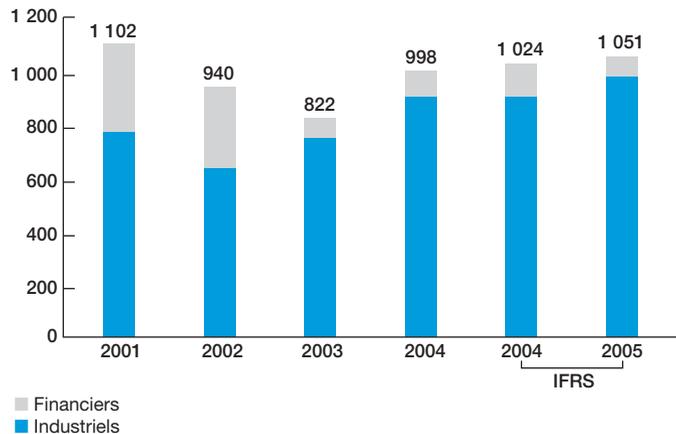
Les **paiements sur investissements industriels**, de 975 millions d'euros, se répartissent par zone géographique à hauteur de 58 % en Europe, 19 % en Amériques, 22 % en Asie-Pacifique, et 1 % en Afrique. Ces paiements suivent de 12 à 18 mois la décision d'investissement, le temps nécessaire pour Air Liquide de réaliser l'unité pour le client, et donc reflètent des décisions d'investissements de 2003 et 2004.

Les **paiements sur investissements financiers**, notamment le rachat des minoritaires de la SOAEO, s'élèvent à 76 millions d'euros.

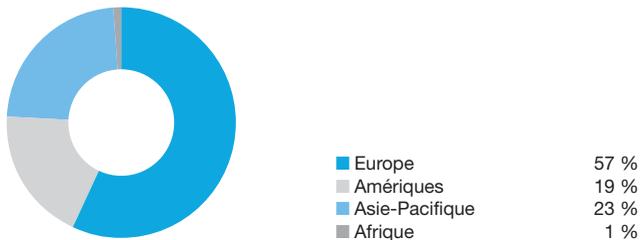
Au total, le **ratio d'investissements dépensés** en 2005, rapportés au chiffre d'affaires total du Groupe se situe à 10,1 % par rapport à 10,6 % en 2004. Le ratio 2005 retraité de l'effet de gaz naturel est stable par rapport à 2004.

Paiements d'investissements (hors Messer en 2004)

(en millions d'euros)



Répartition des paiements d'investissements



Autres contrats importants

A ce jour, Air Liquide n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour le Groupe.

La vie d'un grand contrat

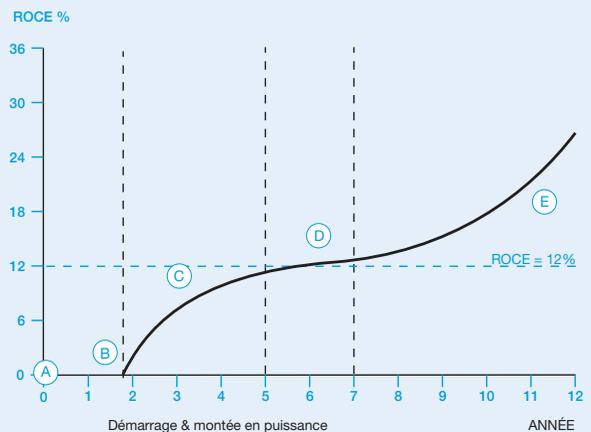
Étape A : décision d'investissement après signature du contrat de longue durée,

Étape B : réalisation, par Air Liquide, de l'unité pour le/les clients (18-24 mois) et début des paiements d'investissements,

Étape C : démarrage de l'unité et montée en puissance progressive de la fourniture des gaz. Début d'enregistrement d'un chiffre d'affaires régulier sur la durée de vie du contrat,

Étape D : entre la 5^e et la 7^e année, le contrat atteint une rentabilité moyenne des capitaux employés (ROCE) de 12 %, conforme aux objectifs du Groupe,

Étape E : au bout de 15-20 ans, hors investissements de maintenance, l'unité est dépréciée et sa valeur résiduelle est faible. La rentabilité des capitaux employés progresse alors de manière exponentielle.



Politique financière

■ Financement et gestion des risques financiers

La maîtrise des risques est une priorité pour le Groupe. La définition de la politique financière du Groupe ainsi que des principes de gestion des risques financiers est confiée au comité financier, qui en contrôle aussi l'application. Ce comité est composé de membres du Directoire, du Directeur Financier et de représentants de la direction financière.

La politique financière du Groupe s'appuie notamment sur les principes suivants :

- une diversification des sources de financement et une répartition des échéances de remboursement de la dette afin de minimiser le risque de refinancement,
- une sécurisation des émissions de papier commercial par des lignes de crédit confirmées,
- une couverture du risque de taux permettant d'assurer une visibilité du coût de financement en ligne avec les décisions d'investissements long terme,
- le financement des investissements dans la devise des flux de trésorerie générés, afin de bénéficier d'une couverture de change naturelle,
- une centralisation des financements, par l'intermédiaire de Air Liquide Finance, à l'exception des régions où le Groupe décide de limiter son risque ou si les conditions de marché ne le permettent pas.

Les notes 28 et 31 aux états financiers du 31 décembre 2005 présentent en détail les caractéristiques des instruments financiers utilisés par le Groupe ainsi que la structure de la dette.

Politique de financement et variation de l'endettement

Diversification des sources de financement

Air Liquide diversifie ses sources de financement en accédant à différents marchés de dette : obligataire, bancaire et papier commercial. Air Liquide a recours au marché du papier commercial court terme, en France sous la forme de billets de trésorerie dans le cadre d'un programme dont la limite maximum est fixée à 3 milliards d'euros, et aux États-Unis sous la forme de US Commercial Paper (USCP) dans une limite maximum de 1,5 milliard de dollars US. Afin d'éviter un risque de liquidité lié au refinancement des échéances de papier commercial et conformément à la politique interne du Groupe, ces encours de papier commercial sont couverts par des lignes de crédit confirmées.

Air Liquide dispose également d'un programme d'Euro Medium Term Note (EMTN) d'une enveloppe maximale de 3 milliards d'euros permettant d'émettre des obligations long terme. Les encours d'émission sur ce programme s'élèvent à 1,8 milliard d'euros à fin

2005 (montant nominal), dont 1 milliard a été émis en 2004 dans le cadre du financement de l'acquisition d'activités de Messer. Par ailleurs, le Groupe utilise des dettes bancaires (prêts et lignes de crédit) et des placements privés. La maturité de la dette s'établit à 5 ans en moyenne.

La note 28 aux états financiers décrit le détail de l'endettement du Groupe, notamment la répartition de l'endettement par type d'instruments et par devise.

Répartition par devise de l'endettement net

	2004	2005
EUR	73 %	70 %
USD	19 %	21 %
JPY	6 %	5 %
CAD ⁽¹⁾	2 %	2 %
Autres devises	0 %	2 %
Total	100 %	100 %

(1) Dollar canadien.

Le financement des investissements est réalisé dans la devise des flux de trésorerie générés par ces investissements, créant ainsi une couverture de change naturelle. Au niveau du Groupe, la dette d'Air Liquide est principalement libellée en euros et dollars US, ce qui reflète le poids important de la zone euro et des États-Unis dans les flux de trésorerie du Groupe. La répartition par devise est stable en 2005 par rapport à 2004. L'augmentation de l'endettement dans les autres devises résulte des investissements réalisés par le Groupe dans les nouvelles géographies, notamment en Chine et à Taiwan.

Centralisation des financements

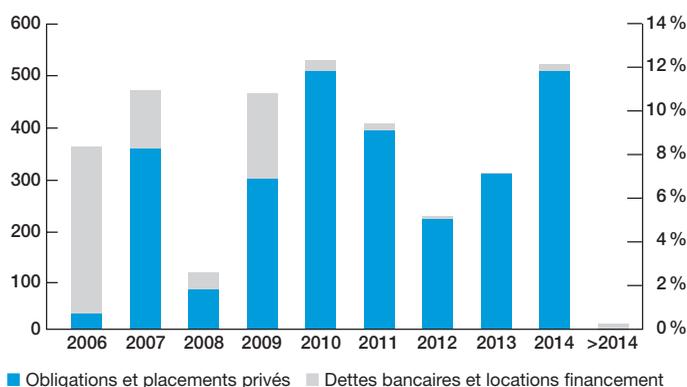
Afin de bénéficier d'économies d'échelle et de favoriser l'accès aux financements sur les marchés de capitaux (obligations et papier commercial), le Groupe utilise une filiale spécialisée, Air Liquide Finance. Cette filiale centralise l'activité de financement dans les pays dont le risque a été validé par le Groupe et assure la gestion du risque de taux. Au 31 décembre 2005, Air Liquide Finance accordait directement ou indirectement, 2 332 millions d'euros de prêts aux 160 filiales bénéficiant de financements intra groupe, dans 10 devises (principalement : euro, dollar US et dollar canadien). Grâce à une symétrie des positions par devise au niveau d'Air Liquide Finance, ces opérations de financement interne ne génèrent pas de risque de change pour le Groupe. Par ailleurs, dans les zones géographiques dans lesquelles le Groupe décide de limiter son risque, et si les conditions de marché le permettent, les filiales se financent de manière autonome.

Echéancier de la dette

Pour minimiser le risque de refinancement associé aux échéances de remboursement de la dette, la politique financière du Groupe consiste à diversifier les sources de financement et à répartir les échéances de remboursement sur plusieurs années. Ce risque de refinancement est également réduit grâce au niveau régulier de la capacité d'autofinancement générée par le Groupe.

Le graphique ci-dessous représente l'échéancier de la dette (à l'exception des billets de trésorerie confirmés par des lignes de crédit). L'échelle de gauche donne le montant de chaque échéance annuelle en millions d'euros et l'échelle de droite donne le pourcentage que représente cette échéance par rapport à la dette brute.

L'échéancier détaillé est donné dans la note 28 aux états financiers.

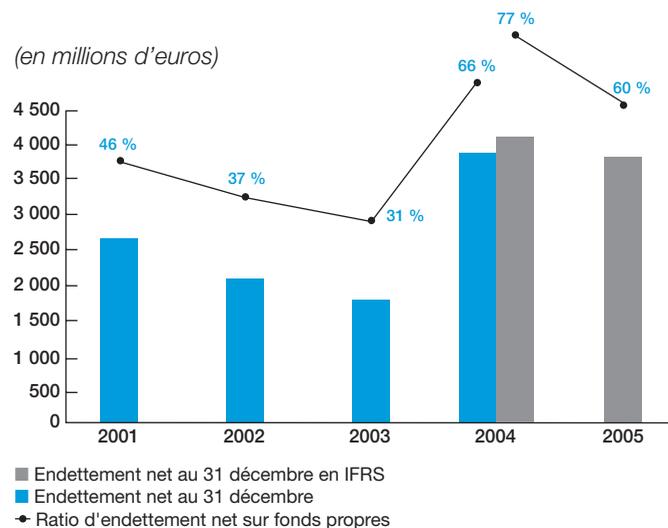


Variation de l'endettement net

La dette nette s'établit à 3 740 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 4 013 millions d'euros en 2004, soit une diminution de 273 millions d'euros. Cette diminution s'explique par l'amélioration de la capacité d'autofinancement, une bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement et par la cession de la participation du Groupe dans plusieurs sociétés (Séchillienne-Sidec, Sidergal ainsi que l'activité soins à domicile aux États-Unis). Une analyse détaillée de la variation de l'endettement net est donnée dans le tableau ci-dessous.

En millions d'euros	
Endettement net au 31/12/2004	4 013
Autofinancement après investissement, variation BFR et autres	(669)
Produits de cessions d'activité et d'actifs financiers	(281)
Distribution de dividendes	476
Impact de change et variation de périmètre	177
Achats de titres propres nets d'augmentation de capital	(18)
Variation des options de vente des actionnaires minoritaires	42
Endettement net au 31/12/2005	3 740

Le ratio d'endettement net sur fonds propres s'établit à 60 % fin 2005 (contre 77 % en 2004). L'amélioration sensible de ce ratio en 2005 s'explique par un désendettement du Groupe associé à une croissance des fonds propres. Le ratio équivalent calculé par la méthode américaine : dette nette / (dette nette + fonds propres) est de 38 % à fin 2005 contre 43 % à fin 2004.



Le ratio de couverture des frais financiers (résultat d'exploitation avant amortissements des survaleurs + part dans les résultats des sociétés mises en équivalence / résultat financier) atteint 9.5 en 2005, soit un niveau similaire à 2004.

Le coût moyen de la dette brute ressort à 3,8 % en 2005 (4,0 % en 2004).

Le coût de la dette brute est calculé en rapportant le coût de l'endettement financier brut de l'exercice (185 millions d'euros, en excluant les charges bancaires non directement liées à la dette) à l'encours moyen de dette brute de l'exercice. Ce dernier est calculé sur la base d'une moyenne mensuelle. Le détail est donné dans la note 28 aux états financiers.

La notation long terme d'Air Liquide par l'agence Standard & Poor's est passée de « A+/négatif » à « A+/stable » le 7 avril 2005, reconnaissant le désendettement important réalisé par le Groupe en 2005, ainsi que sa solidité financière. Les notes court terme sont restées inchangées, à savoir « A-1 » pour Standard & Poor's et « P-1 » pour Moody's. Les principaux indicateurs analysés par les agences de notation sont le ratio d'endettement net sur fonds propres et le ratio de capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement sur dette nette. Ces ratios se sont sensiblement améliorés en 2005. Ce dernier ratio est passé de 42 % fin 2004 à 51 % à fin décembre 2005.

Gestion des risques financiers

La direction financière gère de façon centralisée les principaux risques financiers en fonction des décisions du comité financier auquel elle rend compte. La direction financière assure également l'analyse des risques pays et des risques clients dans les décisions d'investissements en participant aux comités d'investissements.



Risque de change

Les gaz industriels et médicaux ne s'exportant que très peu, la majorité des produits est fabriquée dans le pays où ils sont vendus. Les activités du Groupe sont donc peu affectées par la fluctuation des devises.

De plus, le Groupe assure une couverture naturelle et réduit son exposition aux fluctuations de change en choisissant la devise d'endettement en fonction de la monnaie dans laquelle les flux de trésorerie qui permettront de rembourser la dette seront générés. Ainsi dans les pays hors zones euro, dollar US et yen, les financements sont réalisés soit en monnaie locale, soit en devise étrangère (EUR ou USD) lorsque les contrats de vente sont indexés sur cette dernière.

Le risque de change résiduel auquel le Groupe est exposé porte principalement d'une part sur la conversion des états financiers de monnaies locales en euros (risque de change de conversion) et d'autre part sur les flux financiers et commerciaux en devises (risque de change transactionnel).

Concernant le risque de change de conversion, la sensibilité aux deux principales devises étrangères – dollar US (USD) et yen (JPY) – est donnée dans le tableau ci-dessous.

Impact d'une variation de +/- 1 % du cours de change

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	% Total Groupe	Résultat opérationnel courant	% Total Groupe
USD	21,0	0,20	2,3	0,15
JPY	10,1	0,10	1,1	0,07

Le risque de change transactionnel concerne d'une part les flux de redevances de brevets, d'assistance technique et de dividendes et d'autre part les flux commerciaux en devises des entités opérationnelles. Ces flux commerciaux en devises ne représentent qu'environ 4 % du chiffre d'affaires consolidé, sur base annuelle. Ce risque de change transactionnel est géré dans le cadre de la politique de couverture mise en œuvre par la direction financière.

La note 31 aux états financiers décrit le processus de gestion du risque de change transactionnel, ainsi que les instruments dérivés utilisés.

Risque de taux

L'objectif du Groupe est de limiter l'impact des variations des taux d'intérêt sur ses frais financiers et d'assurer, dans le cadre d'un principe de prudence, un adossement des actifs immobilisés long terme avec des capitaux propres et de la dette long terme à taux fixe. Les activités d'Air Liquide étant en grande partie basées sur des contrats long terme (10 à 15 ans), la politique qui privilégie la couverture du risque de taux (taux fixes et options de couvertures) permet de maîtriser les coûts de financement au moment de la décision des investissements long terme.

La note 31 aux états financiers décrit la sensibilité des charges financières du Groupe aux variations de taux d'intérêts.

Risque de contrepartie et de liquidité

Ils sont décrits dans la note 31 aux états financiers.

Perspectives 2006

2005 a été marquée par la poursuite du désendettement du Groupe, suite à l'acquisition des activités de Messer en 2004. A fin 2005, avec une dette nette de 3 740 millions d'euros, le ratio d'endettement d'Air Liquide atteint 60 %, soit une réduction significative par rapport à fin 2004 (77 %). Air Liquide confirme ainsi sa capacité à générer un fort autofinancement et à se désendetter. Air Liquide va maintenir en 2006 sa politique de distribution pour ses actionnaires et continuer sa politique de pilotage et de maîtrise des investissements. Ainsi la dette du Groupe devrait se réduire de façon régulière. A moyen terme, Air Liquide envisage de retrouver un ratio d'endettement inférieur à 50 %, hors période d'acquisition significative.

■ Rapport spécial sur la réalisation du programme de rachat d'actions

Conformément aux résolutions votées lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2005, Air Liquide a mis en œuvre un programme de rachats d'actions, dont les objectifs sont :

- l'annulation des actions à des fins d'optimisation de ses fonds propres et du résultat net par action, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois,
- l'attribution d'options d'achat d'actions à ses salariés ou à ceux de ses filiales,
- l'achat et la vente en fonction des situations du marché conformément à et dans les limites de la réglementation applicable,
- la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément à la réglementation applicable.

Au 31 décembre 2004, Air Liquide détenait 1 376 249 de ses propres actions (soit 1,3 % de son capital) dont 1 346 431 détenues directement.

En 2005, Air Liquide a racheté 411 699 actions pour un montant de 59,8 millions d'euros (soit un cours d'achat moyen de 145,17 euros). Ces rachats d'actions sont à un niveau comparable à celui de 2004 (339 743 actions). Par ailleurs, 350 000 actions ont été annulées et 870 755 actions ont été remises à titre d'échange dans le cadre de l'offre publique d'échange simplifiée sur la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient.

Au 31 décembre 2005, le nombre d'actions détenues directement ou indirectement est de 567 193 représentant 0,52 % du capital, dont 537 375 détenues directement, pour une valeur comptable de 76 118 242 euros et une valeur nominale de 6 239 123 euros. Les actions détenues directement ont été affectées pour 390 125 (au cours d'achat moyen de 134,54 euros) à l'objectif de remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'éventuelles opérations d'acquisition et pour 147 250 (au cours d'achat moyen de 152,49 euros) à l'objectif d'annulation.

Facteurs de risques

Le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne de la Société décrit l'organisation et les procédures mises en place au sein du Groupe dans la gestion des risques (page 197).

■ Risques particuliers liés à l'activité

A ce jour, l'activité globale du groupe Air Liquide n'est pas dépendante de brevets de tiers, pas plus que de contrats d'approvisionnements, industriels, commerciaux ou financiers, ou de procédés nouveaux de fabrication.

Il n'existe pas de concentration du risque clients pour le Groupe en raison du nombre important d'entreprises servies (plus d'un million de clients dans le monde), de leur grande diversité relevant de multiples secteurs et de leur large dispersion géographique.

Dans le contexte mondial d'une forte volatilité des prix de marché électrique et gaz naturel, conséquence de la déréglementation des marchés, la politique d'Air Liquide demeure l'indexation des contrats clients long terme pour couvrir ces risques. Comme pour le gaz naturel depuis quelques années, les évolutions récentes des prix d'électricité ont ainsi conduit le Groupe à remplacer les indices tarifaires de la période réglementée par ceux pertinents à chaque marché national. En parallèle, pour faire bénéficier les clients du Groupe des meilleures conditions en toute transparence et sécurité, Air Liquide a développé une politique d'approvisionnement en matière d'électricité et de gaz qui combine les conditions les plus avantageuses s'appuyant sur des sources sûres et efficaces.

■ Risques industriels et environnementaux

Les risques industriels et environnementaux sont présentés dans les deux parties du Rapport annuel consacrées au développement durable c'est à dire page 26 « Préserver la vie et l'environnement » et pages 231 à 245 « Développement durable, Indicateurs et Objectifs ».

Dans ces pages sont notamment indiqués les nombres de sites relevant de la directive Seveso en Europe et le nombre de sites équivalents dans le monde, les consommations d'énergie électrique et thermique, les consommations d'eau, les émissions dans l'air et dans l'eau, les kilomètres parcourus par les camions de livraisons des produits ainsi que les progrès des démarches des certifications qualité (ISO 9001) et environnementale (ISO 14001).

Y sont également exposés :

- la politique de sécurité, priorité essentielle du Groupe avec les résultats obtenus depuis 15 ans,
- le déploiement du nouveau système de gestion industrielle (IMS, Industrial Management System) visant à renforcer les processus de gestion de la sécurité, de la fiabilité, de la préservation de l'environnement et de la maîtrise des risques concernant l'ensemble des activités industrielles du Groupe.

■ Risques juridiques

Le Groupe est implanté mondialement. Aussi les sociétés du Groupe qui exploitent des installations de production de gaz industriels et médicaux sont-elles tenues de respecter la loi et les règlements qui leur sont applicables localement, notamment dans le domaine technique. Par ailleurs, dans le cadre de l'activité Santé, sont commercialisés des produits qui peuvent être soumis à la réglementation applicable aux médicaments.

Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ni de litige, y compris dans un passé récent, de nature à affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité ou ses résultats.

■ Risques de marché

Cette partie est traitée dans le chapitre « Politique financière » du Rapport de gestion (pages 77 à 79).

■ Gestion des assurances

Le Groupe couvre les risques de responsabilité civile, de dommages aux biens et de pertes d'exploitation par des assurances adéquates souscrites auprès d'assureurs de premier rang.

Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Les biens et les pertes d'exploitation sont couverts par des polices d'assurance de dommages souscrites dans chaque pays où le Groupe est présent. La quasi-totalité de ces polices est regroupée dans un programme international.

Ces assurances, qui sont en général du type « tous risques sauf », couvrent l'incendie, la foudre, le dégât des eaux, l'explosion, le vandalisme, le choc, le bris de machine, le vol, et selon les pays et pour des montants limités, les catastrophes naturelles.

Les pertes d'exploitation sont assurées pour la plupart des sites de production dans ces mêmes polices.

La période de couverture des pertes d'exploitation est de 12 à 18 mois.

Les franchises applicables aux dommages aux biens sont de 15 000 euros par sinistre pour les petits sites et de 400 000 euros par sinistre pour les grosses unités de production, sauf aux États-Unis où la franchise est de 1,5 million de dollars par sinistre. Les franchises applicables aux pertes d'exploitation sont de 15 jours pour la plupart des exploitations sauf aux États-Unis où la franchise est de 60 jours.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, une partie des risques de dommages et pertes d'exploitation est conservée par le Groupe par l'intermédiaire d'une société captive de réassurance située au Luxembourg. La société captive de réassurance est totalement intégrée au programme international de dommages et pertes d'exploitation. Cette société captive de réassurance assure les sinistres à hauteur de 5 millions d'euros par sinistre au-dessus des franchises avec un maximum de 10 millions d'euros par an. Au-delà de ces montants, les risques sont transférés aux assureurs. La gestion de la société captive de réassurance est confiée à un gestionnaire de captive agréé par le Commissariat aux Assurances Luxembourgeois.

Cette société de réassurance est consolidée par intégration globale. Le total de son bilan au 31 décembre 2005 s'élève à 18,5 millions d'euros représentés à l'actif essentiellement par de la trésorerie et au passif par des provisions techniques.

Les assureurs font régulièrement des visites de prévention des risques des principaux sites industriels.

Responsabilité civile

En matière de responsabilité civile le Groupe maintient deux couvertures, une pour la zone Amérique du Nord et une autre pour le reste du monde. La zone Amérique du Nord est couverte par une assurance souscrite aux États-Unis. Pour les autres zones, le Groupe dispose d'une autre assurance ombrelle souscrite en France, qui couvre à la fois la Société et ses filiales en dehors des États-Unis et du Canada, les filiales étant assurées en excédent de leur propre couverture locale.

Ces deux assurances couvrent la responsabilité des sociétés du Groupe pour les dommages qu'elles peuvent causer aux tiers dans le cadre de leur activité (risque d'exploitation) ou du fait des produits (risque produits). En outre et avec certaines limitations, ces assurances couvrent le risque « pollution » et les frais de retrait de produits.

Les montants de couverture souscrits sont supérieurs à 500 millions d'euros. Chacune de ces deux couvertures est conçue sur plusieurs lignes d'assurance qui se superposent. Chaque ligne est souscrite pour un montant donné auprès de plusieurs assureurs qui se partagent le risque. Au-dessus de la première ligne, les lignes supérieures agissent en excédent des lignes inférieures.

La police souscrite par la Société en France sert d'ombrelle aux filiales qui ne sont pas en Amérique du Nord. Dans le cadre de cette dernière ombrelle, chaque filiale à l'étranger a sa propre police de responsabilité qui couvre les dommages aux tiers du fait de son activité et du fait de ses produits. Le montant assuré pour chaque filiale dans sa propre police dépend de son chiffre d'affaires. Au-delà des montants assurés localement, les filiales sont assurées par l'assurance ombrelle française.

La franchise est de 2 millions de dollars par sinistre pour l'assurance souscrite aux États-Unis pour l'Amérique du Nord. La franchise de l'assurance ombrelle souscrite en France pour le reste du monde est de 15 250 euros par sinistre, avec cependant des montants plus élevés pour les dommages immatériels non consécutifs, la pollution, les frais de retrait et les clients Électronique.

Les principales exclusions sont la faute intentionnelle, la guerre, le nucléaire, la réfection du produit défectueux.

Coordonnées et honoraires des commissaires aux comptes

■ Coordonnées des commissaires aux comptes

Ernst & Young

Commissaire aux comptes titulaire

Société ERNST & YOUNG AUDIT, représentée par Olivier BREILLOT
Tour Ernst & Young - 92037 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux comptes suppléant

Valérie QUINT, domiciliée chez ERNST & YOUNG AUDIT
Tour Ernst & Young - 92037 Paris La Défense Cedex

Mazars & Guérard

Commissaire aux comptes titulaire

Société MAZARS & GUERARD, représentée par Frédéric ALLILAIRE
39 rue de Wattignies - 75012 Paris

Commissaire aux comptes suppléant

Patrick de CAMBOURG, domicilié chez MAZARS & GUERARD
39 rue de Wattignies - 75012 Paris

■ Honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau

En milliers d'euros	2004	2005			Total
	Total	Ernst & Young	Mazars	Autres	
Missions de certification des comptes	6 569	5 177	1 829	794	7 800
Missions complémentaires	2 964	1 304		113	1 417
Total missions d'audit	9 533	6 481	1 829	907	9 217
Missions juridiques et fiscales	1 924	1 160		1 180	2 340
Missions informatiques	90			14	14
Autres missions	471	243	223	190	656
Total autres missions	2 485	1 403	223	1 384	3 010
Total des rémunérations des auditeurs	12 018	7 884	2 052	2 291	12 227

Descriptif des plans de souscription et d'achat d'actions

(valant rapport spécial du Directoire au sens de l'article L 225-184 du Code de commerce)

La Société a adopté, par décisions du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance et du Directoire après autorisations de l'Assemblée Générale et sur recommandation du comité de sélection et des rémunérations, des plans attribuant à certains membres du personnel d'encadrement de la Société et de ses filiales dans le monde, y compris les mandataires sociaux, un certain nombre d'options de souscription d'actions.

Ces options ont pour objectif de mobiliser les cadres les plus moteurs de l'entreprise, de fidéliser certains cadres performants et d'associer, dans une perspective à moyen-long terme, ces cadres à l'intérêt des actionnaires.

Par ailleurs, à l'occasion des 100 ans de la Société en 2002, des options de souscription d'actions ont été consenties à titre exceptionnel à l'ensemble des salariés du Groupe à travers le monde, avec un maximum de 30 options par bénéficiaire.

Ces options sont attribuées à un prix au moins égal à 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant leur attribution. Leur durée maximum d'exercice est de dix ans pour les options attribuées avant le 4 mai 2000, de sept ans pour les options attribuées entre le 4 mai 2000 et le 8 avril 2004 et de huit ans pour les options attribuées depuis cette date.

Les options attribuées entre le 24 septembre 1997 et le 12 mai 1999 ne peuvent être exercées avant un délai minimum de cinq ans après leur attribution. Les options attribuées depuis le 12 mai 1999 ne peuvent être exercées avant un délai minimum de quatre ans après leur attribution.

Un nombre très limité de ces options a été assorti d'une condition d'objectifs sur une certaine durée.

Options accordées au cours des dix dernières années (délai maximum d'exercice des options à compter de leur attribution)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002 ⁽²⁾	2004	2004	2005
Date d'autorisation par l'AGE	22/05/96	22/05/96	22/05/96	12/05/99	04/05/00	04/05/00	30/04/02	30/04/02	30/04/02	12/05/04	12/05/04
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	22/05/96	24/09/97	22/01/98	12/05/99	07/09/00	28/08/01	14/06/02	10/10/02	08/04/04	30/11/04	21/03/05
Nombre total d'options de souscription attribuées	105 000	73 000	20 000	264 300	702 900	5 900	955 400	769 130	500 000	35 385	428 000
dont mandataires sociaux	30 000		20 000	44 000	70 000		75 000	60	57 000	15 000	70 000
dont dix premiers attributaires salariés (non mandataires sociaux)	43 000	55 000		46 000	83 500	5 900	112 000	300	77 000	12 325	61 800
Nombre de bénéficiaires	28	16	1	122	321	2	481	31 012	448	38	520
Point de départ d'exercice des options	22/05/96	24/09/02	22/01/03	12/05/04	07/09/04	28/08/05	14/06/06	10/10/06	08/04/08	30/11/08	21/03/09
Date d'expiration	21/05/06	23/09/07	21/01/08	11/05/09	06/09/07	27/08/08	13/06/09	09/10/09	07/04/11	29/11/12	20/03/13
Prix de souscription en euros	138,73	140,25	140,25	148,00	142,00	155,00	168,00	128,00	139,00	131,00	138,00
Prix de souscription en euros au 31/12/05 ⁽¹⁾	82,29	91,41		108,69	114,75	125,25	135,75	116,36	126,36	131,00	138,00
Nombre total d'options de souscription attribuées ajusté au 31/12/05 ⁽¹⁾	172 076	92 202	24 799	353 990	858 766	7 032	1 179 924	842 116	549 921	35 385	428 000
Nombre d'actions souscrites au 31/12/05 ⁽¹⁾	77 960	4 506		77 171	162 193		3 095	7 945 ⁽⁴⁾			
Nombre d'options de souscription annulées au 31/12/05 ^{(1) (3)}		83 090	24 799	22 777	61 029	2 700	52 003	52 291	15 550	780	5 500
Nombre d'options de souscription restantes au 31/12/05 ⁽¹⁾	94 116	4 606		254 042	635 544	4 332	1 124 826	781 880	534 371	34 605	422 500

Le nombre total d'options de souscription restantes au 31/12/05 s'élève à 3 890 822.

(1) Ajusté pour tenir compte des augmentations de capital par attribution d'actions gratuites (2004, 2002, 2000, 1998, 1996).

(2) Plan exceptionnel décidé en 2002, à l'occasion du 100^e anniversaire de la Société et concernant la totalité des salariés du Groupe remplissant certaines conditions, notamment d'ancienneté. Plan plafonné à un maximum de 30 options attribuées par bénéficiaire.

(3) Pertes de droits et, pour 1997 et 1998, objectifs de croissance sur 3 ans du résultat net par action non atteints.

(4) Levées anticipées prévues dans le règlement du plan d'options.

L'encours des options ajustées ainsi attribuées par le Conseil d'Administration, le Conseil de Surveillance et le Directoire dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées Générales et non encore levées s'élevait à 3 890 822 options (prix moyen de 124,21 euros) au 31 décembre 2005, soit 3,55 % des actions composant le capital, dont 644 441 options (au prix moyen de 126,98 euros) attribuées aux membres des organes de direction au 31 décembre 2005.

A la date du 31 décembre 2005, sur le total des options autorisées par l'Assemblée Générale, 2 822 759 options n'ont pas été attribuées par le Conseil de Surveillance et le Directoire.

Options attribuées en 2005

L'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004 a autorisé le Directoire à consentir, sous réserve de l'autorisation du Conseil de Surveillance, au bénéfice de membres du personnel de la Société et de ses filiales, et le Conseil de Surveillance à consentir au bénéfice de membres du Directoire, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, ou des options donnant droit à l'achat d'actions de L'Air Liquide S.A. acquises par la Société, le total des options ainsi consenties ne pouvant donner droit à un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options.

En application de cette autorisation, le Directoire, autorisé par le Conseil de Surveillance, a consenti dans sa séance du 21 mars 2005, 428 000 options de souscription d'actions au prix unitaire de 138 euros, soit un prix égal à 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant leur attribution à 520 bénéficiaires.

Ces options peuvent être exercées dans un délai maximum de huit ans et elles ne peuvent être exercées avant un délai minimum de quatre ans.

Options attribuées aux mandataires sociaux

21/03/2005	
Benoît Potier	40 000
Jean-Claude Bueno	15 000
Klaus Schmieder	15 000

Options attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre consenti est le plus élevé

21/03/2005	
De L'Air Liquide S.A.	57 800
Du groupe Air Liquide	61 800

Options levées en 2005

En application des décisions prises antérieurement selon le cas par le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance et le Directoire, une partie des options consenties de 1996 à 2002 a été levée au cours de l'exercice 2005 pour un total de 271 725 actions au prix moyen de 106,50 euros.

Options levées par les mandataires sociaux

	Nombre d'options levées	Année d'attribution	Prix moyen (en €)
Alain Joly	12 000	1996	82,29
Jean-Claude Bueno	800	1996	82,29

Options levées par les dix salariés de la société L'Air Liquide S.A., non mandataires sociaux, dont le nombre d'options levées est le plus élevé

Année d'attribution	Nombre d'options levées	Prix moyen (en €)
1996	8 888	82,29
1999	11 946	108,69
2000	9 658	114,75
Total	30 492	102,91

Options levées par les dix salariés de la Société et de ses filiales, non mandataires sociaux, dont le nombre d'options levées est le plus élevé

Année d'attribution	Nombre d'options levées	Prix moyen (en €)
1997	3 506	91,41
1999	21 249	108,69
2000	31 938	114,75
Total	56 693	111,04

Rémunération des mandataires sociaux de L'Air Liquide S.A.

■ Le Directoire

1. Montants versés / dus durant les exercices 2004/2005

Le tableau ci-dessous récapitule les rémunérations versées et dues au cours des exercices 2004 et 2005 aux membres du Directoire.

La rémunération brute globale de chacun des membres du Directoire de L'Air Liquide S.A. pour l'ensemble des sociétés du Groupe, tant pour leurs fonctions salariées que pour leurs fonctions de membres du Directoire, s'élève, y compris les avantages en nature à :

En milliers d'euros	Montants au titre de 2004		Montants au titre de 2005	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Benoît Potier				
• part fixe	860	901	970	970
• part variable	1 238	826	1 269	1 238
• avantages en nature	3	3	3	3
Total	2 101	1 730	2 242	2 211
Jean-Claude Bueno				
• part fixe	465	465	490	490
• part variable	522	383	559	522
• avantages en nature	3	3	3	3
Total	990	851	1 052	1 015
Klaus Schmieder ⁽¹⁾				
• part fixe	294	294	470	470
• part variable	330		531	330
• avantages en nature	6	6	18	18
Total	630	300	1 019	818

(1) Pour 2004, prorata temporis à compter de la date de prise de fonction. Par ailleurs, durant l'année 2005, la Société a versé à des organismes extérieurs au titre des régimes complémentaires de retraite (à savoir 71 309 euros) et de prévoyance (à savoir 52 391 euros) au bénéfice de Benoît Potier la somme totale de 123 700 euros. Ces régimes sont détaillés pages 87 et suivantes. Le détail des options de souscription attribuées aux membres du Directoire figure dans le tableau en page 84.

Les principes guidant la politique de rémunération du Directoire fixée par le Conseil de Surveillance sur recommandation du comité des nominations et rémunérations sont exposés de façon détaillée à la page 9.

2. Critères

La **part fixe** est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction et en référence aux pratiques de marché.

La totalité de la **part variable** de la rémunération, due au titre d'un exercice, est payée l'exercice suivant, après approbation des comptes par l'Assemblée Générale.

• **Pour 2004**, comme pour l'année précédente, la part variable de la rémunération des membres du Directoire reposait principalement sur deux critères financiers : progression du bénéfice net par action (hors variation de change) et rentabilité après impôt des capitaux utilisés, complétés par une part reposant sur des objectifs qualitatifs individuels comprenant principalement la conclusion favorable de l'ensemble des opérations liées à l'acquisition des actifs de la société Messer, ainsi que la préparation du futur, la réactivité face à l'environnement, la mise en œuvre du programme de productivité et le renforcement du système de maîtrise des risques.

• **Pour 2005**, la part variable était assise principalement sur deux objectifs financiers et des objectifs personnels. Les objectifs financiers étaient (i) croissance du bénéfice net par action (hors impact de change) et (ii) rentabilité après impôts des capitaux utilisés (ce dernier critère intégrait l'objectif de compenser sur 3 ans l'impact initial de l'acquisition des actifs de Messer). Les objectifs qualitatifs personnels comprenaient pour l'essentiel la préparation de l'avenir, le maintien de la dynamique dans les nouvelles géographies, le passage réussi aux normes IFRS, l'accélération du programme de productivité, la poursuite des initiatives mobilité, le renforcement des équipes comptables du Groupe, la poursuite de l'intégration et des synergies Messer. Le poids des critères financiers est nettement majoritaire.

Les critères financiers et objectifs qualitatifs individuels sont arrêtés par le Conseil de Surveillance en début d'exercice en ligne avec les priorités stratégiques du Groupe et les résultats sont évalués, après la clôture de l'exercice, sur la base des comptes consolidés de l'exercice approuvés en Assemblée Générale et de l'évaluation de la performance de chaque membre par le Conseil de Surveillance.

• **Concernant l'exercice 2005**, la progression du bénéfice net par action ajusté hors éléments exceptionnels significatifs (tels qu'indiqués à la page 69 du présent rapport) et hors impact de change s'élève à + 10 % ; la rentabilité après impôts des capitaux utilisés ajustée hors éléments exceptionnels significatifs (tels qu'indiqués à la page 69 du présent rapport) s'élève à 11,4 %. Ces chiffres servent de base à l'évaluation de la part variable des membres du Directoire. Il y a lieu de noter que les progressions ainsi retraitées conduisent à une part variable moins favorable que celle qui résulterait de l'utilisation des chiffres bruts publiés.

• **Pour l'année 2006**, les parts variables resteront assises sur les mêmes critères financiers de progression du résultat net par action hors change et hors éléments exceptionnels significatifs et de rentabilité après impôt des capitaux utilisés ainsi que sur des objectifs qualitatifs personnels.

Les avantages en nature versés aux membres du Directoire comprennent l'usage d'une voiture de fonction et pour Klaus Schmieder la mise à disposition d'un logement de fonction.

■ Le Conseil de Surveillance

1. Montants versés / dus durant l'année 2005

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence et autres rémunérations versés en 2005 au titre de l'exercice 2004 et dues au titre de l'exercice 2005 aux membres du Conseil de Surveillance :

En milliers d'euros (arrondis)	Versés en 2005 au titre de l'exercice 2004			Dus au titre de l'exercice 2005		
	Part fixe	Part variable	Total	Part fixe	Part variable	Total
Alain Joly (Président du Conseil de Surveillance) ⁽¹⁾	229		229	229		229
Édouard de Royere	23	25	48	23	25	48
Thierry Desmarest	23	23	46	23	20	43
Sir Christopher Hogg ⁽³⁾	23	29	52	9	9	18
Prof. Rolf Krebs ⁽⁶⁾	13	18	31	23	38	61
Gérard de La Martinière	23	20	43	32 ⁽²⁾	25	57
Béatrice Majnoni d'Intignano	23	17	40	23	22	45
Cornelis van Lede	23	30	53	23	32	55
Sir Lindsay Owen-Jones	23	20	43	23	17	40
Thierry Peugeot ⁽⁴⁾				13	13	26
Sir Dennis Weatherstone ⁽³⁾	23	39	62	9	9	18
Michel Bon ⁽⁵⁾	9	8	17			
Pierre-Gilles de Gennes ⁽⁵⁾ (montant versé en 2004)			41			

(1) Pour Alain Joly, il s'agit de sa rémunération au titre de Président du Conseil de Surveillance.

(2) Le montant indiqué inclut un complément de rémunération de 9 000 euros au titre de l'exercice de la présidence du comité d'audit et des comptes pour la période de juin à fin décembre 2005.

(3) Mandat ayant expiré le 11 mai 2005.

(4) Mandat ayant débuté le 11 mai 2005.

(5) Mandat ayant expiré le 12 mai 2004.

(6) Mandat ayant débuté le 12 mai 2004.

Par ailleurs, à titre de retraites en application du régime détaillé dans la section ci-après, Édouard de Royere et Alain Joly ont perçu, en 2005, respectivement 1 632 089 euros et 1 057 033 euros.

2. Critères

Le montant des jetons de présence à allouer globalement aux membres du Conseil de Surveillance a été fixé en dernier lieu par l'Assemblée Générale du 10 mai 2003 à 550 000 euros par exercice.

Pour l'exercice 2004 comme pour l'exercice 2005, le Conseil de Surveillance a établi une règle de répartition qui comporte une part fixe de 22 727 euros pour chaque membre ayant exercé son mandat sur la totalité de l'exercice (et un prorata de ce montant dans le cas contraire) et une part variable qui prend en compte la pré-

sence des membres aux séances du Conseil ou leur participation par des moyens de visioconférence ou par téléphone, la participation aux réunions d'un comité, les déplacements des membres non-résidents, ces critères étant affectés de divers coefficients de pondération. Pour l'exercice 2005 une rémunération fixe spécifique a été allouée pour la présidence du comité d'audit et des comptes.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération spécifique fixée par le Conseil de Surveillance et ne touche pas de jetons de présence.



■ Engagements pris au bénéfice des membres du Directoire (ou anciens PDG) liés à la prise, cessation ou au changement de fonctions

Anciens mandataires sociaux

Engagements de retraite

Le Conseil a engagé la Société à verser aux anciens Présidents-Directeurs Généraux qui du fait de leur âge ou ancienneté bénéficiaient des conditions de retraite applicables à l'ensemble des salariés couverts par l'accord collectif du 12 décembre 1978 tel que modifié, un complément de ressources, en sus des régimes normaux de retraites, d'un montant fixe déterminé par le Conseil et qui excède celui résultant des règles de l'accord collectif. Ces montants ont été fixés au départ à la retraite des intéressés par le Conseil d'Administration du 23 mai 1995 pour Edouard de Royere et du 14 novembre 2001 pour Alain Joly en tenant compte de l'évolution des pratiques de retraite des dirigeants alors en cours. Toutes les autres conditions dudit accord (plus amplement détaillé en page 181 du Rapport annuel), notamment les conditions d'évolution des montants, les clauses de « butoir » qui seraient éventuellement appliquées par la Société à ses retraités et conditions de reversion au conjoint survivant sont applicables aux mandataires sociaux précités. Ce régime ouvert aux anciens salariés retraités et aux salariés de plus de 45 ans ou de plus de 20 ans d'ancienneté au 1^{er} janvier 1996 a été fermé le 1^{er} février 1996.

Il a été versé en 2005 à Edouard de Royere et Alain Joly au titre des régimes précités les montants indiqués dans la section ci-dessus.

Membres du Directoire

Engagements de retraite

1. Jean-Claude Buono, du fait de son âge et de son ancienneté, bénéficie d'un régime de retraite similaire à celui décrit ci-dessus pour les anciens mandataires sociaux également établi par référence à l'accord collectif du 12 décembre 1978. Le Conseil de Surveillance a engagé la Société à verser à Jean-Claude Buono une garantie annuelle brute globale de ressources à la retraite qui en 2001 a été fixée à un montant de 396 367 euros pour tenir compte du niveau de responsabilité et d'expérience de l'intéressé. Ce montant est susceptible d'être revalorisé pour tenir compte de l'évolution des montants des retraites au sein du groupe Air Liquide jusqu'à la date de liquidation et inclut la garantie de ressources à la retraite liée aux fonctions salariées exercées par l'intéressé. Ce montant est supérieur à celui résultant de la règle de plafonnement de l'accord collectif précité. Toutes les autres conditions dudit accord lui sont applicables et notamment les conditions d'évolution des montants, les conditions de reversion au conjoint survivant ainsi que les clauses de « butoir ».

2. Le Conseil de Surveillance a approuvé l'application à Benoît Potier et Klaus Schmieder qui ne remplissaient pas les conditions d'âge ou d'ancienneté permettant de bénéficier du régime précité, des régimes complémentaires de retraites mis en place pour l'ensemble des cadres supérieurs et dirigeants respectant certaines conditions d'éligibilité et qui comporte (i) pour la partie de rémunérations allant jusqu'à 16 fois le plafond de Sécurité sociale dans le cadre d'un système à cotisations définies géré par un organisme extérieur et (ii) pour la partie de rémunérations dépassant 16 fois le plafond de la Sécurité sociale dans le cadre d'un système à prestations définies, une rente complémentaire ainsi qu'une rente versée au conjoint survivant, sous certaines conditions d'âge notamment. Benoît Potier et Klaus Schmieder entrent dans cette catégorie tant pour leurs fonctions salariées que pour leurs fonctions de membres du Directoire. La mise en œuvre de ces régimes qui suppose une ancienneté minimale de 2 ans devient effective pour Klaus Schmieder à compter de 2006.

- Pour la partie gérée dans le cadre du régime à cotisations définies, la Société verse à un organisme gestionnaire extérieur une cotisation représentant un pourcentage fixe de la rémunération du bénéficiaire. Les montants ainsi versés ainsi que le produit des placements correspondants serviront à procurer une retraite complémentaire sous forme de rente viagère complétée par une rente au conjoint survivant, sous réserve que l'intéressé puisse faire valoir ses droits à une pension vieillesse du régime général. En cas de rupture du contrat de travail, les cotisations cessent d'être versées.

- Les prestations de retraite correspondant au régime à prestations définies seront égales à 1 % par année d'ancienneté de la moyenne des 3 rémunérations annuelles totales les plus élevées excédant 16 fois le plafond de la Sécurité sociale au cours des 5 dernières années de service. Pour ce calcul, la moyenne du total des parts variables prises en compte ne pourra excéder 100 % de la moyenne du total des parts fixes prises en compte. Une rente égale à 60 % des prestations précitées, sera, le cas échéant, versée au conjoint survivant, à partir de certaines conditions d'âge. Le régime à prestations définies ne s'applique que si l'intéressé est encore dans la Société au moment de sa retraite ; en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de la Société, sauf faute lourde, l'intéressé peut néanmoins conserver ses droits dans le cas où il aurait atteint 55 ans ou pour les collaborateurs bénéficiant de ce régime avant 2003, plus de 20 ans d'ancienneté.

Comme pour l'ensemble des cadres supérieurs bénéficiant de ces régimes, le total des prestations des régimes de retraite, tous régimes confondus, est plafonné en tout état de cause à 45 % de la rémunération annuelle totale. Dans le cas où cette limite serait atteinte, le montant versé au titre du régime à prestations définies serait réduit en conséquence.

L'application individuelle de ces régimes aux membres du Directoire concernés a fait l'objet d'une approbation de l'Assemblée Générale du 15 mai 2003 pour ce qui concerne Benoît Potier et du 11 mai 2005 pour ce qui concerne Klaus Schmieder dans le cadre de la procédure des conventions réglementées.

Ces conventions dont l'exécution se poursuit sont rappelées chaque année dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (voir ce rapport pour l'exercice 2005 en page 211 du présent document).

Pour l'exercice 2005, le montant versé par la Société à l'organisme chargé de gérer le régime complémentaire de retraite à cotisations définies en faveur de Benoît Potier est indiqué dans la section ci-dessus. Aucun versement n'a été effectué pour Klaus Schmieder en 2005, les conditions d'ancienneté requises pour l'entrée en vigueur de ces régimes n'étant pas encore remplies.

Régime de prévoyance

Un régime additionnel de prévoyance est souscrit auprès d'une compagnie d'assurances permettant de garantir en faveur des cadres supérieurs dont la rémunération excède 8 plafonds annuels de la sécurité sociale et remplissant certaines conditions d'éligibilité d'âge et d'ancienneté le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité permanente et absolue. Ce capital est égal à 4 fois la part de rémunération annuelle brute excédant 8 plafonds de la Sécurité sociale. Les cotisations correspondant à ce régime sont intégralement à la charge de la Société. Benoît Potier bénéficie de ce régime tant pour ses fonctions salariées que pour ses fonctions de membre du Directoire. Pour l'exercice 2005, le montant versé par la Société à l'organisme d'assurance en faveur de Benoît Potier au titre de ce régime est indiqué dans la section ci-dessus.

Jean-Claude Buono et Klaus Schmieder, qui ne remplissent pas les conditions d'âge requises pour bénéficier du régime additionnel de prévoyance précité, bénéficient du régime de prévoyance de la Société applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Indemnités de départ

Benoît Potier

La Société s'est engagée à verser à Benoît Potier :

(a) Au titre de ses fonctions de membre et de Président du Directoire, une indemnité forfaitaire au cas où le Conseil de Surveillance ou l'Assemblée des actionnaires mettrait un terme à ses fonctions, ou ne les renouvelerait pas sauf en cas de faute lourde. Cette indemnité serait égale à 35 fois la moyenne mensuelle du total des rémunérations perçues par Benoît Potier en tant que Président et membre du Directoire au cours des deux années précédant la fin de ses fonctions ; après son soixantième anniversaire, ce montant serait réduit de moitié.

(b) Au titre de ses fonctions salariées, une indemnité forfaitaire dans le cas où la Société viendrait à résilier unilatéralement, et sauf cas de faute lourde, son contrat de travail. Elle serait égale à 35 fois la moyenne mensuelle du total de ses rémunérations perçues au titre de ses fonctions au cours des deux années précédant la fin de ses fonctions. Ce montant serait réduit en proportion du temps restant à courir entre la date de fin de ses fonctions et l'âge normal de départ en retraite, à l'initiative de la Société.

Le bénéfice de cette indemnité a fait l'objet d'une approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2002 dans le cadre de la procédure des conventions réglementées. Cette convention dont l'exécution se poursuit est rappelée chaque année dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (voir ce rapport pour l'exercice 2005 en page 211 du présent document).

Klaus Schmieder

La Société s'est engagée à verser à Klaus Schmieder :

(a) Au titre de ses fonctions de membre du Directoire, une indemnité forfaitaire au cas où le Conseil de Surveillance ou l'Assemblée des actionnaires mettrait un terme à ses fonctions, ou ne les renouvelerait pas, sauf en cas de faute lourde. Cette indemnité serait égale au montant le plus faible de 18 mois de part fixe de rémunération en qualité de mandataire social ou du nombre de mois de part fixe de rémunération le séparant alors de son soixantième anniversaire.

(b) Une indemnité similaire calculée sur la part fixe de la rémunération due au titre des fonctions salariées serait applicable en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de la Société sauf cas de faute grave ou incapacité.

Le bénéfice de cette indemnité a fait l'objet d'une approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 mai 2005 dans le cadre de la procédure des conventions réglementées. Cette convention dont l'exécution se poursuit est rappelée chaque année dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (voir ce rapport pour l'exercice 2005 en page 211 du présent document).

Jean-Claude Buono ayant dépassé l'âge de 60 ans ne bénéficie plus d'aucune indemnité de départ en dehors du régime légal.

■ Rémunérations allouées aux membres des organes de surveillance et de direction

Les rémunérations allouées aux membres des organes de surveillance et de direction de la Société à raison de leurs fonctions dans l'ensemble des entreprises consolidées, au titre de chacun des exercices, s'élèvent à :

En millions d'euros	2004	2005
Organes de surveillance	0,7	0,6
Organes de direction de la Société	8,4	9,6
Total	9,1	10,2

Les organes de direction de la Société incluent l'intégralité des membres du Directoire et du Comité Exécutif.



■ Options attribuées aux mandataires sociaux

Le total des options ajustées, attribuées aux mandataires sociaux et restant à lever au 31 décembre 2005, s'élève à :

	Total des options	Prix moyen (en €)	dont attribuées au cours des 5 derniers exercices	
			en 2005	
Benoît Potier	198 489	126,35	40 000	145 915
Jean-Claude Buono	102 090	123,12	15 000	64 674
Klaus Schmieder	30 000	134,50	15 000	30 000

Les options attribuées aux mandataires sociaux ont les mêmes caractéristiques que celles attribuées à l'ensemble des bénéficiaires d'options au sein du Groupe.

Le total des options attribuées antérieurement à Alain Joly, Président du Conseil de Surveillance, et restant à lever au 31 décembre 2005 s'élève à 117 639 options au prix moyen de 107 euros. Toutes ces options lui ont été attribuées avant 2001, au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général de la Société.

■ Options levées par les mandataires sociaux

Le total des options levées par les mandataires sociaux en 2005, s'élève à :

	Nombre d'options levées	Année d'attribution	Prix moyen (en €)
Alain Joly	12 000	1996	82,29
Jean-Claude Buono	800	1996	82,29

■ Transactions effectuées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux

En 2005, les transactions effectuées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux sont les suivantes :

	Nature des opérations	Date de l'opération	Prix moyen (en €)
Jean-Claude Buono	Vente de 800 actions de L'Air Liquide S.A.	01/02/05	132,60
Klaus Schmieder	Achat de 720 actions de L'Air Liquide S.A.	27/04/05	137,24
Sir Lindsay Owen-Jones	Achat de 3 500 actions de L'Air Liquide S.A.	23/05/05	140,75
Sir Lindsay Owen-Jones	Achat de 3 500 actions de L'Air Liquide S.A.	24/05/05	141,16
Alain Joly	Vente de 12 000 actions de L'Air Liquide S.A.	12/09/05	149,47
Alain Joly	Levée de 12 000 options de souscription d'actions de L'Air Liquide S.A.	14/09/05	82,29
Alain Joly	Acquisition de 425 actions de L'Air Liquide S.A. issues de l'offre publique d'échange simplifiée sur SOAEO	28/11/05	
Benoît Potier	Acquisition de 175 actions de L'Air Liquide S.A. issues de l'offre publique d'échange simplifiée sur SOAEO	28/11/05	
Jean-Claude Buono	Levée de 800 options de souscription d'actions de L'Air Liquide S.A.	06/12/05	82,29
Benoît Potier	Augmentation de capital réservée aux salariés : achat de 50 actions de L'Air Liquide S.A.	15/12/05	107,00
Jean-Claude Buono	Augmentation de capital réservée aux salariés : achat de 50 actions de L'Air Liquide S.A.	15/12/05	107,00
Klaus Schmieder	Augmentation de capital réservée aux salariés : achat de 50 actions de L'Air Liquide S.A.	15/12/05	107,00



Comptes

consolidés

Sommaire

États financiers consolidés	93
Principes comptables	100
Notes aux états financiers du 31 décembre 2005	108
Liste des principales sociétés consolidées et cours des devises	141
Première adoption des normes IFRS	145
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	163

États financiers
consolidés

Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre

En millions d'euros	Notes	2004	2005
Chiffre d'affaires	(3)	9 428,4	10 434,8
Achats (variation des stocks incluse)	(4)	(3 366,0)	(3 945,5)
Charges de personnel	(5)	(1 729,6)	(1 856,4)
Autres produits et charges d'exploitation	(6)	(2 103,6)	(2 218,0)
Dotations aux amortissements	(8)	(854,6)	(897,3)
Résultat opérationnel courant		1 374,6	1 517,6
Autres produits et charges opérationnels	(9)	(150,5)	(44,8)
Résultat opérationnel		1 224,1	1 472,8
Coût de l'endettement financier net	(10)	(149,3)	(163,1)
Autres produits et charges financiers	(10)	(49,7)	(49,1)
Charge d'impôt	(11)	(249,5)	(370,7)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(19)	36,5	36,5
Résultat net avant résultat des activités abandonnées ou en cours de cession		812,1	926,4
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession	(12)	32,3	80,6
Résultat net		844,4	1 007,0
Intérêts minoritaires		64,3	73,6
Part du Groupe		780,1	933,4
Résultat net par action (en euros)	(13)	7,23	8,66
Résultat net dilué par action (en euros)	(13)	7,21	8,62

Les notes aux états financiers sont disponibles à partir de la page 108.

Bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre

En millions d'euros	Notes	31/12/2004	01/01/2005 ⁽¹⁾	31/12/2005
ACTIFS				
Actifs non courants				
Survaleurs	(15)	2 331,6	2 431,2	2 646,1
Autres immobilisations incorporelles	(16)	420,2	420,2	386,0
Immobilisations corporelles	(17)	7 550,9	7 550,9	8 168,5
		10 302,7	10 402,3	11 200,6
Autres actifs non courants				
Actifs financiers non courants	(18)	266,3	260,2	294,1
Titres mis en équivalence	(19)	206,9	206,9	166,1
Impôts différés actif	(20)	368,2	395,4	411,9
		841,4	862,5	872,1
Total des actifs non courants		11 144,1	11 264,8	12 072,7
Actifs courants				
Stocks et en-cours	(21)	652,0	652,0	653,8
Clients	(22)	2 266,8	2 266,6	2 429,7
Autres actifs courants	(23)	377,8	382,1	429,6
Impôt courant actif				38,3
Instruments dérivés actifs	(31)		83,6	66,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(24)	783,5	771,9	598,2
Actifs destinés à être cédés				
Total des actifs courants		4 080,1	4 156,2	4 215,7
Total des actifs		15 224,2	15 421,0	16 288,4

(1) Correspond aux montants du 31 décembre 2004 retraités des impacts des normes IAS32 et IAS39.



En millions d'euros	Notes	31/12/2004	01/01/2005 ⁽¹⁾	31/12/2005
PASSIFS				
Capitaux propres - part du Groupe	(25)			
Capital		1 201,1	1 201,1	1 204,9
Primes		76,8	76,8	147,6
Réserves		3 055,7	3 020,4	3 719,0
Titres propres		(162,1)	(162,1)	(74,4)
Résultat net - part du Groupe		780,1	780,1	933,4
		4 951,6	4 916,3	5 930,5
Intérêts minoritaires		348,2	316,2	278,2
Total des capitaux propres ⁽²⁾		5 299,8	5 232,5	6 208,7
Passifs non courants				
Provisions et avantages au personnel	(26, 27)	1 695,3	1 695,3	1 648,8
Impôts différés passif	(20)	1 108,5	1 115,8	1 149,4
Emprunts et dettes financières non courantes	(28)	4 322,0	4 496,8	3 978,4
Autres passifs non courants	(29)	170,1	170,1	167,3
Total des passifs non courants		7 295,9	7 478,0	6 943,9
Passifs courants				
Provisions et avantages au personnel	(26, 27)	104,2	104,2	155,4
Fournisseurs	(30)	1 077,5	1 077,5	1 280,7
Autres passifs courants	(29)	1 080,5	1 047,3	1 011,1
Impôts à payer		67,7	67,7	192,0
Dettes financières courantes	(28)	298,6	331,3	417,7
Instruments dérivés passifs	(31)		82,5	78,9
Passifs détenus en vue de la vente				
Total des passifs courants		2 628,5	2 710,5	3 135,8
Total des passifs		15 224,2	15 421,0	16 288,4

(1) Correspond aux montants du 31 décembre 2004 retraités des impacts des normes IAS32 et IAS39.

(2) Un détail de l'évolution des capitaux propres et intérêts minoritaires est donné en pages 98 et 99.

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

En millions d'euros	2004	2005
Activités opérationnelles		
Résultat net - part du Groupe	780,1	933,4
Intérêts minoritaires	64,3	73,6
Ajustements :		
• Dotation aux amortissements	854,6	897,3
• Variation des impôts différés	(90,1)	47,9
• Variation des provisions	100,9	(15,3)
• Résultat des mises en équivalence (net des dividendes reçus)	(5,4)	(17,2)
• Plus ou moins-values de cessions d'actifs	(12,7)	(114,9)
Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement	1 691,7	1 804,8
Variation du besoin en fonds de roulement	(243,7)	5,2
Autres éléments	3,8	(89,9)
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	1 451,8	1 720,1
Opérations d'investissements		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(901,0)	(975,2)
Acquisitions d'immobilisations financières	(2 858,5)	(76,2)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	30,7	91,3
Produits de cessions d'immobilisations financières	22,9	26,7
Produits de cessions des activités désinvesties	699,0	162,8
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(3 006,9)	(770,6)
Opérations de financement		
Distribution :		
• L'Air Liquide S.A.	(336,1)	(391,1)
• Minoritaires	(153,4)	(84,8)
Augmentation de capital en numéraire	13,3	78,4
Achats de titres propres	(44,4)	(59,8)
Variation des dettes financières	2 366,7	(635,0)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 846,1	(1 092,3)
Incidences des variations monétaires et du périmètre	37,9	1,8
Variation de la trésorerie nette	328,9	(141,0)
Trésorerie nette au début de l'exercice	384,5	700,4 ⁽¹⁾
Trésorerie nette à la fin de la période	713,4 ⁽¹⁾	559,4

(1) L'impact de l'application d'IAS 32/39 sur la trésorerie nette d'ouverture est de (13,0) millions d'euros.

La trésorerie nette, à la clôture, s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2004	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	783,5	598,2
Découverts bancaires (inclus dans les dettes financières courantes)	(70,1)	(38,8)
Trésorerie nette	713,4	559,4



■ Détermination de l'endettement net

En millions d'euros	2004	2005
Emprunts et dettes financières non courantes	(4 496,8)	(3 978,4)
Dettes financières courantes (y compris découverts bancaires)	(331,3)	(417,7)
Total endettement brut	(4 828,1)	(4 396,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	771,9	598,2
Instruments dérivés (actif) - couverture de juste valeur des emprunts et dettes financières	43,7	58,1
Instruments dérivés (passif) - couverture de juste valeur des emprunts et dettes financières		
Endettement net à la fin de la période	(4 012,5)	(3 739,8)

■ Tableau d'analyse de la variation de l'endettement net

En millions d'euros	2004	2005
Endettement net au début de l'exercice	(1 787,2)	(4 012,5)
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	1 451,8	1 720,1
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(3 006,9)	(770,6)
Flux de trésorerie généré par les opérations de financement, avant variation des emprunts	(520,6)	(457,3)
Incidence des variations monétaires et de l'endettement net d'ouverture des sociétés nouvellement intégrées	25,8	(177,3)
Variation de l'endettement net	(2 049,9)	314,9
Endettement net à la fin de la période (avant impact IAS 32/39)	(3 837,1)	(3 697,6)
Effets de IAS 32/39	(175,4)	(42,2)
Endettement net à la fin de la période	(4 012,5)	(3 739,8)

Variation des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre

	Capital	Primes	Réserves et résultats	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres	Écarts de conversion	Titres propres	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
En millions d'euros									
Capitaux propres et intérêts minoritaires au 1^{er} janvier 2004	1 099,0	67,3	4 449,6		(731,6)	(247,5)	4 636,8	467,6	5 104,4
Augmentations (réductions) de capital	1,5	9,5					11,0	2,3	13,3
Attribution d'actions gratuites	111,5		(111,5)						
Distributions			(336,1)				(336,1)	(153,4)	(489,5)
Variation de la différence de conversion					(90,9)	0,1	(90,8)	(15,4)	(160,2)
Annulation de titres propres	(11,0)		(118,7)			129,7			
Achats de titres propres						(44,4)	(44,4)		(44,4)
Stocks-options			2,5				2,5		2,5
Autres			(7,5)				(7,5)	(17,2)	(24,7)
Résultat au 31 décembre 2004			780,1				780,1	64,3	844,4
Capitaux propres et intérêts minoritaires au 31 décembre 2004	1 201,0	76,8	4 658,4		(822,5)	(162,1)	4 951,6	348,2	5 299,8
Ajustement de 1^{re} application des IAS 32/39			(2,4)	(33,0)			(35,4)	(31,9)	(67,3)
Couverture des flux de trésorerie									
– Couverture de change			(1,0)	8,1			7,1		7,1
– Couverture de taux			(2,6)	(59,2)			(61,8)	(0,9)	(62,7)
– Impôts différés									
sur couverture de change			0,4	(2,9)			(2,5)		(2,5)
– Impôts différés									
sur couverture de taux			0,9	21,0			21,9	0,4	22,3
Instruments financiers non qualifiables en couverture			(0,1)				(0,1)		(0,1)
Options de rachats de titres aux minoritaires								(31,4)	(31,4)
Capitaux propres et intérêts minoritaires au 1^{er} janvier 2005	1 201,0	76,8	4 656,0	(33,0)	(822,5)	(162,1)	4 916,2	316,3	5 232,5



	Capital	Primes	Réserves et résultats	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres	Écarts de conversion	Titres propres	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
En millions d'euros									
Capitaux propres et intérêts minoritaires au 1^{er} janvier 2005	1 201,0	76,8	4 656,0	(33,0)	(822,5)	(162,1)	4 916,2	316,3	5 232,5
Augmentations (réductions) de capital	7,8	70,8					78,6		78,6
Distributions			(391,1)				(391,1)	(84,8)	(475,9)
Variation de la différence de conversion					306,8		306,8	18,9	325,7
Annulation de titres propres	(3,9)		(41,8)			45,7			
Achats de titres propres						(59,8)	(59,8)		(59,8)
Échange de titres propres						101,8	101,8		101,8
Stocks-options et plan de souscription salariés			12,9				12,9		12,9
Variation de la juste valeur des instruments financiers				(4,8)			(4,8)		(4,8)
Annulation de la réserve de conversion euro			(181,7)		181,7 ⁽²⁾				
Options de rachat de titres aux minoritaires								(13,1)	(13,1)
Autres			36,5				36,5 ⁽⁴⁾	(32,7) ⁽⁵⁾	3,8
Résultat au 31 décembre 2005			933,4				933,4	73,6	1 007,0
Capitaux propres et intérêts minoritaires au 31 décembre 2005	1 204,9⁽¹⁾	147,6⁽¹⁾	5 024,2	(37,8)	(334,0)	(74,4)⁽³⁾	5 930,5	278,2	6 208,7

(1) Le capital au 31 décembre 2005 se compose de 109 538 475 actions au nominal de 11 euros. Au cours de l'exercice, les mouvements affectant le capital sont les suivants :
 – réduction de capital par annulation de 350 000 actions détenues en propre,
 – création de 271 725 actions en numéraire résultant de levées d'option,
 – création de 435 927 actions en numéraire résultant du plan d'augmentation de capital réservé aux salariés.
 Le poste primes a été augmenté des primes d'émission afférentes à ces augmentations de capital, soit 70,8 millions d'euros.

(2) La réserve de conversion relative à la zone euro a été annulée.

(3) Le nombre de titres propres détenus au 31 décembre 2005 s'élève à 567 193 (dont 537 375 détenues par L'Air Liquide S.A.). Au cours de l'exercice, les mouvements ayant affecté les titres propres sont les suivants :
 – annulation de 350 000 titres,
 – acquisition de 411 699 titres au cours moyen de 145,16 euros,
 – échange de 870 755 titres dans le cadre de l'OPE sur la société Soaeo S.A.

(4) Ce montant comprend principalement l'écart constaté de 32,8 millions d'euros lors de l'OPE sur la société Soaeo S.A. entre la valorisation des titres Air Liquide apportés contre les titres SOAEO au cours du 21 novembre 2005, date de constatation par l'AMF de la réalisation de l'opération.

(5) Ce montant correspond principalement à des effets de périmètre :
 – en 2004, le rachat des minoritaires d'Air Liquide Japan,
 – en 2005, le rachat des minoritaires de la société Soaeo S.A.

Principes comptables

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les informations comparatives ont été retraitées en application de ces mêmes principes.

■ 1. Base de préparation des états financiers

Du fait de sa cotation à la Bourse de Paris et conformément au règlement CE 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Air Liquide publiés au titre de l'exercice 2005 sont établis suivant les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards, International Accounting Standards), telles qu'adoptées par l'Union Européenne (UE). Les premiers comptes publiés selon les normes IFRS sont ceux de l'exercice 2005 présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2004, établi selon le même référentiel.

Les informations financières relatives à 2004 et 2005 ont été préparées en conformité avec l'ensemble des normes et interprétations IFRS adoptées par l'Union Européenne, dont l'application est obligatoire pour la période de clôture du 31 décembre 2005. En conséquence, le Groupe n'a anticipé aucune amélioration de normes, exposés sondages ou interprétations publiés par l'IASB mais en cours d'adoption ou d'application non obligatoire en 2005 au sein de l'Union Européenne.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros. Ils ont été arrêtés par le Directoire du 23 février 2006 et présentés au Conseil de Surveillance du 24 février 2006.

■ 2. Présentation générale des normes et interprétations appliquées pour l'établissement des informations financières IFRS 2004 et des comptes consolidés du 31 décembre 2005

Lors de la préparation du bilan d'ouverture aux normes IFRS, le Groupe a ajusté les montants précédemment publiés dans les états financiers consolidés préparés selon l'ancien référentiel français. L'explication des divergences avec les anciens principes comptables et les effets chiffrés de la transition sur les informations financières 2004 sont fournis dans la partie débutant page 145 de ce document (Première adoption des normes IFRS).

2.1. Description des options comptables liées à la première adoption des normes IAS / IFRS

Les informations financières IFRS 2004 sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS1 définissant les règles spécifiques à mettre en œuvre lors de la première application du référentiel IFRS.

L'application rétrospective sur le bilan d'ouverture des principes comptables retenus pour l'établissement des comptes selon les normes IAS/IFRS constitue le principe général de retraitement. L'incidence de ces retraitements a été comptabilisée directement en capitaux propres.

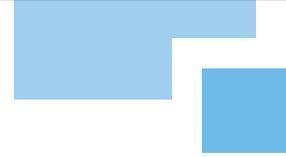
Conformément aux possibilités ouvertes par la norme IFRS1, les options suivantes ont été retenues :

- le Groupe a choisi de ne pas appliquer de manière rétrospective la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprises » aux acquisitions effectuées avant le 1^{er} janvier 2004,
- le Groupe a choisi de ne pas utiliser l'option consistant à utiliser la juste valeur comme coût présumé des immobilisations corporelles ou incorporelles,
- le Groupe a opté pour la comptabilisation en capitaux propres des pertes et gains actuariels cumulés différés relatifs aux avantages au personnel figurant à son bilan au 1^{er} janvier 2004,
- la norme IFRS2 « Paiement fondé sur des actions » a été appliquée pour les plans d'options d'achat d'actions octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits correspondants sont définitivement acquis après la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004,
- les écarts de conversion cumulés existants au 1^{er} janvier 2004 et résultant de la conversion en euros des comptes des filiales étrangères qui ne sont pas situées dans la zone euro ont été maintenus comme une composante distincte des capitaux propres,
- la norme IFRS5 relative aux actifs destinés à être cédés a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2004,
- le Groupe n'a pas appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2004 les normes IAS32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation » et IAS39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Ces deux normes ont été appliquées de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2005, sans retraitement des informations financières de l'exercice 2004.

Par ailleurs, les engagements de rachats par Air Liquide de participations minoritaires dans ses filiales sont comptabilisés, en application de la norme IAS32 à compter du 1^{er} janvier 2005, en passif financier. Dans l'attente de décision de l'IASB ou de l'IFRIC, Air Liquide comptabilise l'écart entre la valeur des intérêts minoritaires et le montant de l'option de rachat (passif financier), en survaleur aussi bien lors de leur reconnaissance initiale qu'en cas de variation ultérieure.

Au 1^{er} janvier 2005, l'application de cette nouvelle norme a amené une augmentation des survaleurs et des emprunts et dettes financières non courants pour respectivement 100 millions d'euros et 131 millions d'euros. Les intérêts minoritaires sont réduits de 31 millions d'euros.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs des actifs et des passifs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) a été effectué de manière rétrospective, comme si ces normes avaient toujours été appliquées.



2.2. Normes IFRS et interprétations non appliquées par le Groupe au 31 décembre 2005

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations publiées en 2005, adoptées par l'Union Européenne mais applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2006.

Lors de leur mise en application, ces normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe. Il s'agit de :

IFRS 6 : Exploration et évaluation des ressources minières.
Non applicable aux activités du Groupe.

IFRS 7 : Information à fournir sur les instruments financiers.
Applicable à compter du 1^{er} janvier 2007.

Amendement à IAS 39 révisée : Instruments financiers, comptabilisation et évaluation, relatif à la couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intra-groupe futures.
Applicable à compter du 1^{er} janvier 2006.

IFRIC 4 : Déterminer si un contrat contient un contrat de location ».
Applicable à compter du 1^{er} janvier 2006.

IFRIC 5 : Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement.
Non applicable aux activités du Groupe.

■ 3. Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence significative sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation et les provisions pour engagements de retraites des salariés.

■ 4. Principes et méthodes comptables

Les principes comptables décrits dans cette section ont été appliqués lors de la préparation des états financiers consolidés et des notes annexes de ces premiers comptes annuels IFRS, mais également pour la présentation des informations comparatives de ces états financiers au 31 décembre 2004 et du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, date de transition du Groupe aux IFRS.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, excepté, conformément aux normes IAS32/39, pour les titres disponibles à la vente, les actifs et passifs financiers mesurés à la juste valeur par compte de résultat. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet de couvertures au titre du risque de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

4.1. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale pour les filiales,
- l'intégration proportionnelle pour les co-entreprises,
- la mise en équivalence pour les entreprises associées.

a/ Les filiales

Toutes les filiales ou sociétés dans lesquelles le groupe Air Liquide exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières ou opérationnelles d'une entité de manière à obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote. Les sociétés sont consolidées par intégration globale jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

b/ Les co-entreprises

Les co-entreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les co-entreprises sont des entités dans lesquelles le groupe Air Liquide dispose d'un contrôle conjoint avec un ou plusieurs partenaires au travers d'un accord contractuel. Selon cette méthode de consolidation, les actifs et passifs, les produits générés et les charges encourues sont partagés entre les partenaires de manière équivalente à leur pourcentage de contrôle dans les états financiers consolidés. Ces montants sont incorporés sur chaque ligne des états financiers comme pour les entités consolidées.

c/ Les entreprises associées

La méthode de la mise en équivalence est appliquée aux entreprises associées dans lesquelles le groupe Air Liquide a une influence notable (généralement lorsque le Groupe possède une participation de plus de 20 %) mais n'a pas le contrôle. La mise en équivalence consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une société au prorata de la participation détenue par la Société mère dans le capital. Lors de l'acquisition d'une participation dans une entreprise associée, la survaleur liée à une entreprise associée est incluse dans la valeur comptable de la participation.

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.

4.2. Ajustements relatifs à la consolidation

a/ Opérations internes

Les créances et les dettes réciproques, les produits et les charges réciproques ainsi que les résultats internes relatifs à des sociétés consolidées sont éliminés.

b/ Provisions réglementées

Les mouvements intervenus sur les provisions comptabilisées en conformité avec les législations fiscales ou assimilées à des réserves sont éliminés lors de la détermination du résultat net consolidé.

c/ Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs à l'exception des survaleurs non déductibles, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs. Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application a été décidée par les autorités compétentes à la date d'arrêté des comptes. La règle du report variable est appliquée et l'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le compte de résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

4.3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

À la clôture, les états financiers des sociétés étrangères sont convertis en euros selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis sur la base des cours officiels de la fin d'exercice,
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis en utilisant pour chaque devise les cours moyens de l'exercice.

Les différences de conversion sont incluses dans un poste séparé « écarts de conversion » dans les capitaux propres. Lors de la sortie du périmètre de consolidation d'une société étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion est constaté dans le compte de résultat.

4.4. Reconnaissance des revenus

a/ Ventes de biens et services

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur nets d'impôts sur les ventes, rabais, remises et ristournes, après éliminations des ventes intra-groupe.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

b/ Contrats d'ingénierie et de construction

Les produits des contrats de construction et leurs coûts associés sont comptabilisés respectivement en produits et charges en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture de la période présentée.

La marge réalisée à l'avancement est comptabilisée seulement lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable. Lorsqu'il est pro-

bable que le total des coûts du contrat sera supérieur aux produits, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

Le degré d'avancement est mesuré par le rapport existant entre les coûts encourus pour les travaux exécutés à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

4.5. Actifs immobilisés

a/ Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis, les passifs et les passifs éventuels pris en charge, sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions de la norme IFRS3.

La survaleur (écart d'acquisition positif) représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des montants des actifs identifiables acquis nets des passifs et des passifs éventuels pris en charge lors du regroupement d'entreprise.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les survaleurs ainsi dégagées sont affectées aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées ou à des regroupements d'UGT. Ultérieurement, les survaleurs ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, selon les modalités décrites au paragraphe 4.5.f. En cas de perte de valeur, la dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat. Cette dépréciation n'est pas réversible.

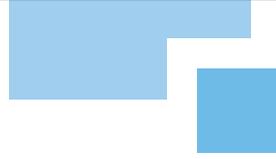
Toute acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale déjà contrôlée se traduit par la constatation d'un écart d'acquisition égal à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis.

b/ Frais d'innovation (Frais de Recherche et Développement)

Selon la définition de l'OCDE, l'innovation comprend les coûts des activités scientifiques, techniques, de propriété industrielle, d'enseignement et de transmission des connaissances nécessaires pour assurer le développement, la fabrication ou la mise en œuvre, et la commercialisation de produits ou de processus, nouveaux ou améliorés.

Les coûts de développement doivent être immobilisés si et seulement s'ils répondent aux critères restrictifs suivants définis par la norme IAS38 :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique et industrielle du projet est prouvée,
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet,
- le Groupe peut démontrer comment le projet développé générera des avantages économiques futurs.



Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Le Groupe n'a pas immobilisé de frais de recherche et développement car il considère que les conditions requises par les normes IFRS pour la capitalisation des coûts de développement ne sont pas réunies, les travaux réalisés ne se concrétisant pas systématiquement par l'achèvement d'un actif incorporel destiné à être utilisé ou vendu spécifiquement. En conséquence, les coûts de développement encourus par le Groupe dans le cadre de ses projets de recherche et de développement sont comptabilisés en charges.

c/ Immobilisations incorporelles générées en interne

Les immobilisations incorporelles générées en interne représentent principalement les coûts de développement des systèmes de gestion de l'information. Ces coûts sont capitalisés uniquement s'ils satisfont aux conditions définies par la norme IAS 38 et exposées ci-dessus.

Sont capitalisés les coûts internes et externes engagés durant la phase de développement de l'application. Les coûts des mises à jour et des améliorations importantes sont ajoutés au coût initial de l'actif s'ils répondent de manière spécifique aux critères de capitalisation. Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties sur leur durée d'utilité.

d/ Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels incluent des actifs incorporels acquis séparément tels que des logiciels, des licences, certains fonds de commerce, des droits de propriété intellectuelle. Ils incluent également des contrats clients valorisés lors de l'acquisition de sociétés en application de la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprises ».

Tous les actifs incorporels sont amortis linéairement selon leur durée d'utilité. Les systèmes de gestion de l'information sont généralement amortis sur une durée de 5 ans, et les contrats clients sur une durée n'excédant pas 25 ans, compte tenu des probabilités de renouvellement.

e/ Immobilisations corporelles

Les terrains, immeubles et équipements sont comptabilisés à leur coût minoré des amortissements et des pertes de valeur cumulées.

Dans le cas d'obligations de démontage ou de démantèlement d'actifs, les coûts correspondants sont inclus dans le coût initial des actifs concernés et des provisions sont comptabilisées en contrepartie.

Les charges d'intérêt des emprunts destinés à financer la construction des immobilisations corporelles sont capitalisées pendant la période de construction s'il s'agit du financement de grands projets industriels majeurs ayant une durée de construction de 12 mois, ou plus.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les coûts de réparations ou de maintenance sont comptabilisés en charges dans l'exercice où ils sont encourus. Les coûts d'inspection ou grandes révisions des unités de cogénération sont comptabilisés comme un composant distinct de l'actif et amortis sur la période comprise entre deux grandes révisions.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilité estimée :

- immeubles : 20 ans,
- bouteilles : 10 à 20 ans,
- unités de production : 15 à 20 ans,
- réseaux de canalisations : 15 à 35 ans,
- autres équipements : 5 à 15 ans,

Les terrains ne sont pas amortis.

f/ Dépréciation des actifs

Le Groupe détermine régulièrement, conformément à la norme IAS36, s'il existe des indices de pertes de valeur des actifs. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente (juste valeur nette) et la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont effectués systématiquement une fois par an pour les survaleurs et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service.

L'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectue généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif. Les modalités d'évaluation des flux de trésorerie sont similaires à celles utilisées lors de la décision d'investissement.

Le taux d'actualisation choisi dépend de la nature, de la localisation de l'actif et du marché servi. Ce taux est déterminé en fonction du niveau minimum de rentabilité attendu de l'investissement résultant des risques industriels et commerciaux et des modalités de financement.

Les actifs qui ne génèrent pas de flux de trésorerie largement indépendants sont regroupés dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs appartiennent. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Elles sont déterminées essentiellement sur une base géographique et par référence aux marchés dans lesquels opère le Groupe.

Les survaleurs sont allouées aux UGT ou groupes d'UGT qui représentent les niveaux auxquels les survaleurs sont suivies par le Groupe.

Pour réaliser les tests de perte de valeur des unités ou groupes d'unités génératrices de trésorerie, le Groupe combine l'approche par les flux de trésorerie estimés (valeur d'utilité) et l'approche par les multiples de marché (juste valeur nette).

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif, d'une unité génératrice de trésorerie ou d'un regroupement d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat. Une perte de valeur concernant une unité génératrice de trésorerie est affectée en priorité aux survaleurs.

Lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à sa valeur comptable, la perte de valeur antérieurement constatée est reprise au compte de résultat, à l'exception des pertes de valeur relatives aux survaleurs dont les dépréciations sont irréversibles.

Afin de réaliser ces tests, le groupe Air Liquide a défini un niveau sur lequel sont effectués les tests de dépréciation de valeurs des actifs, en application de la norme IAS36 :

- les usines dédiées et les usines « on-site » sont testées individuellement,
- les réseaux de canalisations et les usines correspondantes sont testés au niveau du réseau,
- les usines de gaz liquide, les usines d'hydrogène/CO sont groupées en fonction du marché servi par ces usines,
- les autres actifs sont alloués à des unités ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie.

Les unités génératrices de trésorerie de l'activité Gaz et Services sont déterminées sur une base géographique. Les autres activités sont gérées au niveau européen (Air Liquide Welding et la métrologie) ou à un niveau mondial (Ingénierie/Construction).

g/ Contrats de location

Contrats de location financement

Les contrats de location d'actifs ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi totalité des risques et avantages économiques relatifs à la propriété, sont comptabilisés comme des contrats de location financement. Les immobilisations acquises sous forme de contrat de location financement sont amorties sur la période la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat.

Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve substantiellement les risques et avantages économiques relatifs à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats (nets des remises ou ristournes reçues du bailleur) sont comptabilisés en charges de l'exercice de manière linéaire au cours de la période du contrat.

4.6. Instruments financiers

a/ Actifs financiers non courants

Titres non consolidés

Conformément à la norme IAS39, les titres de sociétés non consolidés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente.

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse à la clôture. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût, net des

dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, de la rentabilité future attendue et des perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Cependant, les moins-values latentes sont immédiatement constatées dans le compte de résultat si la perte de valeur est durable.

Les pertes et gains latents constatés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat lors de la cession des titres.

Prêts et autres immobilisations financières

Les prêts et autres immobilisations financières sont évalués à leur juste valeur à la date d'entrée au bilan et à leur coût amorti à chaque clôture. Ils font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en compte de résultat.

b/ Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué des pertes de valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

c/ Trésorerie et équivalents de trésorerie

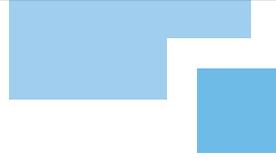
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les comptes bancaires courants, les prêts à moins d'un an et la part à moins d'un an des prêts à long terme, les valeurs mobilières de placement réalisables à très court terme et facilement convertibles en liquidités et qui ne présentent pas de risque significatif d'évolution de valeur.

d/ Emprunts et dettes financières (courants et non courants)

Les emprunts et dettes financières comprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts et dettes bancaires (y compris les dettes issues de contrats de locations financement et les options de ventes accordées aux intérêts minoritaires).

À l'origine, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés à leur juste valeur correspondant aux montants nets encaissés. À chaque clôture, ils sont mesurés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Celui-ci incorpore au coût de la dette les primes de remboursement et les frais d'émission portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en dettes financières courantes.



e/ Les instruments dérivés actifs et passifs

Les instruments financiers sont utilisés pour gérer les expositions aux risques de change, de taux et de matières premières relatives aux activités financières et opérationnelles du Groupe. Pour toutes ces opérations, le Groupe applique la comptabilité de couverture et documente à l'initiation de chaque transaction le type de couverture, les instruments financiers désignés comme instruments de couverture ainsi que la nature et l'échéance du risque couvert.

Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles limitées, certains types de dérivés (options) ne permettent pas de bénéficier de la comptabilité de couverture.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- Pour la couverture de juste valeur des actifs et passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est comptabilisée au compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture (à l'exception de l'impact du report/déport).
- Pour la couverture de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres (capitaux propres recyclables), la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres recyclables sont repris au compte de résultat lors de la réalisation et la comptabilisation des opérations couvertes.
- Pour les couvertures d'investissement net à l'étranger, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique « réserve de conversion ». La partie non efficace des variations de juste valeur est comptabilisée en résultat. Lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de couverture d'investissement net, la perte ou le profit comptabilisé à l'origine en réserve de conversion est comptabilisé en résultat. Cette méthode s'applique également aux couvertures de change sur les dividendes versés par les filiales.

Les instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas reconnue sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat avec en contrepartie les postes d'actifs et de passifs financiers.

La juste valeur des actifs, passifs et instruments dérivés est déterminée sur la base du cours de marché à la date de clôture. Pour les dérivés non cotés, des experts externes évaluent la juste valeur.

4.7. Actifs destinés à être cédés

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, sont classés comme destinés à être cédés quand leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les immobilisations destinées à être cédées ne sont plus amorties à compter de la date de décision de cession.

Ces actifs ou cette activité sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

4.8. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts comprennent les coûts des matières premières ainsi que les coûts directs et indirects de main d'œuvre et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité minoré des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

4.9. Capital, réserves et titres d'autocontrôle

Les actions composant le capital d'Air Liquide sont des actions ordinaires.

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions d'autocontrôle et viennent en déduction des capitaux propres. Les résultats des cessions d'actions d'autocontrôle sont comptabilisés nets des effets d'impôts, directement en capitaux propres.

4.10. Intérêts minoritaires

En application d'IAS32/39, les options de ventes accordées aux intérêts minoritaires sont comptabilisées en dette financière mesurée au prix d'exercice estimé de l'option.

La quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « intérêts minoritaires » vers le poste emprunts et dettes financières non courants.

En l'état actuel des normes et interprétations existantes, et en l'absence de précisions de l'IFRIC, le Groupe a décidé de comptabiliser en survaleurs la contrepartie de la différence entre le prix d'exercice de l'option accordée et la valeur des intérêts minoritaires reclassée en dette financière.

La part dans le résultat des intérêts minoritaires n'est pas modifiée et reflète toujours le pourcentage de détention des minoritaires.

4.11. Provisions

a/ Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructurations incluent uniquement les coûts directement liés à ces restructurations et sont comptabilisées dans la période durant laquelle le Groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration dont l'exécution a commencé ou bien a été annoncé.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

b/ Engagements de retraite et assimilés

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient selon les lois et réglementations applicables dans chaque pays et suivant la politique propre à la filiale.

Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies,
- par des régimes dits à prestations définies.

Les régimes dits à cotisations définies, sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières. L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraité (engagement dit de moyen). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations définies, sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit de résultat). Les régimes à prestations définies peuvent :

- soit être financés par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus,
- soit être gérés de manière interne.

Dans le Groupe coexistent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS19. Les calculs actuariels prennent principalement en compte des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel, de date de départ à la retraite d'évolution prévisible de la rémunération, d'espérance de vie, d'inflation, ainsi qu'un taux d'actualisation approprié pour chaque pays.

Les régimes à prestations définies sont dans certains cas couverts par des fonds de pension externes. Les actifs de ces plans sont majoritairement investis en obligations et actions et sont évalués à leur juste valeur.

Tous les écarts actuariels existants au 1^{er} janvier 2004 ont été comptabilisés. Les gains et pertes actuariels postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont amortis selon la méthode de l'amortissement mini-

mum : ceux-ci sont reconnus en résultat en appliquant la méthode du « corridor » et sont étalés sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires pour la part excédant 10 % des engagements ou 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture si celle-ci est supérieure.

Les évaluations sont effectuées tous les ans par des actuaires indépendants pour les régimes significatifs et tous les 3 ans pour les autres régimes, à moins que des modifications d'hypothèses ou événements importants ne nécessitent un nouveau calcul.

4.12. Transactions et soldes en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées suivant les principes suivants :

- les opérations en monnaies étrangères sont converties par chaque société dans sa monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment de la transaction,
- à la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts de change correspondant sont comptabilisés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ou en résultat financier pour les transactions financières, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net du périmètre de consolidation.

4.13. Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'événements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains.

Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels significatifs sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS 3.

4.14. Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante clairement identifiable,

- dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente,
- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer de la ligne d'activité ou de la région géographique distincte,
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.



Le résultat des activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

4.15. Subventions publiques

Les subventions publiques reçues sont comptabilisées dans les autres passifs non courants. Elles sont reprises en produits dans le compte de résultat de l'exercice de manière symétrique à l'amortissement des actifs subventionnés.

4.16. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde aux dirigeants et à certains salariés des options d'achat et de souscription d'actions. Conformément à la norme IFRS2, les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Le modèle de valorisation utilisé est le modèle mathématique binomial. Les variations de valeur postérieures à la date d'octroi ne remettent pas en cause l'évaluation initiale.

En application de la norme IFRS2, la juste valeur des options est comptabilisée dans le compte de résultat en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'acquisition définitive des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Conformément à l'option ouverte par la norme IFRS1, seuls les plans d'options accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2004 sont concernés par cette comptabilisation.

L'effet de dilution des plans de stock-options dont l'acquisition des droits est en cours est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Pour les plans d'épargne salariale, les augmentations de capital réservées aux salariés et réalisées à des conditions différentes des conditions de marché donnent lieu à la constatation d'une charge. Cette charge correspond à la somme de l'abondement payé par l'entreprise et de la décote accordée sur le prix des actions minorée du coût d'inaccessibilité pour les salariés.

4.17. Droits d'émission de gaz à effet de serre

Le groupe Air Liquide reçoit dans certains pays des droits d'émission de gaz à effet de serre à titre gratuit. Ces droits sont alloués chaque année pour une période d'utilisation de trois ans.

En retour, le Groupe restitue ses droits à hauteur de ses émissions effectives.

En l'absence de norme spécifique ou d'interprétation (IFRIC3 ayant été retirée), le Groupe a décidé d'adopter l'approche comptable suivante :

A chaque date de clôture, le Groupe évalue s'il possède suffisamment de droits pour couvrir ses émissions réelles. Si les droits alloués sont supérieurs aux besoins d'émissions réels, aucun actif n'est constaté et les droits vendus sont constatés en résultat de l'exercice. Dans le cas contraire, un passif net est comptabilisé.

■ 5. Principes de présentation de l'information financière

5.1. Information sectorielle

L'information sectorielle est établie sur la base de deux formats :

- l'information sectorielle de premier niveau, par zone géographique, correspond à la structure de direction du Groupe. La principale activité du Groupe, la vente de gaz industriels est gérée selon cinq zones géographiques, déterminées en fonction de la localisation des actifs :
 - France,
 - Europe hors France,
 - Amériques,
 - Asie-Pacifique,
 - Afrique.
- l'information sectorielle de second niveau est présentée par activité,
 - Gaz et Services,
 - Groupe AL Welding (Soudage),
 - Ingénierie et Construction,
 - Autres activités (principalement Chimie, Plongée).

Les dépenses non allouées aux zones géographiques et aux activités comprennent principalement les frais de holdings ainsi que les dépenses de recherche et développement.

5.2. Endettement net

L'endettement net comprend :

- les emprunts et dettes financières courants et non courants nets des justes valeurs des instruments dérivés comptabilisés à l'actif en couverture de la dette moins,
- la trésorerie et équivalents de trésorerie tels qu'ils sont définis au paragraphe 4.6.c. nets de la juste valeur des instruments dérivés comptabilisés au passif en couverture des prêts.

5.3. Autres produits et charges opérationnels

Les opérations non courantes de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante sont classées en « Autres produits et charges opérationnels ». Ils comprennent notamment :

- les plus ou moins-values de cessions ou dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs, corporels ou incorporels,
- les coûts de restructuration résultant de plans dont le caractère inhabituel et l'importance perturbent la lisibilité du résultat opérationnel courant,
- les dotations aux provisions et les pertes de valeurs de matérialité très significative.

Notes aux états financiers
du 31 décembre 2005

■ 1. Événements significatifs

a/ Intégration des activités acquises de Messer

Le groupe Air Liquide a conclu le 7 mai 2004 l'acquisition des activités de gaz industriels de Messer en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Ces activités ont été intégrées dans les comptes consolidés à compter de cette date.

Le prix payé pour les actions est de 2 684 millions d'euros.

Cette acquisition a été autorisée par les autorités de la concurrence européenne et américaine sous la condition de réalisation de désinvestissements qui ont été effectués aux conditions suivantes :

- cession d'activités de gaz liquides aux États-Unis à la société Matheson TriGas Inc. (filiale de Nippon Sanso), le 2 novembre 2004,
- cession d'activités Grande Industrie, Vrac et Bouteilles en Allemagne à la société Praxair, le 3 décembre 2004,
- cession le 14 janvier 2005 de la participation de 51 % dans Messer Nippon Sanso à Taiyo Nippon Sanso.

Le montant des désinvestissements réalisés, net des impôts payés, s'élève à 713,4 millions d'euros, dont 699 millions d'euros au 31 décembre 2004. Après prise en compte des frais d'acquisition et des frais de restructuration, et après revalorisation des actifs acquis, l'écart d'acquisition évalué en normes IFRS (survaleur) s'élève à 1 453,2 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Survaleur au 31 décembre 2004

En millions d'euros	
Investissements financiers (y compris frais d'acquisition)	(2 736)
Quote-part de situation nette acquise	835
Survaleur initiale	1 901
Affectation aux immobilisations incorporelles	(413)
Affectation aux immobilisations corporelles	(190)
Impact des impôts liés à ces affectations	240
Impact de la juste valeur nette des activités désinvesties	(198)
Survaleur après affectation	1 340
Constatation des passifs et passifs éventuels	138
Autres (impact des variations monétaires)	(25)
Survaleur au 31 décembre 2004 ⁽¹⁾	1 453

(1) Dont 1 264 millions d'euros au titre des activités acquises de Messer en Allemagne.

L'acquisition des activités Messer a les impacts suivants sur les principales données financières de l'exercice 2004 :

Principaux impacts sur le bilan au 31 décembre 2004

En millions d'euros	
Actif	
Immobilisations incorporelles nettes	228,3
Immobilisations corporelles nettes	986,4
Survaleurs nettes	1 453,2
Passif	
Provisions et impôts différés	762,8
Endettement net	1 988,2

Compte de résultat au 31 décembre 2004

En millions d'euros	
Chiffre d'affaires	470,7
Résultat opérationnel courant avant amortissements	118,1
Dotations aux amortissements	(60,5)
Résultat opérationnel courant	57,6
Autres produits et charges non récurrents	(107,1)
Résultat opérationnel	(49,5)
Résultat financier	(61,9)
Impôts	42,9
Résultat des activités désinvesties	32,3
Part des minoritaires	1,1
Résultat net part du Groupe	(37,3)

Les autres charges non récurrentes comprennent les coûts de restructuration des activités acquises de Messer.

Le résultat des activités désinvesties comprend le résultat de ces opérations entre le 7 mai 2004 et la date de cession ainsi que la plus-value nette réalisée par le Groupe suite aux désinvestissements de certains de ses actifs en Allemagne et à la réduction de valeur de logiciels informatiques préexistants à l'acquisition et faisant double emploi suite à cette dernière.



Principaux impacts sur le tableau de financement au 31 décembre 2004

En millions d'euros	
Investissements financiers (y compris frais d'acquisition)	(2 735,6)
Cession des activités désinvesties	699,0

b/ Événements significatifs en 2005

- Le 12 juillet 2005, Air Liquide a cédé sa participation de 39,5 % dans le capital de la société Séchilienne-Sidec pour un prix global de 162,3 millions d'euros.

La plus-value nette réalisée soit 80,6 millions d'euros après impôt figure sur la ligne résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession.

- Suite à une offre publique d'achat et une offre publique de retrait, Air Liquide a porté sa participation dans le capital de la société Soaeo S.A. de 86,8 % à 100 % le 22 décembre 2005. L'OPA simplifiée a été réalisée principalement par échange de titres Air Liquide détenus en propre. La valeur des titres SOAEO acquis s'élève à 157,3 millions d'euros (y compris les frais d'acquisition). Suite à ces opérations, a été constaté un écart d'acquisition de 117,6 millions d'euros, comptabilisé en survalueur au 31 décembre 2005.

Cette opération est sans impact sur le compte de résultat de l'exercice 2005.

■ 2. Information sectorielle

Les formats primaire et secondaire sont définis sur la base de la structure de management du Groupe et de la structure de reporting interne.

Information sectorielle de premier niveau

L'information sectorielle de premier niveau est géographique. La répartition du chiffre d'affaires est donnée par zone géographique de production (origine) à l'exception de l'activité ingénierie répartie en fonction de la localisation des clients (répartition par pays de destination).

Le résultat de chaque segment, les actifs et passifs incluent les éléments directement attribuables à chaque segment pour autant que ceux-ci peuvent être alloués sur une base raisonnable.

Ne sont pas allouées les activités de recherche et de développement et les activités de holding.

Information sectorielle de second niveau

Les opérations sont gérées selon quatre segments caractérisés par des produits et services spécifiques.

- Gaz et Services,
- Groupe AL Welding,
- Ingénierie et Construction,
- Autres activités.

Les activités de Gaz et Services regroupent les lignes de métiers Grande industrie, Clients industriels, Santé et Electronique.

Le groupe Air Liquide Welding fabrique et distribue des matériels et produits consommables de soudage et coupage.

L'activité Ingénierie et Construction conçoit et fabrique principalement des usines de production de gaz industriels et des produits à technologie avancée.

Les autres activités incluent essentiellement les activités Chimie de spécialités et Plongée.

2005

Information sectorielle par zone géographique

En millions d'euros	Activités poursuivies						Total	Acti- vités aban- données	Total
	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie Pacifique	Afrique	Non alloué			
COMPTE DE RÉSULTAT									
Chiffre d'affaires									
Gaz et Services	1 696,1	3 128,0	2 547,4	1 613,4	162,8		9 147,7		9 147,7
Groupe AL Welding	171,2	341,1					512,3		512,3
Autres activités	245,0	42,4	57,5	6,7		4,5	356,1		356,1
Sous-total hors Ingénierie/ Construction	2 112,3	3 511,5	2 604,9	1 620,1	162,8	4,5	10 016,1		10 016,1
Ingénierie/Construction	146,6	49,0	67,9	131,4	23,8		418,7		418,7
Total chiffre d'affaires	2 258,9	3 560,5	2 672,8	1 751,5	186,6	4,5	10 434,8		10 434,8
Résultat opérationnel courant									
Gaz et Services	310,1	617,7	360,0	238,6	40,8		1 567,2		1 567,2
Autres	41,6	45,7	6,2	12,1			105,6		105,6
Centres de recherche/ Corporate						(155,2)	(155,2)		(155,2)
Total résultat opérationnel courant	351,7	663,4	366,2	250,7	40,8	(155,2)	1 517,6		1 517,6
Autres produits et charges opérationnels							(44,8)		(44,8)
Coût de l'endettement financier net							(163,1)		(163,1)
Autres produits et charges financiers							(49,1)		(49,1)
Charge d'impôt							(370,7)		(370,7)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6,3	3,0	(0,2)	19,9	7,5		36,5		36,5
Résultat net							926,4	80,6	1 007,0



En millions d'euros	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie Pacifique	Afrique	Non alloué	Total
BILAN							
Actifs sectoriels	1 644,1	6 878,7	3 725,1	2 334,3	293,7	156,4	15 032,3
Survaleurs	170,8	1 759,3	375,2	290,1	50,6		2 646,0
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	535,5	3 774,7	2 781,3	1 292,3	136,3	34,4	8 554,5
Autres actifs sectoriels	934,3	1 329,4	555,4	648,4	76,2	122,0	3 665,7
Titres mis en équivalence	3,5	15,3	13,2	103,5	30,6		166,1
Actifs non sectoriels							1 256,1
Total actifs							16 288,4
Passifs sectoriels	1 368,4	1 518,5	656,0	582,2	64,0	74,4	4 263,5
Passifs non sectoriels							5 816,2
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires							6 208,7
Total passifs							16 288,4
AUTRES INFORMATIONS							
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)	(173,2)	(372,9)	(190,5)	(213,3)	(10,8)	(14,5)	(975,2)
Dotations aux amortissements	(168,6)	(321,1)	(266,6)	(120,3)	(15,4)	(5,3)	(897,3)

Information sectorielle par activité

	2005
Gaz et Services	
Chiffre d'affaires	9 147,7
Total actifs sectoriels	13 866,8
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)	(899,4)
Groupe AL Welding	
Chiffre d'affaires	512,3
Total actifs sectoriels	440,2
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)	(11,0)
Autres activités	
Chiffre d'affaires	351,6
Total actifs sectoriels	235,8
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)	(44,2)
Ingénierie et Construction	
Chiffre d'affaires	418,7
Total actifs sectoriels	333,1
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)	(6,1)

2004

Information sectorielle par zone géographique

	Activités poursuivies						Total	Acti- vités aban- données	Total
	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie Pacifique	Afrique	Non alloué			
En millions d'euros									
COMPTE DE RÉSULTAT									
Chiffre d'affaires									
Gaz et Services	1 619,6	2 753,9	2 237,7	1 512,1	151,9		8 275,2		8 275,2
Groupe AL Welding	163,2	319,8					483,0		483,0
Autres activités	229,0	43,5	57,8	6,6		3,3	340,2		340,2
Sous-total hors Ingénierie/ Construction	2 011,8	3 117,2	2 295,5	1 518,7	151,9	3,3	9 098,4		9 098,4
Ingénierie/Construction	101,3	44,4	25,0	123,2	36,1		330,0		330,0
Total chiffre d'affaires	2 113,1	3 161,6	2 320,5	1 641,9	188,0	3,3	9 428,4		9 428,4
Résultat opérationnel courant									
Gaz et Services	304,9	557,6	303,2	221,1	36,0		1 422,8		1 422,8
Autres	48,0	41,5	6,3	5,1			100,9		100,9
Centres de recherche/ Corporate						(149,1)	(149,1)		(149,1)
Total résultat opérationnel courant	352,9	599,1	309,5	226,2	36,0	(149,1)	1 374,6		1 374,6
Autres produits et charges opérationnels							(150,5)		(150,5)
Coût de l'endettement financier net							(149,3)		(149,3)
Autres produits et charges financiers							(49,7)		(49,7)
Charge d'impôt							(249,5)		(249,5)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	9,8	6,1	1,1	12,4	7,1		36,5		36,5
Résultat net							812,1	32,3	844,4



	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie Pacifique	Afrique	Non alloué	Total
En millions d'euros							
BILAN							
Actifs sectoriels	1 717,7	6 784,4	3 235,4	1 958,2	246,4	100,5	14 042,6
Survaleurs	172,6	1 734,6	329,1	171,4	23,5		2 431,2
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	558,2	3 690,8	2 455,6	1 106,7	128,1	31,7	7 971,1
Autres actifs sectoriels	932,5	1 328,4	437,4	601,3	65,0	68,8	3 433,4
Titres mis en équivalence	54,4	30,6	13,3	78,8	29,8		206,9
Actifs non sectoriels							1 378,4
Total actifs							15 421,0
Passifs sectoriels	1 336,6	1 548,5	569,3	500,7	54,1	85,2	4 094,4
Passifs non sectoriels							6 094,1
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires							5 232,5
Total passifs							15 421,0
AUTRES INFORMATIONS							
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)	(189,2)	(345,4)	(179,9)	(158,0)	(12,0)	(16,5)	(901,0)
Dotations aux amortissements	(164,7)	(290,8)	(248,1)	(113,4)	(14,0)	(23,6)	(854,6)

Information sectorielle par activité

	2004
Gaz et Services	
Chiffre d'affaires	8 275,2
Total actifs sectoriels	12 908,6
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)	(790,1)
Groupe AL Welding	
Chiffre d'affaires	483,0
Total actifs sectoriels	439,2
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)	(16,0)
Autres activités	
Chiffre d'affaires	336,9
Total actifs sectoriels	267,1
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)	(38,1)
Ingénierie et Construction	
Chiffre d'affaires	330,0
Total actifs sectoriels	327,2
Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)	(40,3)

■ 3. Chiffres d'affaires

En millions d'euros	2004	en %	2005	en %
Gaz et Services	8 275,2	88 %	9 147,7	88 %
AL Welding	483,0	5 %	512,3	5 %
Autres activités	340,2	4 %	356,1	3 %
Ingénierie et Construction	330,0	3 %	418,7	4 %
Total	9 428,4	100 %	10 434,8	100 %

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2005 s'élève à 10 434,8 millions d'euros en croissance de + 10,7 % par rapport à celui de 2004. Sur des bases comparables retraitées des effets cumulés de change, de gaz naturel et des principaux effets de périmètre, l'augmentation est de 6,2 %.

- Les effets de change représentent + 43 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2005 soit un impact de + 0,5 % sur la croissance du chiffre d'affaires du Groupe. Cet impact est principalement lié à l'appréciation du dollar canadien.
- Pour l'exercice 2005, l'effet du prix du gaz naturel est de + 212 millions d'euros hors change, soit une contribution de + 2,2 % à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe.
- Les principaux effets de périmètre comprennent notamment une année pleine de consolidation des activités acquises de Messer ainsi que la déconsolidation des liquides chimiques aux États-Unis à partir du deuxième trimestre. Au global pour 2005, ces effets sont estimés à + 163 millions d'euros, soit une contribution de + 1,8 % à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe.

■ 4. Achats

Les principaux achats du Groupe sont constitués par les achats d'électricité, de gaz naturel et de produits industriels et médicaux.

■ 5. Charges de personnel

En millions d'euros	2004	2005
Salaires et charges sociales	(1 672,1)	(1 800,8)
Régimes à cotisations définies	(16,7)	(15,7)
Régimes à prestations définies	(38,3)	(34,5)
Paiements en actions	(2,5)	(5,4)
Total	(1 729,6)	(1 856,4)

Les effectifs des sociétés intégrées globalement s'élèvent à 35 900 au 31 décembre 2005 (35 900 au 31 décembre 2004).

■ 6. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation sont constituées principalement par les coûts de transport et de distribution, les coûts de sous-traitance, les locations simples et les assurances.

Les autres produits d'exploitation ne sont pas d'un montant significatif.

■ 7. Frais d'innovation (Recherche et Développement)

Ces dépenses sont comptabilisées en charges de l'exercice car le Groupe considère que les conditions requises par la norme IAS38 pour la capitalisation des coûts de développement ne sont pas réunies.

En 2005, le montant des dépenses d'innovation s'élève à 164,4 millions d'euros (161,5 millions d'euros en 2004) dont 107,3 millions d'euros au titre des dépenses de recherche et développement (103,3 millions d'euros en 2004).

■ 8. Amortissements

En millions d'euros	2004	2005
Immobilisations incorporelles	(50,4)	(57,8)
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(804,2)	(839,5)
Total	(854,6)	(897,3)

(1) Ce poste comprend la dotation aux amortissements déduction faite des reprises de subventions d'investissement.

■ 9. Autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	2004	2005
Charges		
Coûts de restructuration Messer	(107,1)	
Autres coûts de réorganisation et de restructuration	(17,2)	(47,7)
Pertes de valeur	(6,2)	(42,7)
Provision liée à la mise en œuvre de technologies avancées	(20,0)	
Autres		(1,8)
Total des autres charges opérationnelles	(150,5)	(92,2)
Produits		
Plus-values de cessions d'immobilisations corporelles et financières		47,4
Total des autres produits opérationnels		47,4
Total	(150,5)	(44,8)

En 2004, les autres coûts de réorganisation et de restructuration concernent essentiellement le groupe AL Welding et certaines filiales européennes du Groupe. En 2005, ont été constatées les provisions et dépenses associées à la décision de transformer l'organisation Clients Industriels dans certains pays européens, ainsi que les coûts relatifs à la poursuite de la réorganisation du groupe AL Welding.



Les pertes de valeur concernent les survaleurs des activités métrologie et services (6,2 millions d'euros en 2004 et 10,1 millions d'euros en 2005). En 2005, ont été constatées des pertes de valeur sur les coûts de développement de systèmes informatiques capitalisés (32,6 millions d'euros). Ces pertes de valeur résultent de la décision de transformer l'organisation de l'activité Clients Industriels dans certains pays européens.

Les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles et financières comprennent essentiellement les plus-values avant impôts suivantes :

- cession de l'activité de soins à domicile aux États-Unis,
- cession d'un distributeur situé aux États-Unis,
- cession d'une unité de cogénération en France.

■ 10. Charges financières

Coût de l'endettement financier net

En millions d'euros	2004	2005
Coût de l'endettement financier brut ⁽¹⁾	(167,8)	(185,0)
Produits financiers liés aux placements de trésorerie	24,3	26,4
Autres charges liées à l'endettement financier	(5,8)	(4,5)
Total	(149,3)	(163,1)

(1) Inclut en 2004 (6,6) millions d'euros de charges de leasing en sus du coût initial de (161,2) millions d'euros.

Autres produits et charges financiers

En millions d'euros	2004	2005
Dividendes reçus	3,6	3,8
Autres produits financiers ⁽²⁾	37,0	42,7
Charges financières relatives aux avantages au personnel	(52,2)	(51,6)
Autres charges financières ⁽³⁾	(38,1)	(44,0)
Total	(49,7)	(49,1)

(2) Inclut les produits financiers liés à la revalorisation des instruments dérivés.

(3) Inclut les charges financières liées à la revalorisation des instruments dérivés.

Les frais financiers capitalisés s'élèvent à 5,9 millions d'euros (3,4 millions d'euros en 2004). Le taux d'intérêt utilisé pour la capitalisation correspond au taux moyen du financement des filiales concernées.

■ 11. Impôts

Charge d'impôt

En millions d'euros	2004	2005
Impôt courant		
Charge d'impôt exigible	(345,7)	(330,0)
Déficit fiscal ou crédit d'impôt au titre d'un exercice antérieur et non comptabilisé précédemment	6,1	7,2
Total	(339,6)	(322,8)
Impôt différé		
Différences temporelles	90,6	(51,0)
Impact des changements de taux d'impôt	(0,5)	3,1
Total	90,1	(47,9)

Réconciliation entre le taux d'impôt courant et le taux d'impôt effectif du Groupe

En %	2004	2005
Taux d'impôt applicable	33,5	34,2
Effet des opérations taxées à taux réduit	(2,8)	(2,9)
Effet des reports variables	0,1	(0,2)
Effet des exemptions et autres	(6,5)	(1,7)
Taux d'impôt effectif du Groupe	24,3	29,4

Le taux d'impôt applicable est déterminé par la taxation théorique des résultats réalisés dans chaque pays au taux d'imposition de base en vigueur dans chacun d'entre eux.

Le taux d'impôt effectif moyen est égal à : (impôts courants et différés) / (résultat avant impôts diminué des résultats des sociétés mises en équivalence et du résultat net des activités désinvesties).

En France, L'Air Liquide S.A. a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Ce régime s'applique à toutes les filiales françaises répondant aux critères d'option.

Les filiales étrangères retiennent des options similaires lorsque les législations locales le permettent.

Le taux effectif d'impôt de l'exercice 2004 est réduit sensiblement en raison d'opérations fiscales non récurrentes réalisées en Europe et du taux d'impôt sur les provisions pour restructuration comptabilisées suite à l'acquisition des activités de Messer.

■ 12. Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession

En millions d'euros	2004	2005
Résultat net d'impôt des activités abandonnées ou en cours de cession	32,3	80,6

En 2004, l'acquisition des activités de gaz industriels de Messer en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis, avait été autorisée par les autorités de la concurrence européenne et américaine sous la condition de réalisation de désinvestissements.

Le résultat net d'impôt des activités abandonnées comprend le résultat de ces opérations entre le 7 mai 2004 et la date de cession ainsi que la plus-value nette réalisée par le Groupe suite aux désinvestissements de certains de ses actifs en Allemagne et à la réduction de valeur de logiciels informatiques préexistant à l'acquisition et faisant double emploi suite à cette dernière.

En 2005, le résultat net d'impôt des activités abandonnées comprend la plus-value après impôt réalisée par Air Liquide suite à la cession de sa participation de 39,5 % dans le capital de la société Séchillienne-Sidec.

■ 13. Résultat net par action

a/ Résultat de base par action

	2004	2005
Résultat net part du Groupe attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (en millions d'euros)	780,1	933,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	107 937 967	107 747 742
Résultat de base par action (en euros)	7,23	8,66

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe attribuable aux porteurs d'actions ordinaires Air Liquide par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, excluant les actions ordinaires achetées par Air Liquide et comptabilisées en capitaux propres.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'année est calculé sous déduction des actions propres ; le nombre d'actions en circulation pour l'exercice 2004 a été ajusté pour tenir compte de l'attribution, en 2004, d'une action gratuite pour dix détenues.

Le résultat net par action de l'exercice 2004 a été ajusté pour tenir compte de l'attribution, en 2004, d'une action gratuite pour dix détenues.

Analyse du résultat de base par action

En euros	2004	2005
Activités ordinaires poursuivies	6,93	7,91
Activités abandonnées	0,30	0,75
Total résultat de base par action	7,23	8,66

b/ Résultat dilué par action

	2004	2005
Résultat net utilisé pour la détermination du résultat dilué par action (en millions d'euros)	780,1	933,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	107 937 967	107 747 742
Ajustement des options de souscription d'actions	296 713	537 914
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation utilisé pour la détermination du résultat dilué par action	108 234 680	108 285 656
Résultat dilué par action (en euros)	7,21	8,62

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation, dans l'hypothèse d'une conversion de toutes les actions potentielles. L'effet de la dilution est donc calculé après prise en compte des options de souscription d'actions accordées aux salariés dans l'hypothèse où ces actions seraient intégralement levées.

Le résultat est corrigé de variation de produits et charges qui résulteraient de la conversion de ces options de souscription d'actions.

Le Groupe n'a émis aucun autre instrument financier qui amènerait une dilution supplémentaire du résultat net par action.

Analyse du résultat dilué par action

En euros	2004	2005
Activités ordinaires poursuivies	6,91	7,88
Activités abandonnées	0,30	0,74
Total résultat dilué par action	7,21	8,62

■ 14. Dividendes par action

Le montant final des dividendes 2004 sur actions ordinaires déclarés et payés au cours de l'exercice est de 391,1 millions d'euros, représentant un taux de distribution de 50,1 % du résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la Société mère du Groupe.

Le montant des dividendes sur actions ordinaires qui sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires au titre du dividende 2005 est de : 432,1 millions d'euros (3,85 euros par action), représentant un taux de distribution de 46,3 % du résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires de la Société mère du Groupe.

■ 15. Survaleurs

Variations au cours de la période

	Valeur au 1 ^{er} janvier	Survaleurs comptabilisées dans l'exercice	Survaleurs décomptabilisées dans l'exercice	Pertes de valeur	Écarts de conversion	Autres variations ⁽¹⁾	Valeur au 31 décembre
En millions d'euros							
2004	848,6	1 510,5	(2,7)		(29,9)	104,7	2 431,2 ⁽²⁾
2005	2 431,2	149,3	(11,7)	(6,6)	55,0	28,9	2 646,1

(1) Les autres variations correspondent principalement à la valorisation des options de rachat des minoritaires en Suisse, en Allemagne, en France, en Afrique du Sud, en Egypte pour un montant de 99,6 millions d'euros en 2004 et 28,5 millions d'euros en 2005.

(2) Les survaleurs de 2 431,2 millions d'euros sont celles au 1^{er} janvier 2005 du fait de la constatation des options d'achat des minoritaires.

Les survaleurs comptabilisées dans l'exercice proviennent essentiellement :

- en 2004, des activités acquises de Messer en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis pour 1 453,2 millions d'euros et des activités de métrologie anciennement Livingston (France, Pays-Bas, Allemagne, Espagne) pour 20,1 millions d'euros,
- en 2005, à hauteur de 117,6 millions d'euros, du rachat des minoritaires de la société Soaeo S.A. dans le cadre de l'offre publique d'achat et de retrait, de la finalisation de l'affectation de la survaleur Messer pour un montant complémentaire de 7,9 millions d'euros, ainsi que de l'acquisition de sociétés, notamment dans le domaine de la Santé.

Les survaleurs décomptabilisées en 2005 s'élèvent à (11,7) millions d'euros contre (2,7) millions d'euros en 2004 et résultent de la cession d'activités dans la métrologie et les services en France ainsi que de la cession de l'activité de soins à domicile aux États-Unis.

Principales survaleurs au 31 décembre 2005

En millions d'euros	2005			2004
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
Messer Allemagne	1 270,5		1 270,5	1 263,8
USA (Big Three, Messer)	341,3		341,3	301,1
SOAEO	234,5		234,5	117,1
AL Welding	88,6		88,6	88,6
Autres filiales	717,8	(6,6)	711,2	660,6
Total	2 652,7	(6,6)	2 646,1	2 431,2

Les pertes de valeurs concernent les activités métrologie et services.

■ 16. Autres immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

	Valeur au 1 ^{er} janvier	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Ecart de conversion	Acquisitions liées aux regrou- pements d'entreprises ⁽²⁾	Autres variations ⁽¹⁾	Valeur au 31 décembre
En millions d'euros							
2004							
Immobilisations incorporelles générées en interne	109,8	45,5				16,8	172,1
Autres immobilisations incorporelles	201,8	3,8	(22,3)	(11,7)	277,9	28,9	478,4
Total immobilisations incorporelles brutes	311,6	49,3	(22,3)	(11,7)	277,9	45,7	650,5
2005							
Immobilisations incorporelles générées en interne	172,1	33,8	(0,8)	1,1		26,9	233,1
Autres immobilisations incorporelles	478,4	9,0	(16,8)	16,0	1,7	(13,9)	474,4
Total immobilisations incorporelles brutes	650,5	42,8	(17,6)	17,1	1,7	13,0	707,5

Amortissements et pertes de valeur

	Valeur au 1 ^{er} janvier	Amortis- sement de la période	Pertes de valeur ⁽³⁾	Reprises de pertes de valeur	Sorties de l'exercice	Écart de conversion	Acquisitions liées aux regroupe- ments d'entreprises ⁽²⁾	Autres variations ⁽¹⁾	Valeur
En millions d'euros									
2004									
Immobilisations incorporelles générées en interne	(6,4)	(26,8)	(35,9)						(69,1)
Autres immobilisations incorporelles	(157,0)	(23,9)			16,9	2,5	(2,6)	2,9	(161,2)
Total amortissements immobilisations incorporelles	(163,4)	(50,7)	(35,9)		16,9	2,5	(2,6)	2,9	(230,3)
Total immobilisations incorporelles nettes	148,2	(1,4)	(35,9)		(5,4)	(9,2)	275,3	48,6	420,2
2005									
Immobilisations incorporelles générées en interne	(69,1)	(25,4)	(32,6)		0,8	(0,1)		1,1	(125,3)
Autres immobilisations incorporelles	(161,2)	(32,4)	(3,5)		16,1	(1,8)		(13,4)	(196,2)
Total amortissements immobilisations incorporelles	(230,3)	(57,8)	(36,1)		16,9	(1,9)		(12,3)	(321,5)
Total immobilisations incorporelles nettes	420,2	(15,0)	(36,1)		(0,7)	15,2	1,7	0,7	386,0

(1) Les autres variations concernent essentiellement des reclassements de poste à poste ainsi que les effets liés au périmètre. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement utilisées dans l'activité Gaz.

(2) Les acquisitions liées aux regroupements d'entreprises en 2004 résultent principalement de l'intégration des activités acquises de Messer pour 277,9 millions d'euros correspondant à la valorisation de certains contrats clients en Allemagne et aux États-Unis, dans le cadre de l'affectation de l'écart d'acquisition.

(3) Les pertes de valeur comptabilisées en 2004 (35,9 millions d'euros) concernent des logiciels informatiques faisant double emploi suite aux activités acquises de Messer. Les pertes de valeur constatées en 2005 concernent des coûts de développement de systèmes informatiques capitalisés. Elles résultent de la décision de transformer l'activité Clients Industriels dans certains pays européens.

À la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas d'engagements significatifs en vue d'acquérir des immobilisations incorporelles et il n'existe aucune restriction d'utilisation sur les immobilisations incorporelles existantes.

■ 17. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

	Valeur au 1 ^{er} janvier	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Ecart de conversion	Acquisitions liées aux regrou- pements d'entreprises ⁽²⁾	Autres variations ⁽¹⁾	Valeur au 31 décembre
En millions d'euros							
2004							
Terrains	243,8	5,3	(10,2)	(5,5)	17,9	(0,9)	250,4
Constructions	831,1	14,2	(17,4)	(17,6)	272,2	15,7	1 098,2
Equipements, bouteilles, installations	13 033,5	204,6	(253,1)	(392,9)	767,7	772,4	14 132,2
Total immobilisations corporelles en service	14 108,4	224,1	(280,7)	(416,0)	1 057,8	787,2	15 480,8
Immobilisations en cours	308,8	634,7		(13,7)	4,2	(445,4)	488,6
Total immobilisations corporelles brutes	14 417,2	858,8	(280,7)	(429,7)	1 062,0	341,8	15 969,4
2005							
Terrains	250,4	1,1	(6,7)	8,5		(0,8)	252,5
Constructions	1 098,2	17,7	(15,3)	41,6	2,5	(195,5)	949,2
Equipements, bouteilles, installations	14 132,2	218,6	(218,2)	951,2	31,8	912,0	16 027,6
Total immobilisations corporelles en service	15 480,8	237,4	(240,2)	1 001,3	34,3	715,7	17 229,3
Immobilisations en cours	488,6	693,6		34,4	20,6	(690,1)	547,1
Total immobilisations corporelles brutes	15 969,4	931,0	(240,2)	1 035,7	54,9	25,6	17 776,4

Amortissements et pertes de valeur

	Valeur au 1 ^{er} janvier	Amortis- sement de la période	Pertes de valeur	Reprises de pertes de valeur	Sorties de l'exercice	Écart de conversion	Acquisitions liées aux regrou- pements d'entreprises ⁽²⁾	Autres variations ⁽¹⁾	Valeur au 31 décembre
En millions d'euros									
2004									
Constructions	(490,7)	(36,6)			15,6	11,1		1,4	(499,2)
Equipements, bouteilles, installations	(7 377,8)	(790,1)			190,7	216,7		(158,8)	(7 919,3)
Total amortissements immobilisations corporelles	(7 868,5)	(826,7)			206,3	227,8		(157,4)	(8 418,5)
Total immobilisations corporelles nettes	6 548,7	32,1			(74,4)	(201,9)	1 062,0	184,4	7 550,9
2005									
Constructions	(499,2)	(36,0)			12,5	(24,2)	(1,7)	(1,7)	(550,3)
Equipements, bouteilles, installations	(7 919,3)	(810,3)	(1,3)		177,9	(514,5)	(10,6)	20,5	(9 057,6)
Total amortissements immobilisations corporelles	(8 418,5)	(846,3)	(1,3)		190,4	(538,7)	(12,3)	18,8	(9 607,9)
Total immobilisations corporelles nettes	7 550,9	84,7	(1,3)		(49,8)	497,0	42,6	44,4	8 168,5

(1) Les autres variations concernent principalement des reclassements de poste à poste ainsi que les effets de périmètre, notamment en 2004, suite à l'intégration en proportionnelle des filiales du groupe SOAEO à Singapour et Hong Kong antérieurement mises en équivalence.

(2) Les acquisitions liées aux regroupements d'entreprises de 2004 correspondent principalement à l'intégration des activités acquises de Messer dont l'impact sur les valeurs brutes est de 1 047,2 millions d'euros.

Les amortissements de la période correspondent aux dotations aux amortissements corrigées des reprises de subventions d'investissement. Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles indiquées dans le tableau de flux de trésorerie correspondent aux augmentations des immobilisations corporelles corrigées de la variation du solde des fournisseurs d'immobilisations entre l'ouverture et la clôture d'un exercice.

Locations financement

Air Liquide utilise certains actifs industriels par le biais de contrats de location. Certains de ces contrats répondent en substance à la définition de contrats de locations financement.

Ces contrats concernent principalement des immeubles de bureau ou industriels, des semi-remorques et autres matériels industriels ainsi que du matériel informatique.

La somme des paiements minimaux actualisés des actifs loués est comptabilisée au bilan sur la ligne « Immobilisations corporelles ». Elle s'analyse de la manière suivante :

En millions d'euros	2004		2005	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux
Moins d'1 an	31	24	38	33
Plus d'1 an et moins de 5 ans	74	71	62	56
Plus de 5 ans	9	9	16	13
Total paiements minimaux	114	104	116	102
Moins effets de l'actualisation (charges financières)	(10)		(14)	
Valeur actualisée des paiements minimaux	104		102	

18. Actifs financiers non courants

En millions d'euros	2004	2005
Actifs financiers disponibles à la vente	70,2	78,4
Prêts	21,9	30,4
Autres créances à long terme	168,1	174,9
Avantages au personnel - Charges constatées d'avance		10,4
	260,2	294,1

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent principalement à des participations non cotées et non consolidées, en particulier les parts de fonds communs de placement Air Liquide Ventures et les contributions au capital des sociétés du Groupe en phase de développement, essentiellement en Europe de l'Est et au Moyen-Orient.

19. Titres mis en équivalence

Informations financières des titres mis en équivalence

En millions d'euros	Quote-part dans les résultats de l'exercice	Quote-part dans les capitaux propres
Part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2005		
France	6,3	3,5
Europe (hors France)	3,0	15,3
Amériques	(0,2)	13,2
Asie - Pacifique	19,9	103,5
Afrique	7,5	30,6
Total	36,5	166,1

Variation de l'exercice

En millions d'euros	Valeur au 1 ^{er} janvier	Quote-part dans les résultats de l'exercice	Dividendes distribués	Ecart de conversion	Autres variations	Valeur au 31 décembre
2004	268,1	36,5	(30,5)	2,0	(69,2)	206,9
2005	206,9	36,5	(19,3)	15,8	(73,8)	166,1

Les autres variations correspondent principalement aux changements de périmètre et comprennent notamment :

- en 2004, l'impact du changement de mode de consolidation des filiales du groupe SOAEO à Singapour et Hong Kong pour 67,0 millions d'euros.
- en 2005, la cession de la société Séchilienne-Sidec S.A. et l'intégration globale des filiales du Groupe situées en Hongrie, Bulgarie et Paraguay, antérieurement mises en équivalence.

Indicateurs financiers des sociétés mises en équivalence (100 %)

Bilan

En millions d'euros	2004	2005
Total actifs	798,4	961,8
Capitaux propres	453,4	469,5
Endettement net	83,4	90,4

Les données 2004 fournies en comparaison n'incluent pas les retraitements IFRS de Séchilienne-Sidec, cédée en juillet 2005. Si les comptes de Séchilienne-Sidec avaient été retraités, l'endettement net et le total des actifs relatifs aux sociétés mises en équivalence auraient été augmentés de 327,3 millions d'euros.

Résultat

En millions d'euros	2004	2005
Chiffre d'affaires	553,2	627,1
Résultat net	80,8	93,2

Endettement net (part du Groupe)

En millions d'euros	2004	2005
Endettement net	17,4	21,4

■ 20. Impôts différés

Les variations d'impôts différés actifs et passifs de la période sont les suivants :

Impôts différés actifs

En millions d'euros	2004	2005
Valeur au 1^{er} janvier	350,0	395,4
Charge comptabilisée en résultat	27,0	43,2
Charge comptabilisée directement en capitaux propres	25,1	(3,3)
Acquisitions / Cessions	69,8	(0,2)
Ecart de conversion	(3,8)	6,3
Autres ⁽¹⁾	(72,7)	(29,5)
Valeur au 31 décembre	395,4	411,9

Impôts différés passifs

En millions d'euros	2004	2005
Valeur au 1^{er} janvier	779,5	1 115,8
Charge comptabilisée en résultat de l'exercice	89,6	88,2
Charge comptabilisée directement en capitaux propres	6,6	(4,0)
Acquisitions / Cessions	360,3	(5,1)
Ecart de conversion	(43,0)	93,7
Autres ^{(1) (2)}	(77,2)	(139,2)
Valeur au 31 décembre	1 115,8	1 149,4

(1) Comprend notamment une compensation des impôts différés actifs et des impôts différés passifs conformément aux principes comptables énoncés page 102 pour 123,3 millions d'euros en 2005 et 97,6 millions d'euros en 2004.

(2) Les autres variations en 2005 résultent d'un reclassement entre impôt courant et impôts différés.

Les acquisitions/cessions concernent les activités de Messer en 2004. En 2005, les impacts des impôts différés relatifs à des acquisitions ou cessions ne sont pas significatifs.

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 26,2 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les impôts différés passifs résultent essentiellement des différences entre amortissements fiscaux et amortissements économiques des immobilisations. Les impôts différés actifs résultent essentiellement de la non déductibilité immédiate de certaines provisions, en particulier les provisions relatives aux avantages au personnel.

■ 21. Stocks

En millions d'euros	2004	2005
Matières premières et fournitures	158,8	170,1
Produits finis et semi finis	406,0	411,8
En-cours	87,2	71,9
Stocks nets	652,0	653,8

En millions d'euros	2004	2005
Dépréciations	(22,6)	(20,6)
Reprises de dépréciations	17,7	24,3
Dépréciations nettes	(4,9)	3,7

■ 22. Clients

En millions d'euros	2004	2005
Clients et autres créances d'exploitation	2 357,6	2 519,5
Provisions pour créances douteuses	(91,0)	(89,8)
Clients	2 266,6	2 429,7

■ 23. Autres actifs courants

En millions d'euros	2004	2005
Avances et acomptes versés	47,1	57,1
Comptes de régularisation actif	100,9	102,5
Autres actifs courants divers	234,1	270,0
Autres actifs courants	382,1	429,6

■ 24. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'euros	2004	2005
Prêts à court terme	48,1	69,9
Titres de placements à court terme	397,0	173,8
Trésorerie disponible	326,8	354,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	771,9	598,2

■ 25. Capitaux propres

a/ Actions

Nombre d'actions en circulation

	2004	2005
Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier	99 912 917	109 180 823
Augmentation de capital	10 132 708	435 927
Options levées durant l'exercice	135 198	271 725
Annulation d'actions propres	(1 000 000)	(350 000)
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	109 180 823	109 538 475

Les actions d'un montant nominal de 11 euros sont émises et entièrement libérées.

b/ Nature et objet des réserves

• **Écarts de conversion** : La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer des différences de conversion qui proviennent de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères. Elle permet également d'enregistrer les variations de juste valeur des couvertures d'investissement net des filiales étrangères.

• **Résultats enregistrés directement en capitaux propres** : Cette réserve enregistre la variation cumulée de la part efficace de juste valeur des instruments dérivés relatifs à la couverture des flux futurs de transactions (transactions non encore comptabilisées).

c/ Titres détenus en propre

Ces titres sont constitués d'actions Air Liquide détenues par le Groupe. Au 31 décembre 2005, le Groupe détient 567 193 actions propres. (1 376 249 en 2004). Les variations du nombre de titres détenus en propre sont expliquées pages 98 et 99, Variation des capitaux propres.

d/ Paiements en actions

Plan d'options de souscription et d'achats d'actions

La Société a adopté, par décisions du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance et du Directoire, après autorisations de l'Assemblée Générale et sur recommandation du comité de sélection et des rémunérations, des plans attribuant un certain nombre d'options de souscription d'actions, à certains membres du personnel d'encadrement de la Société et de ses filiales dans le monde, y compris les mandataires sociaux.

Ces options ont pour objectif de mobiliser les cadres les plus moteurs de l'entreprise, de fidéliser certains cadres performants et d'associer, dans une perspective à moyen-long terme, ces cadres à l'intérêt des actionnaires.

Par ailleurs, à l'occasion des 100 ans de la Société en 2002, des options de souscription d'actions ont été consenties à titre exceptionnel à l'ensemble des salariés du Groupe à travers le monde, avec un maximum de 30 options par bénéficiaire.

Ces options sont attribuées à un prix au moins égal à 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant leur attribution. Leur durée maximum d'exercice est de dix ans pour les options attribuées avant le 4 mai 2000, de sept ans pour les options attribuées entre le 4 mai 2000 et le 8 avril 2004 et de huit ans pour les options attribuées depuis cette date. Un nombre très limité de ces options a été assorti d'une condition d'objectifs sur une certaine durée.

Options accordées au cours des dix dernières années

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002 ⁽²⁾	2004	2004	2005
Date d'autorisation par l'AGE	22/05/96	22/05/96	22/05/96	12/05/99	04/05/00	04/05/00	30/04/02	30/04/02	30/04/02	12/05/04	12/05/04
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	22/05/96	24/09/97	22/01/98	12/05/99	07/09/00	28/08/01	14/06/02	10/10/02	08/04/04	30/11/04	21/03/05
Nombre total d'options de souscription attribuées	105 000	73 000	20 000	264 300	702 900	5 900	955 400	769 130	500 000	35 385	428 000
dont mandataires sociaux	30 000		20 000	44 000	70 000		75 000	60	57 000	15 000	70 000
dont dix premiers attributaires salariés (non mandataires sociaux)	43 000	55 000		46 000	83 500	5 900	112 000	300	77 000	12 325	61 800
Nombre de bénéficiaires	28	16	1	122	321	2	481	31 012	448	38	520
Point de départ d'exercice des options	22/05/96	24/09/02	22/01/03	12/05/04	07/09/04 ⁽²⁾	28/08/05	14/06/06	10/10/06	08/04/08	30/11/08	21/03/09
Date d'expiration	21/05/06	23/09/07	21/01/08	11/05/09	06/09/07	27/08/08	13/06/09	09/10/09	07/04/11	29/11/12	20/03/13
Prix de souscription en euros	138,73	140,25	140,25	148,00	142,00	155,00	168,00	128,00	139,00	131,00	138,00
Prix de souscription en euros au 31/12/05 ⁽¹⁾	82,29	91,41		108,69	114,75	125,25	135,75	116,36	126,36	131,00	138,00
Nombre total d'options de souscription attribuées ajusté au 31/12/05 ⁽¹⁾	172 076	92 202	24 799	353 990	858 766	7 032	1 179 924	842 116	549 921	35 385	428 000
Nombre d'actions souscrites au 31/12/05 ⁽¹⁾	77 960	4 506		77 171	162 193		3 095	7 945 ⁽⁴⁾			
Nombre d'options de souscription annulées au 31/12/05 ⁽¹⁾⁽³⁾		83 090	24 799	22 777	61 029	2 700	52 003	52 291	15 550	780	5 500
Nombre d'options de souscription restantes au 31/12/05 ⁽¹⁾	94 116	4 606		254 042	635 544	4 332	1 124 826	781 880	534 371	34 605	422 500

(1) Ajusté pour tenir compte des augmentations de capital par attribution d'actions gratuites (2004, 2002, 2000, 1998, 1996).

(2) Plan exceptionnel décidé en 2002, à l'occasion du 100^e anniversaire de la Société et concernant la totalité des salariés du Groupe remplissant certaines conditions, notamment d'ancienneté. Plan plafonné à un maximum de 30 options attribuées par bénéficiaire.

(3) Pertes de droits et, pour 1997 et 1998, objectifs de croissance sur 3 ans du résultat net par action non atteints.

(4) Levées anticipées prévues dans le règlement du plan d'options.

Sur l'année 2005, 271 725 options ont été levées au prix moyen de 106,50 euros.

L'encours des options ajustées ainsi attribuées par le Conseil d'Administration, le Conseil de Surveillance et le Directoire dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées Générales et non encore levées s'élevait à 3 890 822 options (prix moyen de 124,21 euros) au 31 décembre 2005, soit 3,55 % des actions composant le capital, dont 644 441 options (au prix moyen de 126,98 euros) attribuées aux membres des organes de direction au 31 décembre 2005.

Ces options peuvent être exercées dans un délai maximum de dix ans après leur attribution pour les options attribuées avant le 4 mai 2000, de sept ans pour les options attribuées entre le 4 mai 2000 et le 8 avril 2004 et de huit ans pour les options attribuées depuis cette date.

Les options attribuées entre le 24 septembre 1997 et le 12 mai 1999 ne peuvent être exercées avant un délai minimum de cinq ans après leur attribution. Les options attribuées depuis le 12 mai 1999 ne peuvent être exercées avant un délai minimum de quatre ans après leur attribution.

A la date du 31 décembre 2005, sur le total des options autorisées par l'Assemblée Générale, 2 822 759 options n'ont pas été attribuées par le Conseil de Surveillance et le Directoire.

Options attribuées aux dix salariés de la Société et de ses filiales (non mandataires sociaux) dont le nombre d'options consenties est le plus élevé

Au cours de l'année 2005, 61 800 options ont été attribuées aux dix salariés de la Société et de ses filiales (non mandataires sociaux) dont le nombre consenti est le plus élevé.

Options levées en 2005 par les dix salariés de la Société et de ses filiales (non mandataires sociaux) dont le nombre d'options levées est le plus élevé

Année d'attribution	Nombre d'options levées	Prix moyen (en €)
1997	3 506	91,41
1999	21 249	108,69
2000	31 938	114,75
Total	56 693	111,04

Nombre d'options de souscription d'actions et prix d'exercice moyen pondéré

	2004		2005	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Nombre total d'options en circulation au début de la période	3 097 265	130,56	3 775 531	121,41
Options attribuées pendant la période	585 306	126,64	428 000	138,00
Options exercées pendant la période	133 299	82,61	271 725	106,50
Options annulées pendant la période	60 845	124,26	44 899	126,40
Nombre total d'options à la fin de la période	3 775 531	121,41	3 890 822	124,21
<i>Dont nombre d'options exerçables</i>	<i>1 256 350</i>	<i>109,16</i>	<i>992 640</i>	<i>110,06</i>

Information sur la juste valeur des options de souscription d'actions

Le Groupe accorde aux dirigeants et à certains salariés des options d'achat et de souscription d'actions. Conformément à la norme IFRS2, les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Le modèle de valorisation utilisé est le modèle mathématique binomial.

Les principales hypothèses prises en compte dans cette valorisation sont :

- volatilité : implicite,
- taux d'intérêt sans risque : taux swap 5 ans de référence à la date d'émission du plan,
- taux de croissance des dividendes : taux basé sur la croissance annuelle moyenne observée historiquement,
- taux de démission : celui des personnes appartenant aux mêmes tranches d'âge que les bénéficiaires du plan. Ce taux de démission est utilisé afin de refléter théoriquement les options qui ne seront pas exercées du fait d'une démission du bénéficiaire.

	2004		2005
	Plan 1 08/04/2004	Plan 2 30/11/2004	Plan 1 21/03/2005
Durée de vie de l'option	5,5 ans	5,5 ans	6 ans
Juste valeur de l'option	26,9 €	24,1 €	23,1 €

La charge comptabilisée au titre des plans d'options de souscription ne concerne que les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2004.

Le montant pris en charge dans le compte de résultat s'est élevé à 5,4 millions d'euros en 2005 contre 2,5 millions d'euros en 2004, la contre-partie de cette charge étant comptabilisée en capitaux propres.

Plan d'épargne Groupe

Le Directoire, usant de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 12 mai 2004 et de celle du Conseil de Surveillance de 11 Mai 2005, a décidé, le 22 juillet 2005 de procéder à une augmentation de capital par l'émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles réservées aux salariés du Groupe, dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe France et du Plan d'Epargne Etranger de Groupe mis en place à cette occasion.

Le prix de souscription est de 113 euros, dont 11 euros correspondant au nominal et 102 euros à la prime d'émission.

Ce prix représente 80 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action Air Liquide pendant les vingt séances de bourse ayant précédé le 22 juillet 2005 (soit une décote de 20 %), jour de la décision du Directoire fixant les modalités et la date d'ouverture et de clôture de la souscription.

Le nombre d'actions Air Liquide souscrites s'élève à 435 927, représentant un montant total d'émission de 49,5 millions d'euros, incluant une prime d'émission de 44,7 millions d'euros.

Les plans d'épargne groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- la période de souscription est de 1 mois,
- la période d'indisponibilité est de cinq ans à compter de la fin de période de souscription conformément à la législation française.

La charge constatée tient compte de l'incessibilité des actions pendant une période de 5 ans.

La charge comptabilisée en 2005 au titre du plan d'épargne en application d'IFRS2 et au titre de la décote, s'élève à 6,8 millions d'euros auxquels viennent s'ajouter 2,0 millions d'euros au titre de l'abondement accordé par certaines filiales du Groupe.

Cette charge est constatée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ».

■ 26. Provisions et avantages au personnel

2004	Valeur au	Dotations	Utilisations	Autres	Effet de	Ecart de	Autres	Valeur au
En millions d'euros	1 ^{er} janvier			reprises	l'actualisation	conversion	variations	31 décembre
Retraites et autres avantages au personnel ⁽¹⁾	1 077,4	38,3	(93,9)		52,2	(6,9)	212,8	1 279,9
Restructurations	23,7	123,9	(13,1)				3,4	137,9
Garanties	35,2	46,5	(27,2)			(0,6)	3,7	57,6
Démantèlement	80,0				1,2	(1,5)	1,6	81,3
Autres provisions ⁽²⁾	292,0	51,9	(82,4)			(2,4)	(16,3)	242,8
Total provisions	1 508,3	260,6	(216,6)		53,4	(11,4)	205,2	1 799,5

2005	Valeur au	Dotations	Utilisations	Autres	Effet de	Ecart de	Autres	Valeur au
En millions d'euros	1 ^{er} janvier			reprises	l'actualisation	conversion	variations	31 décembre
Retraites et autres avantages au personnel ⁽¹⁾	1 279,9	34,5	(111,0)		51,6	22,8	(9,6)	1 268,2
Restructurations	137,9	41,1	(69,7)	(5,5)		0,4	(8,7)	95,5
Garanties	57,6	34,7	(24,5)	(0,5)		1,3	1,2	69,8
Démantèlement	81,3		(0,1)	(0,4)	1,5	3,6	33,3	119,2
Autres provisions ⁽²⁾	242,8	30,2	(40,4)	(16,8)		11,0	24,7	251,5
Total provisions	1 799,5	140,5	(245,7)	(23,2)	53,1	39,1	40,9	1 804,2

(1) Voir note 27, avantages au personnel.

(2) Inclut les provisions pour litiges fiscaux et industriels.

Les autres variations correspondent à des reclassements de poste à poste, des effets de périmètre ainsi qu'à la constatation des provisions pour démantèlement, sans impact sur le tableau des flux de trésorerie.

Fin 2004, l'intégration des activités acquises de Messer en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis génère les variations suivantes :

- 209,2 millions d'euros pour les retraites et autres avantages au personnel,
- 184,4 millions d'euros pour les autres provisions dont 107,1 millions d'euros au titre des provisions pour restructurations.

Par ailleurs les subventions d'investissements et les produits différés long terme ainsi que la participation du personnel ont été reclassés en autres passifs non courants pour 78,1 millions d'euros en 2005.

Les variations significatives de l'année 2005 concernent les mouvements sur les provisions pour restructurations (reprises liées principalement aux provisions constituées en 2004 dans le cadre de l'acquisition des activités de Messer, dotations constituées en 2005 consécutives à la décision de transformer l'organisation Clients Industriels dans certains pays européens), ainsi que les provisions pour garanties liées à l'activité Ingénierie et Construction.

■ 27. Avantages au personnel

a/ Régimes de retraites

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient selon les lois et réglementations applicables dans chaque pays et suivant la politique propre à la filiale.

Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies,
- par des régimes dits à prestations définies.

Air Liquide et certaines filiales françaises accordent aux anciens salariés retraités et à certains salariés actifs un complément de ressources en sus des régimes normaux de retraites, l'ensemble étant défini par rapport au dernier salaire. Ces régimes sont fermés. Les sommes allouées annuellement au titre de ces compléments ne peuvent pas dépasser des pourcentages de la masse salariale ou, dans certains cas, du bénéfice avant impôt des sociétés concernées.

La norme IAS19 « Avantages au personnel » définit très précisément et restrictivement les régimes à cotisations définies et indique que tout régime ne respectant pas intégralement les conditions imposées est, par défaut, un régime à prestations définies.

La définition restrictive donnée aux régimes à cotisations définies impose à Air Liquide de comptabiliser le dispositif de complément de retraites comme un régime à prestations définies malgré l'existence des butoirs qui limitent les engagements de la Société et bien que les engagements n'aient pas un caractère continu et stable.

Cette qualification en régime à prestations définies amène la constatation d'une provision au titre des engagements futurs.

L'existence des butoirs limitant les engagements crée une incertitude quant à l'évaluation des montants qui seront effectivement payés aux retraités. Compte tenu des difficultés à apprécier les effets des butoirs, la provision comptabilisée correspond à la valeur actuarielle des sommes qui seront accordées aux retraités jusqu'à la disparition du régime, hors impact éventuel des butoirs.

b/ Détermination des hypothèses et méthodes actuarielles

Les engagements du Groupe sont évalués régulièrement par des actuaires. Ces évaluations sont effectuées pour chaque régime selon les normes internationales IFRS.

La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite « des unités de crédit projetés » avec salaire de fin de carrière.

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de placement des marchés, à l'ouverture de l'exercice sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans le Groupe du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans les pays dans lesquels les régimes sont en vigueur.

Les taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements sont calculés sur la base du taux des obligations d'État ou, lorsque les marchés financiers sont suffisamment liquides, d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation.

Les taux de rendement attendus des actifs sur le long terme ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements.

c/ Engagements et hypothèses

Les engagements du Groupe en matière de retraite et avantages similaires se présentent ainsi au 31 décembre 2005 :

En millions d'euros	Régime à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles du travail	Frais médicaux	Total
A. Réconciliation de la provision					
Provision début de période	(1 127,0)	(97,9)	(13,2)	(41,8)	(1 279,9)
Acquisition / transfert	9,6				9,6
(Charge) / produit reconnu	(71,4)	(9,7)	(1,5)	(3,5)	(86,1)
Contributions employeurs	98,3	8,7	1,1	2,9	111,0
Impact taux de change	(17,1)	(0,2)		(5,5)	(22,8)
Provision fin de période	(1 107,6)	(99,1)	(13,6)	(47,9)	(1 268,2)
B. Charge comptable de l'exercice 2005					
Coût des services rendus	32,8	5,7	0,9	1,1	40,5
Charge d'intérêts	80,2	4,6	0,6	2,6	88,0
Rendement attendu des actifs de couverture	(36,3)	(0,1)			(36,4)
Amortissement du coût des services passés - droits acquis	0,1		0,1		0,2
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis	1,3	(0,4)		(0,1)	0,8
Amortissement des pertes (gains) actuariels	(1,4)		(0,1)	(0,1)	(1,6)
Réduction	(5,9)	(0,3)			(6,2)
Liquidation	0,6	0,2			0,8
Achat / (ventes)					
Charge (produit) reconnu	71,4	9,7	1,5	3,5	86,1



En millions d'euros	Régime à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles du travail	Frais médicaux	Total
C. Réconciliation des engagements sur 2005					
Engagement début de période	1 766,6	93,2	13,2	39,9	1 912,9
Coût des services rendus	32,8	5,7	0,9	1,1	40,5
Charge d'intérêts	80,2	4,6	0,6	2,6	88,0
Cotisations des salariés	2,5				2,5
Modification de régime	6,5		0,1		6,6
Réduction / liquidation	(5,3)	(0,1)			(5,4)
Achat / (vente) / fusion	3,1				3,1
Prestations payées	(104,7)	(8,2)	(1,1)	(2,9)	(116,9)
Pertes / (gains) actuariels	158,0	4,5	(0,2)	3,8	166,1
Impact taux de change	87,0	0,1	0,1	5,5	92,7
Engagement fin de période	2 026,7	99,8	13,6	50,0	2 190,1
D. Réconciliation des actifs financiers sur 2005					
Valeur vénale des actifs début de période	650,2	1,7			651,9
Achat / (vente)	3,3				3,3
Rendement des actifs de couverture	62,5				62,5
Contributions employeurs	94,8	8,4	1,1	2,9	107,2
Contributions employés	2,5				2,5
Prestations payées	(93,4)	(8,0)	(1,1)	(2,9)	(105,4)
Liquidation					
Impact taux de change	55,5				55,5
Valeur vénale des actifs fin de période	775,4	2,1			777,5
E. Réconciliation de la situation financière fin 2005					
Engagement	(2 026,7)	(99,8)	(13,6)	(50,0)	(2 190,1)
Valeurs des actifs de couverture	775,4	2,1			777,5
(Déficit) / surplus	(1 251,3)	(97,7)	(13,6)	(50,0)	(1 412,6)
Montants des pertes (gains) actuariels non reconnus	138,4	3,8		2,5	144,7
Montant des services passés non reconnus - droits non acquis	5,3	(5,2)		(0,4)	(0,3)
Provision	(1 107,6)	(99,1)	(13,6)	(47,9)	(1 268,2)

Les montants ci-dessus peuvent être analysés comme suit, par zone géographique :

En millions d'euros	Valeur actualisée des engagements	Valeur des actifs donnée en gestion	Provisions au bilan	Écart
Europe	(1 487)	313	(1 067)	(107)
Amériques	(603)	405	(142)	(56)
Asie-Pacifique	(100)	59	(59)	18
Total	(2 190)	777	(1 268)	(145)

d/ Principales hypothèses

Les principaux taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

	2005	2004
Zone euro	4 % - 4,25 %	4,75 %
Canada	5,25 %	6,00 %
Japon	1,70 %	1,70 %
Suisse	2,75 % - 3,25 %	3,00 %
États-Unis	5,50 %	6,00 %

Les différents taux de rendement attendus des actifs sont les suivants :

	2005	2004
Zone euro	4,85 %	4,85 %
Canada	7,40 %	7,40 %
Japon	2,80 %	2,80 %
Suisse	4,10 %	3,90 %
États-Unis	8,00 %	8,00 %

■ 28. Emprunts et dettes financières

Cette note fournit l'information concernant les termes contractuels des emprunts du Groupe. Pour plus d'information sur les instruments financiers et l'exposition au risque de taux et de change, se référer à la note 31.

L'endettement net du groupe Air Liquide se décompose comme suit :

En millions d'euros	2004			2005		
	Non courant	Valeurs au bilan Courant	Total	Non courant	Valeurs au bilan Courant	Total
Obligations	1 891,4	20,6	1 912,0	1 912,7	25,1	1 937,8
Placements privés	737,3	13,7	751,0	804,4	6,1	810,5
Programmes de papier commercial	1 379,0		1 379,0	775,0		775,0
Dettes bancaires et autres dettes financières	278,9	272,7	551,6	255,0	340,0	595,0
Locations financement ⁽¹⁾	79,2	24,3	103,5	69,8	32,6	102,4
Options de vente de titres des intérêts minoritaires	131,0		131,0	161,5	13,9	175,4
Total emprunts et dettes financières (A)	4 496,8	331,3	4 828,1	3 978,4	417,7	4 396,1
Prêts à moins d'un an		48,1	48,1		69,9	69,9
Titres de placements à court terme		397,0	397,0		173,8	173,8
Disponibilités		326,8	326,8		354,5	354,5
Total trésorerie et équivalents de trésorerie (B)		771,9	771,9		598,2	598,2
Instruments dérivés actif ⁽²⁾	(43,7)		(43,7)	(58,1)		(58,1)
Instruments dérivés passif ⁽²⁾						
Total instruments dérivés liés aux dettes financières (C)	(43,7)		(43,7)	(58,1)		(58,1)
Endettement net (A) - (B) + (C)	4 453,1	(440,6)	4 012,5	3 920,3	(180,5)	3 739,8

(1) Voir note 17 sur les contrats de locations financement.

(2) Valeur de marché des instruments de couverture de juste valeur des dettes à taux fixe.

Conformément à la politique du Groupe de diversification des sources de financement, la dette est répartie sur plusieurs types d'instruments (marchés de capitaux et dettes bancaires). Les obligations long terme sous format EMTN et les placements privés constituent la première source de financement et représentent 63 % de la dette.

En 2005, les principales opérations de financement long terme ont concerné le renouvellement des lignes de crédit du Groupe, ainsi que la mise en place de plusieurs financements dans des filiales :

- le prêt syndiqué mis en place initialement en juillet 2004 a été prolongé de 3 ans (de 2009 à 2012) pour un montant de 1 109 mil-

lions d'euros, auprès d'un pool de 18 banques. Plusieurs lignes de crédit bilatérales ont également été prolongées. Cet allongement des échéances contribue à augmenter la maturité moyenne de la dette du Groupe,

- à Taiwan, la filiale Air Liquide Far Eastern a mis en place en avril une ligne de crédit confirmée à 7 ans de 1,5 milliard de NTD (équivalent à 39 millions d'euros), dans le cadre du financement de ses investissements,

- en Chine, un financement de projet d'un montant total de 107 millions de USD, d'une durée de 11 ans, a été signé en décembre pour financer les investissements de la co-entreprise SCPIG,



• en Russie, la filiale Air Liquide Severstal a signé en décembre un financement de projet d'un montant de 72 millions d'euros d'une maturité de 10 ans pour financer l'investissement d'une unité de séparation d'air.

Comme indiqué dans la note 19 des notes annexes aux états financiers, les dettes en quote-part de la participation détenue par Air Liquide dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre

2005 et contractées dans le cadre normal des opérations s'élèvent à 21,4 millions d'euros contre 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2004 hors retraitement IFRS de Séchilienne-Sidec. Par ailleurs, les cessions de créances clients sans recours représentent 84,3 millions d'euros contre 74,5 millions d'euros au 31 décembre 2004. Ces éléments ne constituent pas de risques ou d'engagements financiers pour le Groupe.

La valeur au bilan des emprunts et dettes financières se répartit de la façon suivante, entre d'une part le montant à l'émission et d'autre part l'incidence des coûts amortis et des justes valeurs :

En millions d'euros	Devises d'émission	2004	2005			Valeur au bilan (a) + (b) + (c)
		Valeur au bilan	Dettes inscrites à l'émission (a)	Incidence du coût amorti (b)	Incidence des justes valeurs (c)	
Obligations 2006 à 2010	EUR	39,0	44,8	1,0		45,8
EMTN	EUR	1 873,0	1 800,0	38,6	53,4	1 892,0
Total obligations		1 912,0	1 844,8	39,6	53,4	1 937,8
Placements privés	EUR	314,0	300,0	4,5	4,6	309,1
Placements privés	USD	437,0	501,4			501,4
Total placements privés		751,0	801,4	4,5	4,6	810,5
Programmes de papier commercial	EUR et USD	1 379,0	775,0			775,0
Dettes bancaires, découverts et autres dettes financières		551,6	595,0			595,0
Locations financement ⁽¹⁾		103,5	102,4			102,4
Options de vente de titres des intérêts minoritaires		131,0	175,4			175,4
Total emprunts et dettes financières brutes		4 828,1	4 294,0	44,1	58,0	4 396,1

(1) Voir note 17 sur les contrats de locations financement.

(b) Coût amorti comportant les intérêts courus non échus.

(c) Réévaluation de la dette dans le cadre de la couverture de juste valeur.

Maturité des emprunts et dettes financières

En millions d'euros	2005		Échéance du nominal										
	Valeurs au bilan	Nominal	À la demande	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans					> 5 ans			
					2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	>2014
Obligations	1 937,8	1 844,8		25,1	200,0	19,7		500,0	300,0		300,0	500,0	
Placements privés	810,5	801,4		6,1	150,2	56,1	289,5		84,8	214,7			
Programmes de papier commercial ⁽¹⁾	775,0	775,0								775,0			
Dettes bancaires, découverts et autres dettes financières	595,0	595,0		340,0	69,1	15,0	135,4	14,1	7,0	3,1	0,8	10,5	
Locations financement ⁽²⁾	102,4	102,4		32,6	28,5	17,1	4,2	3,2	3,6	1,3	1,2	1,0	9,7
Options sur intérêts minoritaires	175,4	175,4	134,9	13,9		13,2	13,4						
Total emprunts et dettes financières	4 396,1	4 294,0	134,9	417,7	447,8	121,1	442,5	517,3	395,4	994,1	302,0	511,5	9,7

(1) Pour les encours de papier commercial, la date d'échéance retenue est celle des lignes de crédit confirmées (garantie de liquidité).

(2) Voir note 17 sur les contrats de locations financement.

2004	Valeurs au bilan	Nominal	Échéance du nominal										
			À la demande	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans					> 5 ans			
					2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	>2013
En millions d'euros													
Obligations	1 912,0	1 839,0		20,6		200,0	18,4		500,0	300,0		300,0	500,0
Placements privés	751,0	747,1		13,7	5,2	130,1	55,2	266,1		73,4	203,4		
Programmes de papier commercial ⁽¹⁾	1 379,0	1 379,0				375,0		1 004,0					
Dettes bancaires, découverts et autres dettes financières	551,6	551,6		272,7	63,4	25,0	37,0	132,3	8,3	5,5	1,9		5,5
Locations financement ⁽²⁾	103,5	103,5		24,3	28,6	26,5	13,3	2,1	1,9	1,1	1,0	1,0	3,7
Options sur intérêts minoritaires	131,0	131,0	131,0										
Total emprunts et dettes financières	4 828,1	4 751,2	131,0	331,3	97,2	756,6	123,9	1 404,5	510,2	380,0	206,3	301,0	509,2

(1) Pour les encours de papier commercial, la date d'échéance retenue est celle des lignes de crédit confirmées (garantie de liquidité).

(2) Voir note 17 sur les contrats de locations financement.

La politique du Groupe est de répartir dans le temps les échéances de remboursement de sa dette long terme (obligations et placements privés) afin de limiter le montant annuel à refinancer. Pour les encours de papier commercial, la date d'échéance retenue dans les tableaux ci-dessus est celle des lignes de crédit confirmées destinées à garantir la liquidité des financements court terme. Au 31 décembre 2005, l'échéance 2012 correspond au terme du prêt syndiqué qui a été prolongé en juillet 2005. La politique du Groupe consiste à renouveler au moins un an avant leur échéance les lignes de crédit long terme confirmées.

Répartition par devise de l'endettement net

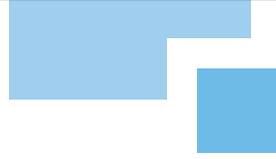
Le Groupe assure une couverture naturelle et réduit son exposition aux fluctuations de change en choisissant la devise d'endettement en fonction de la monnaie dans laquelle les flux de trésorerie qui permettront de rembourser la dette seront générés. Ainsi dans les pays hors zones euro, dollar US et yen, les financements sont réalisés soit en monnaie locale, soit en devise étrangère (EUR ou USD) lorsque les contrats de vente sont indexés sur cette dernière.

Dans le cadre du financement intra groupe multi-devises, la trésorerie centrale convertit les devises de la dette levée sur les marchés financiers pour re-financer les filiales dans leurs devises fonctionnelles. Le détail du portefeuille de ces contrats d'échange de devises est donné ci-dessous.

2005	Dettes brute initiale	Prêts à moins d'un an, titres de placement et banques	Contrats d'échange de devises	Impact IAS 32/39	Dettes nette ajustée	Actifs immobilisés
En millions d'euros						
EUR	3 358,5	(330,2)	(346,7)	(58,1)	2 623,5	6 349,2
USD	515,0	(64,9)	334,2		784,3	2 534,8
JPY	212,4	(18,5)			193,9	644,0
CAD ⁽¹⁾		(14,6)	80,5		65,9	436,5
Autres devises	310,2	(170,0)	(68,0)		72,2	2 108,2
Total	4 396,1	(598,2)	0,0	(58,1)	3 739,8	12 072,7

(1) Dollar canadien.

Une partie de la dette euros (346,7 millions d'euros) levée sur les marchés a été convertie en d'autres devises pour financer les filiales étrangères. A titre d'exemple, sur les 849,2 millions de dette brute en dollars US (correspondant à 784,3 millions de dette nette + 64,9 millions de trésorerie), 515,0 millions d'euros ont été directement levés en dollars US et 334,2 millions d'euros ont été levés en euros et transformés en dollars US en utilisant des contrats d'échange de devises.



2004	Dettes		Contrats	Impact	Dettes	Actifs
	initiale	à moins d'un an, titres de placement et banques	d'échange de devises	IAS 32/39	ajustée	immobilisés
En millions d'euros						
EUR	3 924,8	(530,5)	(409,2)	(43,7)	2 941,4	6 319,3
USD	522,0	(63,9)	300,4		758,5	2 244,2
JPY	176,1	(12,5)	58,0		221,6	656,3
CAD ⁽¹⁾	8,0	(9,2)	95,6		94,4	368,2
Autres devises	197,2	(155,8)	(44,8)		(3,4)	1 693,2
Total	4 828,1	(771,9)	0,0	(43,7)	4 012,5	11 281,2

(1) Dollar canadien.

Part de la dette à taux fixe

En % de la dette totale		2004	2005
Dettes EUR	Part de la dette à taux fixe	55 %	48 %
	Complément de couverture optionnelle ⁽¹⁾	33 %	31 %
Dettes USD	Part de la dette à taux fixe	88 %	88 %
	Complément de couverture optionnelle ⁽¹⁾	4 %	6 %
Dettes JPY	Part de la dette à taux fixe	60 %	70 %
	Complément de couverture optionnelle ⁽¹⁾	0 %	0 %
Dettes totales	Part de la dette à taux fixe	61 %	57 %
	Complément de couverture optionnelle ⁽¹⁾	23 %	22 %

(1) Les couvertures optionnelles correspondent à des caps, qui permettent de déterminer à l'avance un taux d'intérêt maximum, tout en profitant des taux d'intérêts court terme.

Au 31 décembre 2005, l'endettement à taux fixe représente 57 % de la dette brute corrigée des encours de placements court terme. En incluant les couvertures optionnelles, le ratio moyen de couverture de la dette (taux fixe + options de couverture) s'élève à 79 %.

Détail du coût de l'endettement brut

En millions d'euros	Encours moyen	2004		2005		
		Intérêts bruts ⁽¹⁾	Coût de la dette	Encours moyen	Intérêts bruts ⁽¹⁾	Coût de la dette
EUR	2 696,3	102,2	3,8 %	3 426,8	120,8	3,5 %
USD	886,6	38,4	4,3 %	796,0	37,4	4,7 %
JPY	226,3	3,1	1,4 %	252,2	3,8	1,5 %
Autres devises	242,4	13,0	5,4 %	348,7	16,7	4,8 %
Autres charges ⁽²⁾		4,5			6,3	
Total	4 051,6	161,2	4,0 %	4 823,7	185,0	3,8 %

(1) Intérêts de la dette brute avant produits financiers.

(2) Autres charges exclues du coût de la dette par devise.

L'augmentation de l'encours moyen de dette brute et du montant des intérêts bruts s'explique par l'effet des activités acquises de Messer qui porte sur une année pleine en 2005 (contre 8 mois en 2004), ainsi que par des encours d'excédents de trésorerie plus élevés qu'en 2004. Ces excédents de trésorerie ont été réduits en fin d'exercice.

Le taux moyen de la dette brute diminue légèrement en 2005 par rapport à 2004, dans un contexte de taux Euro stable (principale devise d'endettement du Groupe). La dette en dollars US, quant à elle, a bénéficié des couvertures de taux mises en place en 2004.

Les placements privés souscrits par la filiale American Air Liquide Inc. (501 millions d'USD au 31 décembre 2005) et un emprunt bancaire souscrit par la filiale Japan Air Gases (20 milliards de yens au 31 décembre 2005) comprennent des clauses de ratios financiers qui sont respectées au 31 décembre 2005.

Options de ventes de titres des intérêts minoritaires

En millions d'euros	2004	2005
Options de ventes de titres des intérêts minoritaires	131,0	175,4

L'augmentation de la valeur des options de vente de titres des intérêts minoritaires résulte principalement de la valorisation des options existantes dans les filiales en Afrique du Sud et en Egypte.

■ 29. Autres passifs (non courants/courants)

Autres passifs non courants

En millions d'euros	2004	2005
Subventions d'investissement	65,4	63,8
Avances et dépôts reçus des clients	113,8	95,9
Autres passifs non courants	(9,1)	7,6
Total autres passifs non courants	170,1	167,3

Autres passifs courants

En millions d'euros	2004	2005
Avances reçues	95,7	57,9
Avances et dépôts reçus des clients	116,5	91,1
Autres créditeurs	309,5	368,0
Comptes de régularisation passif	525,7	494,1
Total autres passifs courants	1 047,4	1 011,1

■ 30. Fournisseurs

En millions d'euros	2004	2005
Fournisseurs d'exploitation	1 020,2	1 225,8
Fournisseurs d'immobilisations	57,3	54,9
Total fournisseurs	1 077,5	1 280,7

■ 31. Instruments financiers

Valeur au bilan et juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs ou passifs financiers dont la valeur au bilan est différente de leur juste valeur sont les emprunts et dettes financières à taux fixe n'ayant pas fait l'objet d'une couverture. Cette différence est toutefois peu significative (moins de 1 %).

En millions d'euros	2004		2005	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	260,2	260,2	294,1	294,1
Clients	2 266,6	2 266,6	2 429,7	2 429,7
Instruments dérivés actif	83,6	83,6	66,1	66,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	771,9	771,9	598,2	598,2
Total	3 382,3	3 382,3	3 388,1	3 388,1
Passifs financiers				
Emprunts et dettes financières non courantes	4 496,8	4 539,6	3 978,4	4 012,3
Autres passifs non courants	170,1	170,1	167,3	167,3
Fournisseurs	1 077,5	1 077,5	1 280,7	1 280,7
Dettes financières courantes	331,3	331,3	417,7	417,7
Instruments dérivés passif	82,5	82,5	78,9	78,9
Total	6 158,2	6 201,0	5 923,0	5 956,9



Une évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Groupe est effectuée dans la mesure où les données des marchés financiers permettent une estimation pertinente de leur valeur vénale dans une optique non liquidatrice.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- les titres de participation sont présentés à leur coût historique s'agissant de titres non cotés pour lesquels il n'existe aucune référence de marché. Une dépréciation de valeur est comptabilisée par le compte de résultat lorsque des indices de pertes de valeur durables sont constatés,
- les placements de trésorerie dont l'échéance est inférieure à trois mois étant soumis à un risque négligeable de changement de valeur sont comptabilisés à leur coût historique (y compris intérêts courus) qui est supposé proche de leur juste valeur,
- les emprunts et les dettes sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux effectif. Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt (contrats d'échange de taux d'intérêt) font l'objet d'une comptabilité de couverture,
- la juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs des activités industrielles et commerciales est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances et de ces dettes.

La politique du Groupe est de n'effectuer aucune opération spéculative sur ses instruments financiers dérivés. De ce fait, la plupart des instruments financiers dérivés utilisés bénéficient de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés qui ne bénéficient pas de la comptabilité de couverture représentent des montants peu significatifs et ne correspondent pas à des opérations spéculatives.

Politique et gestion des risques financiers

a/ Gestion des risques financiers

La maîtrise des risques est une priorité pour le Groupe. La définition de la politique financière du Groupe ainsi que des principes de gestion des risques financiers est confiée au comité financier, qui en contrôle aussi l'application. Ce comité est composé de membres du Directoire, du Directeur Financier et de représentants de la direction financière.

La direction financière gère de façon centralisée les principaux risques financiers en fonction des décisions du comité financier auquel elle rend compte régulièrement. La direction financière assure également l'analyse des risques pays et des risques clients dans les décisions d'investissements en participant aux comités d'investissements.

Risque de change

Seul le risque de change transactionnel donne lieu à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture. Ce risque concerne d'une part les flux de redevances de brevets, d'assistance technique et de dividendes et d'autre part les flux commerciaux en devises des entités opérationnelles. Ces derniers ne représentent qu'environ 4 % du chiffre d'affaires consolidé, sur base annuelle.

Le risque de change lié aux flux de redevances de brevets, d'assistance technique et de dividendes est couvert par la Trésorerie centrale, sur une base annuelle en recourant à des contrats de change à terme d'une durée maximum de 18 mois.

Les flux commerciaux en devises des entités opérationnelles sont couverts, dans le cadre du processus budgétaire annuel, par les filiales. Les filiales concernées par le risque de change sont au nombre d'une vingtaine. Ces filiales utilisent principalement des contrats de change à terme. La plupart des contrats ont des échéances courtes (3 à 6 mois). A titre exceptionnel, et lorsque la couverture porte sur une commande, les contrats peuvent aller jusqu'à 10 ans. Les filiales communiquent en fin d'année, au moment de l'établissement de leur budget, leur exposition au risque de change de l'année suivante à la Trésorerie centrale. Cette dernière veille à l'adéquation des couvertures par rapport au risque identifié, et reçoit trimestriellement une liste exhaustive de toutes les couvertures en vigueur.

Le détail du portefeuille de couvertures par devise et par type d'instrument est précisé page 135.

Risque de taux

Principes

Air Liquide gère de façon centralisée son risque de taux sur ses principales devises : euro, dollar US, et dollar canadien qui représentent environ 93 % de l'endettement brut total. Pour les autres devises, la direction financière conseille les filiales sur les couvertures à réaliser en fonction des caractéristiques des marchés financiers de chaque pays. Le comité financier fixe le pourcentage de couverture du risque de taux sur chaque devise et valide les instruments de couverture utilisés.

La politique du Groupe est de maintenir au minimum 50 % de la dette totale à taux fixe et de compléter ce niveau par des couvertures optionnelles. Cette articulation permet au Groupe de limiter l'impact des variations des taux d'intérêt sur sa charge de frais financiers, tout en bénéficiant sur une partie de la dette, des taux d'intérêts court terme généralement plus bas que les taux d'intérêts long terme.

Ainsi, à fin 2005, 57 % de la dette totale étaient libellés à taux fixe et 22 % bénéficiaient de couvertures optionnelles. La répartition entre dette à taux fixe et dette à taux variable est revue régulièrement par le comité financier, en fonction de l'évolution des taux d'intérêts et de la dette du Groupe.

Sensibilité aux variations des taux d'intérêts

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 1 720 millions d'euros au 31 décembre 2005 (43 % de la dette brute corrigée des encours de placements court terme), contre 1 650 millions d'euros fin 2004 (39 % de la dette).

La légère augmentation de la part de dette exposée à une variation de taux par rapport à la dette totale est principalement due à l'échéance fin 2005 de couvertures de taux court terme qui avaient été contractées dans le cadre du financement de l'acquisition des activités de Messer en 2004.

Une hausse ou une baisse des taux d'intérêts de 100 points de base (+ ou - 1 %) sur l'ensemble des courbes de taux aurait un impact d'environ + ou - 17 millions d'euros sur la charge financière annuelle avant impôt du Groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette.

Par ailleurs, Air Liquide dispose de couvertures optionnelles du risque de taux (caps), s'activant lorsque les taux d'intérêt augmentent significativement (au-delà de 4,1 % pour l'EUR et 3,8 % pour l'USD). En cas d'activation de ces couvertures, et en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette, la dette nette consolidée exposée à une variation des taux serait réduite à 828 millions d'euros. La sensibilité de la charge financière serait donc réduite à 8,3 millions d'euros.

Tous les instruments de couverture mis en place pour la gestion du risque de taux ou de change correspondent à des risques identifiés.

Risque de contrepartie

Les risques de contrepartie pour Air Liquide portent potentiellement sur les comptes clients et les contreparties bancaires.

En raison du nombre important d'entreprises servies par le Groupe (plus d'un million de clients dans le monde), de leur grande diversité dans de multiples secteurs et de leur large dispersion géographique, il n'existe pas de concentration du risque client au sein du Groupe. A titre d'illustration, la part des ventes aux dix premiers clients représente moins de 15 % du chiffre d'affaires.

Pour mieux apprécier son exposition à ces risques, le Groupe a mis en place des procédures de suivi de la situation financière de ses principaux clients.

Par ailleurs, l'évaluation du risque client est un élément important dans le processus de décision des investissements.

Le risque de contrepartie bancaire est lié aux encours d'instruments financiers et aux lignes de crédit contractées avec chaque banque. Selon sa politique financière, le Groupe ne peut conclure des instruments financiers qu'avec des contreparties bénéficiant d'une notation minimum long terme « A » chez Standard & Poor's ou « A2 » chez Moody's. Concernant les lignes de crédit, celles-ci sont réparties sur plusieurs banques pour éviter leur concentration. La liste des contreparties bancaires et celle des instruments financiers font l'objet d'une revue régulière et d'une approbation par le comité financier.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2005, le montant des lignes de crédit confirmées disponibles est de 2 014 millions d'euros (2 255 millions d'euros fin 2004). Ces lignes de sécurité sont confirmées par les banques et ne contiennent aucune clause de défaut liée à des ratios financiers ou au niveau de la notation, ni de clause « Material Adverse Change » (MAC). L'encours de billets de trésorerie et d'USCP est

au 31 décembre 2005 de 775 millions d'euros (1 379 millions d'euros fin 2004). Selon la politique du Groupe, les encours des programmes de papier commercial doivent être couverts par des lignes de crédit confirmées long terme. En 2005, cette règle a été respectée tout au long de l'année : le montant des lignes confirmées a toujours dépassé l'encours de papier commercial.

Risque de matière première (Contrats d'énergie)

L'essentiel des approvisionnements en énergie d'Air Liquide est réalisé au travers de contrats d'achat à terme, à un prix fixe ou indexé.

La norme IAS39 prévoit l'intégration dans son périmètre des opérations d'achat et de vente à terme de tout actif non financier, dès lors que ces transactions présentent des caractéristiques similaires à des instruments dérivés.

Toutefois, la norme IAS39 considère que les contrats à terme portant sur des actifs non financiers ne doivent pas être considérés comme des dérivés dès lors que ceux-ci ont été conclus afin de faire face aux besoins de l'activité « courante » de l'entreprise, se caractérisant par une prise de livraison à l'échéance du sous-jacent pour utilisation dans le processus industriel de l'entreprise. Air Liquide n'achetant pas d'électricité ou de gaz naturel dans un objectif de spéculation ou d'arbitrage sur l'évolution du cours des matières premières, aucun des contrats à terme relatifs aux achats d'énergie ne répond à la définition d'un instrument dérivé. Ceux-ci ont été conclus dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise pour utilisation dans le processus industriel.

Par ailleurs, dans le contexte mondial d'une forte volatilité des prix de marché électrique et gaz naturel, conséquence de la déréglementation des marchés, la politique d'Air Liquide demeure l'indexation des contrats clients long terme pour couvrir ces risques. Pour le gaz naturel et pour l'électricité, l'ouverture récente de certains marchés a conduit le Groupe, dans ces circonstances, à remplacer les indices tarifaires de la période réglementée par ceux pertinents à chaque marché local. En parallèle, pour faire bénéficier les clients du Groupe des meilleures conditions en toute transparence et sécurité, Air Liquide a développé une politique d'approvisionnement en matière d'électricité et de gaz qui combine les conditions les plus avantageuses s'appuyant sur des sources sûres et efficaces.

Il subsiste néanmoins quelques cas isolés de contrats, notamment dans les activités relatives à la cogénération, pour lesquels la seule indexation des prix ne peut garantir une couverture intégrale et effective des risques de fluctuation des prix d'énergie. Ces risques sont alors couverts par Air Liquide à l'aide de swaps sur matières premières.

La comptabilisation à leur juste valeur de ces instruments dérivés n'a pas d'incidence significative sur les capitaux propres ni sur le résultat du Groupe au 31 décembre 2005.



b/ Information sur les instruments dérivés

Maturité des instruments dérivés

2005	Devises	Juste valeur	Notionnel	Échéance du notionnel		
				< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
En millions d'euros						
2005						
Risque de change						
Contrats de change à terme		(22,7)	506,9	470,6	19,6	16,7
Options de change		(0,1)	5,8	5,8		
Swaps de change		(3,7)	617,4	617,4		
Risque de taux						
Swaps de taux	EUR	21,3	2 412,3	150,0	1 232,3	1 030,0
	USD		341,2		152,6	188,6
	Autres	(1,0)	235,2	51,0	128,3	55,9
Options de taux (cap / floor)	EUR	(6,1)	850,0	75,0	775,0	
	USD	0,4	84,8		84,8	
	Autres					
Risque matière première (Energie)						
Swaps sur matière première	EUR	0,1	23,5	23,5		

Les instruments dérivés en couverture du risque de change ont majoritairement des maturités inférieures à un an, ce qui reflète la nature court terme du risque de change transactionnel et des opérations d'échange de devises effectuées dans le cadre du refinancement des filiales du Groupe.

Les instruments dérivés de couverture du risque de taux, quant à eux, ont des maturités allant jusqu'à 10 ans, en ligne avec la politique du Groupe de limiter les variations de ses frais financiers.

2004	Devises	Juste valeur	Notionnel	Échéance du notionnel		
				< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
En millions d'euros						
Risque de change						
Contrats de change à terme		5,7	416,4	359,4	46,0	11,0
Options de change		(2,3)	24,3	16,1	8,2	
Swaps de change		11,5	500,2	500,2		
Risque de taux						
Swaps de taux	EUR	(5,4)	3 000,0	550,0	1 100,0	1 350,0
	USD	(4,0)	433,1	154,2	132,1	146,8
	Autres	(3,2)	185,5	10,7	146,2	28,6
Options de taux (cap / floor)	EUR	(8,0)	950,0	100,0	550,0	300,0
	USD	(0,1)	37,0		37,0	
	Autres					
Risque matière première (Energie)						
Swaps sur matière première	EUR		2,7	2,7		
	CAD	(0,8)	2,3	2,3		
	USD	(0,3)	3,7	3,7		
	Autres		0,3		0,3	

Impact au bilan de la comptabilisation de la juste valeur des instruments dérivés

2005	Qualification IFRS	Actif			Total Actif	Résultats enregistrés en capitaux propres	Résultat net	Passif					Total Passif
		Impôts différés actif	Clients	Instruments dérivés actif				Impôts différés passif	Emprunts et dettes financières non courants	Fournisseurs	Dettes financières courantes	Instruments dérivés passifs	
En millions d'euros													
Risque de change													
Contrats de change à terme sur transactions futures	CFF ⁽¹⁾	8,7		3,8	12,5	(11,8)	(2,4)	1,3				25,4	12,5
Contrats de change à terme sur transactions comptabilisées	CJV ⁽²⁾	0,1	5,3	1,0	6,4		(0,2)		0,1	0,6	5,9		6,4
Risque de taux													
Swaps de taux	CJV ⁽²⁾	20,0		58,1	78,1			20,1	58,0				78,1
Swaps et options	CFF ⁽¹⁾	16,4		3,2	19,6	(26,8)	(2,5)	0,9			48,0		19,6
Autres dérivés ⁽³⁾				0,3	0,3		0,2	0,1					0,3
Total		45,2	5,3	66,4	116,9	(38,6)	(4,9)	22,4	58,0	0,1	0,6	79,3	116,9

(1) CFF : Couverture de Flux Futurs.

(2) CJV : Couverture de Juste Valeur.

(3) Instruments dérivés ne bénéficiant pas de la comptabilité de couverture.

Calendrier de refixation des taux d'intérêts de la dette à taux fixe et des instruments de couverture du risque de taux

2005	Devise d'émission	Valeur au bilan	Nominal restant dû	Calendrier de refixation des taux		
				< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
En millions d'euros						
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	EUR	630,1	630,1	47,0	375,3	207,8
Couvertures par swaps	EUR		690,4	5,2	555,2	130,0
Couvertures par caps	EUR		850,0	75,0	775,0	
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	USD	426,7	426,7	11,8	330,1	84,8
Couvertures par swaps	USD		237,4		152,6	84,8
Couvertures par caps	USD		84,8		84,8	
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	JPY	37,4	37,4	9,9	27,5	
Couvertures par swaps	JPY		111,6		82,8	28,8
Couvertures par caps	JPY					
Emprunts et dettes financières à long terme laissés à taux fixe	CAD					
Couvertures par swaps	CAD		51,0	32,8	18,2	
Couvertures par caps	CAD					

■ 32. Transactions avec les parties liées

En raison des activités et de l'organisation juridique du Groupe, seules les sociétés mises en équivalence et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle sont considérées comme des parties liées au Groupe. Les opérations réalisées entre ces sociétés et les filiales du Groupe ne sont pas significatives.

A fin décembre 2005, il n'existe aucune provision pour créances douteuses avec les parties liées.

Contribution au bilan consolidé des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

En millions d'euros	2004	2005
Actifs non courants	526	602
Actifs courants	131	138
	657	740
Capitaux propres	358	423
Passifs non courants	101	117
Passifs courants	198	200
	657	740
Chiffre d'affaires	435	439
Charges opérationnelles	(352)	(359)
Charges financières nettes	2	5
Résultat avant impôts	85	85
Impôts	(17)	(17)
Résultat net	68	68

Les informations relatives aux sociétés mises en équivalence sont fournies en note 19.

■ 33. Rémunérations allouées aux membres des organes de surveillance et de direction

La rémunération brute globale des membres du Directoire de L'Air Liquide S.A. pour l'ensemble des sociétés du Groupe, s'élève, y compris avantages en nature à :

En milliers d'euros	Montants au titre de 2004		Montants au titre de 2005	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Benoît Potier				
• part fixe	860	901	970	970
• part variable	1 238	826	1 269	1 238
• avantages en nature	3	3	3	3
Total	2 101	1 730	2 242	2 211
Jean-Claude Buono				
• part fixe	465	465	490	490
• part variable	522	383	559	522
• avantages en nature	3	3	3	3
Total	990	851	1 052	1 015
Klaus Schmieder ⁽¹⁾				
• part fixe	294	294	470	470
• part variable	330		531	330
• avantages en nature	6	6	18	18
Total	630	300	1 019	818

(1) Pour 2004, prorata temporis à compter de la date de prise de fonction.

Par ailleurs, la Société a versé au titre des régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, au bénéfice de Benoît Potier, la somme de 123,7 milliers d'euros.

La totalité de la part variable de la rémunération, due au titre d'un exercice, est payée l'exercice suivant, après approbation des comptes.

Options attribuées aux principaux dirigeants d'Air Liquide S.A.

Le total des options ajustées, attribuées aux mandataires sociaux et restant à lever au 31 décembre 2005, s'élève à :

	Total des options	Prix moyen (en euros)	Dont attribuées	
			En 2005	Au cours des 5 derniers exercices
Benoît Potier	198 489	126,35	40 000	145 915
Jean-Claude Buono	102 090	123,12	15 000	64 674
Klaus Schmieder	30 000	134,50	15 000	30 000

Les options attribuées aux mandataires sociaux ont les mêmes caractéristiques que celles attribuées à l'ensemble des bénéficiaires d'options au sein du Groupe (voir page 123).

Le total des options attribuées à Alain Joly, Président du Conseil de Surveillance, et restant à lever au 31 décembre 2005, s'élève à 117 639 options au prix moyen de 107 euros. Toutes ces options lui ont été attribuées avant 2001, au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général ou de Directeur Général de la Société.

Rémunérations allouées aux membres des organes de surveillance et de direction

Les rémunérations allouées aux membres des organes de surveillance et de direction de la Société à raison de leurs fonctions dans l'ensemble des entreprises consolidées, au titre de chacun des exercices, s'élèvent à :

En millions d'euros	2004	2005
Organes de surveillance	0,7	0,6
Organes de direction de la Société	8,4	9,6
Total	9,1	10,2

Les organes de direction de la Société incluent l'intégralité des membres du Directoire et du Comité Exécutif.

La politique de rémunération des cadres dirigeants tient compte des pratiques du marché. Elle comporte une part variable importante dépendant de l'atteinte d'objectifs de résultats et de la contribution individuelle.

■ 34. Engagements

En millions d'euros	2004	2005
Engagements liés aux :		
Commandes fermes pour l'acquisition d'immobilisations	165,6	337,2
Engagements de location non résiliables	413,0	367,0
Achats d'énergie	158,4	204,1
Contrats d'infogérance externe aux États-Unis	11,8	13,5
Engagements liés aux cautions et autres	230,9	232,8
Total	979,7	1 154,6

Les variations de l'année s'expliquent par :

- les commandes fermes pour l'acquisition d'immobilisations, consécutives aux décisions d'investissements, notamment en Europe de l'Est,
- la signature de nouveaux contrats d'approvisionnements d'énergie en Europe.

Les engagements sont donnés dans le cadre de la gestion normale du Groupe.

Locations simples

Des contrats de location simple sur actifs utilisés dans le cadre de l'activité industrielle ont été signés, lorsqu'il n'existe aucun intérêt économique d'acquérir ces actifs. Il s'agit principalement de contrats de location de véhicules utilitaires et de matériel de transport.

Le Groupe n'a pas d'engagement à payer des loyers conditionnels, ni de contrats de sous-location.

Les montants des paiements futurs minimaux à payer au titre des contrats de location simple non résiliables au 31 décembre 2005 sont les suivants :

En millions d'euros	2004	2005
Moins d'1 an	91	93
Plus d'1 an et moins de 5 ans	216	194
Plus de 5 ans	106	80
Total	413	367

■ 35. Passifs éventuels

Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel, litige ou éléments liés à l'environnement susceptibles d'affecter ou d'avoir affecté substantiellement dans un passé récent son patrimoine, sa situation financière ou son résultat.

■ 36. Droits d'émission de gaz à effet de serre

Les quotas attribués à Air Liquide (environ 1,2 million de tonnes par an en quote-part Groupe) couvrent globalement les émissions prévues. Aucun actif ni passif n'est constaté au 31 décembre 2005. Les résultats obtenus sur les ventes de droits en 2005 ne sont pas significatifs.



■ 37. Impacts de la première application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1^{er} janvier 2005

Les normes IAS32 (instruments financiers : « Informations à fournir et présentation ») et IAS39 (Instruments financiers : « Comptabilisation et évaluation ») ont été appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005, sans retraitement des comptes de l'exercice 2004. L'impact de la première application de ces deux normes se résume ainsi :

En millions d'euros	Bilan 31 décembre 2004	Impact IAS 32/39	Bilan 1 ^{er} janvier 2005
Survaleurs	2 331,6	99,6	2 431,2
Immobilisations incorporelles	420,2		420,2
Immobilisations corporelles	7 550,9		7 550,9
Actifs financiers non courants	266,3	(6,1)	260,2
Titres mis en équivalence	206,9		206,9
Impôts différés actif	368,2	27,2	395,4
Actifs destinés à être cédés			
Total des actifs non courants	11 144,1	120,7	11 264,8
Stocks et en cours	652,0		652,0
Clients	2 266,8	(0,2)	2 266,6
Autres actifs d'exploitation courants	377,8	4,3	382,1
Impôt courant actif			
Actifs financiers courants	456,7	72,0	528,7
Banques	326,8		326,8
Total des actifs courants	4 080,1	76,1	4 156,2
Total des actifs	15 224,2	196,8	15 421,0
Capital	1 201,1		1 201,1
Primes	76,8		76,8
Réserves	3 055,7	(35,3)	3 020,4
Titres propres	(162,1)		(162,1)
Résultat net part du Groupe	780,1		780,1
Capitaux propres part du Groupe	4 951,6	(35,3)	4 916,3
Intérêts minoritaires	348,2	(32,0)	316,2
Total Capitaux propres	5 299,8	(67,3)	5 232,5
Provisions et engagements de retraites	1 695,3		1 695,3
Impôts différés passif	1 108,5	7,3	1 115,8
Dettes financières non courantes	4 322,0	174,8	4 496,8
Autres passifs non courants	170,1		170,1
Passifs non courants	7 295,9	182,1	7 478,0
Provisions et engagements de retraites	104,2		104,2
Fournisseurs	1 077,5		1 077,5
Autres dettes d'exploitation	1 080,5	(33,2)	1 047,3
Impôt à payer	67,7		67,7
Dettes financières courantes	298,6	32,7	331,3
Autres passifs financiers courants		82,5	82,5
Passifs courants	2 628,5	82,0	2 710,5
Total des passifs	15 224,2	196,8	15 421,0

a/ Opérations en devises

Les instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change d'opérations en devises ont été comptabilisés en application des normes IAS32/39 à leur juste valeur. La gestion du risque de change sur les opérations en devises consiste principalement à souscrire des contrats de vente / achat à terme ferme, principalement euro contre US dollar. En application des normes IAS32/39, les créances ou dettes libellées en devises faisant l'objet d'une couverture ont été systématiquement revalorisées au cours de clôture et non plus au cours de couverture.

Les couvertures de juste valeur sur les opérations en devises étant efficaces à 100 % (l'inefficacité de ces couvertures générée par les effets du report / déport est immatérielle, donc sans effet significatif sur les capitaux propres d'ouverture), la variation de la juste valeur des créances et des dettes en devises réévaluées au bilan au cours de clôture est neutralisée par l'impact en résultat des variations de juste valeur des instruments financiers affectés à la couverture de change liée à ces créances ou dettes.

Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture a été enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres recyclables, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. L'impact sur les capitaux propres recyclables au 1^{er} janvier 2005 après prise en compte des impôts différés est de 5,2 millions d'euros.

La variation de valeur de la part inefficace des instruments financiers (effet des reports / déports) est comptabilisée en réserves consolidées. L'impact après prise en compte des impôts différés est de (0,6) million d'euros.

b/ Couverture de risque de taux

Compte tenu de la politique de couverture des risques de taux du Groupe, la proportion de la dette exposée à une variation des taux s'élevait au 1^{er} janvier 2005 à 1 650 millions d'euros, soit environ 40 % de la dette nette.

Cette politique est assurée par l'utilisation de swaps d'émission ou d'options.

La valorisation en juste valeur des swaps d'émission prêteurs taux fixe et emprunteurs taux variable en couverture des emprunts à taux fixe amène la comptabilisation d'un actif financier courant pour 43,8 millions d'euros. En contrepartie, la dette à taux fixe est revalorisée d'un montant identique.

Par ailleurs, la comptabilisation en juste valeur des couvertures à terme, swaps et options éligibles à la comptabilité de couverture de flux futurs génère un impact sur les capitaux propres recyclables du Groupe après comptabilisation des impôts différés de (38,2) millions d'euros.

L'inefficacité d'une partie des couvertures (reports / déports et instruments non éligibles à la comptabilité de couverture) génère un impact sur les réserves consolidées de (1,7) million d'euros après comptabilisation des impôts différés.

c/ Couverture de risque Energie

L'essentiel des approvisionnements énergie d'Air Liquide est réalisé au travers de contrats d'achat à terme, à un prix fixe ou indexé. La norme IAS39 prévoit l'intégration dans son périmètre des opérations d'achat et de vente à terme de tout actif non financier, dès lors que ces transactions présentent des caractéristiques similaires à des instruments dérivés.

Toutefois, la norme IAS39 considère que les contrats à terme portant sur des actifs non financiers ne doivent pas être considérés comme des dérivés dès lors que ceux-ci ont été conclus afin de faire face aux besoins de l'activité « courante » de l'entreprise, se caractérisant par une prise de livraison à l'échéance du sous-jacent pour utilisation dans le processus industriel de l'entreprise.

Air Liquide n'achetant pas d'électricité ou de gaz naturel dans un objectif de spéculation ou d'arbitrage sur l'évolution du cours des matières premières, aucun des contrats à terme relatifs aux achats d'énergie ne répond à la définition d'un instrument dérivé. Ceux-ci ont été conclus dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise pour utilisation dans le processus industriel.

Par ailleurs, pour se couvrir contre toute fluctuation des cours de l'énergie, Air Liquide effectue des achats à terme ou met en place des swaps de couverture relatifs aux achats de gaz naturel et aux ventes d'électricité pour ses centrales de cogénération. La comptabilisation à leur juste valeur de ces instruments dérivés n'a pas d'incidence significative sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2005. L'impact après comptabilisation des impôts différés est de (0,7) millions d'euros.

d/ Options de vente de titres détenus par les minoritaires

Lors de l'acquisition de sociétés, Air Liquide a négocié avec les actionnaires minoritaires des options de vente de titres. Selon la norme IAS32, une dette financière évaluée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option doit être comptabilisée.

Dans l'attente d'une position de l'IFRIC, Air Liquide a choisi comme principe de comptabiliser la différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires et le prix d'exercice de l'option en survaleur.

Au 1^{er} janvier 2005, l'impact de la comptabilisation des options des actionnaires minoritaires accroît la dette de 131 millions d'euros et réduit les intérêts minoritaires de (31,4) millions d'euros. La différence amène à constater une survaleur complémentaire de 99,6 millions d'euros.

■ 38. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est à signaler.

Principales sociétés consolidées et cours des devises

L'Air Liquide S.A. exerce une partie des activités opérationnelles du Groupe en France. Elle détient également directement ou indirectement les titres de participation dans ses filiales. Elle reçoit essentiellement de ses filiales des dividendes et des redevances de brevets et d'assistance techniques.

L'Air Liquide S.A. assure la centralisation de la trésorerie de certaines filiales françaises.

■ 1. Principaux changements intervenus entre 2005 et 2004

L'impact des principaux effets de périmètre contribue pour 163 millions d'euros au chiffre d'affaires 2005, soit 1,8 %, et comprend :

Activités acquises de Messer le 7 mai 2004 :		
• Air Liquide Deutschland GmbH et ses filiales (Allemagne)]	249,0
• ALIG Acquisition LLC (États-Unis)		
• Air Liquide UK Limited (Royaume-Uni)		
Déconsolidation des liquides chimiques Electronique aux États-Unis à compter d'avril 2005		(85,0)
		163,0

Les autres principaux changements concernent :

En millions d'euros	Impact sur le chiffre d'affaires	
A) Acquisitions et cessions		
Impacts périmètre en 2005		
Cessions :		
• Activité soins à domicile cédée par AL Healthcare America Corporation (États-Unis)	(12,2)	
• Activité Alpha cédée par Japan Air Gases (Japon)	(11,9)	
• Sidergal cédé par Air Liquide International	(5,4)	
Autres acquisitions :		
• Farmec SRL et Farmec Nuova SRL acquis par Laboratoires Anios (France)	6,9	
• Tecno Gas et ITO Service acquis par AL Italia (Italie)	3,2	
• Rubel Atem- und Sauerstoffgeräte GmbH acquis par VitalAire GmbH (Allemagne)	1,6	
• Braun Meditec acquis par VitalAire GmbH (Allemagne)	1,1	
Rappel des impacts périmètre significatifs en 2004		
Activités Métrologie Livingston :		
• Trescal France (France) et ses filiales (TIS-Livingston S.A., Somelec S.A.)]	10,6
• Trescal B.V. (Pays-Bas)		
• Trescal Spain (Espagne)		
• Trescal GmbH (Allemagne)		

En millions d'euros

Impact sur le chiffre d'affaires

B) Changements de méthode de consolidation**Amériques**

- La Oxigena Paraguaya S.A. au Paraguay (passage de mise en équivalence à intégration globale) 2,7

Europe

- EnergieVersorgungsCenter 1 & 2 en Allemagne (passage en intégration proportionnelle à partir de 2005) 23,4
- Air Liquide Ipari Gaztermelo Kft en Hongrie (passage de mise en équivalence à intégration globale) 9,8
- AL Bulgaria EOOD en Bulgarie (passage de mise en équivalence à intégration globale) 7,8
- Seppic UK (passage de mise en équivalence à intégration globale dans le groupe Chemoxal) 5,3
- Commercy Belgique (Belgique) et CK Lastechniek B.V. (Pays-Bas) passées de mise en équivalence à intégration globale dans AL Welding Europe 3,9
- Fleron Gaz Médicaux Services (passage de mise en équivalence à intégration globale dans AL Belge S.A.) 1,8

C) Fusions et cessions sans effet périmètre**France**

- Cession de Logsyal et de Prologia par AL Services

Europe

- Fusion de Air Liquide Sanita S.p.A. dans Air Liquide Italia S.p.A.
- Cession de la participation de 39,5 % du Groupe dans Séchilienne-Sidex

D) Sociétés créées et intégrées globalement dans le périmètre**Asie-Pacifique**

- Air Liquide Qingdao Co. Ltd (Chine)
- Air Liquide Qingdao 2nd Co. Ltd (Chine)
- Air Liquide Rizhao Co. Ltd (Chine)
- Air Liquide Zhejiang Co. Ltd (Chine)
- Air Liquide Zhangjiagang Co. Ltd (Chine)

E) Principaux changements de pourcentage d'intérêts**Asie-Pacifique**

- Suite au rachat de minoritaires, le pourcentage d'intérêt du Groupe est de 100 % dans SOAEO (contre 87,02 % à fin 2004). En conséquence, le Groupe détient 50% de groupe HKOAC (Hong-Kong), 50 % de SOXAL (Singapour), 100 % de AL Thaïlande Ltd, 100 % de AL Philippines Inc. et 100 % de P.T. Air Liquide Indonesia à fin 2005.
- Suite au rachat de minoritaires, le pourcentage d'intérêt du Groupe est de 100 % dans AL Pacific (contre 98,82 % à fin 2004). En conséquence, le Groupe détient 100 % de Air Liquide Japan Ltd, 55 % de Japan Air Gases Ltd, 100 % de AL Korea Services (Corée du Sud) et 65 % de Air Liquide Far Eastern Ltd (Taiwan) à fin 2005.

■ 2. Cours des devises**Principaux taux de change utilisés****Cours moyen**

Euros pour 1 devise	2003	2004	2005
USD	0,88	0,80	0,80
CAD	0,63	0,62	0,66
Yen (les 1 000)	7,64	7,44	7,31

Cours de clôture

Euros pour 1 devise	2003	2004	2005
USD	0,79	0,73	0,85
CAD	0,62	0,61	0,73
Yen (les 1 000)	7,40	7,16	7,20

Première adoption des normes IFRS ⁽¹⁾

(1) International Financial Reporting Standards

■ 1. Règles et méthodes comptables

La préparation des informations financières IFRS 2004 repose sur les normes et interprétations IFRS/IFRIC obligatoires et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005 et sur les interprétations telles qu'elles sont publiées à cette même date.

Les informations financières IFRS 2004 sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS1 définissant les règles spécifiques à mettre en œuvre lors de la première application du référentiel IFRS. L'application rétrospective sur le bilan d'ouverture des principes comptables retenus pour l'établissement des comptes selon les normes IAS/IFRS comme si elles avaient toujours été appliquées, et décrits au paragraphe 4. de la présente note, constitue le principe général de retraitement.

Conformément aux possibilités ouvertes par la norme IFRS1, les options suivantes ont été retenues :

- le Groupe a choisi de ne pas appliquer de manière rétrospective la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprises » aux acquisitions effectuées avant le 1^{er} janvier 2004,
- le Groupe a choisi de ne pas utiliser l'option consistant à utiliser la juste valeur comme coût présumé des immobilisations corporelles ou incorporelles,
- le Groupe a opté pour la comptabilisation en capitaux propres des pertes et gains actuariels cumulés différés relatifs aux avantages au personnel figurant à son bilan au 1^{er} janvier 2004,
- la norme IFRS2 « Paiement fondé sur des actions » a été appliquée pour les plans d'options d'achat d'actions octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits correspondant sont définitivement acquis après la date de transition soit le 1^{er} janvier 2004,
- les écarts de conversion cumulés existant au 1^{er} janvier 2004 et résultant de la conversion en euros des comptes des filiales étrangères qui ne sont pas situés dans la zone euro ont été maintenus comme une composante distincte des capitaux propres,
- la norme IFRS5 relative aux actifs destinés à être cédés a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2004 les normes IAS32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation » et IAS39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Ces deux normes ont été appliquées de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2005, sans retraitement des informations financières de l'exercice 2004.

■ 2. Tableaux de transition

Les impacts des normes sur les états financiers sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous :

- tableau de passage du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004,
- tableau de passage du bilan au 31 décembre 2004,
- tableau de passage du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004,
- tableau de réconciliation des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004,
- tableau de réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2004,
- tableau de passage du tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004.

L'analyse des impacts est effectuée par norme au paragraphe 3. pour les reclassements et au paragraphe 4. pour les retraitements.

Transition IFRS - Tableau de passage au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004

En millions d'euros	Total publié	Reclassements IFRS	Retraitements IFRS	Total IFRS
ACTIFS				
Actifs non courants				
Survaleurs	827,4	21,2		848,6
Immobilisations incorporelles	224,0	(21,2)	(54,6)	148,2
Immobilisations corporelles	5 927,5	141,8	479,4	6 548,7
	6 978,9	141,8	424,8	7 545,5
Autres actifs non courants				
Actifs financiers non courants	256,5	35,8	(92,2)	200,1
Titres mis en équivalence	268,1			268,1
Impôts différés actif			350,0	350,0
Actifs destinés à être cédés				
	524,6	35,8	257,8	818,2
Total des actifs non courants	7 503,5	177,6	682,6	8 363,7
Actifs courants				
Stocks et en cours	655,5	(83,5)	0,8	572,8
Clients	1 945,6	(27,0)		1 918,6
Autres actifs d'exploitation courants	462,0	(31,5)		430,5
Impôt courant actif				
Actifs financiers courants	122,6	(1,0)		121,6
Banques	315,6			315,6
Total des actifs courants	3 501,3	(143,0)	0,8	3 359,1
Total des actifs	11 004,8	34,6	683,4	11 722,8
PASSIFS				
Capitaux propres du Groupe				
Capital	1 099,0			1 099,0
Primes	67,3			67,3
Réserves	3 434,8		(442,4)	2 992,4
Titres propres	(247,5)			(247,5)
Résultat de l'exercice	725,6			725,6
	5 079,2		(442,4)	4 636,8
Intérêts minoritaires	460,0		7,6	467,6
Total des capitaux propres	5 539,2		(434,8)	5 104,4
Passifs non courants				
Provisions et engagements de retraites	615,0	(103,9)	893,3	1 404,4
Impôts différés passif	489,0	120,0	170,5	779,5
Dettes financières non courantes	1 985,3		28,0	2 013,3
Autres passifs non courants		115,0		115,0
Total des passifs non courants	3 089,3	131,1	1 091,8	4 312,2
Passifs courants				
Provisions et engagements de retraites		103,9		103,9
Fournisseurs	936,5	(20,4)		916,1
Autres dettes d'exploitation	1 053,7	(180,0)	6,4	880,1
Impôt à payer	203,0			203,0
Dettes financières courantes	183,1		20,0	203,1
Autres passifs financiers courants				
Total des passifs courants	2 376,3	(96,5)	26,4	2 306,2
Total des passifs	11 004,8	34,6	683,4	11 722,8

Détail des retraitements IFRS

IFRS 1	IAS 16	IAS 19	IAS 36	IAS 37	IAS 38	IAS 17	IAS 11	Autres	Total des retraitements
					(54,6)				(54,6)
	417,1		(35,2)	60,1		35,7		1,7	479,4
	417,1		(35,2)	60,1	(54,6)	35,7		1,7	424,8
(92,2)									(92,2)
112,7		217,0	11,3	7,5	13,8	3,7	1,1	(17,1)	350,0
20,5		217,0	11,3	7,5	13,8	3,7	1,1	(17,1)	257,8
20,5	417,1	217,0	(23,9)	67,6	(40,8)	39,4	1,1	(15,4)	682,6
							(3,2)	4,0	0,8
							(3,2)	4,0	0,8
20,5	417,1	217,0	(23,9)	67,6	(40,8)	39,4	(2,1)	(11,4)	683,4
(175,5)	263,3	(403,0)	(23,9)	(12,4)	(34,6)	(8,1)	(2,1)	(46,1)	(442,4)
(175,5)	263,3	(403,0)	(23,9)	(12,4)	(34,6)	(8,1)	(2,1)	(46,1)	(442,4)
(3,4)	14,7				(0,5)			(3,2)	7,6
(178,9)	278,0	(403,0)	(23,9)	(12,4)	(35,1)	(8,1)	(2,1)	(49,3)	(434,8)
199,4	(10,8)	620,0		80,0	(5,7)			10,4	893,3
	149,9							20,6	170,5
						27,5		0,5	28,0
199,4	139,1	620,0		80,0	(5,7)	27,5		31,5	1 091,8
								6,4	6,4
						20,0			20,0
						20,0		6,4	26,4
20,5	417,1	217,0	(23,9)	67,6	(40,8)	39,4	(2,1)	(11,4)	683,4

Transition IFRS - Tableau de passage au bilan d'ouverture au 31 décembre 2004

En millions d'euros	Total publié	Reclassements IFRS	Retraitements IFRS	Total IFRS
ACTIFS				
Actifs non courants				
Survaleurs	2 310,9	19,9	0,8	2 331,6
Immobilisations incorporelles	471,3	(11,9)	(39,2)	420,2
Immobilisations corporelles	6 916,4	145,8	488,7	7 550,9
	9 698,6	153,8	450,3	10 302,7
Autres actifs non courants				
Actifs financiers non courants	329,6	29,4	(92,7)	266,3
Titres mis en équivalence	206,5		0,4	206,9
Impôts différés actif			368,2	368,2
Actifs destinés à être cédés				
	536,1	29,4	275,9	841,4
Total des actifs non courants	10 234,7	183,2	726,2	11 144,1
Actifs courants				
Stocks et en cours	758,6	(100,8)	(5,8)	652,0
Clients	2 250,3	16,5		2 266,8
Autres actifs d'exploitation courants	396,4	(18,6)		377,8
Impôt courant actif				
Actifs financiers courants	458,2	(1,5)		456,7
Banques	326,8			326,8
Total des actifs courants	4 190,3	(104,4)	(5,8)	4 080,1
Total des actifs	14 425,0	78,8	720,4	15 224,2
PASSIFS				
Capitaux propres du Groupe				
Capital	1 201,1			1 201,1
Primes	76,8			76,8
Réserves	3 480,3		(424,6)	3 055,7
Titres propres	(162,1)			(162,1)
Résultat de l'exercice	777,5		2,6	780,1
	5 373,6		(422,0)	4 951,6
Intérêts minoritaires	341,5		6,7	348,2
Total des capitaux propres	5 715,1		(415,3)	5 299,8
Passifs non courants				
Provisions et engagements de retraites	989,8	(181,1)	886,6	1 695,3
Impôts différés passif	803,9	101,9	202,7	1 108,5
Dettes financières non courantes	4 300,8	(2,5)	23,7	4 322,0
Autres passifs non courants		170,1		170,1
Total des passifs non courants	6 094,5	88,4	1 113,0	7 295,9
Passifs courants				
Provisions et engagements de retraites		104,2		104,2
Fournisseurs	1 104,4	(26,9)		1 077,5
Autres dettes d'exploitation	1 168,8	(88,3)		1 080,5
Impôt à payer	67,7			67,7
Dettes financières courantes	274,5	1,4	22,7	298,6
Autres passifs financiers courants				
Total des passifs courants	2 615,4	(9,6)	22,7	2 628,5
Total des passifs	14 425,0	78,8	720,4	15 224,2

Détail des retraitements IFRS

IFRS 1	IAS 16	IAS 19	IAS 36	IAS 37	IAS 38	IAS 17	IAS 11	Autres	Total des retraitements
								0,8	0,8
					(39,2)				(39,2)
	414,9		(33,1)	60,1		34,5		12,3	488,7
	414,9		(33,1)	60,1	(39,2)	34,5		13,1	450,3
(92,7)									(92,7)
								0,4	0,4
108,9		217,3	11,4	7,5	8,4	3,0	2,0	9,7	368,2
16,2		217,3	11,4	7,5	8,4	3,0	2,0	10,1	275,9
16,2	414,9	217,3	(21,7)	67,6	(30,8)	37,5	2,0	23,2	726,2
							(5,8)		(5,8)
							(5,8)		(5,8)
16,2	414,9	217,3	(21,7)	67,6	(30,8)	37,5	(3,8)	23,2	720,4
(168,7)	259,5	(403,0)	(21,7)	(12,4)	(36,8)	(8,0)	(2,1)	(31,4)	(424,6)
	0,6	(0,5)		(1,3)	10,3		(1,7)	(4,8)	2,6
(168,7)	260,1	(403,5)	(21,7)	(13,7)	(26,5)	(8,0)	(3,8)	(36,2)	(422,0)
(3,4)	13,8				(0,5)			(3,2)	6,7
(172,1)	273,9	(403,5)	(21,7)	(13,7)	(27,0)	(8,0)	(3,8)	(39,4)	(415,3)
188,3	(10,8)	620,8		81,3	(3,8)			10,8	886,6
	151,8							50,9	202,7
						22,8		0,9	23,7
188,3	141,0	620,8		81,3	(3,8)	22,8		62,6	1 113,0
						22,7			22,7
						22,7			22,7
16,2	414,9	217,3	(21,7)	67,6	(30,8)	37,5	(3,8)	23,2	720,4

Transition IFRS - Tableau de passage du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004

En millions d'euros	Total publié	Reclassements IFRS	Retraitements IFRS	Total IFRS
Chiffre d'affaires	9 376,2		52,2	9 428,4
Achats (variation des stocks incluse) ⁽¹⁾	(3 323,9)	9,1	(51,2)	(3 366,0)
Charges de personnel ⁽¹⁾	(1 764,9)	37,8	(2,5)	(1 729,6)
Dotations aux amortissements	(914,4)	(14,9)	74,7	(854,6)
Autres produits et charges d'exploitation ⁽¹⁾	(2 096,1)	(2,8)	(4,7)	(2 103,6)
Résultat opérationnel courant	1 276,9	29,2	68,5	1 374,6
Autres produits et charges opérationnels		(43,0)	(107,5)	(150,5)
Résultat opérationnel	1 276,9	(13,8)	(39,0)	1 224,1
Autres produits et charges ⁽²⁾	(67,7)	67,7		
Coût de l'endettement financier net	(146,2)	(3,1)		(149,3)
Autres produits et charges financiers	2,8	(50,8)	(1,7)	(49,7)
Charge d'impôt	(292,8)		43,3	(249,5)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	36,5			36,5
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	809,5		2,6	812,1
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	32,3			32,3
Résultat net	841,8		2,6	844,4
– Intérêts minoritaires	64,3			64,3
– Part du Groupe	777,5		2,6	780,1

(1) Inclut la répartition de la production immobilisée.

(2) Charges exceptionnelles supprimées en IFRS.



Détail des retraitements IFRS							
IAS 16	IAS 19	IAS 37	IAS 38	IAS 11	IFRS 3	Autres	Total des retraitements
				52,2			52,2
				(51,2)			(51,2)
	(0,8)					(1,7)	(2,5)
0,9			15,0		67,7	(8,9)	74,7
		(0,8)	0,6	(3,6)		(0,9)	(4,7)
0,9	(0,8)	(0,8)	15,6	(2,6)	67,7	(11,5)	68,5
					(107,5)		(107,5)
0,9	(0,8)	(0,8)	15,6	(2,6)	(39,8)	(11,5)	(39,0)
		(1,2)				(0,5)	(1,7)
(0,3)	0,3	0,7	(5,3)	0,9	40,6	6,4	43,3
0,6	(0,5)	(1,3)	10,3	(1,7)	0,8	(5,6)	2,6
0,6	(0,5)	(1,3)	10,3	(1,7)	0,8	(5,6)	2,6
0,6	(0,5)	(1,3)	10,3	(1,7)	0,8	(5,6)	2,6

Transition IFRS - Réconciliation des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves et résultats Groupe	Réserves liées aux instruments financiers	Écarts de conversion	Titres propres	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2003	1 099,0	67,3	4 892,0		(731,6)	(247,5)	5 079,2	460,0	5 539,2
IFRS 1 - Première adoption des normes			(175,5)				(175,5)	(3,4)	(178,9)
IAS 16 - Immobilisations corporelles			263,3				263,3	14,7	278,0
IAS 19 - Avantages au personnel			(403,0)				(403,0)		(403,0)
IAS 36 - Dépréciation d'actifs			(23,9)				(23,9)		(23,9)
IAS 37 - Provisions, actifs et passifs éventuels			(12,4)				(12,4)		(12,4)
IAS 38 - Immobilisations incorporelles			(34,6)				(34,6)	(0,5)	(35,1)
IAS 17 - Contrats de locations			(8,1)				(8,1)		(8,1)
IAS 11 - Contrats de construction			(2,1)				(2,1)		(2,1)
Autres normes			(46,1)				(46,1)	(3,2)	(49,3)
Impact retraitements IFRS sur capitaux propres d'ouverture 2004			(442,4)				(442,4)	7,6	(434,8)
Capitaux propres IFRS au 1^{er} janvier 2004	1 099,0	67,3	4 449,6		(731,6)	(247,5)	4 636,8	467,6	5 104,4

Transition IFRS - Réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2004

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves et résultats Groupe	Réserves liées aux instruments financiers	Écarts de conversion	Titres propres	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2004	1 201,0	76,8	5 095,8		(837,9)	(162,1)	5 373,6	341,5	5 715,1
IFRS 1 - Première adoption des normes			(175,5)				(175,5)	(3,4)	(178,9)
IAS 16 - Immobilisations Corporelles			264,8				264,8	13,8	278,6
IAS 19 - Avantages au personnel			(403,5)				(403,5)		(403,5)
IAS 36 - Dépréciation d'actifs			(23,9)				(23,9)		(23,9)
IAS 37 - Provisions, actifs et passifs éventuels			(13,7)				(13,7)		(13,7)
IAS 38 - Immobilisations incorporelles			(24,3)				(24,3)	(0,5)	(24,8)
IAS 17 - Contrats de locations			(8,1)				(8,1)		(8,1)
IAS 11 - Contrats de construction			(3,8)				(3,8)		(3,8)
Autres normes			(49,3)				(49,3)	(3,2)	(52,5)
Ecart de conversion sur retraitement IFRS d'ouverture					15,3		15,3		15,3
Impact retraitements IFRS sur capitaux propres de clôture 2004			(437,3)		15,3		(422,0)	6,7	(415,3)
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2004	1 201,0	76,8	4 658,5		(822,6)	(162,1)	4 951,6	348,2	5 299,8

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004

En millions d'euros	Exercice 2004 Normes françaises	Impact IFRS	Exercice 2004 IFRS
Activités opérationnelles			
Résultat net part du Groupe	777,5	2,6	780,1
Intérêts minoritaires	64,3		64,3
Ajustements :			
• Dotation aux amortissements	914,4	(59,8)	854,6
• Variation des impôts différés	(46,8)	(43,3)	(90,1)
• Variation des provisions	(9,1)	110,0	100,9
• Résultat des mises en équivalence (net des dividendes reçus)	(5,4)		(5,4)
• Plus ou moins-values de cessions d'actifs	(12,7)		(12,7)
Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement	1 682,2	9,5	1 691,7
Variation du besoin en fonds de roulement	(234,3)	(9,4)	(243,7)
Autres éléments	(31,9)	35,7	3,8
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	1 416,0	35,8	1 451,8
Opérations d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(875,4)	(25,6)	(901,0)
Acquisitions d'immobilisations financières	(2 858,5)		(2 858,5)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	30,7		30,7
Produits de cessions d'immobilisations financières	22,9		22,9
Produits de cessions des activités désinvesties	699,0		699,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(2 981,3)	(25,6)	(3 006,9)
Opérations de financement			
Distribution :			
• L'Air Liquide S.A.	(336,1)		(336,1)
• Minoritaires	(153,4)		(153,4)
Augmentation de capital en numéraire	13,3		13,3
Achats de titres propres	(44,4)		(44,4)
Variation des dettes financières	2 376,9	(10,2)	2 366,7
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 856,3	(10,2)	1 846,1
Incidences des variations monétaires et du périmètre	37,9		37,9
Variation de la trésorerie nette	328,9		328,9
Trésorerie nette au début de l'exercice	384,5		384,5
Trésorerie nette à la fin de la période	713,4		713,4
Endettement net ⁽¹⁾	3 790,3	46,8	3 837,1

(1) L'accroissement de l'endettement net provient du reclassement de certains contrats en location financement (IAS17).

■ 3. Reclassements effectués sur les bilans d'ouverture et de clôture 2004 et sur le résultat de l'exercice 2004

Transition IFRS - Détail des reclassements au bilan

En millions d'euros	Au bilan au 1 ^{er} janvier 2004					
	IAS 1	IAS 11	IAS 12	IAS 16	IAS 38	Total
ACTIFS						
Actifs non courants						
Survaleurs					21,2	21,2
Immobilisations incorporelles					(21,2)	(21,2)
Immobilisations corporelles			120,0	21,8		141,8
			120,0	21,8		141,8
Autres actifs non courants						
Actifs financiers non courants	35,8					35,8
Titres mis en équivalence						
Impôts différés actif						
Actifs destinés à être cédés						
	35,8					35,8
Total des actifs non courants	35,8		120,0	21,8		177,6
Actifs courants						
Stocks et en cours		(61,7)		(21,8)		(83,5)
Clients	(88,7)	61,7				(27,0)
Autres actifs d'exploitation courants	(31,5)					(31,5)
Impôt courant actif						
Actifs financiers courants	(1,0)					(1,0)
Banques						
Total des actifs courants	(121,2)			(21,8)		(143,0)
Total des actifs	(85,4)		120,0			34,6
PASSIFS						
Total des capitaux propres						
Passifs non courants						
Provisions et engagements de retraites	(103,9)					(103,9)
Impôts différés passif			120,0			120,0
Dettes financières non courantes						
Autres passifs non courants	115,0					115,0
Total des passifs non courants	11,1		120,0			131,1
Passifs courants						
Provisions et engagements de retraites	103,9					103,9
Fournisseurs	(20,4)					(20,4)
Autres dettes d'exploitation	(180,0)					(180,0)
Impôt à payer						
Dettes financières courantes						
Autres passifs financiers courants						
Total des passifs courants	(96,5)					(96,5)
Total des passifs	(85,4)		120,0			34,6



Au bilan au 31 décembre 2004					
IAS 1	IAS 11	IAS 12	IAS 16	IAS 38	Total
				19,9	19,9
				(11,9)	(11,9)
	28,8	101,9	23,1	(8,0)	145,8
	28,8	101,9	23,1		153,8
29,4					29,4
29,4					29,4
29,4	28,8	101,9	23,1		183,2
	(77,7)		(23,1)		(100,8)
(32,4)	48,9				16,5
(18,6)					(18,6)
(1,5)					(1,5)
(52,5)	(28,8)		(23,1)		(104,4)
(23,1)		101,9			78,8
(181,1)					(181,1)
		101,9			101,9
(2,5)					(2,5)
170,1					170,1
(13,5)		101,9			88,4
104,2					104,2
(26,9)					(26,9)
(88,3)					(88,3)
1,4					1,4
(9,6)					(9,6)
(23,1)		101,9			78,8

3.1. Détail des reclassements IFRS au bilan

a/ Norme IAS 1

Actifs financiers non courants

Les dépôts fondants versés aux fournisseurs de l'activité « Grande Industrie », qui figuraient en autres actifs d'exploitation courants ont été reclassés en actifs non courants pour leur part à long terme (31,5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004).

Clients

Certains éléments d'actifs courants et de passifs courants relatifs à la consignation des emballages mis à la disposition de certains clients ((88,7) millions d'euros au 1^{er} janvier 2004) ont été compensés dans les autres dettes d'exploitation alors qu'ils ne l'étaient pas antérieurement.

Autres passifs non courants

La part à long terme des dépôts fondants et des dépôts de garantie des emballages versés par les clients (115 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004) est reclassée des autres dettes d'exploitation vers les autres passifs non courants.

Provisions et engagements de retraites

Les provisions et engagements de retraites ont été ventilés entre passifs non courants et passifs courants en fonction des échéances de risques ou de paiements inférieurs à un an et à plus long terme.

b/ Norme IAS 11

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de construction précédemment comptabilisé à l'achèvement a été retraité selon la méthode du pourcentage d'avancement. Ceci aboutit à un reclassement des stocks de travaux en cours en créances clients de 61,7 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004.

c/ Norme IAS 12

Lors de certaines acquisitions aux États-Unis, les réévaluations d'actifs constatées dans le bilan consolidé avaient été comptabilisées nettes d'impôts différés. Lors de la transition aux IFRS, un reclassement de 120 millions d'euros a été opéré entre les immobilisations corporelles et les impôts différés passifs, sans impact sur la situation nette consolidée.

d/ Norme IAS 16

Ce reclassement concerne le transfert de stocks de pièces de rechanges stratégiques d'usines de l'activité Grande Industrie en immobilisations pour 21,8 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004.

e/ Norme IAS 38

Certains fonds de commerce provenant de regroupements d'entreprises ne répondant pas aux critères de reconnaissance IFRS d'un actif incorporel ont été reclassés sur la ligne survaleur pour 21,2 millions d'euros en valeur nette au 1^{er} janvier 2004.

3.2. Détail des reclassements IFRS au compte de résultat de l'exercice 2004

En millions d'euros	IAS1	IAS11	IAS17	IAS19	Total
Chiffre d'affaires					
Achats (variation des stocks incluse)		9,1			9,1
Charges de personnel		5,4		32,4	37,8
Dotations aux amortissements			(14,9)		(14,9)
Autres produits et charges d'exploitation	(24,7)	(14,5)	17,2	19,2	(2,8)
Résultat opérationnel courant	(24,7)		2,3	51,6	29,2
Autres produits et charges opérationnels	(43,0)				(43,0)
Résultat opérationnel	(67,7)		2,3	51,6	(13,8)
Autres produits et charges	67,7				67,7
Coût de l'endettement financier net			(3,1)		(3,1)
Autres produits et charges financiers			0,8	(51,6)	(50,8)
Charge d'impôt					
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence					
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession					
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession					
Résultat net	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
– Intérêts minoritaires					
– Part du Groupe					

a/ Norme IAS 1

La notion de charges et produits exceptionnels n'est pas reconnue en IFRS. Conformément à la recommandation du CNC adoptée le 27 octobre 2004, les opérations non courantes de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante sont classées en « Autres produits et charges opérationnels ». Ils comprennent notamment :

- les plus ou moins-values de cession ou dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs corporels ou incorporels,
- les coûts de restructuration résultant de plans dont le caractère inhabituel et l'importance perturbent la lisibilité du résultat opérationnel courant,
- les provisions et dépréciations de matérialité très significative.

Les montants figurant sur la ligne « Autres produits et charges » en 2004 ((67,7) millions d'euros au 31 décembre 2004), ont été reclassés en résultat opérationnel courant à l'exception des charges de restructuration et d'une dotation non récurrente aux provisions pour risques liées à la mise en œuvre de technologies avancées ((43) millions d'euros au 31 décembre 2004), qui ont été maintenues en « Autres produits et charges opérationnels ».

b/ Norme IAS 11

Le reclassement résulte de l'impact de la méthode à l'avancement utilisée pour l'activité Ingénierie et Construction sur la production immobilisée du Groupe.

c/ Norme IAS 17

L'analyse de la substance de certains contrats a amené à requalifier certains contrats de location opérationnels en contrats de location financement, essentiellement des contrats de location de bureaux et de semi-remorques.

La reconnaissance de la somme des paiements minimaux en immobilisations corporelles et en dettes financières conduit à reclasser les charges opérationnelles de location figurant en achats pour 17,2 millions d'euros, en amortissements ((14,9) millions d'euros) et en charges financières ((2,3) millions d'euros) au 31 décembre 2004. La durée des contrats étant identique à la durée d'utilité des biens loués, la requalification de ces contrats n'a pas d'impact sur le résultat.

d/ Norme IAS 19

Air Liquide a choisi de présenter en résultat financier la charge résultant de l'actualisation des plans à prestations définies ainsi que les produits correspondants aux rendements attendus des actifs des plans de pensions.

Ce choix de présentation conduit à reclasser une partie de la charge relative aux avantages au personnel (comptabilisée en principes comptables français en charge opérationnelle) en résultat financier pour un montant de (51,6) millions d'euros au 31 décembre 2004.

■ 4. Retraitements effectués sur les bilans d'ouverture et de clôture 2004 et sur le résultat de l'exercice 2004

4.1. IFRS 1 - Première application des normes IFRS

En millions d'euros	Bilan d'ouverture 2004	Bilan de clôture 2004
Actifs financiers non courants	(92,2)	(92,7)
Impôts différés actif	112,7	108,9
Total actifs non courants	20,5	16,2
Total actif	20,5	16,2
Capitaux propres	(178,9)	(172,1)
Provisions et engagements de retraites	199,4	188,3
Total passifs non courants	199,4	188,3
Total passif	20,5	16,2

Toutes les différences actuarielles cumulées relatives aux régimes de retraites à prestations définies et non comptabilisés à la date de transition aux IFRS ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture. Ces écarts s'analysent comme suit :

- une prise en compte immédiate de charges de retraites différées d'un montant de (92,2) millions d'euros avant impôt, qui proviennent principalement de la zone Amérique du Nord et de l'Espagne,
- la comptabilisation de 199,4 millions d'euros de provisions afin de couvrir les déficits de financement déterminés sur la base d'hypothèses actualisées. Ces déficits concernent essentiellement la zone Amérique du Nord et l'Allemagne.

Après prise en compte d'un impôt différé actif de 112,7 millions d'euros, ces retraitements ont un impact de (178,9) millions d'euros sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.

4.2. IAS 16 - Immobilisations corporelles

En millions d'euros	Bilan d'ouverture 2004	Bilan de clôture 2004
Immobilisations corporelles	417,1	414,9
Titres mis en équivalence		
Impôts différés actif		
Total actifs non courants	417,1	414,9
Total actif	417,1	414,9
Réserves	263,3	259,5
Résultat de l'exercice		0,6
Intérêts minoritaires	14,7	13,8
Capitaux propres	278,0	273,9
Provisions et engagements de retraites	(10,8)	(10,8)
Impôts différés passif	149,9	151,8
Total passifs non courants	139,1	141,0
Total passif	417,1	414,9

En millions d'euros	Résultat de l'exercice 2004
Dotation aux amortissements	0,9
Résultat opérationnel courant	0,9
Impôt	(0,3)
Résultat net	0,6

L'allongement des durées d'utilisation attendues de certains actifs a amené le Groupe à modifier les durées d'amortissement de ces biens avec une application rétroactive à la date d'acquisition. Ces modifications synthétisées dans le tableau ci-dessous augmentent la valeur nette des immobilisations de 450 millions d'euros. Après constatation des impôts différés, les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 se trouvent augmentés de 291 millions d'euros.

Durées d'amortissement	Principes Comptables Français	IFRS
Unités de production de gaz reliées à un réseau de canalisations	15 ans	20 ans
Canalisations (réseaux)	25 ans	30 ans
Unités de production de gaz liquides	15 ans	20 ans
Réservoirs de stockage de gaz liquides	10 ans	20 ans

L'approche par composants qui conduit à accélérer l'amortissement de certains sous-ensembles d'actifs amène à constater une diminution de 33 millions d'euros des immobilisations (incluant 11 millions d'euros au titre du traitement comme composant des coûts de grandes révisions des unités de cogénération) et un impact sur les capitaux propres après impôts de (13) millions d'euros.



4.3. IAS 19 - Avantages au personnel

En millions d'euros	Bilan d'ouverture 2004	Bilan de clôture 2004
Impôts différés actif	217,0	217,3
Total actifs non courants	217,0	217,3
Total actif	217,0	217,3
Réserves	(403,0)	(403,0)
Résultat de l'exercice		(0,5)
Capitaux propres	(403,0)	(403,5)
Provisions et engagements de retraites	620,0	620,8
Total passifs non courants	620,0	620,8
Total passif	217,0	217,3

En millions d'euros	Résultat de l'exercice 2004
Charges de personnel	(0,8)
Résultat opérationnel courant	(0,8)
Charge d'impôt	0,3
Résultat net	(0,5)

Air Liquide et certaines filiales françaises accordent aux anciens salariés retraités et à certains salariés actifs un complément de ressources en sus des régimes normaux de retraites, l'ensemble étant défini par rapport au dernier salaire. Ces régimes sont fermés. Les sommes allouées annuellement au titre de ces compléments ne peuvent pas dépasser des pourcentages de la masse salariale ou, dans certains cas, du bénéfice avant impôt des sociétés concernées.

En raison de l'existence de ces butoirs, il avait été considéré que le dispositif avait la nature d'un régime à cotisations définies impliquant la comptabilisation en charges des allocations au fur et à mesure de leur versement, les engagements n'ayant pas pour les sociétés un caractère continu et stable.

La norme IAS19 « Avantages au personnel » définit très précisément et restrictivement les régimes à cotisations définies et indique que tout régime ne respectant pas intégralement les conditions imposées est, par défaut, un régime à prestations définies.

En conséquence, la définition restrictive donnée aux régimes à cotisations définies impose à Air Liquide de comptabiliser le dispositif de complément de retraites comme un régime à prestations définies malgré l'existence des butoirs qui limitent les engagements de la Société.

Cette requalification amène la constatation d'une provision au titre des engagements futurs. L'existence des butoirs limitant ces engagements crée une incertitude quant à l'évaluation des montants qui seront effectivement payés aux retraités.

Compte-tenu des difficultés à apprécier les effets de ces butoirs, il a été décidé de comptabiliser une provision correspondant à la valeur actuarielle des sommes qui seront accordées aux retraités jusqu'à la disparition du régime, hors impact éventuel des butoirs.

La provision complémentaire relative à ces « régimes chapeau » comptabilisée dans les comptes au 1^{er} janvier 2004 est de 620 millions d'euros. Après prise en compte des impôts différés, les capitaux propres sont en conséquence réduits de (403) millions d'euros.

Cette requalification est sans impact significatif sur le résultat 2004.

4.4. IAS 36 - Dépréciations d'actifs

En millions d'euros	Bilan d'ouverture 2004	Bilan de clôture 2004
Immobilisations corporelles	(35,2)	(33,1)
Impôts différés actif	11,3	11,4
Total actifs non courants	(23,9)	(21,7)
Total actif	(23,9)	(21,7)
Réserves	(23,9)	(21,7)
Capitaux propres	(23,9)	(21,7)
Total passif	(23,9)	(21,7)

A la différence des principes comptables français, la norme IAS36 impose une actualisation des flux de trésorerie futurs pour déterminer la valeur d'utilité des actifs. Cette obligation d'actualisation a pour effet de fixer la valeur d'utilité de 5 sites industriels du Groupe (sur plusieurs centaines) situés en Amérique du Nord, au Brésil et en Europe, à un montant inférieur à leur valeur nette comptable. La dépréciation de valeur qui en découle s'élève à (35,2) millions d'euros avant impôt, soit un impact sur les capitaux propres d'ouverture après impôt de (23,9) millions d'euros.

4.5. IAS 37 - Provisions, passifs et actifs éventuels

En millions d'euros	Bilan	Bilan
	d'ouverture	de clôture
	2004	2004
Immobilisations corporelles	60,1	60,1
Impôts différés actif	7,5	7,5
Total actifs non courants	67,6	67,6
Total actif	67,6	67,6
Réserves	(12,4)	(12,4)
Résultat de l'exercice		(1,3)
Capitaux propres	(12,4)	(13,7)
Provisions et engagements de retraites	80,0	81,3
Total passifs non courants	80,0	81,3
Total passif	67,6	67,6

En millions d'euros	Résultat de l'exercice 2004
Autres produits et charges d'exploitation	(0,8)
Résultat opérationnel courant	(0,8)
Autres produits et charges financiers	(1,2)
Charge d'impôt	0,7
Résultat net	(1,3)

Les coûts de démantèlement, d'enlèvement ou de remise en état du site sur lequel un actif est situé doivent être intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations et amortis, en contrepartie de l'obligation encourue constatée sous forme de provision.

Cette disposition concerne les réservoirs de gaz liquide, les on-sites et les unités de production situés sur les terrains appartenant à un tiers (généralement le client).

La reconnaissance de ces coûts futurs de démontage et de démantèlement amène à constituer une provision complémentaire de 80 millions d'euros après actualisation, par contrepartie d'un actif corporel.

L'amortissement cumulé au 1^{er} janvier 2004 de cet actif génère un impact sur les capitaux propres d'ouverture après constatation des impôts différés correspondants de (12,4) millions d'euros.

L'effet de l'actualisation comptabilisé en charge financière est de (1,2) million d'euros avant impôt pour l'exercice 2004.

4.6. IAS 38 - Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	Bilan	Bilan
	d'ouverture	de clôture
	2004	2004
Immobilisations incorporelles	(54,6)	(39,2)
Impôts différés actif	13,8	8,4
Total actifs non courants	(40,8)	(30,8)
Total actif	(40,8)	(30,8)
Réserves	(34,6)	(36,8)
Résultat de l'exercice		10,3
Intérêts minoritaires	(0,5)	(0,5)
Capitaux propres	(35,1)	(27,0)
Provisions et engagements de retraites	(5,7)	(3,8)
Total passifs non courants	(5,7)	(3,8)
Total passif	(40,8)	(30,8)

En millions d'euros	Résultat de l'exercice 2004
Dotation aux amortissements	15,0
Autres produits et charges d'exploitation	0,6
Résultat opérationnel courant	15,6
Charge d'impôt	(5,3)
Résultat net	10,3

Certains frais d'établissement et les charges différées constatés en conformité avec les principes comptables français ne répondent ni à la définition ni aux conditions de comptabilisation des immobilisations incorporelles selon les normes IFRS et ont été annulés pour un montant de 54,6 millions d'euros.

L'impact sur les capitaux propres d'ouverture est de (35,1) millions d'euros après impôts.

L'annulation de ces actifs incorporels conduit à une reprise des amortissements correspondants de 15 millions d'euros, soit un effet sur le résultat après impôt de 10,3 millions d'euros, au titre de l'exercice 2004.



4.7. IAS 17 - Contrats de location

En millions d'euros	Bilan d'ouverture 2004	Bilan de clôture 2004
Immobilisations corporelles	35,7	34,5
Impôts différés actif	3,7	3,0
Total actifs non courants	39,4	37,5
Total actif	39,4	37,5
Capitaux propres	(8,1)	(8,0)
Dettes financières non courantes	27,5	22,8
Total passifs non courants	27,5	22,8
Dettes financières courantes	20,0	22,7
Total passifs courants	20,0	22,7
Total passif	39,4	37,5

Certains contrats de location sont reclassés en contrats de location financement du fait de la substance du contrat. Il s'agit essentiellement de contrats de location d'actifs immobiliers, de matériels informatiques et de matériels de transport. Il en résulte une augmentation des immobilisations de 35,7 millions d'euros et une hausse de la dette correspondante de 47,5 millions d'euros. L'impact sur les capitaux propres après impôts est de (8,1) millions d'euros au 1^{er} janvier 2004.

4.8. IAS 11 - Contrats de construction

En millions d'euros	Bilan d'ouverture 2004	Bilan de clôture 2004
Impôts différés actif	1,1	2,0
Total actifs non courants	1,1	2,0
Stocks et en-cours	(3,2)	(5,8)
Total actifs courants	(3,2)	(5,8)
Total actif	(2,1)	(3,8)
Réserves	(2,1)	(2,1)
Résultat de l'exercice		(1,7)
Capitaux propres	(2,1)	(3,8)
Total passif	(2,1)	(3,8)

En millions d'euros	Résultat de l'exercice 2004
Chiffre d'affaires	52,2
Achats (variation des stocks incluse)	(51,2)
Autres produits et charges opérationnels	(3,6)
Résultat opérationnel courant	(2,6)
Charge d'impôt	0,9
Résultat net	(1,7)

Les contrats des activités Ingénierie et Construction, comptabilisés en principes comptables français à l'achèvement sont désormais comptabilisés en IFRS selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Certains coûts de devis pour affaires non signées à la clôture de l'exercice étaient comptabilisés en travaux en cours en principes comptables français. Ils sont immédiatement constatés en charges en IFRS. L'impact sur la situation nette d'ouverture est de (2,1) millions d'euros.

La reconnaissance de la marge à l'avancement ainsi que la comptabilisation immédiate des coûts des devis en charge pour les affaires non signées à la clôture génèrent un impact sur le résultat 2004 de (1,7) million d'euros.

4.9. IFRS 3 - Regroupements d'entreprises

En millions d'euros	Bilan d'ouverture 2004	Bilan de clôture 2004
Survaleurs		0,8
Total actifs non courants		0,8
Total actif		0,8
Résultat de l'exercice		0,8
Capitaux propres		0,8

En millions d'euros	Résultat de l'exercice 2004
Dotations aux amortissements	67,7
Autres produits et charges opérationnels	(107,5)
Résultat opérationnel	(39,8)
Charge d'impôt	40,6
Résultat net	0,8

En application d'IFRS3, les survaleurs ne sont plus amorties mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur. En conséquence, les dotations aux amortissements comptabilisées selon les normes françaises ont été annulées pour 67,7 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Par ailleurs, les coûts de restructuration relatifs à l'acquisition des activités de Messer qui étaient inclus dans la survaleur en principes comptables français en 2004 doivent être comptabilisés en charges en IFRS. Ils correspondent à une charge de 107,5 millions d'euros avant impôt, soit 66,9 millions d'euros après impôt, à la clôture de l'exercice 2004.

4.10. Autres retraitements

Les autres retraitements IFRS concernent :

a/ L'application de IFRS2 « Paiements en actions et assimilés » pour les plans d'options de souscription d'actions attribués aux dirigeants et aux salariés à compter du 7 novembre 2002. L'impact sur la situation nette au 1^{er} janvier 2004 est nul. L'impact sur le résultat 2004 est de (2,5) millions d'euros.

b/ La constatation d'impôts différés passifs non reconnus en principes comptables français et la prise en compte des changements de taux d'impôt intervenus en France en 2004 sur les retraitements IFRS impactent la situation nette au 1^{er} janvier 2004 de (22,3) millions d'euros et impactent le résultat 2004 de (6,1) millions d'euros.

Il a également été procédé à une décompensation des impôts différés actifs et passifs en application des nouvelles normes IFRS. Cette décompensation aboutit à la constatation d'un impôt différé actif de 350 millions d'euros.

c/ Le changement de monnaie fonctionnelle des filiales au Brésil et au Chili en application d'IAS21 (impact sur la situation nette d'ouverture 2004 de (23,9) millions d'euros, impact sur le résultat 2004 de 3,7 millions d'euros).

■ 5. Retraitements et reclassements effectués sur les tableaux des flux de trésorerie de clôture 2004

Les impacts sur la capacité d'autofinancement résultent des contrats de location financement (IAS17), de l'activité Ingénierie et Construction (IAS11) et du changement de monnaie fonctionnelle au Brésil et au Chili (IAS21).

Les impacts sur le besoin en fonds de roulement s'expliquent essentiellement par l'activité Ingénierie et Construction (IAS11),

Les impacts sur les paiements sur investissements résultent des locations financement (IAS17) et de l'activité Ingénierie et Construction (IAS11).

L'impact sur l'endettement net résulte de la capitalisation des contrats de location financement (IAS17).

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société L'Air Liquide S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les principes décrits dans la note 4.5.a de l'annexe aux comptes consolidés relative aux méthodes d'évaluation. Nous avons revu le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que les hypothèses utilisées pour les effectuer.
- Nous avons examiné les modalités de constitution des provisions pour risques et charges, en particulier l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques. Nous nous sommes assurés que ces provisions sont constituées conformément aux principes décrits dans les notes 4.11.a et 4.11.b de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 16 mars 2006

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD
Frédéric ALLILAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Olivier BREILLOT

Comptes

sociaux

Sommaire

Bilan	166
Compte de résultat	168
Annexe	170
Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille	186
Rapport général des commissaires aux comptes	188
Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	189

Bilan

Exercice clos le 31 décembre

En millions d'euros	Au 31 décembre 2004	Montant brut	Au 31 décembre 2005	
	Montant net		Amortissements et dépréciations	Montant net
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	14,8	188,9	125,2	63,7
Immobilisations corporelles				
Terrains	24,1	36,9	12,8	24,1
Ensembles immobiliers - Complément de valeur résultant de la réévaluation		2,1	2,1	
Constructions	26,9	79,9	49,1	30,8
Installations techniques, matériels et outillages industriels	41,9	279,3	201,0	78,3
Emballages commerciaux récupérables	0,3	0,5	0,2	0,3
Autres immobilisations corporelles	14,9	56,6	39,5	17,1
Immobilisations corporelles en cours	14,4	11,8		11,8
Avances et acomptes	1,0	1,2		1,2
	123,5	468,3	304,7	163,6
Immobilisations financières				
Participations	7 064,2	6 645,4	48,7	6 596,7
Créances rattachées à des participations	1,7	1,2		1,2
Autres titres immobilisés	166,4	88,0	12,5	75,5
Prêts	9,1	3,1		3,1
Autres immobilisations financières	2,2	2,5		2,5
	7 243,6	6 740,2	61,2	6 679,0
Total immobilisations	7 381,9	7 397,4	491,1	6 906,3
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	8,2	8,7		8,7
En-cours de production	17,0	11,1	1,9	9,2
Produits intermédiaires et finis	37,7	41,2	3,1	38,1
	62,9	61,0	5,0	56,0
Avances et acomptes versés sur commandes	47,5	32,7		32,7
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	422,0	393,3	16,1	377,2
Créances sociétés affiliées et autres	581,3	685,0	1,8	683,2
	1 003,3	1 078,3	17,9	1 060,4
Banques, chèques postaux, caisses	7,8	8,8		8,8
Comptes de régularisation actif	5,6	3,7		3,7
	1 127,1	1 184,5	22,9	1 161,6
Charges à répartir sur plusieurs exercices	122,2	1,7		1,7
Primes de remboursement des obligations	2,5	2,1		2,1
Écarts de conversion actif	0,4			
Total de l'actif	8 634,1	8 585,7	514,0	8 071,7



En millions d'euros	Au 31 décembre 2004	Au 31 décembre 2005	
	Avant approbation des comptes	Avant approbation des comptes	Après approbation des comptes
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	1 201,0	1 204,9	1 204,9
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	76,6	147,4	147,4
Ecarts de réévaluation	25,7	25,5	25,5
Réserves :			
• Réserve légale	110,9	120,1	120,5
• Réserves réglementées	350,6	307,8	307,8
• Réserve générale	71,3	29,0	29,0
• Réserve pour éventualités diverses	69,5	69,5	69,5
• Fonds d'amortissement	2,3	2,3	2,3
• Réserve de change	7,7	7,7	7,7
Report à nouveau	731,8	694,4	859,0
Résultat de l'exercice	383,9	597,1	
Sous-total			2 773,6
Amortissements dérogatoires	9,5	49,1	49,1
Autres provisions réglementées	0,2	0,2	0,2
	3 041,0	3 255,0	2 822,9
Provisions			
Provisions pour risques	59,6	70,6	70,6
Provisions pour charges	2,8	25,0	25,0
	62,4	95,6	95,6
Dettes			
Autres emprunts obligataires	1 000,0	1 000,0	1 000,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 129,1	923,7	923,7
Emprunts et dettes financières divers	45,7	45,0	45,0
Avances et dépôts reçus des clients	109,8	95,5	95,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	274,7	248,7	248,7
Dettes fiscales et sociales	117,7	202,5	202,5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4,6	5,0	5,0
Dettes auprès de sociétés affiliées et autres	1 818,5	2 170,0	2 170,0
Dividendes			432,1
Comptes de régularisation passif	30,4	30,7	30,7
	5 530,5	4 721,1	5 153,2
Écarts de conversion passif	0,2		
Total du passif	8 634,1	8 071,7	8 071,7

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre

En millions d'euros	2004	2005
Produits d'exploitation		
Production vendue :		
• Biens	992,4	1 053,3
• Services et activités annexes	355,2	406,8
Montant net du chiffre d'affaires	1 347,6	1 460,1
Production stockée	1,9	(8,8)
Production immobilisée	4,3	30,1
Subventions d'exploitation	1,2	0,7
Reprises sur dépréciations et provisions	21,4	13,6
Transferts de charges	114,9	4,0
Autres produits	143,8	162,9
Sous-total	287,5	202,5
Total I	1 635,1	1 662,6
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	155,1	173,4
Variation de stocks	(1,1)	0,7
Autres achats	357,3	376,8
Charges externes	530,1	494,8
Impôts, taxes et versements assimilés	31,1	28,9
Salaires, traitements et provisions pour congés payés	225,5	238,0
Charges sociales	163,6	169,6
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
• Sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	58,9	45,3
• Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	10,9	8,2
Dotations aux provisions	6,0	1,8
Autres charges	7,4	10,9
Total II	1 544,8	1 548,4
Résultat d'exploitation (I-II)	90,3	114,2



En millions d'euros	2004	2005
Produits financiers		
De participations	433,1	525,2
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	11,7	11,3
Autres intérêts et produits assimilés	0,1	
Reprises sur dépréciations et provisions	0,8	0,4
Différences positives de change	2,5	1,9
Total III	448,2	538,8
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,7	0,7
Intérêts et charges assimilées	127,4	157,3
Différences négatives de change	1,7	2,4
Total IV	129,8	160,4
Résultat financier (III-IV)	318,4	378,4
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	408,7	492,6
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	103,5	9,8
Sur opérations en capital	229,2	297,8
Reprises sur dépréciations et provisions	4,3	3,8
Total V	337,0	311,4
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	39,7	3,2
Sur opérations en capital	228,8	111,8
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	81,3	56,4
Total VI	349,8	171,4
Résultat exceptionnel (V-VI)	(12,8)	140,0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	2,0	1,7
Impôts sur les bénéfices	10,0	33,8
Bénéfice net	383,9	597,1
Dont plus-values extraordinaires		155,8

■ Note préliminaire : nouvelles règles comptables

L'adoption des nouvelles normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) / IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standard Board), telles qu'adoptées par l'Union Européenne (règlement CE 1606/2002 du 19 juillet 2002) impose l'établissement des comptes consolidés en conformité avec ces principes, les états membres de l'Union ayant par ailleurs la faculté d'étendre cette obligation aux comptes sociaux des entreprises faisant appel public à l'épargne.

La France n'a pas ouvert cette option pour les comptes sociaux, mais a entrepris une modernisation du Plan Comptable Général fondée sur les normes comptables internationales.

Les comptes sociaux de L'Air Liquide S.A. de l'exercice 2005, ont ainsi été établis selon les nouvelles règles comptables applicables aux comptes sociaux à compter du 1^{er} janvier 2005, précisées par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-10 du 12 décembre 2002, n° 2003-07 du 12 décembre 2003 et n° 2004-06 du 23 novembre 2004 portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs.

Sur le plan fiscal, la Direction Générale des Impôts a publié l'instruction administrative 4 A-13-05 n° 213 du 30 décembre 2005 commentant l'ensemble des adaptations fiscales et précisant les modalités d'articulation entre les nouvelles normes comptables en matière d'actifs et les règles fiscales.

L'application de ces nouvelles règles a entraîné les conséquences suivantes :

Amortissement des immobilisations

Le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-10 du 12 décembre 2002 modifie les modalités de dépréciation des actifs en retenant la durée réelle d'utilisation des biens, telles qu'appliquées pour l'établissement des comptes consolidés, en lieu et place des durées d'usage retenues jusqu'alors dans les comptes sociaux.

Les changements principaux concernent :

- Unités de production : 20 ans au lieu de 10 ans
- Canalisations : 30 ans (ou durée du contrat) au lieu de 10 ans

L'allongement de certaines cadences d'amortissement a conduit à calculer rétroactivement l'amortissement pour dépréciation à la date du 1^{er} janvier 2005. L'écart résultant de ce recalcul, soit un montant de 42,4 millions d'euros, a été transféré de l'actif du bilan dans le poste amortissements dérogatoires compris dans les capitaux propres.

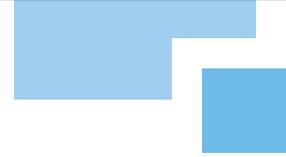
Sur le plan fiscal, ces changements de durées d'amortissement pour dépréciation sont sans impact, les durées d'usage étant conservées.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les dépenses qui pouvaient antérieurement être comptabilisées en charges différées ou en charges à étaler, portées à l'actif du bilan dans le poste charges à répartir sur plusieurs exercices, doivent être inscrites immédiatement en charges. Elles peuvent toutefois être enregistrées en immobilisations si elles répondent aux critères cumulés de définition et de comptabilisation des actifs.

Cette nouvelle définition a conduit la Société à procéder aux transferts suivants :

- reclassement en immobilisations incorporelles de la valeur nette comptable des coûts de développement de certains projets informatiques, classés auparavant dans la rubrique charges à répartir sur plusieurs exercices du bilan, pour un montant de 52,6 millions d'euros,
- reclassement en capitaux propres (report à nouveau) des frais engagés au cours de l'exercice 2004 dans le cadre de l'acquisition des activités du groupe Messer, classés auparavant dans la rubrique charges à répartir sur plusieurs exercices du bilan, pour un montant de 66,3 millions d'euros.



■ Règles et méthodes comptables

1. Principes généraux

Le bilan et le compte de résultat de la société L'Air Liquide S.A. sont établis conformément au Plan Comptable Général et au Code de Commerce, en faisant notamment application des nouvelles règles comptables précisées par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-10 du 12 décembre 2002 et n° 2004-06 du 23 novembre 2004 portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs.

2. Actifs immobilisés

a/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles générées en interne représentent principalement les coûts de développement des systèmes de gestion de l'information. Ils sont capitalisés uniquement s'ils génèrent des avantages économiques futurs probables. Sont capitalisés les coûts internes et externes qui correspondent à la conception détaillée de l'application, à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique destinée à l'utilisation interne ou externe.

Les coûts des mises à jour importantes et améliorations sont ajoutés au coût initial de l'actif s'ils répondent de manière séparée aux critères de capitalisation.

Les autres actifs incorporels incluent des actifs incorporels acquis séparément tels que des logiciels, des licences, certains fonds de commerce, des droits de propriété intellectuelle. Ils sont évalués à leur prix d'acquisition.

Tous les actifs incorporels sont amortis linéairement selon leur durée d'utilité. Les systèmes de gestion de l'information sont généralement amortis sur 5 ans.

b/ Immobilisations corporelles

Les terrains, immeubles et équipements sont comptabilisés à leur coût de revient historique à l'exception des immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée à cette date, selon les dispositions de la loi 76-1232 du 29 décembre 1976. Le coût de revient exclut tous frais financiers intercalaires.

Lorsque cela est approprié, les coûts de démontage et de démantèlement d'un actif sont inclus dans le coût initial de l'actif et une provision est comptabilisée en contrepartie.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilité estimée :

- immeubles : 20 ans,
- bouteilles : 10 à 20 ans,
- unités de production : 15 à 20 ans,
- réseau de canalisations : 15 à 35 ans,
- autres équipements : 5 à 15 ans.

Les terrains ne sont pas amortis.

c/ Dépréciation des actifs incorporels et corporels

La société détermine à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes notables de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente (juste valeur nette) et la valeur d'utilité.

L'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectue généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif. Les modalités d'évaluation des flux de trésorerie sont similaires à celles utilisées lors de la décision d'investissement.

Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

d/ Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés pour leur valeur d'origine à la date d'entrée, à l'exception de ceux ayant donné lieu à la réévaluation prévue par la loi 76-1232 du 29 décembre 1976. Les frais d'acquisition de titres, non représentatifs d'une valeur vénale, sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation (valeur de rendement, valeur d'actif net) est inférieure à la valeur brute, une dépréciation de cette valeur est constituée du montant de la différence.

e/ Autres titres immobilisés

Lorsque la Société rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions d'autocontrôle et figurent dans les autres titres immobilisés. Les résultats des cessions d'actions d'autocontrôle contribuent au résultat de l'exercice.

3. Stocks et en-cours

Les matières, les fournitures et les produits achetés sont principalement valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les en-cours et les produits finis sont valorisés au coût de production réel calculé à partir d'un coût standard corrigé des écarts de coûts annuels. Le coût de production incorpore les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est comptabilisée pour les stocks et en-cours dont la valeur de réalisation estimée est inférieure au coût de revient.

En ce qui concerne les dépenses d'études et de recherches effectuées dans le cadre des contrats signés avec l'Etat ou des tiers, la part qui restera à la charge de la Société donne lieu à dépréciation à la clôture de l'exercice.

4. Clients et autres actifs d'exploitation

Les clients et autres actifs d'exploitation courants sont évalués à leur coût historique diminué des provisions.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

5. Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations à l'exception des opérations couvertes à terme constatées au taux de couverture.

A la clôture de l'exercice, les différences résultant de la conversion des créances et des dettes, non couvertes à terme et libellées en devises étrangères, au cours de clôture, sont inscrites à des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (« Ecart de conversion »).

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

6. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

7. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société applique la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires à compter du 1^{er} janvier 2005.

La Société offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies,
- par des régimes dits à prestations définies.

Les régimes dits à cotisations définies, sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières. L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraité (engagement dit de moyen). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations définies, sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit de résultat). Les régimes à prestations définies peuvent :

- soit être financés par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus,
- soit être gérés de manière interne.



Dans la Société coexistent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs actuariels prennent principalement en compte des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel, de date de départ à la retraite, et d'évolution prévisible de la rémunération, et de l'espérance de vie, d'inflation, ainsi qu'un taux d'actualisation approprié (4,25 % au 31 décembre 2005).

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de placement des marchés, à l'ouverture de l'exercice sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Conformément à l'option ouverte par la recommandation CRC 2003-R01, la société a figé ses pratiques antérieures : les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière et médailles du travail sont provisionnés alors que les engagements de retraite relatifs aux régimes à prestations définies ne sont pas provisionnés et sont détaillés dans les notes annexes.

8. Reconnaissance des revenus

a/ Ventes de biens et services

Les revenus provenant des ventes de biens et services sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

b/ Contrats d'ingénierie et de construction

Les produits des contrats de construction, leurs coûts associés et la marge sont comptabilisés à l'achèvement.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur aux produits, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

9. Intégration fiscale

L'Air Liquide S.A. forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Chaque société calcule sa provision pour impôts comme si elle était imposée séparément. L'Air Liquide S.A., en tant que tête du groupe, enregistre en charge, l'impôt correspondant à ses résultats propres et constate en compte d'impôt à payer, l'incidence des retraitements et des neutralisations effectués dans le cadre de la détermination du résultat fiscal d'ensemble ainsi que les décalages de paiement d'impôt relatifs aux sociétés déficitaires.

10. Frais de recherche et développement

Les coûts de développement peuvent être immobilisés si et seulement si ils répondent aux critères restrictifs suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée,
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet,
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à la Société.

Il est considéré que les conditions requises par les règles comptables pour la capitalisation des coûts de développement ne sont pas réunies, car les travaux réalisés ne se concrétisent pas systématiquement par l'achèvement d'un actif incorporel destiné à être utilisé ou vendu spécifiquement.

En conséquence, les coûts de développement encourus dans le cadre de ces projets de recherche et de développement d'innovation sont comptabilisés en charge dans l'exercice où ils sont encourus.

Notes d'information relatives aux comptes annuels

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Valeurs brutes 31 décembre 2004	Nouvelles règles au 1 ^{er} janvier 2005	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes 31 décembre 2005
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences	67,5		1,2	(0,4)	68,3
Autres immobilisations incorporelles	14,8	80,9	25,9	(1,0)	120,6
Total	82,3	80,9	27,1	(1,4)	188,9
Immobilisations corporelles					
Terrains	36,2		3,1	(2,4)	36,9
Ensembles immobiliers				(0,1)	2,1
Complément de valeur résultant de la réévaluation	2,2				
Constructions	74,3		8,5	(2,9)	79,9
Installations techniques, matériels et outillages industriels	275,0	0,5	9,5	(5,7)	279,3
Emballages commerciaux récupérables	0,5				0,5
Autres immobilisations corporelles	52,2		7,7	(3,3)	56,6
Immobilisations corporelles en cours	14,4		15,1	(17,7)	11,8
Avances et acomptes	1,0		0,7	(0,5)	1,2
Total	455,8	0,5	44,6	(32,6)	468,3

La variation des amortissements et dépréciations s'analyse comme suit :

En millions d'euros	Amortissements et dépréciations 31 décembre 2004	Nouvelles règles au 1 ^{er} janvier 2005	Dotations aux amortissements	Diminutions cessions rebut	Dépréciations dotations (reprises)	Amortissements et dépréciations 31 décembre 2005
Immobilisations incorporelles	67,5	27,9	21,3	(1,0)	9,5	125,2
Immobilisations corporelles	332,3	(42,0)	23,9	(9,5)		304,7
Total	399,8	(14,1)	45,2	(10,5)	9,5	429,9

Notes :

1) Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes augmentent de 89,0 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement liée à la 1^{re} application, en 2005, des nouvelles règles comptables portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs.

Ces nouvelles règles se traduisent principalement par :

- le transfert d'un montant de 52,6 millions d'euros du poste charges à répartir sur plusieurs exercices en immobilisations incorporelles brutes et amortissements pour respectivement 80,9 et (28,3) millions d'euros correspondant à des coûts de développement de projets informatiques.,
- le reclassement pour 42,4 millions d'euros d'amortissements linéaires vers le poste amortissements dérogatoires pour le montant cumulé au 1^{er} janvier 2005, résultant de l'allongement de certaines durées d'amortissement.

2) La dotation aux amortissements comptabilisée au titre de l'exercice 2005 s'élève à 45,2 millions d'euros.

Au titre des cessions et des mises hors service, (10,5) millions d'euros d'amortissements pour dépréciation cumulés ont été repris.

Une dépréciation de 9,5 millions d'euros a été constatée sur les projets informatiques.

L'allongement des durées d'amortissement n'entraîne aucun impact fiscal, les durées d'usage étant inchangées.



2. Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Valeurs brutes 1 ^{er} janvier 2005	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes 31 décembre 2005
Participations				
Sociétés exploitant en France	4 609,0	148,1	(3,7)	4 753,4
Sociétés exploitant hors de France	2 492,0		(600,0)	1 892,0
Total	7 101,0	148,1	(603,7)	6 645,4
Créances rattachées à des participations	1,7		(0,5)	1,2
Autres titres immobilisés	178,9	59,8	(150,7)	88,0
Prêts	9,1	0,3	(6,3)	3,1
Autres	2,2	0,6	(0,3)	2,5
Total	7 292,9	208,8	(761,5)	6 740,2

Notes :

1) L'augmentation des participations de la Société dans les sociétés françaises s'explique principalement par :

- la valeur des actions acquises de la société d'Oxygène et Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO) dans le cadre de l'offre publique simplifiée pour un montant de 147,4 millions d'euros, (prix proposé aux actionnaires de la SOAEO).
- l'achat de titres de la filiale Cryolor pour 0,4 million d'euros.

2) La diminution des participations dans les sociétés exploitant en France est due essentiellement :

- à la dissolution sans liquidation des sociétés SEPAL (1,9) million d'euros et Hysynco International (0,9) million d'euros,
- à la cession des titres de la société Séchillienne-Sidec pour (0,9) million d'euros.

3) La diminution des participations dans les sociétés exploitant hors de France est due à la réduction de capital (600 millions d'euros) de la société Air Liquide Industriegase GmbH & Co KG.

4) La variation des autres titres immobilisés correspond pour l'essentiel :

- à l'acquisition d'actions de la Société détenues en propre conformément à la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005 pour 59,8 millions d'euros et d'autre part à l'annulation de ces actions conformément à la treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004 pour un montant de (45,7) millions d'euros,
- à l'échange d'actions de la société Air Liquide détenues en propre pour des titres de la société d'Oxygène et Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO) dans le cadre de l'offre publique simplifiée pour (101,8) millions d'euros,
- à la vente de titres de la société Marais Participations pour (3,2) millions d'euros.

En application des dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, il convient de noter que la Société a procédé au cours de l'exercice 2005 aux opérations suivantes :

- acquisition d'actions de la société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient, détenue à 13,22 %, dans le cadre de l'offre publique simplifiée,
- cession de la société Séchillienne-Sidec détenue à 39,45 %,
- dissolution sans liquidation de la société Hysynco International détenue à 100 %,
- dissolution sans liquidation de la société SEPAL détenue à 100 %,
- cession de la société Air Liquide Environnement (devenue Air Liquide Russie) détenue à 99,84 %, à Air Liquide International,
- création de la société Air Liquide Expansion détenue à 99,88 %,
- création de la société Air Liquide Exploitation détenue à 99,88 %,
- création de la société Air Liquide Management détenue à 99,88 %,
- création de la société Air Liquide Marketing détenue à 99,88 %,
- suite à l'augmentation de capital d'Air Liquide Trading (devenue Cryopal), rémunérant un apport partiel d'actif de Taema, la participation dans cette société a diminué de 99,76 % à 1,24 %.

3. Capitaux propres

Au 31 décembre 2005, le capital est composé de 109 538 475 actions au nominal de 11 euros.

La fraction du capital social provenant de la réserve spéciale de réévaluation est de 71,4 millions d'euros.

En millions d'euros	Au 31 décembre 2004 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2004 (suivant décision A.G.M. du 11 mai 2005)	Autres variations	Au 31 décembre 2005 (avant affectation du résultat)
Capital ⁽¹⁾	1 201,0		3,9	1 204,9
Primes d'émission, de fusion ou d'apport ⁽¹⁾	76,6		70,8	147,4
Réserve spéciale de réévaluation	25,7		(0,2)	25,5
Réserves :				
. Réserve légale	110,9	9,2		120,1
. Réserves réglementées ⁽²⁾	350,6		(42,8)	307,8
. Réserve générale ⁽¹⁾	71,3		(42,3)	29,0
. Réserve pour éventualités diverses	69,5			69,5
. Fonds d'amortissement	2,3			2,3
. Réserve de change	7,7			7,7
Report à nouveau ⁽³⁾	731,8	(16,5)	(20,9)	694,4
Résultat de l'exercice	383,9	(383,9)	597,1	597,1
Amortissements dérogatoires ⁽⁴⁾	9,5		39,6	49,1
Autres provisions réglementées	0,2			0,2
Total	3 041,0	(391,2) ⁽⁵⁾	605,2	3 255,0

Notes :

(1) La variation des postes « Capital », « Primes d'émission, de fusion ou d'apport » et « Réserve générale » résulte des opérations suivantes :

- augmentations du capital de 7,8 millions d'euros se décomposant comme suit :

- augmentation de capital de 3,0 millions d'euros, résultant de la levée de 271 725 options de souscription,

- augmentation de capital de 4,8 millions d'euros, constatée par le Directoire du 12 décembre 2005 résultant de la souscription de 435 927 actions par les salariés. Le poste « Primes d'émission » a été augmenté des primes d'émission afférentes à ces augmentations de capital soit 70,8 millions d'euros.

- diminution du capital de (3,9) millions d'euros, décidée par le Directoire du 24 février 2005, par annulation de 350 000 actions propres.

Le poste « Réserve générale » a été réduit des primes d'émission afférentes à ces actions soit (41,8) millions d'euros.

(2) La variation des réserves réglementées correspond au transfert de la réserve spéciale des plus-values à long terme (42,8 millions d'euros) au poste report à nouveau en application des dispositions de la loi de finances rectificative pour 2004 portant sur la modification du régime des plus-values à long terme. Les réserves réglementées sont constituées principalement de la réserve des plus-values d'apport (305,9 millions d'euros).

(3) La variation du poste « Report à nouveau » comprend notamment le transfert de la réserve spéciale des plus-values à long terme pour 42,8 millions d'euros, le transfert d'une partie du poste charges à répartir sur plusieurs exercices au 1^{er} janvier 2005 pour (66,3) millions d'euros en application des nouvelles règles comptables portant sur les actifs, l'écart entre le montant du dividende majoré estimé et le montant du dividende majoré réellement payé et l'annulation du dividende relatif aux actions détenues en propre.

(4) La variation du poste amortissements dérogatoires s'explique à hauteur de 42,4 millions d'euros par le transfert de l'écart d'amortissement au 1^{er} janvier 2005 résultant de l'allongement de certaines durées d'amortissement.

(5) Montant distribué.



4. Dépréciations et provisions

Dépréciations

Les dépréciations sont comptabilisées lorsque la valeur d'inventaire des actifs concernés est inférieure à leur valeur d'entrée dans le patrimoine.

Elles s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2004	2005
Immobilisations incorporelles		9,5
Titres de participation	36,8	48,7
Autres titres immobilisés	12,5	12,5
Stocks et en-cours	7,7	5,0
Créances clients et comptes rattachés	16,1	16,1
Créances sociétés affiliées et autres	1,9	1,8
Total	75,0	93,6

La variation nette des dépréciations est représentée par des dotations pour 30,5 millions d'euros et des utilisations pour (5,5) millions d'euros et des annulations pour (6,4) millions d'euros.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2004	2005
Amortissements dérogatoires	9,5	49,1
Autres provisions spéciales constituées en franchise d'impôts	0,2	0,2
Total	9,7	49,3

La variation nette des amortissements dérogatoires est représentée par des reprises et annulations nettes pour (2,8) millions d'euros, effectuées dans le cadre des plans normaux d'amortissements.

L'application des nouvelles règles comptables sur les actifs a entraîné l'allongement de certaines durées d'amortissement. En conséquence, un reclassement des amortissements pour dépréciation, vers le poste amortissements dérogatoires a été effectué pour un montant de 42,4 millions d'euros.

Les mouvements comptabilisés en provisions réglementées ont eu pour conséquence d'augmenter le résultat net de l'exercice de 1,8 million d'euros. (2004 : augmentation du résultat net de 0,9 million d'euros).

Les possibilités fiscales ont été utilisées au maximum.

Provisions

Les provisions comprennent :

- a) des provisions pour risques et litiges à caractère industriel, fiscal et commercial,
- b) des provisions pour risques destinées à couvrir :
 - les droits acquis en matière d'indemnités de départ à la retraite,
 - les pertes probables à raison de risques sectoriels ou sur le lancement d'affaires nouvelles.
- c) des provisions pour charges de réorganisation et de médailles du travail.

Les provisions s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2004	2005
Provisions pour risques		
Provisions pour risques et litiges	28,9	32,6
Autres provisions pour risques	30,7	38,0
Total	59,6	70,6
Provisions pour charges	2,8	25,0
Total	62,4	95,6

La variation nette des provisions pour risques et charges est représentée par des dotations pour 35,9 millions d'euros, des utilisations et annulations pour (3,2) millions d'euros, la constitution conformément aux nouvelles règles comptables d'une provision pour démantèlement de 0,5 million d'euros.

La provision pour droits acquis en matière d'indemnités de départ à la retraite s'élève à 25,8 millions d'euros (2004 : 18,6 millions d'euros).

5. Echéances des créances, des dettes et des comptes de régularisation

Créances

En millions d'euros	2004	Montants bruts	2005	
	Montants bruts		Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1,7	1,2		1,2
Prêts	9,1	3,1	1,1	2,0
Autres immobilisations financières	2,2	2,5	2,0	0,5
Total	13,0	6,8	3,1	3,7
Créances clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	438,1	393,3	393,2	0,1
Créances sociétés affiliées et autres	583,2	685,0	629,6	55,4
Comptes de régularisation actif	5,6	3,7	3,7	
Total	1 026,9	1 082,0	1 026,5	55,5
Total général	1 039,9	1 088,8	1 029,6	59,2
(1) Dont effets à recevoir	7,4	7,1	7,1	

Dettes

En millions d'euros	2004	Montants bruts	2005		
	Montants bruts		Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et cinq ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires	1 000,0	1 000,0		500,0	500,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	2 129,1	923,7	18,7	832,5	72,5
Emprunts et dettes financières divers	45,7	45,0	26,2	18,8	
Avances et dépôts reçus des clients	109,8	95,5	58,3	22,3	14,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽²⁾	274,7	248,7	248,7		
Dettes fiscales et sociales	117,7	202,5	202,0	0,5	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽³⁾	4,6	5,0	5,0		
Dettes auprès de sociétés affiliées et autres	1 818,5	2 170,0	2 170,0		
Comptes de régularisation passif	30,4	30,7	30,7		
Total général	5 530,5	4 721,1	2 759,6	1 374,1	587,4
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	4,1	18,1	18,1		
(2) Dont effets à payer					
(3) Dont effets à payer sur immobilisations					



6. Produits à recevoir et charges à payer

En millions d'euros	2004	2005
Produits à recevoir		
Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :		
Créances clients et comptes rattachés	6,6	2,7
Créances sociétés affiliées et autres	9,0	13,4
Total	15,6	16,1
Charges à payer		
Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	0,9	1,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95,3	49,0
Dettes fiscales et sociales	48,8	43,9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,3	0,4
Dettes auprès de sociétés affiliées et autres	48,6	48,9
Total	193,9	143,2

7. Comptes de régularisation et charges à répartir

Les comptes de régularisation enregistrent les charges et les produits comptabilisés pendant l'exercice mais relatifs à un exercice ultérieur.

La diminution des charges à répartir, en raison des nouvelles règles comptables applicables au 1^{er} janvier 2005, concerne les coûts de développement de certains projets informatiques transférés en immobilisations incorporelles pour un montant net de (52,6) millions d'euros, ainsi que les frais engagés dans le cadre de l'acquisition des activités du groupe Messer transférés en report à nouveau pour (66,3) millions d'euros.

Seuls les frais d'émission des emprunts ont été maintenus en charges à répartir.

8. Etat des postes concernant des entreprises liées

En millions d'euros	2004		2005	
	Montants bruts	Dont entreprises liées	Montants bruts	Dont entreprises liées
Bilan				
Créances clients et comptes rattachés	438,1	81,9	393,3	57,4
Créances sociétés affiliées et autres	583,2	538,0	685,0	569,4
Emprunts et dettes financières divers	45,7	5,5	45,0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (y compris dettes sur immobilisations)	279,3	180,5	248,7	160,6
Dettes auprès de sociétés affiliées et autres	1 818,5	1 753,9	2 170,0	2 109,4
Compte de résultat				
Charges financières	129,8	55,9	160,4	114,4
Produits financiers	448,2	440,7	538,9	531,1

9. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2004	2005
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	0,8	0,8
Total	0,8	0,8
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties donnés	46,6	27,7
Redevances de crédit bail à payer	2,3	1,1
Au profit d'Air Liquide Finance et d'Air Liquide US LLC sur opérations réalisées	1 135,6	1 140,0
Total	1 184,5	1 168,8

Pour séparer les activités industrielles de l'activité de financement, L'Air Liquide S.A. a créé la société Air Liquide Finance, filiale française détenue à 100 %. Par ailleurs, Air Liquide Finance a créé la société détenue à 100 % Air Liquide US LLC, afin d'emprunter sur le marché américain.

En 2001, L'Air Liquide S.A. a apporté à Air Liquide Finance l'activité de financement et de gestion des risques de taux et de trésorerie du Groupe.

Dans la mesure où les sociétés Air Liquide Finance et Air Liquide US LLC ont pour seule activité le financement du Groupe, L'Air Liquide S.A. est amené à garantir les émissions faites par ces sociétés.

10. Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2004	2005
Répartition par secteur d'activité		
Gaz et Services	1 169,5	1 260,5
Ingénierie et Construction	178,1	199,6
Total	1 347,6	1 460,1
Répartition par zone géographique		
France	1 266,5	1 395,0
Etranger	81,1	65,1
Total	1 347,6	1 460,1

Le chiffre d'affaires total au 31 décembre 2005 est en hausse de 8,4 %.

Le chiffre d'affaires Gaz et Services est en augmentation de 7,8 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité Ingénierie et Construction, pris à l'achèvement des chantiers, est en hausse de 12,1 %, mais il varie d'un trimestre ou d'une année à l'autre en fonction des dates de facturation.

11. Transferts de charges

En 2005, les transferts de charges comprennent principalement un reclassement en résultat exceptionnel des dépenses engagées suite aux sinistres en regard de l'indemnité d'assurance perçue (2,8 millions d'euros).

En 2004, les transferts de charge incluaient principalement :

- le transfert en charges à répartir sur plusieurs exercices des frais engagés en 2004 lors de l'acquisition des activités du groupe Messer (70 millions d'euros) ainsi que le transfert en charges exceptionnelles de l'amortissement de ces charges à répartir (9,3 millions d'euros),
- le transfert en charges à répartir sur plusieurs exercices des coûts de développements de certains projets informatiques (30,2 millions d'euros),
- un reclassement en résultat exceptionnel des dépenses engagées suite aux sinistres en regard de l'indemnité d'assurance perçue (3 millions d'euros).

12. Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels de 2005 comprennent notamment :

- la plus-value constatée dans le cadre de la cession des titres Séchilienne-Sidec pour un montant de 161,3 millions d'euros,
- la plus-value résultant de l'échange des actions de L'Air Liquide S.A. détenues en propre au profit d'actions de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO) dans le cadre de l'offre publique simplifiée pour un montant de 24,4 millions d'euros,
- une provision pour réorganisation de l'activité clients industriels et la dépréciation exceptionnelle de projets informatiques (30,7 millions d'euros), un complément de provision pour indemnités de départ à la retraite (7,2 millions d'euros) et des provisions pour risques technologiques (5,3 millions d'euros).

En 2004, ils comprenaient pour l'essentiel :

- la reprise d'une dette liée au régime de l'intégration fiscale pour un montant de 50,6 millions d'euros,
- des provisions liées à des risques technologiques (20 millions d'euros) et l'amortissement exceptionnel de projets informatiques (35,9 millions d'euros).

13. Régimes de retraites et assimilés

Accord groupe de garantie de ressources

La Société et certaines filiales françaises appartenant au même accord groupe accordent :

Aux anciens salariés retraités (5 081 personnes au 31 décembre 2005) et aux salariés de plus de 45 ans ou de plus de 20 ans d'ancienneté au 1^{er} janvier 1996 (916 personnes au 31 décembre 2005), un complément de ressources en sus des régimes normaux de retraite, l'ensemble étant défini par rapport au dernier salaire. Ce régime a été fermé le 1^{er} février 1996. Les sommes allouées annuellement au titre de ces compléments ne peuvent pas dépasser 12 % de la masse salariale ou 12 % du bénéfice avant impôt des sociétés concernées. Ces pourcentages de 12 % seront réduits, à compter de 2010 en fonction de la diminution annuelle du nombre d'allocataires résultant de la fermeture du régime. La contribution de l'exercice dans les comptes de L'Air Liquide S.A. après refection aux filiales s'élève à 34,0 millions d'euros (2004 : 32,4 millions d'euros). Hors effet des butoirs, et jusqu'à

la disparition du régime, la valeur actuarielle des contributions annuelles accordées aux anciens salariés retraités au 31 décembre 2005 et aux salariés ayant droit s'élèverait à environ 699,9 millions d'euros (527,3 millions d'euros pour les retraités et 172,6 millions d'euros pour les actifs).

A hauteur de 10,9 millions d'euros, ce montant sera réalloué aux filiales de L'Air Liquide S.A. comprises dans le périmètre de l'accord groupe.

Régime externe de capitalisation

Aux autres salariés qui n'entrent pas dans le régime précédent (4 571 personnes au 31 décembre 2005), et qui justifient de plus d'un an d'ancienneté, le bénéfice d'un régime externe de capitalisation financé par des contributions de la Société et des salariés. Pour l'année 2005, les cotisations des sociétés s'élèvent à 5,2 millions d'euros (2004 : 5,5 millions d'euros).

Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les montants des engagements correspondants sont provisionnés respectivement pour un montant de 25,8 millions d'euros (net d'impôts) et 2,5 millions d'euros.

Détermination des hypothèses et méthodes actuarielles

Les montants calculés au titre de l'accord groupe de garantie de ressources, des indemnités de départ à la retraite et des médailles du travail, sont déterminés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de placement des marchés sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans la Société du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques.

Le taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements est basé sur le taux des obligations d'Etat ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation.

Évolution des engagements de retraite et avantages similaires

Les engagements de la Société en matière de retraite et avantages similaires se décomposent comme suit :

En millions d'euros	Régime à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles du travail	Total
Engagement au 31 décembre 2004	623,7	36,1	2,3	662,1
Coût des services rendus	6,7	1,7	0,1	8,5
Charge d'intérêts	29,3	1,7	0,1	31,1
Cotisations des salariés				
Modification de régime	6,4			6,4
Réduction / Liquidation				
Achat / (Vente) / Fusion				
Prestations payées	(37,7)	(3,5)	(0,1)	(41,3)
Pertes / (gains) actuariels	71,5	3,7	0,1	75,3
Impact taux de change				
Engagement au 31 décembre 2005	699,9	39,7	2,5	742,1

14. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été déterminé selon les modalités de l'accord conclu le 26 juin 1998 complété par les avenants des 7 septembre 1998 et 13 juin 2000 et enregistré à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi respectivement les 29 juin 1998, 18 septembre 1998 et 23 juin 2000.

15. Impôts sur les bénéfices

L'impôt total s'élève à 33,8 millions d'euros contre 10,0 millions d'euros en 2004.

Il s'analyse comme suit, après affectation des réintégrations, des déductions et des crédits d'impôts afférents à chacun des résultats :

En millions d'euros	2004	2005
Sur résultat courant	8,9	7,8
Sur résultat exceptionnel hors apports		24,0
Sur opérations d'apports		
Contributions additionnelles	1,1	2,0
Total	10,0	33,8

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il y a lieu de signaler que les amortissements et loyers non déductibles visés à l'article 39.4 du même code se sont élevés à 0,4 million d'euros (2004 : 0,4 million d'euros).

La Société a adopté le régime de l'intégration fiscale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés.

16. Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du plan comptable ne sont pas comptabilisés, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

Les montants à la clôture de l'exercice sont estimés à :

En millions d'euros	2004	2005
Impôts différés actif (allègement de la charge future d'impôt)	8,1	14,5
Impôts différés passif (accroissement de la charge future d'impôt)	42,7	

Le calcul des impôts différés a été effectué en prenant en compte la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % soit un taux global de 34,43 %.

17. Rémunérations allouées aux membres des organes de Direction et de Surveillance

Les rémunérations allouées par la Société aux membres des organes de Direction et de Surveillance se montent respectivement à :

En millions d'euros	2005
Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance	0,6
Rémunérations des membres du Directoire	4,3
Total	4,9

Par ailleurs, durant l'année 2005, la Société a versé à des organismes extérieurs au titre des régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, au bénéfice de Benoît Potier, la somme totale de 123 700 euros.

18. Effectif moyen

L'effectif moyen mensuel de l'exercice est de :

	2004	2005
Ingénieurs et cadres	1 713	1 815
Agents de maîtrise et techniciens	2 324	2 318
Employés	208	170
Ouvriers	783	754
Total	5 028	5 057

19 - Tableau des renseignements concernant les filiales et les participations

	Capital au 31.12.2005	Autres capitaux propres au 31.12.2005	Quote-part du capital détenue en %
En milliers d'euros			
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication			
I - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la Société)			
a) Sociétés exploitant en France			
Air Liquide Santé (International) - 10, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	33 347	82 465	99,99
Société Immobilière de L'Air Liquide - 75, quai d'Orsay - 75007 Paris	50	(4 494) ⁽¹⁾	99,99
Air Liquide International ⁽³⁾ - 75, quai d'Orsay - 75007 Paris	2 200 908	1 752 944 ⁽¹⁾	99,99
Air Liquide Stockage - 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	224 793	2 721	100,00
Société des Gaz Industriels de France - 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	115 138	57 195	65,13
Chemoxal - 75, quai d'Orsay - 75007 Paris	30 036	3 389	99,99
Société Industrielle des Gaz de l'Air - 75, quai d'Orsay - 75007 Paris	34 513	(5 296)	99,58
Altal - 75, quai d'Orsay - 75007 Paris	15 292	961	99,99
Air Liquide Finance - 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	33 600	11 713	99,99
Air Liquide Engineering - 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	12 000	13 729	99,99
Air Liquide Services ⁽³⁾ - 6, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	22 565	(5 194)	99,99
b) Sociétés exploitant hors de France			
Air Liquide Industriegase GmbH & Co KG Hans-Günther-Sohl-Strasse 5 - 40235 Düsseldorf - Allemagne	1 880 010	1 010	100,00
II - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)			
a) Sociétés exploitant en France			
Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient ⁽²⁾ ⁽³⁾ - 75, quai d'Orsay - 75007 Paris	23 460	93 430	13,22
Air Liquide Santé France - 10, rue Cognacq-Jay - 75007 Paris	10 403	40 901	10,12
b) Sociétés exploitant hors de France - Néant			
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
I - Filiales non reprises au I			
a) Filiales françaises (ensemble)			
b) Filiales étrangères (ensemble)			
II - Participations non reprises au II			
a) dans les sociétés françaises (ensemble)			
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)			

(1) Air Liquide International et la Société Immobilière de L'Air Liquide paient une partie de leur dividende sous forme d'acompte.

(2) Ensemble des activités exercé principalement par l'intermédiaire de filiales.

(3) Holding.



Valeur comptable des titres détenus après réévaluation de 1976, 1978 et 1979			Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes de 2005	Bénéfice net (ou perte) de l'exercice 2005	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice 2005
Valeur brute	Valeur nette	dont écart de réévaluation					
110 808	110 808	6 301			18 054	30 029	20 842
16 109	16 109	16 071			7 609	4 938	5 188 ⁽¹⁾
3 852 895	3 852 895	21 186				311 067	470 994 ⁽¹⁾
225 189	225 189				45 500	177	
115 148	115 148				326 625	(8 449)	
30 326	30 326				2 051	10 730	9 454
35 575	35 575				86	(785)	
16 150	15 920				93 406	(341)	
34 501	34 501			1 140 000		10 864	
16 028	16 028				282 412	(1 119)	
38 772	17 371					647	
1 880 010	1 880 010				44 753	109 159	
147 455	147 455					29 813	
20 388	20 388				194 372	15 804	1 629
93 682	67 387	2 348	1 621	440			8 698
331	331						
152	152						
10 505	9 769						4 457

Inventaire des valeurs mobilières détenues
en portefeuille au 31 décembre 2005

Nombre d'actions ou de parts	% de participation	Sociétés	Valeurs nettes d'inventaire après réévaluation 1976-1978 et 1979 En milliers d'euros
A. Titres dont la valeur nette d'inventaire est supérieure à 15 245 euros par catégorie de titres ou par participation			
I - Titres de participation			
1. Sociétés françaises			
<i>a/ Titres de participation cotés</i>			
Néant			
<i>b/ Titres de participation non cotés</i>			
146 727 162	99,99	Air Liquide International	3 852 895
22 479 281	100,00	Air Liquide Stockage	225 189
1 017 060	13,22	Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient	147 455
491 714	65,13	Société des Gaz Industriels de France	115 148
2 084 151	99,99	Air Liquide Santé (International)	110 808
2 291 089	99,58	Société Industrielle des Gaz de l'Air	35 575
2 799 994	99,99	Air Liquide Finance	34 501
1 969 564	99,99	Chemoxal	30 326
70 184	10,12	Air Liquide Santé France	20 388
1 880 435	99,99	Air Liquide Services	17 371
749 994	99,99	Air Liquide Engineering	16 028
955 725	99,99	Altal	15 920
58 951	89,18	Carbonique Française - Azote et Produits Chimiques - CAPEC	11 305
1 434 810	99,99	Air Liquide Participations	9 328
488 345	76,49	Air Liquide Electronics Materials	7 445
437 783	99,99	Air Liquide Electronics Systems	6 674
299 994	99,99	Sudac Air Service	4 848
244 317	98,36	Aqualung International	4 147
194 994	99,99	Cryolor	4 003
239 194	99,99	Azérus	3 647
1 001 290	99,99	Axane	3 440
2 495	99,80	Carbo 2	3 404
179 994	99,99	Sicogef	2 744
39 995	99,99	Sorgal	1 975
59 104	99,99	Baikowski Soudage	1 296
36 735	99,47	Société d'Utilisation Scientifique et Industrielle du Froid	1 105
40 493	99,98	Air Liquide Europe Centrale et Orientale	617
352 943	99,99	Air Liquide Innovation	454
319 797	99,94	Société Anonyme Française Péroune	159
9 985	49,92	Fabriques d'Oxygène du Sud-Ouest Réuniones	152
5 000	100,00	Air Liquide Production	50
4 994	99,88	Air Liquide Expansion	50
4 994	99,88	Air Liquide Exploitation	50
4 994	99,88	Air Liquide Management	50
4 994	99,88	Air Liquide Marketing	50
3 194	99,81	Air Liquide Cryogénic Services	48
2 494	1,24	Cryopal	38
2 494	0,82	Bioxal	38
3 694	99,84	Air Liquide Hydrogène	37
			4 688 758
2. Sociétés étrangères			
<i>a/ Titres de participation cotés</i>			
Néant			
<i>b/ Titres de participation non cotés</i>			
			1 891 365



Nombre d'actions ou de parts	% de participation	Sociétés	Valeurs nettes d'inventaire après réévaluation 1976-1978 et 1979 En milliers d'euros
II - Autres titres immobilisés			
1. Sociétés françaises			
<i>a/ Titres cotés</i>			
537 375	0,49	Actions propres	74 941
			74 941
<i>b/ Titres non cotés</i>			
742 322	1,86	Arianespace Participation	456
			456
2. Sociétés étrangères			
Néant			
III - Valeurs mobilières de placement Néant			
B. Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15 245 euros			
<i>a/ Titres de participation</i> 20			
<i>b/ Autres titres immobilisés</i> 21			
41			
C. Participations dans les sociétés immobilières			
<i>(Titres non cotés)</i> 16 649			
Total général (A + B + C)			6 672 210

Rapport général des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société L'Air Liquide S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention, sur la note préliminaire de l'annexe (« Nouvelles règles comptables ») qui expose les changements de méthodes comptables résultant de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des règlements 2002-10 et 2004-06 du comité de réglementation comptable relatifs aux actifs.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous nous sommes assurés de la correcte application des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.
- Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre Société sont évalués selon les modalités présentées dans la note 2d des règles et méthodes comptables de l'annexe aux états financiers. Nous avons procédé à l'appréciation des éléments pris en considération pour les estimations de la valeur d'inventaire et, le cas échéant, vérifié le calcul des provisions pour dépréciation. Ces appréciations n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 16 mars 2006

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD
Frédéric ALLILAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Olivier BREILLOT

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

(art. 133, 135 et 148 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967)

Nature des indications	2001	2002	2003	2004	2005
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en euros) ^{(1) (2) (3)}	999 036 313	1 109 002 851	1 099 042 087	1 200 989 053	1 204 923 225
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	90 821 483	100 818 441	99 912 917	109 180 823	109 538 475
c) Nombre d'actions donnant droit à dividende majoré ⁽⁴⁾	23 315 671	24 489 228	24 266 063	25 876 746	27 264 001
d) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
e) Nombre maximal d'actions futures à créer					
e.1 par conversion d'obligations					
e.2 par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultats de l'exercice (en millions d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 260,7	1 207,1	1 317,6	1 347,6	1 460,1
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) ⁽⁵⁾	423,7	404,1	436,6	553,8	563,9
c) Impôts sur les bénéfices	36,6	16,6	84,4	10,0	33,8
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	1,8	2,0	3,2	2,0	1,7
e) Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) ⁽⁵⁾	318,9	324,5	328,4	383,9	441,3
f) Plus et moins-values extraordinaires ⁽⁶⁾	3,0		83,9		155,8
g) Résultat net	321,9	324,5	412,3	383,9	597,1
h) Résultat distribué ⁽⁷⁾	366,1	414,4	336,2	391,2	432,1
III - Résultats par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions) ⁽⁵⁾					
• sur nombre d'actions ordinaires existantes	4,24	3,82	4,16	4,96	5,06
• sur nombre d'actions ajusté ⁽⁸⁾	3,48	3,52	3,83	5,02	5,14
b) Résultat après impôts, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) ⁽⁵⁾					
• sur nombre d'actions ordinaires existantes	3,54	3,22	3,29	3,52	4,03
• sur nombre d'actions ajusté ⁽⁸⁾	2,91	2,96	3,02	3,56	4,10
c) Dividende attribué à chaque action					
• sur nombre d'actions ordinaires existantes	3,20	3,20	3,20	3,50	3,85
• sur nombre d'actions ajusté ⁽⁹⁾	2,57	2,90	2,90	3,50	3,85
d) Dividende majoré					
• sur nombre d'actions en bénéficiant	0,32	0,32	0,32	0,35	0,38
• sur nombre d'actions ajusté ⁽⁹⁾	0,26	0,29	0,29	0,35	0,38
IV - Personnel travaillant en France					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice ⁽¹⁰⁾	4 499	4 523	4 980	5 028	5 057
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros) ⁽¹⁰⁾	182,1	183,4	208,3	218,8	228,2
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc) et provisions pour congés payés (en millions d'euros) ⁽¹⁰⁾	139,4	138,5	154,9	170,3	179,4

(1) Faisant usage de l'autorisation que lui conféraient les résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2000, le Conseil d'Administration a pris la décision suivante :

- dans sa séance du 1^{er} mars 2001, réduction du capital par annulation de 1 000 000 d'actions détenues en propre.

Faisant usage de l'autorisation que lui conféraient les 5^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2001, 8^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002, 9^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2003, et 13^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004, le Directoire a pris les décisions suivantes :

- dans sa séance du 25 février 2002, réduction du capital par annulation de 1 500 000 actions détenues en propre.
- dans sa séance du 25 février 2003, réduction du capital par annulation de 1 000 000 d'actions détenues en propre.
- dans sa séance du 25 février 2004, réduction du capital par annulation de 1 000 000 d'actions détenues en propre.
- dans sa séance du 24 février 2005, réduction du capital par annulation de 350 000 actions détenues en propre.

(2) Faisant usage de l'autorisation que lui conféraient la 7^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 1999 et la 14^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004, le Directoire a pris les décisions suivantes :

- dans sa séance du 30 avril 2002, attribution gratuite d'une action nouvelle pour huit actions anciennes (jouissance du 01.01.2002), et attribution gratuite majorée de 10 % au profit des actions inscrites sous forme nominative du 31 décembre 1999 au 14 juin 2002 (jouissance du 01.01.2002).
- dans sa séance du 12 mai 2004, attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix actions anciennes (jouissance du 01.01.2004), et attribution gratuite majorée de 10 % au profit des actions inscrites sous forme nominative du 31 décembre 2001 au 11 juin 2004 (jouissance du 01.01.2004).

(3) Faisant usage des autorisations que lui conféraient les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 1996, de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 1999, de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2000, et de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2002, le Directoire a constaté :

- dans sa séance du 10 décembre 2001, l'émission réservée aux salariés de 300 823 actions nouvelles, souscrites en numéraire au prix de 133 euros, (avec un abondement de 30 euros par action plafonné à 300 euros), avec une prime d'émission de 122 euros (jouissance du 01.01.2001).
- dans sa séance du 12 décembre 2005, l'émission réservée aux salariés de 435 927 actions nouvelles, souscrites en numéraire au prix de 113 euros, (avec un abondement de 30 euros par action plafonné à 300 euros), avec une prime d'émission de 102 euros (jouissance du 01.01.2005).

• dans sa séance du 19 janvier 2005, l'émission de 6 025 actions résultant :

- de la levée de 2 044 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 12 mai 1999.

Ces actions ont été souscrites au prix de 108,69 euros, soit avec une prime de 97,69 euros. (jouissance du 01.01.2005).

- de la levée de 3 915 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2000.

Ces actions ont été souscrites au prix de 114,75 euros, soit avec une prime de 103,75 euros. (jouissance du 01.01.2005).

- de la levée de 66 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 10 octobre 2002.

Ces actions ont été souscrites au prix de 116,36 euros, soit avec une prime de 105,36 euros. (jouissance du 01.01.2005).

• dans sa séance du 24 février 2005, l'émission de 3 193 actions résultant :

- de la levée de 2 050 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 12 mai 1999.

Ces actions ont été souscrites au prix de 108,69 euros, soit avec une prime de 97,69 euros. (jouissance du 01.01.2005).

- de la levée de 1 000 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2000.

Ces actions ont été souscrites au prix de 114,75 euros, soit avec une prime de 103,75 euros. (jouissance du 01.01.2005).

- de la levée de 143 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 10 octobre 2002.

Ces actions ont été souscrites au prix de 116,36 euros, soit avec une prime de 105,36 euros. (jouissance du 01.01.2005).

• dans sa séance du 19 janvier 2006, l'émission de 262 507 actions résultant :

- de la levée de 57 366 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 22 mai 1996.

Ces actions ont été souscrites au prix de 82,29 euros, soit avec une prime de 71,29 euros. (jouissance du 01.01.2005).

- de la levée de 3 506 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 24 septembre 1997.

Ces actions ont été souscrites au prix de 91,41 euros, soit avec une prime de 80,41 euros. (jouissance du 01.01.2005).

- de la levée de 57 498 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 12 mai 1999.

Ces actions ont été souscrites au prix de 108,69 euros, soit avec une prime de 97,69 euros. (jouissance du 01.01.2005).

- de la levée de 135 289 options, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2000.

Ces actions ont été souscrites au prix de 114,75 euros, soit avec une prime de 103,75 euros. (jouissance du 01.01.2005).

- de la levée de 3 095 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 14 juin 2002.

Ces actions ont été souscrites au prix de 135,75 euros, soit avec une prime de 124,75 euros. (jouissance du 01.01.2005).

- de la levée de 5 753 options, conformément à la délibération du Directoire en date du 10 octobre 2002.

Ces actions ont été souscrites au prix de 116,36 euros, soit avec une prime de 105,36 euros. (jouissance du 01.01.2005).

(4) A compter du 31 décembre 1995, les actionnaires détenant leurs titres sous la forme nominative depuis au moins deux ans à la date de clôture de l'exercice, et qui conserveront ces titres sous cette forme jusqu'à la date de détachement du dividende, bénéficient pour ces titres d'un dividende majoré de 10 % par rapport au dividende payé aux autres actions.

L'écart entre le dividende majoré calculé sur le nombre d'actions connu à la date de clôture de l'exercice et le dividende majoré réellement payé est imputé au compte report à nouveau.

(5) Résultat avant plus-values d'apport et de cession.

(6) Plus-values sur apports et cessions.

(7) Y compris précompte mobilier (68,0 millions d'euros en 2001, 83,9 millions d'euros en 2002 et 8,7 millions d'euros en 2003).

(8) Ajusté pour tenir compte, en moyenne pondérée, des augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves ou de primes, des souscriptions en numéraire et des actions propres.

(9) Ajusté pour tenir compte des augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves ou de primes.

(10) Les sociétés Carboxyque Française, Cofigaz et Air Liquide Shared European Services ont été fusionnées dans L'Air Liquide S.A. avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Rapport

du Président du Conseil de Surveillance

Sommaire

Rapport du Président du Conseil de Surveillance	192
Procédures de contrôle interne mises en place par la Société	197

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

La Société a fonctionné en 2005 dans le cadre d'une organisation à Directoire et Conseil de Surveillance. Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2006 d'adopter la structure à Conseil d'Administration.

■ Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé, au 31 décembre 2005, de 9 membres nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de 4 ans. Les membres sont choisis pour leurs compétences, leur intégrité, leur indépendance d'esprit et leur détermination à prendre en compte les intérêts de tous les actionnaires.

Tous les membres ont en outre une expérience et une connaissance reconnues d'un ou plusieurs domaines importants pour les métiers de l'entreprise : développement international, industrie, santé, marketing, recherche, économie, finance. Le Conseil de Surveillance d'Air Liquide présente une large diversité et complémentarité d'expériences, de nationalités et de cultures.

Conformément aux recommandations formulées dans le rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003, le Conseil a estimé qu'un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Sur cette base, le Conseil a retenu certains critères pour le guider dans l'appréciation de l'indépendance de ses membres qui s'inspirent très largement du rapport AFEP/MEDEF, à savoir :

- ne pas être ou avoir été salarié ou dirigeant de la Société,
- ne pas exercer de mandat de Président, Directeur Général, Président ou membre du Directoire d'une société dans laquelle le Président du Conseil de Surveillance ou un membre du Directoire d'Air Liquide serait administrateur ou membre du Conseil de Surveillance,
- ne pas avoir de relations d'affaires avec le groupe Air Liquide qui représenteraient une part significative de l'activité d'Air Liquide ou de l'activité de la Société dont le membre du Conseil de Surveillance est dirigeant,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un membre du Directoire.

Le Conseil n'a toutefois pas estimé que l'exercice d'un mandat pendant plus de 12 ans fait perdre sa qualité d'indépendant au membre concerné. Il a considéré en revanche que les anciens salariés ou dirigeants de la Société ne peuvent être considérés comme indépendants même si la cessation de leurs fonctions remonte à plus de 5 ans.

Suivant cette analyse, le Conseil de Surveillance a jugé que, au 31 décembre 2005, sont indépendants les membres suivants : Béatrice Majnoni d'Intignano, Sir Lindsay Owen-Jones, Thierry Desmarest, Cornelis van Lede, Gérard de La Martinière, le Professeur Rolf Krebs et Thierry Peugeot. Il en résulte que le Conseil de Surveillance comprend 7 membres indépendants sur 9.

Le Conseil a également considéré que, sous réserve de l'adoption de la modification du mode d'administration de la Société, après les nominations au Conseil d'Administration proposées à l'approbation de l'Assemblée Générale du 10 mai 2006, le Conseil d'Administration serait composé de 8 membres indépendants sur 11, soit les 7 membres du Conseil précités ainsi que Paul Skinner dont la candidature est proposée.

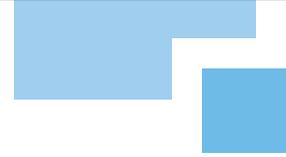
■ Rôle du Conseil de Surveillance - Relations avec le Directoire

Le rôle du Conseil de Surveillance défini par la loi et les statuts de la Société est d'exercer le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

Un document interne, complétant les statuts, a été arrêté par le Conseil de Surveillance. Il précise les principes directeurs des relations entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Il précise notamment les modalités d'exercice :

- du droit d'information du Conseil de Surveillance qui s'exerce notamment par le biais :
 - (i) des rapports trimestriels établis selon un format convenu avec le Président du Conseil de Surveillance et présentés par le Directoire ou
 - (ii) des informations remises au Conseil pour lui permettre d'exercer sa mission suivant une liste type préétablie,
- du droit de contrôle du Conseil sur certains points spécifiques notamment l'examen des comptes annuels et intermédiaires, de l'ordre du jour des Assemblées Générales, du rapport annuel à l'Assemblée Générale, du rapport du contrôle général et des objectifs annuels et stratégiques du Groupe,
- des pouvoirs propres du Conseil de Surveillance : nomination des membres du Directoire et de son Président et fixation de leur rémunération, création de comités, fixation des jetons de présence, par exemple,
- de fixation des seuils à partir desquels l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour certaines décisions importantes visées à l'article 22 des statuts est requise :
 - cautions, avals, garanties d'un montant unitaire supérieur à 80 millions d'euros ou pour un montant annuel cumulé supérieur à 250 millions d'euros,



- cessions ou apports de participations, cession de branches d'activités, fusion ou apport partiel d'actifs, supérieurs à un montant unitaire de 150 millions d'euros ou pour un montant annuel cumulé par catégorie supérieur à 300 millions d'euros,
- constitution de sûretés supérieures à un montant unitaire de 80 millions d'euros ou pour un montant cumulé annuel supérieur à 150 millions d'euros,
- engagements d'investissements ou acquisitions supérieurs à un montant unitaire de 250 millions d'euros ou pour un montant annuel cumulé supérieur à 400 millions d'euros,
- opérations de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe,
- attributions d'options au personnel ou à l'encadrement,
- émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- opérations susceptibles de modifier substantiellement la stratégie du Groupe,
- achat par la Société de ses propres actions.

■ Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Un règlement intérieur fixe en outre les principes concernant la composition du Conseil (équilibre en matière d'âge, de durée totale de mandats, nombre d'anciens dirigeants du Groupe). Ce règlement précise également les règles de fonctionnement : tenue des réunions (nombre de réunions, participation par visioconférence) et la création des comités (mission, règles de fonctionnement). Par ailleurs, une note interne sur la prévention du délit d'initié rappelle les obligations légales et réglementaires auxquelles sont tenus les membres du Conseil de Surveillance ; elle établit en outre des restrictions d'intervention sur les titres de la Société en instituant des périodes d'abstention pendant lesquelles les membres ne doivent pas procéder à des opérations sur les titres de la Société.

Le Conseil de Surveillance procède périodiquement à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement ainsi qu'à ceux de ses comités à l'aide de questionnaires individuels d'appréciation remplis par les membres. Le questionnaire comporte une section spécifique, propre à chaque comité, permettant aux membres de ces comités d'évaluer le fonctionnement de ces derniers. Des propositions d'actions sont établies, à la suite du rapport de synthèse des réponses apportées, pour adoption par le Conseil. Un point est fait par le Conseil sur ce sujet une fois par an. Une évaluation formalisée a été réalisée à l'automne 2002, 2004 et 2005.

Les membres du Conseil de Surveillance communiquent à leur initiative à l'Autorité des Marchés Financiers les opérations effectuées sur les titres de la Société, conformément aux règles en vigueur.

Aux termes des statuts de la Société, chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins 500 actions de la Société inscrites sous forme nominative.

■ Travaux du Conseil de Surveillance en 2005

En 2005, le Conseil de Surveillance s'est réuni six fois avec un taux de présence de 98 % de ses membres.

L'activité du Conseil s'est développée autour des 3 points suivants :

Contrôle régulier de la gestion du Groupe, assuré notamment :

- par la présentation par le Directoire de **rapports trimestriels** sur l'activité et les résultats du Groupe, la présentation des objectifs annuels et l'examen des comptes consolidés et sociaux annuels et semestriels en présence des commissaires aux comptes aux séances de février et septembre ; en septembre 2005, le Conseil de Surveillance a revu les comptes du 1^{er} semestre 2005 établis en application des normes IFRS ainsi que les principaux chiffres de 2004 retraités pour faciliter les comparaisons,
- par l'examen des **comptes-rendus** des 5 réunions du **comité d'audit et des comptes** et des 2 réunions du comité des nominations et rémunérations,
- par l'exercice de la procédure d'**autorisation préalable** prévue par les statuts concernant notamment les tranches d'investissements requis pour les projets industriels ou de croissance externe au cours de l'année, le programme de rachat d'actions, le programme de stock options, les cautions, les modalités de financement du Groupe ainsi que l'augmentation de capital réservée aux salariés mise en place en 2005,
- par l'examen des **documents sociaux** : réponse aux vœux émis par le Comité Central d'Entreprise, examen du bilan social et des documents de gestion prévisionnelle,
- par les comptes-rendus présentés par le Directoire de certaines opérations de cession (vente de la participation d'Air Liquide dans le capital de Séchillienne-Sidec) ou de réorganisation (rachat des intérêts des actionnaires minoritaires de la SOAEO),
- en vue de la tenue de l'**Assemblée Générale annuelle**, par l'examen du projet de rapport annuel du Directoire, des projets d'ordre du jour, de répartition des résultats et projets de résolution soumis à l'Assemblée Générale annuelle et la préparation de son rapport à cette même Assemblée.

Suivi de certains points significatifs pour le Groupe qui, en 2005, ont porté sur :

- les **orientations stratégiques** du Groupe : des présentations ont été faites au Conseil de Surveillance par le Directoire assisté de certains responsables opérationnels sur les axes de croissance et objectifs stratégiques identifiés sur les grands marchés des pays développés, dans les pays émergents, et au travers du développement de solutions innovantes. Une réunion spécifique consacrée aux orientations stratégiques du Groupe s'est tenue en juin complétée par une présentation sur l'évolution de la Grande Industrie en novembre,
- le suivi de l'**actionariat d'Air Liquide**,
- la politique de **distribution aux actionnaires**,

- l'application par Air Liquide des **règles de gouvernement d'entreprise** recommandées par le rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003. A la suite de l'étude entreprise, il a été conclu que Air Liquide est, sur tout point significatif, en conformité avec ces recommandations,
- à l'occasion de la tenue d'une réunion à l'extérieur, la visite de sites industriels du Groupe et de certains grands clients et des rencontres avec des dirigeants opérationnels du Groupe.

Fonctionnement des organes sociaux

En dehors de la présence des membres du Directoire, le Conseil de Surveillance s'est réuni pour considérer :

- le **fonctionnement du Directoire** ; à cet égard, sur recommandation du comité des nominations et rémunérations, le Conseil de Surveillance a examiné la performance des membres du Directoire relative à l'exercice 2004 et fixé les rémunérations variables applicables à ces membres ainsi que les rémunérations fixes et les principes applicables aux parts variables applicables à 2005.
- le **fonctionnement du Conseil de Surveillance** lui-même :
 - le Conseil de Surveillance a approuvé les propositions de renouvellement des mandats d'Alain Joly, Sir Lindsay Owen-Jones et Thierry Desmarest et de nomination de Thierry Peugeot comme membres du Conseil soumises au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires en mai 2005 et a renouvelé les fonctions d'Alain Joly comme Président du Conseil de Surveillance. Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a modifié la composition du comité d'audit et des comptes en nommant Béatrice Majnoni d'Intignano et le Professeur Rolf Krebs membres de ce comité en remplacement de Dennis Weatherstone et Sir Christopher Hogg dont les mandats de membres du Conseil de Surveillance arrivaient à échéance et en confiant la présidence de ce comité à Gérard de La Martinière, membre indépendant. Le Conseil de Surveillance a également renouvelé Alain Joly, Thierry Desmarest et Sir Lindsay Owen-Jones dans leurs fonctions de membres du comité des nominations et rémunérations, Alain Joly continuant d'assurer la présidence de ce comité,
 - en 2005, l'accent a été mis sur un approfondissement de la connaissance des métiers du Groupe par les membres du Conseil de Surveillance. A cet effet, en marge de la réunion de novembre tenue à Syracuse, des visites de sites du Groupe et de certains grands clients et rencontres avec des dirigeants opérationnels du Groupe ont été organisées,
 - par ailleurs, le Conseil de Surveillance a procédé à une nouvelle évaluation de son fonctionnement à l'aide de questionnaires individuels d'appréciation remplis par les membres. A la suite du rapport de synthèse des réponses apportées, le Conseil de Surveillance a notamment décidé que la politique financière du Groupe, outre son examen régulier par le comité d'audit et des comptes, ferait l'objet d'une présentation synthétique annuelle au Conseil et que l'information relative à la gestion des principaux risques du Groupe serait renforcée. Le Conseil de Surveillance a également fixé les règles d'allocation des jetons de présence applicables à l'exercice,

– enfin, lors d'une séance spécifique tenue en décembre 2005, le Conseil a évalué les différentes alternatives de mode d'administration qui s'offraient à la Société pour tenir compte du jeu des limites d'âge prévues par les statuts pour le Président du Conseil de Surveillance. Il a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2006 de revenir à la structure historique de la Société à Conseil d'Administration. Si cette formule est retenue, il serait alors proposé que le Conseil d'Administration nomme Benoît Potier Président-Directeur Général. Ce point est traité de façon approfondie dans le rapport du Conseil de Surveillance.

Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire couvrant l'essentiel des points à l'ordre du jour et remis plusieurs jours avant la réunion. En cours de séance, une présentation détaillée des points à l'ordre du jour est réalisée par le Président du Directoire assisté par les autres membres du Directoire. Sur des dossiers spécifiques, des membres du Comité Exécutif peuvent être amenés à intervenir. Les commissaires aux comptes sont également entendus lors des séances d'examen des comptes. Les présentations font l'objet de questions et sont suivies de débats avant mise au vote des résolutions. Un compte-rendu écrit détaillé est ensuite remis aux membres pour examen et commentaires avant approbation du Conseil de Surveillance lors de la réunion suivante.

■ Les comités

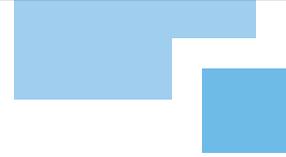
Le Conseil de Surveillance a 2 comités :

Le comité d'audit et des comptes

Le comité d'audit et des comptes est composé, au 31 décembre 2005, de 4 membres : Gérard de La Martinière, Président du comité, Edouard de Royere, Béatrice Majnoni d'Intignano et le Professeur Rolf Krebs. Le comité comprend 3 membres indépendants sur 4. Son Président est indépendant. Les membres du comité allient leurs compétences dans le domaine de la direction d'entreprise, le domaine économique, financier ou comptable. Une information sur les particularités comptables, financières et opérationnelles de l'entreprise est organisée pour tout membre du comité d'audit et des comptes sur demande.

Composition et missions définies par le règlement intérieur

- Le comité d'audit et des comptes doit être composé de 4 ou 5 membres du Conseil de Surveillance dont au moins les 2/3 sont indépendants.
- Le comité se fait rendre compte conjointement ou séparément, afin de recouper des points de vue différents, par le Directoire, les directions finance et administration et juridique, la direction du contrôle général interne, les auditeurs externes, pour établir, en utilisant l'expérience professionnelle de ses membres, un jugement raisonnable concernant les comptes arrêtés par le Directoire, les méthodes comptables utilisées, l'existence et le fonctionnement



d'organisations et de procédures de contrôle interne permettant de prévenir raisonnablement les risques encourus et d'en rendre compte et leur application, le choix et le renouvellement des auditeurs externes ; le comité examine la procédure de sélection, donne son avis sur le choix des auditeurs et la rotation des associés signataires ; il examine la nature de leurs travaux et le montant de leurs honoraires.

- Le comité se réunit au moins 3 fois par an et, en tout état de cause, préalablement aux réunions du Conseil de Surveillance au cours desquelles le Directoire présente les comptes annuels ou semestriels. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil oralement et par écrit.
- Le comité peut se faire assister d'experts extérieurs.

Travaux du comité en 2005

Le comité d'audit et des comptes s'est réuni 5 fois avec un taux de présence de 95 % de ses membres.

- Le comité a tenu en janvier une réunion spécifique dédiée à l'étude des **nouvelles normes IFRS** et leur impact potentiel sur les comptes du Groupe.
- Le comité a **examiné les comptes** consolidés et sociaux annuels et semestriels et a plus particulièrement revu les postes hors bilan, l'imposition, les éléments non récurrents, les provisions, la gestion des risques clients, pays et de change. Par ailleurs, en septembre le comité s'est penché plus particulièrement sur l'impact des normes IFRS sur les comptes du 1^{er} semestre 2005 et sur les chiffres 2004 retraités.
- En outre, le comité a entendu les **conclusions des commissaires aux comptes sur ces comptes**.
- Il a été rendu compte au comité des actions mises en œuvre par la direction finance et administration pour permettre à cette dernière de remplir sa mission avec des moyens renforcés.
- Il a également été rendu compte au comité des moyens mis en œuvre par le **contrôle général** pour permettre à ce dernier de remplir des missions adaptées aux métiers du Groupe. Il a entendu les conclusions du contrôle général sur les missions menées.
- Début 2005, le comité a revu le montant des honoraires versés aux auditeurs externes au titre de l'exercice précédent.
- Par ailleurs, des **présentations spécifiques** ont été faites au comité notamment sur les points suivants :
 - la mise en place d'un système unique d'information commun aux diverses entités du Groupe en Europe, le calendrier de déploiement et les premiers résultats obtenus,
 - les procédures en vigueur dans le Groupe pour faire face aux situations de crise,
 - les procédures permettant d'assurer le contrôle des acquisitions de taille moyenne,
 - l'organisation du travail d'audit externe du Groupe présentée par les commissaires aux comptes.

- Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire envoyé plusieurs jours avant la réunion et est précédée d'une réunion préparatoire à laquelle participent le Président du comité assisté du secrétaire du comité, un membre du Directoire et les cadres du Groupe qui seront amenés à intervenir en réunion. En séance, chaque présentation effectuée en présence d'un membre du Directoire par le directeur financier, le contrôle général, le cadre dirigeant spécialiste de la question traitée ou les commissaires aux comptes donne lieu à un débat. Les commissaires aux comptes sont également entendus par le comité hors la présence de tout membre de la Direction. Un compte-rendu oral puis écrit de chaque réunion est établi pour le Conseil de Surveillance.

Le comité des nominations et rémunérations

Le comité des nominations et rémunérations est composé, au 31 décembre 2005, de 3 membres : Alain Joly, Président du comité, Thierry Desmarest et Sir Lindsay Owen-Jones. Le comité comprend 2 membres indépendants sur 3.

Missions

- Ce comité a pour mission d'examiner périodiquement l'évolution du Conseil de Surveillance et de lui faire des propositions de candidature des nouveaux membres à soumettre à l'Assemblée. Il propose également au Conseil de Surveillance l'ensemble des conditions de nomination, de rémunération et d'exercice des mandats des membres du Directoire. Ces propositions incluent les attributions d'options et de régimes de retraite. Le comité examine également périodiquement l'évolution et les performances des membres du Directoire.
- Il examine la politique de rémunération des autres cadres dirigeants mise en place par le Directoire ainsi que les demandes d'autorisation d'attribution d'options faite par ce dernier au Conseil de Surveillance. La politique de rémunération des cadres dirigeants tient compte des pratiques du marché. L'attribution des options a pour objectif d'associer plus étroitement des cadres de l'entreprise aux intérêts à moyen et long terme des actionnaires.
- Le comité est également tenu informé des plans de développement concernant les équipes de direction.
- Le comité peut se faire assister de conseillers spécialisés extérieurs.

Travaux du comité en 2005

Le comité des nominations et rémunérations s'est réuni 2 fois avec un taux de présence de 100 % de ses membres.

- Début 2005 le comité, à la suite de ses travaux antérieurs, a rapporté ses conclusions concernant la composition du Conseil de Surveillance qui l'ont conduit à proposer la candidature de Thierry Peugeot et le renouvellement des mandats d'Alain Joly, Thierry Desmarest et Sir Lindsay Owen-Jones, qui après accord du Conseil de Surveillance sur ces propositions, ont été élus lors de l'Assemblée Générale de mai 2005.

Au cours de l'année 2005, le comité a de nouveau examiné la composition du Conseil de Surveillance et a présenté ses conclusions au Conseil de Surveillance qui a arrêté les propositions de renouvellement du mandat de Béatrice Majnoni d'Intignano et de nomination de Paul Skinner exposées dans le rapport du Conseil de Surveillance.

- Le comité a proposé au Conseil de Surveillance de nommer Béatrice Majnoni d'Intignano et le Professeur Rolf Krebs membres du comité d'audit et des comptes et de confier la présidence de ce comité à Gérard de La Martinière, membre indépendant.
- Le comité a revu le montant des jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance ; ce dernier a arrêté les principes de répartition et les montants applicables à l'exercice 2005.
- Le comité a examiné, lors de sa première séance en 2005, la performance des membres du Directoire et fait part des résultats de son examen au Conseil de Surveillance.
- Le comité a également été informé de l'évaluation faite par le Directoire concernant la performance des membres du Comité Exécutif et de leur capacité individuelle à évoluer.

- Le comité a fait au Conseil de Surveillance des propositions en vue de la fixation par le Conseil de Surveillance de la part variable des membres du Directoire relative à l'exercice 2004, en fonction de l'évolution des résultats et de l'appréciation de la performance individuelle.

- Après examen de l'ensemble des conditions d'exercice des mandats des membres du Directoire (notamment retraites, options antérieurement attribuées) et de la situation du marché extérieur, le comité a fait au Conseil de Surveillance des propositions concernant la rémunération fixe et les formules encadrant la rémunération variable des membres du Directoire applicables à l'exercice 2005.

- Le comité a étudié la situation personnelle de chaque membre du Conseil au regard des critères d'indépendance définis par le Conseil et formulé les propositions correspondantes au Conseil.

- Enfin le comité, prenant acte que du fait du jeu des limites d'âge statutaires le mandat d'Alain Joly en qualité de Président du Conseil de Surveillance expirait à la fin de l'exercice 2006, a étudié les différentes alternatives d'administration offertes à la Société. Après étude, le comité a formulé au Conseil de Surveillance la proposition d'un retour à la formule traditionnelle à Conseil d'Administration et proposé que cette modification statutaire soit soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2006.

Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Le Président du Conseil de Surveillance a mandaté le Directeur du Contrôle Général pour rassembler avec le secrétaire du Conseil, les éléments constitutifs du présent rapport.

Ces éléments ont été présentés au Directoire qui les juge conformes aux dispositifs existant dans le Groupe.

Ils ont été également communiqués aux commissaires aux comptes pour leur permettre d'établir leur propre rapport ainsi qu'au comité d'audit et au Conseil de Surveillance.

Objectifs

Les procédures de contrôle interne sont intégrées dans l'ensemble des politiques Groupe définies par la Société et dont l'application doit être mise en œuvre par chaque entité en fonction des spécificités locales. Ces politiques Groupe se déclinent sous la forme de normes, de chartes ou de règles et peuvent également inclure des manières de procéder.

Les politiques en place dans le Groupe visent à :

- S'assurer que ses activités et les comportements de ses membres :
 - se conforment aux lois et règlements, aux normes internes et bonnes pratiques applicables.
 - s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par la Société notamment en matière de politique de prévention et de gestion des risques.

- Vérifier que les éléments d'informations financières communiqués tant en interne qu'en externe reflètent avec sincérité la situation et l'activité du Groupe.

Les procédures de contrôle interne, comme tout système d'« assurance », ne peuvent fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

Le Groupe a poursuivi en 2005 les efforts engagés visant à améliorer la qualité du contrôle interne avec notamment :

- la documentation et le déploiement de certaines procédures (élaboration d'une Politique Groupe de Protection de l'Information, large déploiement du Système de Gestion Industrielle – IMS) visant à optimiser la sécurité et la fiabilité, diffusion du Manuel Comptable refondu à l'occasion des nouvelles normes IFRS,
- l'édition et la mise à jour de certains guides (Guides contractuels, Guide des Assurances, Guide des Pouvoirs),
- une communication renforcée des rapports d'audit et de leur suivi qui s'appuient sur des programmes de travail précis et des formats standardisés.

■ Gestion des risques

Pour assurer la pérennité dans le développement de ses activités, le Groupe doit veiller en permanence à la prévention et à la bonne maîtrise des risques (principalement industriels et financiers) auxquels il est exposé.

Dans les métiers du Groupe, la maîtrise des risques industriels doit surtout s'appuyer sur une constante priorité en matière de sécurité et sur une recherche permanente de la fiabilité des installations.

La maîtrise des risques financiers requiert un contrôle strict des investissements ainsi qu'une gestion financière et comptable rigoureuse.

Dans ce cadre, le Groupe a renforcé depuis 2004 la documentation de sa politique de gestion des risques qui s'appuie sur :

- l'identification des différents types de risques encourus par la Société dans l'exercice de ses activités,
- la mise en œuvre de procédures et contrôles pour gérer ces risques et la mise à disposition de moyens nécessaires pour en limiter l'impact financier,
- le suivi régulier de cette politique de gestion des risques par le Directoire qui en rend compte périodiquement au Conseil de Surveillance.

■ Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle est un élément important à la bonne gestion des risques.

- Il s'appuie d'abord sur une très grande continuité dans la stratégie du Groupe dont le principal moteur est la croissance interne de ses activités.

Cette stratégie est relayée par une gestion qui s'appuie sur des objectifs à moyen terme déclinés par métier, et par un pilotage des activités orienté autour d'objectifs budgétaires annuels déclinés jusqu'au plan individuel.

- L'environnement de contrôle s'appuie également sur un pilotage très strict des investissements du Groupe avec notamment :
 - un examen détaillé et centralisé (au-delà de certains seuils) des demandes d'investissements et des engagements contractuels à moyen et long terme qui peuvent y être associés,
 - un contrôle des décisions d'investissements assuré par un système de suivi des autorisations accordées,
 - une revue comparative, **pré et post réalisation**, de la rentabilité des investissements les plus significatifs.
- Cet environnement de contrôle est renforcé par l'indépendance de 3 organes de contrôle clés qui rapportent au Directoire :
 - la **direction du contrôle de gestion et des objectifs stratégiques** qui assure le suivi des objectifs à partir d'états budgétaires cohérents avec les états comptables,

- la **direction financière et comptable** qui assure :
 - la fiabilité des informations financières et comptables,
 - la gestion des risques financiers du Groupe,
- la **direction du contrôle général** qui vérifie la bonne application des procédures de contrôle interne dans le cadre des audits qu'elle réalise selon un programme présenté au préalable au comité d'audit du Groupe. Ce programme qui est établi en s'appuyant sur une analyse des risques, fait l'objet d'un suivi régulier de ce même comité d'audit.

Les travaux de la direction du contrôle général s'appuient sur des audits et des modes opératoires qui ont été refondus et harmonisés depuis 2004 pour améliorer la visibilité des audits réalisés.

Les rapports d'audits sont largement diffusés (jusqu'au Directoire) et systématiquement suivis de plans d'actions correctifs.

Les rapports et leur suivi font également l'objet de communications et d'échanges avec les commissaires aux comptes.

• Enfin, cet environnement de contrôle est complété par un système d'organisation et de délégations :

- du Directoire aux membres du Comité Exécutif et aux responsables de certains services centraux pour définir leur pouvoir d'engagements et de paiements sur les opérations commerciales (de ventes ou d'achats),
- du Directoire à certains responsables de sites industriels pour assurer la prévention et la maîtrise des risques industriels,
- du Directoire à certains responsables financiers pour assurer la sécurité des transactions et des flux financiers.

Les dirigeants des différentes filiales du Groupe exercent leurs responsabilités sous le contrôle des Conseils d'Administration et dans le respect des lois et règlements,

Ils veillent donc à la mise en place de systèmes ayant le même objet, conformément aux spécificités du droit local.

■ Les procédures de contrôle interne

Des procédures ont été établies et diffusées par la Société pour assurer la gestion des principaux risques par les différentes entités conformément aux objectifs du Groupe.

Les procédures les plus significatives ont pour objet :

D'assurer la sécurité des personnels, produits et installations ainsi que la fiabilité des opérations dans le respect des lois et règlements pour prévenir les accidents

Pour ce faire, la Société avait engagé en 2004 la refonte de la politique du Groupe en matière de sécurité et de maîtrise des risques.

Un nouveau système de gestion industrielle (IMS) visant à renforcer les processus de gestion de la sécurité et de la maîtrise des risques avait été défini et formalisé dans un guide diffusé à l'ensemble des entités du Groupe.

La mise en œuvre de l'IMS, dont le déploiement avait débuté en 2004 sur quelques pays pilotes, a été étendue en 2005 à 85 Filiales et Départements représentant 96 % du chiffre d'affaires de la Société, et fait l'objet d'un suivi régulier par le Comité Exécutif.

L'IMS s'appuie sur :

• **la responsabilisation des directions des différentes entités du Groupe** dans la mise en œuvre de cette politique,

• **l'émission de procédures clés d'organisation et de gestion** visant à assurer :

- la conformité aux réglementations,
- la maîtrise de la conception,
- la maîtrise des risques industriels,
- la gestion de l'hygiène, de la santé et de l'environnement,
- la formation et l'habilitation du personnel,
- la gestion des procédures d'exploitation et de maintenance,
- la gestion des achats industriels,
- la gestion des modifications,
- l'analyse et le traitement des incidents et accidents,
- le contrôle de l'efficacité du système par audits et revues de Direction,

• **des standards techniques partagés dans les entités du Groupe.**

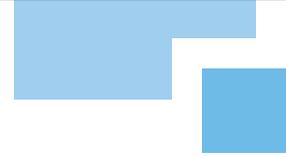
La direction maîtrise des risques et sécurité et les directions industrielles concernées animent et contrôlent cette politique en s'appuyant notamment sur :

- des actions continues de sensibilisation et d'information des équipes à travers des formations spécifiques et par la diffusion mensuelle d'un bulletin de communication sécurité disponible sur le système Intranet du Groupe,
- un tableau de bord mensuel de performance de la sécurité alimenté par un reporting des accidents et quasi-accidents. Ce reporting permet de suivre les progrès vers l'objectif du « zéro accident » que le Groupe s'est fixé,
- un tableau de bord trimestriel de performance de la fiabilité alimenté par un reporting des niveaux de disponibilité et de fiabilité des installations,
- des audits conduits en collaboration avec les directions industrielles pour s'assurer de la conformité des opérations aux règles de sécurité du Groupe et de l'efficacité de la mise en œuvre de cette politique.

D'assurer la protection des données et des actifs informationnels du Groupe

Pour ce faire, la Société a mis en place une Politique Groupe de Protection de l'Information, qui vise :

- d'une part à protéger l'information en terme de confidentialité, d'intégrité, de disponibilité, de traçabilité,
- d'autre part d'assurer la disponibilité et la continuité des systèmes d'informations,
- enfin de veiller au respect des dispositions réglementaires et légales.



Cette politique dont le déploiement a débuté en 2005 définit :

- les règles fondamentales de management à mettre en place dans chaque entité du Groupe,
- les principes clés à respecter par tous les utilisateurs.

D'assurer dans le Groupe le respect des lois, règlements et règles de gestion internes notamment aux plans juridique et de la propriété intellectuelle

Les différentes entités du Groupe s'appuient pour exercer leurs activités sur des chartes, guides ou cadres de références émis par les grandes directions fonctionnelles de la Société, notamment :

- au plan juridique, avec :
 - différents guides contractuels, avec en 2005, la refonte approfondie du Guide pour la Grande Industrie et l'édition d'un Guide pour l'Electronique,
 - un Guide des Pouvoirs, Limitations et Délégations à l'usage des entités du Groupe,
 - un Guide des Assurances destiné à l'ensemble des entités du Groupe,
 - des instructions en matière de bon comportement pour le respect du droit à la concurrence (principalement Europe, États-Unis),
 - une note « Groupe », actualisée en 2004, précisant les règles à respecter pour assurer la prévention du délit d'initié.
- au plan de la propriété intellectuelle, avec :
 - des procédures visant, d'une part, à assurer le respect par Air Liquide des brevets valides des tiers notamment dans les activités de production cryogénique, et d'autre part, à assurer la protection du patrimoine intellectuel du Groupe,
 - une politique de protection des inventions du Groupe reposant sur leur identification (sur base déclarative) et favorisant la reconnaissance des inventeurs.

De gérer et minimiser les risques financiers

Pour ce faire, la Société a défini et revoit régulièrement les termes de la politique financière du Groupe. Cette politique précise dans une charte financière largement diffusée, les principes et modalités de gestion des risques financiers auxquels l'expose son activité, notamment pour :

- **les risques de liquidité** : la Société a défini des règles visant à assurer au niveau du Groupe, d'une part, le niveau de « confirmation », d'autre part, le niveau de diversification (par nature et par maturité) de toute source de financement,
- **les risques de contrepartie** : la Société a défini des règles pour s'assurer au niveau du Groupe de la suffisante diversification et de la suffisante solidité financière de ses contreparties (limites d'engagements/rating minimum),
- **les risques de taux d'intérêt et de change** : la Société a défini des modalités de couverture centralisée des taux d'intérêt par grande devise d'endettement (principalement Euro, USD, JPY) avec :
 - le choix des outils autorisés,
 - les processus de décisions des couvertures,
 - les modalités d'exécution des transactions.

Pour les autres devises d'endettement, des règles ont été définies afin d'assurer que l'exécution décentralisée des couvertures du risque de taux est conforme aux objectifs du Groupe.

La Société a également défini les modalités de couvertures des risques de change en matière de choix d'outils, de processus de décision et d'exécution des transactions.

Ces dispositifs sont complétés par des règles de gestion de la trésorerie qui ont pour objectif d'assurer la sécurité des transactions et qui sont adaptées aux situations locales en fonction des réglementations.

L'application de cette politique financière est contrôlée par la direction financière et comptable. Pour ce faire elle s'appuie d'une part sur la centralisation de certaines transactions qu'elle exécute directement (en matière de gestion de l'endettement et du risque de taux), et d'autre part sur la consolidation des reportings qui lui sont adressés par les différentes entités du Groupe, mensuellement ou trimestriellement selon leur niveau d'endettement.

La direction financière et comptable rend compte au comité financier de la bonne exécution de cette politique et lui soumet les projets de transactions à venir. Par ailleurs, le comité financier revoit régulièrement les règles de politique financière applicables au sein du Groupe.

D'assurer la fiabilité des informations financières et comptables

Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables qu'il produit, le Groupe s'appuie principalement sur un cadre de référence de principes et normes comptables et sur un système de double reporting, comptable et de gestion, dont les données sont systématiquement rapprochées sous la responsabilité de directions indépendantes mais interactives :

- en vue de préparer sa première publication aux nouvelles normes comptables IFRS au 31 décembre 2005, la Société a poursuivi le travail approfondi engagé en 2004 avec en particulier :
 - l'adaptation des reportings comptables et de gestion aux exigences requises par les nouvelles normes IFRS,
 - la poursuite de la formation des différentes entités du Groupe aux modalités de mise en œuvre de ces nouvelles normes,
 - la diffusion à l'ensemble des entités du Groupe du Manuel Comptable, qui a été refondu à l'occasion de la mise en œuvre des nouvelles normes IFRS. Ce manuel définit les principales règles comptables et méthodes de consolidation applicables dans le Groupe et précise les formats de remontée d'informations financières et comptables au sein du Groupe.
- les reportings de gestion et les reportings comptables sont établis sous la responsabilité de directions indépendantes mais interactives selon des principes et méthodes identiques :
 - l'indépendance permet d'enrichir les informations et analyses à partir d'indicateurs et de données complémentaires,
 - l'interactivité des organisations permet de mieux contrôler la fiabilité des informations grâce à des rapprochements systématiques et réguliers des données. Leur consolidation est assurée sous la responsabilité de la direction financière et comptable centrale.

Les reportings recouvrent principalement :

- **l'état mensuel de gestion dit « flash mensuel »** détaille certains éléments du chiffre d'affaires et les principaux indicateurs financiers : compte de résultat, autofinancement endettement net et montant des investissements accordés et engagés,
- **l'état trimestriel dit « de gestion »** détaille les éléments principaux du compte de résultat, du bilan et du tableau de financement. Ces deux documents sont établis par chaque entité de gestion selon un planning annuel préalablement défini. Ils sont systématiquement accompagnés de commentaires d'activités établis par le directeur et le responsable du contrôle de gestion de l'entité, et sont consolidés au niveau du Groupe avec un détail par activité,
- **l'état trimestriel de consolidation comptable** est établi par chaque filiale, qui doit également reporter semestriellement ses engagements hors bilan en détaillant :
 - les achats d'énergie,
 - les garanties et cautions financières,
 - tout autre engagement contractuel, en particulier les informations relatives aux locations simples.

Les états mensuels et les états de consolidation comptable sont envoyés au service central de consolidation. Ce service a pour fonction, en liaison avec la direction du contrôle de gestion et des objectifs stratégiques, d'analyser et de commenter les résultats et d'identifier et d'expliquer les écarts avec les prévisions.

La direction financière et comptable s'assure par ses contrôles réguliers de la bonne application des principes et méthodes comptables dans les différentes entités du Groupe.

Elle s'appuie également sur les audits réalisés par la direction du contrôle général avec laquelle elle communique régulièrement.

La qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent également sur des systèmes d'information de plus en plus intégrés (type ERP).

Les auditeurs externes s'assurent du respect des données financières reportées avec les règles définies.

■ Les organes de contrôle

Le Conseil de Surveillance exerce son contrôle sur la gestion du Groupe en s'appuyant sur les rapports du Directoire qui lui sont communiqués et sur les travaux du comité d'audit, selon des modalités et principes déjà décrits (comptes rendus, rapports...).

Le Directoire exerce son contrôle sur la gestion des risques en s'appuyant sur les reportings existants ainsi que sur :

- les réunions du Comité Exécutif, avec en particulier les comptes-rendus de la direction maîtrise des risques et sécurité sur la performance du Groupe en matière de sécurité et sur l'avancement des actions engagées,

- les réunions du comité d'investissements et d'opérations,
- les travaux des directions financière et comptable, direction du contrôle de gestion et des objectifs stratégiques, direction du contrôle général qui lui sont directement rattachées,
- les réunions du comité financier qui pilote la politique financière du Groupe.

Ces dispositifs de contrôle s'enrichissent d'une implication des directions d'entités et du Comité Exécutif dans la mise en œuvre et le suivi des actions d'amélioration nécessaires au renforcement de la qualité du contrôle interne.

Le comité financier

Ce comité se réunit 3 fois par an et sur demande en cas de besoin.

Il réunit, sous l'autorité d'un membre du Directoire, le directeur financier et comptable du Groupe, le directeur corporate finance et trésorerie du Groupe ainsi que certains membres de cette Direction.

Ce comité a pour mission de contrôler la bonne application de la politique financière du Groupe, de valider les propositions et orientations qui lui sont soumises, et de valider les règles de politique financière du Groupe.

Le comité d'investissements et d'opérations

Ce comité se réunit 4 à 6 fois par an pour chaque grande zone ou pour chaque grande activité.

Il réunit, sous l'autorité d'un membre du Directoire, le directeur financier et comptable du Groupe, les directeurs du marché de l'entité et de la zone, concernés par la demande d'investissements.

Ce comité a pour mission d'évaluer et de valider les demandes d'investissements qui lui sont soumises ainsi que les engagements contractuels à moyen et long terme qui peuvent y être associés.

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

Établi en application de l'article L 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société L'Air Liquide S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société L'Air Liquide S.A., et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre Société conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-68 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 16 mars 2006

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD
Frédéric ALLILAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Olivier BREILLOT



Résolutions

proposées à
l'Assemblée
Générale
Mixte
du 10 mai 2006

Sommaire

Rapport du Directoire sur les résolutions proposées	204
Rapport complémentaire du Directoire	210
Rapports des commissaires aux comptes	211
Rapport complémentaire des commissaires aux comptes	214
Résolutions	215
Nouveaux statuts soumis au vote de l'Assemblée Générale	223

Rapport du Directoire sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte

■ Résultats de l'exercice

En annexe au présent rapport vous trouverez les comptes annuels de L'Air Liquide S.A. établis en faisant application des dispositions légales et du Plan Comptable Général.

Les comptes sociaux de L'Air Liquide S.A. de l'exercice 2005, ont ainsi été établis selon les nouvelles règles comptables applicables aux comptes sociaux à compter du 1^{er} janvier 2005, précisées par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-10 du 12 décembre 2002, n° 2003-07 du 12 décembre 2003 et n° 2004-06 du 23 novembre 2004 portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs.

L'allongement de certaines cadences d'amortissement a conduit à calculer rétroactivement l'amortissement pour dépréciation à la date du 1^{er} janvier 2005. L'écart résultant de ce recalcul, soit un montant de 42,4 millions d'euros, a été transféré de l'actif du bilan dans le poste amortissements dérogatoires compris dans les capitaux propres. Sur le plan fiscal, ces changements de durées d'amortissement pour dépréciation sont sans impact, les durées d'usage étant conservées.

Les dépenses qui pouvaient antérieurement être comptabilisées en charges différées ou en charges à étaler, portées à l'actif du bilan dans le poste charges à répartir sur plusieurs exercices, doivent être inscrites immédiatement en charges. Elles peuvent toutefois être enregistrées en immobilisations si elles répondent aux critères cumulés de définition et de comptabilisation des actifs. Cette nouvelle définition nous a conduit à procéder aux transferts suivants :

- reclassement en immobilisations incorporelles de la valeur nette comptable des coûts de développement de certains projets informatiques, classés auparavant dans la rubrique charges à répartir sur plusieurs exercices du bilan, pour un montant de 52,6 millions d'euros net d'impôts,
- reclassement en capitaux propres (report à nouveau) des frais engagés au cours de l'exercice 2004 dans le cadre de l'acquisition des activités du groupe Messer, classés auparavant dans la rubrique charges à répartir sur plusieurs exercices du bilan, pour un montant de 66,3 millions d'euros net d'impôts.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2005 s'élève à 1 460,1 millions d'euros contre 1 347,6 millions d'euros en 2004, en hausse de 8,4 %.

Le bénéfice net social de l'exercice s'élève à 597,1 millions d'euros contre 383,9 millions d'euros en 2004. Il comprend des plus-values sur titres pour un montant de 155,8 millions d'euros résultant d'une part de la cession des titres détenus dans la société Séchillienne-Sidec et d'autre part de la plus-value résultant de l'offre publique simplifiée portant sur les actions de la société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO).

Le revenu des titres de participation français et étrangers s'élève à 525,2 millions d'euros contre 433,1 millions d'euros en 2004.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2005 s'élève à 10 434,8 millions d'euros, contre 9 428,4 millions d'euros en 2004, en hausse de 10,7 %. Sur des bases comparables (hors effets de change, de gaz naturel et de périmètre significatif), la progression est de 6,2 %.

Le bénéfice net consolidé, après déduction des intérêts minoritaires est de 933,4 millions d'euros, contre 780,1 millions d'euros en 2004, en progression de 19,7 % (progression de 18,8 % hors change). Hors éléments exceptionnels, la croissance s'élève à 10,9 % et 10,0 % hors change.

Ces résultats sont détaillés dans le rapport annuel.

Augmentations de capital réservées aux salariés

Depuis 1986, L'Air Liquide S.A. a consenti aux salariés de certaines sociétés du Groupe, la possibilité de souscrire à plusieurs augmentations de capital réservées. Le total des actions ainsi souscrites, hors attribution d'actions gratuites, s'élève à 1 600 107.

En application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que le nombre d'actions détenues, par les salariés de votre Société et de ses filiales au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, à la date du 31 décembre 2005 s'élevait à 1 298 508 actions représentant 1,18 % du capital.

Prises de participation et de contrôle

En application des dispositions de l'article L 233-6 du Code de commerce, il convient de noter que notre Société a procédé au cours de l'exercice 2005 aux opérations suivantes :

- acquisition d'actions de la société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient, détenue à 13,22 %, dans le cadre d'offres publiques d'échange et d'achat, suivies d'une offre publique de retrait,
- cession de la société Séchilienne-Sidec détenue à 39,45 %,
- dissolution sans liquidation de la société Hysynco International détenue à 100 %,
- dissolution sans liquidation de la société SEPAL détenue à 100 %,
- cession de la société Air Liquide Environnement (devenue Air Liquide Russie) détenue à 99,84 %, à notre filiale Air Liquide International,
- création de la société Air Liquide Expansion détenue à 99,88 %,
- création de la société Air Liquide Exploitation détenue à 99,88 %,
- création de la société Air Liquide Management détenue à 99,88 %,
- création de la société Air Liquide Marketing détenue à 99,88 %,
- suite à l'augmentation de capital d'Air Liquide Trading (devenue Cryopal), rémunérant un apport partiel d'actif de Taema, notre participation dans cette société a diminué de 99,76 % à 1,24 %.

Identité des détenteurs du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2005, aucun actionnaire n'a déclaré détenir 5 % ou plus du capital et des droits de vote.

■ Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Nous vous demandons, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Directoire sur la marche et la gestion de la Société et de son Groupe au cours de l'exercice 2005,
- des rapports du Conseil de Surveillance et de son Président,
- des comptes annuels de la Société, compte de résultat, bilan et annexe,
- des comptes consolidés du Groupe,
- des rapports des commissaires aux comptes,

d'approuver les comptes de la Société ainsi que les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2005 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Les résultats de votre Société permettent au Directoire de proposer, pour chacune des actions existant au 31 décembre 2005 (soit un nombre total de 109 538 475 actions), un dividende de 3,85 euros. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts et ne bénéficie plus de l'avoir fiscal.

En complément, les actionnaires détenant leurs titres sous la forme nominative depuis au moins deux ans au 31 décembre 2005 et qui conserveront ces titres sous cette forme jusqu'à la date de détachement du dividende, bénéficieront, pour ces titres (soit un nombre à la date du 31 décembre 2005 de 27 264 001 actions), d'un dividende majoré de 10 % par rapport au dividende payé aux autres actions, soit un dividende de 0,38 euro. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts et ne bénéficie plus de l'avoir fiscal.

L'écart entre le dividende majoré calculé sur le nombre d'actions connu à la date du 31 décembre 2005 et le dividende majoré réellement payé, sera imputé au compte report à nouveau.

Nous vous rappelons que, pour en faciliter la négociabilité, les actions résultant de la levée d'options sont créées jouissance courante et non jouissance au 1^{er} janvier de l'année de la levée d'option.

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser le Directoire, ou, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'Administration de la Société et à la modification des statuts, le Conseil d'Administration, à prélever sur le compte report à nouveau les sommes nécessaires au paiement du dividende des actions qui viendraient à être ainsi créées entre le 1^{er} janvier et le 16 mai 2006, date de mise en paiement du dividende.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice soit 597 078 673 euros de la façon suivante (en euros) :

- affectation
- à la réserve légale 393 418
- au report à nouveau 164 601 806
- à la distribution 432 083 449

Distribution

Conformément à la loi, nous rappelons que les distributions effectuées au titre des 3 derniers exercices ont été les suivantes :

Exercices	Total des sommes distribuées (€)	Nombre d'actions concernées	Dividende net distribué (€)	Impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal) (€)
2002 ⁽¹⁾	322 619 011	100 818 441	3,20	1,60
⁽²⁾	7 836 553	24 489 228	0,32	0,16
2003 ⁽¹⁾	319 721 334	99 912 917	3,20	1,60
⁽²⁾	7 765 140	24 266 063	0,32	0,16

Exercices	Total des sommes distribuées (€)	Nombre d'actions concernées	Dividende distribué éligible à l'abattement de 50 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des impôts (€)
2004 ⁽¹⁾	382 132 881	109 180 823	3,50
⁽²⁾	9 056 861	25 876 746	0,35

(1) Dividende ordinaire.

(2) Dividende majoré.

En 2004, l'évolution du nombre d'actions résulte essentiellement de l'attribution d'actions à titre gratuit (création de 10 132 708 actions par attribution d'une action nouvelle pour dix actions anciennes).

Achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2005 avait autorisé le Directoire, pour une période de 18 mois, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, et sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance telle que prévue à l'article 22 des statuts, à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- soit l'annulation des actions,
- soit l'attribution d'options d'achat d'actions à ses salariés ou à ceux de ses filiales, conformément aux dispositions de la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004,
- soit l'achat et la vente en fonction des situations du marché conformément à et dans les limites de la réglementation applicable,
- soit la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément à la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat étant fixé à 220 euros par action et le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit 10 884 004 actions, pour un montant maximal de 2 394 480 880 euros.

L'acquisition de ces actions pouvant être effectuée à tous moments et par tous moyens, sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-206 du Code de commerce.

Faisant usage de cette autorisation, il a été mis en place un programme d'achat se traduisant, au cours de l'exercice 2005, par les mouvements suivants :

- 411 699 actions ont été achetées au prix moyen de 145,17 euros,
- 350 000 actions ont été annulées à un cours moyen de 130,46 euros suite à la décision prise par le Directoire en date du 25 février 2005, autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 février 2005, conformément aux dispositions prévues dans la 13^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004,
- 870 755 actions ont été présentées à l'offre publique d'échange simplifiée sur les actions de la société SOAEO S.A. à titre principal (remise d'une action Air Liquide pour une action SOAEO), à un cours moyen de 116,91 euros.

Le montant total hors taxes des frais de négociation s'est élevé à 0,2 million d'euros.

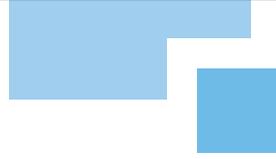
Au 31 décembre 2005, le nombre des actions détenues en propre, au nominal de 11 euros, figurant au bilan de votre Société est de 537 375 pour une valeur de 74,9 millions d'euros.

Ces actions représentent 0,49 % du capital de votre Société.

Le Conseil de Surveillance a été informé que, suite à l'entrée en vigueur le 13 octobre 2004 du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et à la nouvelle réglementation de l'AMF, il a été décidé d'affecter les actions acquises ou précédemment détenues aux objectifs suivants :

- annulation d'actions 147 250
- échange ou paiement d'actions dans le cadre d'opérations externes 390 125

Ce programme permettant de compenser dans la durée l'impact dilutif pour les actionnaires que pourraient avoir l'attribution d'options de souscription et les augmentations de capital réservées aux



salariés de la Société, et cette autorisation ayant été partiellement utilisée, nous vous demandons de substituer à l'autorisation précédente une nouvelle autorisation donnée au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, ou au Conseil d'Administration, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- soit leur annulation, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 8,
- soit la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- soit la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions au profit de ses salariés ou de ceux de ses filiales, conformément aux dispositions de la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004,
- soit l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 250 euros par action et le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit 10 904 762 actions, pour un montant maximal de 2 726 190 500 euros, sous réserve des limites légales.

L'acquisition de ces actions peut être effectuée à tous moments et par tous moyens, sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-206 du Code de commerce.

Les actions acquises peuvent être cédées ou transférées par tous moyens sur le marché, hors marché ou de gré à gré, conformément à la réglementation applicable.

Les dividendes revenant aux actions propres seront affectés au report à nouveau.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2005 pour la partie non utilisée.

Conseil de Surveillance

Le mandat de Béatrice Majnoni d'Intignano vient à expiration avec la présente assemblée.

Béatrice Majnoni d'Intignano acceptant le renouvellement de son mandat, nous vous proposons une résolution en vue de sa réélection comme membre du Conseil de Surveillance ou, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, de nommer Béatrice Majnoni d'Intignano administrateur pour une durée de 4 ans.

Nous soumettons à votre approbation la nomination de Paul Skinner comme nouveau membre du Conseil de Surveillance ou, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, de nommer Paul Skinner administrateur pour une durée de 4 ans.

Ces propositions s'inscrivent dans la volonté du Conseil de Surveillance de choisir des membres pour leur compétence, leur intégrité, leur indépendance d'esprit et leur détermination à prendre en compte les intérêts de tous les actionnaires tout en recherchant la diversité de cultures et d'expériences dans des domaines importants pour le Groupe.

Sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, nous vous proposons la nomination de Benoît Potier au poste d'administrateur pour une durée de 4 ans, et d'Alain Joly, Edouard de Royere, Sir Lindsay Owen-Jones, Thierry Desmarest, Gérard de La Martinière, Cornelis van Lede, Rolf Krebs et Thierry Peugeot au poste d'administrateurs pour la durée restant à courir de leurs fonctions de membres du Conseil de Surveillance.

Nous vous proposons par ailleurs, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts et conformément aux dispositions des statuts nouvellement adoptés, de fixer le montant des jetons de présence à allouer globalement aux membres du Conseil d'Administration à la somme attribuée antérieurement aux membres du Conseil de Surveillance soit 550 000 euros par exercice.

■ Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Annulation par voie de réduction de capital des actions achetées par la Société

Afin de permettre la réduction du nombre d'actions en circulation de la Société et l'amélioration de son résultat net par action, il vous est demandé d'autoriser le Directoire ou, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, le Conseil d'Administration, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente Assemblée Générale Ordinaire dans sa 4^e résolution et celles acquises dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2005, et à réduire le capital à due concurrence.

La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sera imputée sur tous postes de réserves ou de primes.

Cette autorisation qui se substitue à l'autorisation accordée au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2005 dans sa 10^e résolution, est donnée pour une période de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée.

Autorisations d'augmenter le capital social

L'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004 avait donné au Directoire, pour cinq ans, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance telle que prévue à l'article 22 des statuts, à augmenter le capital social sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de 2 milliards d'euros,

- soit par incorporation de réserves, de bénéfices, ou de primes, au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions nouvelles,
- soit par souscription en numéraire au moyen de l'émission d'actions nouvelles, avec ou sans primes, le montant des primes éventuelles étant imputé sur cette somme de 2 milliards d'euros, primes comprises.

La souscription à ces actions nouvelles étant réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes ou aux cessionnaires de leurs droits.

Cette autorisation a été utilisée partiellement en procédant en 2004 à une augmentation de capital par incorporation d'une somme de 111,5 millions d'euros prélevée sur le poste "primes d'émission", au moyen de la création de 10 132 708 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Tenant compte de la refonte du régime des valeurs mobilières, et afin de permettre à la Société de disposer de la faculté d'augmenter son capital pour financer son développement et de procéder à l'attribution d'une action gratuite pour dix anciennes le 12 juin 2006, nous vous demandons de bien vouloir lui accorder de nouvelles autorisations.

Aux termes de la 9^e résolution, nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, ou sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France, en euros, d'actions ordinaires de la Société.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à 250 millions d'euros en nominal.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions émises en vertu de la présente résolution.

La présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Aux termes de la 10^e résolution, nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance ou, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, ne pourra être supérieur à 250 millions d'euros, ce plafond étant distinct et autonome de celui visé à la 9^e résolution et ne pourra en tout état de cause excéder le montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

La présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Souscription d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004 avait autorisé le Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, conformément à l'article 22 des statuts, pour cinq ans, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs opérations, d'un montant maximum de 150 millions d'euros, primes comprises, par émission d'actions destinées à être souscrites dans le cadre des articles L 443-5 du Code du travail et de l'article L 225-138 du Code de commerce, par les salariés de la Société et des entreprises liées, au sens de l'article L 444-3 du Code du travail, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ces salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté, le nombre des actions nouvelles à émettre, qui seront immédiatement assimilées aux autres actions existantes, ne devant pas dépasser 1 000 000.

Conformément à cette autorisation, 500 000 actions ont été proposées au personnel des sociétés du Groupe dans la période du 3 octobre 2005 au 28 octobre 2005.

Les souscriptions, effectuées par 44,60 % des salariés susceptibles de bénéficier de cette opération, soit 16 239 personnes, ont porté sur 435 927 actions.

Les opérations antérieurement réalisées s'inscrivent dans la politique du Groupe de continuer à associer, à travers le monde, la plus grande partie de ses salariés à son développement moyen-long terme. Ces opérations réservées aux salariés contribuant à renforcer significativement leur motivation et accroître leur sentiment d'appartenance au Groupe, nous estimons souhaitable de poursuivre dans cette voie.

Aussi, répondant aux exigences légales, la 11^e résolution vous demande de déléguer au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, ou au Conseil d'Administration,



sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe par l'émission, en France, en euros, d'actions ordinaires de la Société.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à 200 millions d'euros, primes comprises, le nombre des actions nouvelles à émettre, qui seront immédiatement assimilées aux autres actions existantes, ne devant pas dépasser 1 000 000. Le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

Les bénéficiaires de ces augmentations de capital seront directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou toutes autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables, les adhérents au sein de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, le Conseil d'Administration.

La présente autorisation entraîne de plein droit, pour le cas où il en serait fait usage, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires concernés.

Cette délégation de compétence prive d'effet l'autorisation donnée au Directoire au titre de la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2004, à hauteur de la partie non utilisée de cette autorisation.

Modification du seuil de déclaration de franchissement de seuils

Dans un souci de simplification de la gestion des titres de certains des actionnaires de la Société, nous vous demandons de porter à 2 % ou à tout multiple de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société le seuil, à la hausse ou à la baisse, au-delà duquel l'obligation de déclaration de franchissement de seuils s'applique, de modifier les alinéas 4, 5 et 6 de l'article 15 des statuts par le texte suivant qui, sous réserve de l'approbation de la 13^e résolution, deviendra les alinéas 2 et 3 de l'article 9 des nouveaux statuts :

« Outre les obligations légales de déclaration à la Société, toute personne venant à posséder, directement ou indirectement, seul ou de concert, une fraction de capital ou des droits de vote de la Société égale ou supérieure à 2 % ou à un multiple de 2 % du capital ou des droits de vote (y compris au-delà du seuil de 5 %), est tenue d'informer la Société dans le délai de quinze jours à compter de la date de franchissement du seuil, et ce indépendamment le cas échéant de la date du transfert effectif de la propriété des titres. Le déclarant devra indiquer le nombre de titres de capital et

de valeurs mobilières donnant accès au capital qu'il a en sa possession à la date de sa déclaration. Tout franchissement à la baisse du seuil de 2 % ou d'un multiple de 2 % du capital ou des droits de vote devra être déclaré de la même manière.

En cas de non-respect de cette obligation statutaire d'information, un ou plusieurs actionnaires, détenant une fraction de capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 2 %, pourront, à l'occasion d'une Assemblée Générale, demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, soient privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale. »

Modification du mode d'administration de la Société

La proposition de retour à un Conseil d'Administration s'inscrit dans la tradition d'Air Liquide et favorise une relation étroite de ses dirigeants avec les actionnaires. Cette formule a largement contribué à la performance du Groupe dans la durée.

Si cette évolution est approuvée, elle se fera dans le respect des règles de gouvernement d'entreprise auxquelles Air Liquide est depuis toujours attaché.

Il vous est donc proposé une résolution portant sur la modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule société anonyme à Conseil d'Administration régie par les articles L 225-17 à L 225-56 du Code de commerce.

En conséquence, les fonctions des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire prendront fin à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Il vous est demandé de prendre acte que les autorisations données au Directoire aux termes des délibérations suivantes bénéficient au Conseil d'Administration et sont réitérées en tant que de besoin au profit de ce dernier pour leur durée restant à courir :

- douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004 (autorisation pour 5 ans de procéder à l'émission d'obligations pour un montant nominal maximum de 4 milliards d'euros),
- seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004 (autorisation pour 38 mois de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions).

Nous vous demandons également d'approuver le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la Société, étant entendu qu'en cas de rejet de la 12^e résolution les dispositions statutaires actuelles relatives à l'obligation de déclaration de franchissement de seuil seront conservées dans leur intégralité à l'article 9 des nouveaux statuts.

Les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2006 seront arrêtés et présentés suivant les règles légales et statutaires applicables au Conseil d'Administration.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce projet a fait l'objet d'une information et consultation du Comité Central d'Entreprise de la Société.

Rapport complémentaire du Directoire

sur l'augmentation de capital réservée aux salariés

(établi à l'issue des réunions du 22 juillet, du 2 août et du 19 septembre 2005 en application des articles L 225-138 du Code de commerce et 155-2 du décret du 23 mars 1967)

Le Directoire, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004 (dix-septième résolution), a décidé, lors de ses réunions des 22 juillet, 2 août et 19 septembre 2005, de fixer les modalités d'une augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Air Liquide ainsi qu'il suit.

L'opération est offerte aux salariés de L'Air Liquide S.A. et de ses filiales françaises et étrangères, contrôlées directement ou indirectement à au moins 50 % (sous réserve de cas particuliers selon décision du Directoire), dès lors que ces salariés ont 3 mois d'ancienneté dans le Groupe à la date de clôture de la période de souscription.

En France, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, il est mis en place au niveau de L'Air Liquide S.A. un Plan d'Epargne de Groupe France (« PEG France ») qui a fait l'objet d'un accord conclu avec les organisations syndicales de L'Air Liquide S.A., auquel les filiales et salariés concernés par l'opération devraient adhérer au plus tard à la date de clôture de la souscription. Pour les filiales et les salariés concernés par l'opération à l'étranger, L'Air Liquide S.A. met en place un Plan d'Epargne Etranger de Groupe (« PEG Etranger ») auquel les filiales devraient adhérer au plus tard à la date de clôture de la souscription. Ce PEG Etranger prévoit une souscription directe ou par l'intermédiaire d'un FCPE, au choix de la filiale.

Les conditions de souscription ont été définies de la façon suivante, sous réserve de spécificités locales :

- **Prix** : le prix de l'action pour cette augmentation de capital réservée aux salariés a été fixé à **113 euros** par action (correspondant à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt dernières séances précédant le 22 juillet 2005 date à laquelle le Directoire a fixé la date de souscription). Toutefois, en application de la réglementation spécifique applicable aux filiales du Groupe aux États-Unis, le Directoire a décidé de fixer le prix de souscription applicable aux salariés des filiales aux États-Unis à **124,19 euros** (correspondant conformément à la législation américaine à 85 % du cours de clôture de l'action Air Liquide le jour de bourse précédant le 2 août 2005, date de la décision du Directoire confirmant l'opération au bénéfice des salariés américains).
- **Abondement** : à concurrence d'un maximum de 10 actions, L'Air Liquide et les filiales françaises qui le souhaiteront compléteront le versement effectué par leurs salariés, en versant un abondement d'un montant de 30 euros par action avant prélèvement CSG et CRDS.
- **Souscription maximale** : la souscription maximale sera de 500 000 actions au total, de 11 euros de valeur nominale chacune, portant jouissance au 1^{er} janvier 2005, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 5 500 000 euros et limitée à 50 actions par salarié ; en conséquence, il sera procédé à une réduction éventuelle sur les plus fortes demandes dans l'éventualité du dépassement du quota proposé. Les actions souscrites seront bloquées pendant 5 ans, sauf cas de déblocage anticipés prévus par les lois et règlements applicables.
- **Période de souscription** : la période de souscription sera ouverte le 3 octobre 2005 et close le 28 octobre 2005.
- **Modalités de paiement** : le montant correspondant à la souscription du salarié (déduction faite de l'abondement le cas échéant) sera payable soit au comptant soit dans un délai maximum de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2006 sous la forme de prélèvements sur le salaire mensuel. Ce délai de paiement pourra être étendu à 24 mois pour tenir compte de circonstances locales.

Certaines dispositions du PEG Etranger devront être adaptées pour tenir compte des réglementations locales. La participation à l'opération peut nécessiter dans certains pays le respect d'une démarche préalable auprès d'une autorité locale.

Par ailleurs, l'incidence de l'émission décidée sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital peut être évaluée comme suit en cas de souscription à 100 % de l'augmentation de capital :

- la quote-part de chaque actionnaire dans les capitaux propres de la Société calculée au 30 juin 2005 augmentera de 0,29 euro par action (soit 0,28 euro par action en tenant compte de l'ensemble des titres émis susceptibles de donner accès au capital) ;
- l'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action (moyenne des vingt séances de bourse précédant la réunion du Directoire du 22 juillet 2005) est une baisse du cours évaluée à 0,13 euro (0,12 euro en tenant compte de l'ensemble des titres émis susceptibles de donner accès au capital).

Pour le Directoire,

Le Président.

Rapports des commissaires aux comptes

■ Rapport spécial sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L 225-86 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec Monsieur Benoît Potier

a. Régime de retraite

Monsieur Benoît Potier bénéficie d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies applicable aux cadres supérieurs et dirigeants dont la rémunération totale excède 16 fois le plafond de la Sécurité sociale. Ce régime ne s'applique que si l'intéressé est encore dans la Société au moment de sa retraite ; il peut néanmoins conserver ses droits dans le cas où il aurait atteint 55 ans ou plus de 20 ans d'ancienneté.

En 2005 votre Société a versé 71 309 euros à l'organisme gestionnaire de retraite.

b. Indemnités de départ

Au titre de ses fonctions de membre et de Président du Directoire, serait versée à Monsieur Benoît Potier une indemnité forfaitaire au cas où le Conseil de Surveillance ou l'Assemblée des actionnaires mettrait un terme à ses fonctions, ou ne le renouvelerait pas, sauf en cas de faute lourde.

Au titre de ses fonctions salariées, serait versée à Monsieur Benoît Potier une indemnité forfaitaire dans le cas où la Société viendrait à résilier unilatéralement son contrat de travail, sauf en cas de faute lourde.

2. Avec Monsieur Klaus Schmieder

a. Régime de retraite

Monsieur Klaus Schmieder bénéficie d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies applicable aux cadres supérieurs et dirigeants dont la rémunération totale excède 16 fois le plafond de la Sécurité sociale. Ce régime ne s'applique qu'après une ancienneté minimale de 2 ans et si l'intéressé est encore dans la Société au moment de sa retraite.

En 2005 votre Société n'a versé aucune somme à l'organisme gestionnaire de retraite.

b. Indemnités de départ

Au titre de ses fonctions de membre du Directoire, serait versée à Monsieur Klaus Schmieder une indemnité forfaitaire au cas où le Conseil de Surveillance ou l'Assemblée des actionnaires mettrait un terme à ses fonctions, ou ne le renouvelerait pas, sauf en cas de faute lourde.

Au titre de ses fonctions salariées, serait versée à Monsieur Klaus Schmieder une indemnité forfaitaire dans le cas où la Société viendrait à résilier unilatéralement son contrat de travail, sauf cas de faute grave ou incapacité.

3. Avec la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO)

Mise en commun des disponibilités financières

Convention, conclue pour une durée indéterminée, de mise en commun des disponibilités financières entre votre Société et la SOAEO en faisant application des conditions de marché. Elle permet aux sociétés contractantes d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leur besoin de trésorerie ou peuvent utiliser leur excédent, tout en réalisant un équilibre financier à l'intérieur du groupe Air Liquide.

Au 31 décembre 2005, votre Société bénéficie d'un prêt de la SOAEO dont le solde s'élève à 30 196 731 euros.

En 2005, le montant des intérêts dus par votre Société à la SOAEO s'élève à 369 167 euros.

4. Avec la Soudure Autogène Française (SAF)

a. Contrat de contribution au CTAS, centre de recherche commun Air Liquide/SAF

En 2005, votre Société a refacturé 3 779 357 euros à la SAF.

b. Contrat de location de l'immeuble du CTAS

En 2005, le montant des loyers facturés par la SAF à votre Société s'élève à 296 543 euros.

5. Avec Air Liquide Maroc

a. Contrat d'assistance technique au profit d'Air Liquide Maroc dans les domaines de la production, la distribution, l'utilisation et la commercialisation des gaz industriels et du soudage/coupage

Les redevances comptabilisées au titre de l'exercice 2005 par votre Société s'élèvent à 157 352 euros.

b. Contrat de licence de technologie

Les redevances comptabilisées au titre de l'exercice 2005 par votre Société s'élèvent à 786 759 euros.

c. Contrat de licence d'utilisation de nom commercial et des marques

Les redevances comptabilisées au titre de l'exercice 2005 par votre Société s'élèvent à 78 676 euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Paris-La Défense, le 16 mars 2006

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD
Frédéric ALLILAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Olivier BREILLOT



■ Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées (art L 225-209 du Code de commerce)

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société L'Air Liquide S.A., et en exécution de la mission prévue à l'article L 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée Générale Mixte et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Directoire (ou sous réserve de l'adoption de la treizième résolution relative au mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, le Conseil d'Administration) vous demande de lui déléguer, pour une période de 24 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Paris et Paris-La Défense, le 16 mars 2006

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD
Frédéric ALLILAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Olivier BREILLOT

■ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par l'article L 225-138 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital d'un montant maximal de 200 000 000 d'euros, primes comprises, et d'un nombre maximum d'un million d'actions réservée aux salariés de la société L'Air Liquide S.A. adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et des entreprises liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L 225-129-6 du Code de commerce et L 443-5 du Code du travail.

Votre Directoire (ou sous réserve de l'adoption de la treizième résolution relative au mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, le Conseil d'Administration) vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, dans le cadre de l'article L 225-129-2, la compétence pour décider de cette opération et fixer les conditions d'émission et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Directoire (ou sous réserve de l'adoption de la treizième résolution relative au mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, le Conseil d'Administration).

Paris et Paris-La Défense, le 16 mars 2006

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD
Frédéric ALLILAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Olivier BREILLOT

Rapport complémentaire des commissaires aux comptes

sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire au rapport spécial du 5 mars 2004, établi par les cabinets RSM Salustro Reydel et Ernst & Young, sur l'émission d'actions réservée, autorisée par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2004.

Cette assemblée avait délégué à votre Directoire le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage de cette autorisation, votre Directoire a décidé dans ses séances du 22 juillet, 2 août et 19 septembre 2005 de procéder à une augmentation de capital d'un montant maximal de 5 500 000 euros, par l'émission d'un nombre maximal de 500 000 actions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations chiffrées extraites des comptes semestriels consolidés établis sous la responsabilité du Directoire au 30 juin 2005 et préparés pour la première fois en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne et suivant les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF. Ces comptes semestriels consolidés ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité selon les normes professionnelles applicables en France,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du Directoire sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes semestriels consolidés de la Société établis au 30 juin 2005 et données dans le rapport complémentaire du Directoire,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2004 et des indications fournies à celle-ci,
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif,
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Paris et Paris-La Défense, le 30 septembre 2005

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD
Frédéric ALLILAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Olivier BREILLOT

■ Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2005)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Directoire sur la marche et la gestion de la Société au cours de l'exercice 2005,
- des rapports du Conseil de Surveillance et de son Président,
- des comptes annuels de la Société, compte de résultat, bilan et annexe,
- des rapports des commissaires aux comptes,

approuve les comptes sociaux de la Société arrêtés à la date du 31 décembre 2005 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Elle arrête le montant du bénéfice net de l'exercice à la somme de 597 078 673 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2005)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Directoire sur la marche et la gestion de la Société et de son Groupe au cours de l'exercice 2005,

- des rapports du Conseil de Surveillance et de son Président,
- des comptes consolidés du Groupe,
- des rapports des commissaires aux comptes,

approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2005 tels qu'ils lui ont été présentés.

Troisième résolution

(Fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les propositions du Directoire concernant l'affectation du bénéfice. Elle fixe le dividende revenant à chacune des 109 538 475 actions composant le capital social à la date du 31 décembre 2005 à 3,85 euros. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des impôts et ne bénéficie plus de l'avoir fiscal.

Ce dividende sera payable le 16 mai 2006

- pour les actions inscrites en compte nominatif pur : directement par la Société, suivant le mode de règlement qui lui a été indiqué par leurs titulaires,
- pour les actions inscrites en compte nominatif administré, ainsi que pour les actions au porteur faisant l'objet d'une inscription en compte : par les intermédiaires habilités auxquels la gestion de ces titres a été confiée.

Il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Total des sommes distribuées (€)	Nombre d'actions concernées	Dividende net distribué (€)	Impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal) (€)
2002 ⁽¹⁾	322 619 011	100 818 441	3,20	1,60
⁽²⁾	7 836 553	24 489 228	0,32	0,16
2003 ⁽¹⁾	319 721 334	99 912 917	3,20	1,60
⁽²⁾	7 765 140	24 266 063	0,32	0,16

Exercice	Total des sommes distribuées (€)	Nombre d'actions concernées	Dividende distribué éligible à l'abattement de 50 % mentionné à l'article 158.3.2° du Code général des impôts (€)
2004 ⁽¹⁾	382 132 881	109 180 823	3,50
⁽²⁾	9 056 861	25 876 746	0,35

(1) Dividende ordinaire.

(2) Dividende majoré.

En application des dispositions statutaires, une majoration de 10 % du dividende, soit 0,38 euro par action, sera attribuée aux actions qui étaient inscrites sous forme nominative au 31 décembre 2003, et qui resteront sans interruption sous cette forme jusqu'au 16 mai 2006, date de mise en paiement du dividende. Ce dividende est également éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158.3.2° du code général des impôts et ne bénéficie plus de l'avoir fiscal.

Le montant total du dividende majoré, pour les 27 264 001 actions qui, inscrites sous forme nominative au 31 décembre 2003, étaient restées sans interruption sous cette forme jusqu'au 31 décembre 2005, s'élevait à 10 360 320 euros.

Il y aura lieu de déduire de ce montant le total des dividendes majorés correspondant à celles de ces 27 264 001 actions qui auront été vendues entre le 1^{er} janvier 2006 et le 16 mai 2006, date de mise en paiement du dividende.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale autorise le Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, le Conseil d'Administration, à prélever sur le compte de « report à nouveau » les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

Quatrième résolution

(Achat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions d'application directe du règlement de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, autorise le Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, ou le Conseil d'Administration, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- soit leur annulation, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 8,
- soit la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,

- soit la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions au profit de ses salariés ou de ceux de ses filiales, conformément aux dispositions de la 16^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004,

- soit l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 250 euros par action et le nombre maximum d'actions à acquérir à 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit 10 904 762 actions, pour un montant maximal de 2 726 190 500 euros, sous réserve des limites légales.

L'acquisition de ces actions peut être effectuée à tous moments et par tous moyens, sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-206 du Code de commerce.

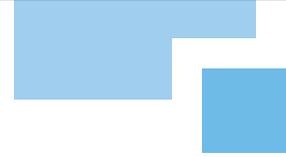
Les actions acquises peuvent être cédées ou transférées par tous moyens sur le marché, hors marché ou de gré à gré, conformément à la réglementation applicable.

Les dividendes revenant aux actions propres seront affectés au report à nouveau.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2005 pour la partie non utilisée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Directoire sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance ou, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Le Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13, le Conseil d'Administration, devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.



Cinquième résolution

(Nomination de Madame Béatrice Majnoni d'Intignano comme membre du Conseil de Surveillance ou d'Administration, selon le cas)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de Madame Béatrice Majnoni d'Intignano comme membre du Conseil de Surveillance ou, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, de nommer Madame Béatrice Majnoni d'Intignano administrateur pour une durée de quatre ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Sixième résolution

(Nomination de Monsieur Paul Skinner comme membre du Conseil de Surveillance ou d'Administration, selon le cas)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de nommer Monsieur Paul Skinner membre du Conseil de Surveillance ou, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, de nommer Monsieur Paul Skinner administrateur pour une durée de quatre ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Septième résolution

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate qu'il lui a été fait, sur les conventions et opérations visées à l'article L 225-86 du Code de commerce, le rapport spécial prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elle prend acte qu'aucune convention visée à l'article L 225-86 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé comme indiqué dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

■ Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Huitième résolution

(Annulation par voie de réduction de capital des actions achevées par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, le Conseil d'Administration, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente Assemblée Générale Ordinaire dans sa 4^e résolution et celles acquises dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2005, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2005 dans sa 10^e résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

Neuvième résolution

(Délégation de compétence pour 26 mois en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant maximum de 250 millions d'euros en nominal)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et conformément aux dispositions des articles L 225-129 et L 225-129-2 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, ou sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de

la Société et à la modification des statuts, au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission, en France, en euros, d'actions ordinaires de la Société.

La délégation ainsi conférée au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, ou sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, au Conseil d'Administration, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée,

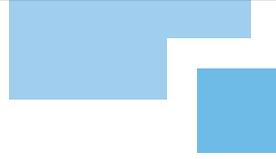
2. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à 250 millions d'euros en nominal,
3. décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions émises en vertu de la présente résolution,
4. décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions, le Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, le Conseil d'Administration pourra offrir au public tout ou partie des actions non souscrites,
5. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,
6. donne tous pouvoirs au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, ou sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer le montant de la prime et les autres conditions d'émission, imputer sur le poste « primes d'émission » le montant des frais relatifs à cette augmentation de capital et, s'il le juge opportun, y prélever les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées,
7. pour les émissions décidées en application de la présente résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global prévu par la présente résolution lorsqu'il est constaté une demande excédentaire.

Dixième résolution

(Délégation de compétence pour 26 mois en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres en vue de l'attribution gratuite d'actions aux actionnaires et/ou de l'élévation du nominal des actions existantes pour un montant maximum de 250 millions d'euros)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et conformément aux dispositions des articles L 225-129-2 et L 225-130 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, ou sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.
La délégation ainsi conférée au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, ou sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, au Conseil d'Administration, est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée,
2. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, ne pourra être supérieur à 250 millions d'euros, ce plafond étant distinct et autonome de celui visé à la 9^e résolution, et ne pourra en tout état de cause excéder le montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital,
3. décide que, en cas d'usage par le Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, par le Conseil d'Administration, de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L 225-130 du Code de commerce, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation,
4. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,



5. donne tous pouvoirs au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, ou sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer les conditions d'émission, imputer sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles le montant des frais afférents à l'augmentation de capital correspondante et, s'il le juge opportun, y prélever les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts.

Onzième résolution

(Délégation de compétence pour 26 mois en vue de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application de l'article L 225-129 6 et L 225-138-1 du Code de commerce et des articles L 443-1 et suivants du Code du travail :

1. délègue au Directoire, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, ou au Conseil d'Administration, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux adhérents, en France ou à l'étranger, à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe par l'émission, en France, en euros, d'actions ordinaires de la Société.

La délégation ainsi conférée au Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée,

2. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra être supérieur à 200 millions d'euros, primes comprises, le nombre des actions nouvelles à émettre, qui seront immédiatement assimilées aux autres actions existantes, ne devant pas dépasser 1 million,

3. décide que les bénéficiaires de ces augmentations de capital seront directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou toutes autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables,

les adhérents, au sein de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, le Conseil d'Administration,

4. décide de supprimer, en faveur des bénéficiaires susvisés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises,

5. décide que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne,

6. décide également que, dans le cas où les bénéficiaires n'auraient pas souscrit dans le délai imparti la totalité de l'augmentation de capital, celle-ci ne serait réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites, les actions non souscrites pouvant être proposées à nouveau aux bénéficiaires concernés dans le cadre d'une augmentation de capital ultérieure,

7. donne tous pouvoirs au Directoire ou, sous réserve de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour, dans les limites ci-dessus, fixer les diverses modalités de l'opération, et notamment :

- fixer les critères auxquels devront répondre les sociétés dont les salariés pourront bénéficier des augmentations de capital, déterminer la liste de ces sociétés,

- arrêter les conditions et modalités d'émission, les caractéristiques des actions, déterminer le prix de souscription calculé selon la méthode définie ci-dessus, fixer le délai de libération des actions souscrites, le versement des bénéficiaires pouvant être complété par la Société ou les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce ; imputer sur le poste « primes d'émission » le montant des frais relatifs à ces augmentations de capital et y prélever, s'il le juge opportun, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,

- arrêter les dates d'ouverture et de clôture de souscription, constater la réalisation de l'augmentation de capital correspondante et modifier les statuts en conséquence.

Cette délégation de compétence prive d'effet l'autorisation donnée au Directoire au titre de la 17^e résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2004, à hauteur de la partie non utilisée de cette autorisation.

Douzième résolution

(Modification du seuil de déclaration de franchissement de seuils)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, décide, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, de

porter à 2 % ou à tout multiple de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société le seuil, à la hausse ou à la baisse, au-delà duquel l'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuils s'applique, et décide de remplacer les alinéas 4, 5 et 6 de l'article 15 des statuts reproduits ci-après par le texte suivant qui, sous réserve de l'approbation de la résolution n° 13, deviendra les alinéas 2 et 3 de l'article 9 des nouveaux statuts :

Ancien texte

« Tout détenteur, direct ou indirect, agissant seul ou de concert, d'une fraction de capital ou des droits de vote de la Société est tenu d'informer la Société dans le délai de quinze jours, à compter de la date de négociation, et ce indépendamment de la date du transfert effectif de la propriété des titres, chaque fois qu'un seuil correspondant à 1 % du capital ou des droits de vote est franchi dans l'un ou l'autre sens, y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas de non-respect de cette obligation complémentaire d'information, un ou plusieurs actionnaires, détenant une fraction de capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 1 %, pourront demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, soient privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Cette disposition complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement des seuils de participations supérieurs au vingtième, au dixième, au cinquième, au tiers, à la moitié et aux deux tiers du capital ou des droits de vote. »

Nouveau texte

« Outre les obligations légales de déclaration à la Société, toute personne venant à posséder, directement ou indirectement, seul ou de concert, une fraction de capital ou des droits de vote de la Société égale ou supérieure à 2 % ou à un multiple de 2 % du capital ou des droits de vote (y compris au-delà du seuil de 5 %), est tenue d'informer la Société dans le délai de quinze jours à compter de la date de franchissement du seuil, et ce indépendamment le cas échéant de la date du transfert effectif de la propriété des titres. Le déclarant devra indiquer le nombre de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital qu'il a en sa possession à la date de sa déclaration. Tout franchissement à la baisse du seuil 2 % ou d'un multiple de 2 % du capital ou des droits de vote devra être déclaré de la même manière.

En cas de non-respect de cette obligation statutaire d'information, un ou plusieurs actionnaires, détenant une fraction de capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 2 %, pourront, à l'occasion d'une Assemblée Générale, demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, soient privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale. »

Treizième résolution

(Modification du mode d'Administration de la Société par adoption du régime de Société Anonyme à Conseil d'Administration ; adoption du texte des nouveaux statuts ; constatation de la continuité des autorisations données au Directoire au profit du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier à compter de ce jour le mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule société anonyme à Conseil d'Administration régie par les articles L 225-17 à L 225-56 du Code de commerce. Cette décision prendra effet à

l'issue de la présente Assemblée Générale.

En conséquence de l'adoption du mode d'administration par un Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale :

- constate que les fonctions des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire prendront fin à l'issue de la présente Assemblée Générale,
- approuve le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la Société, dont un exemplaire est annexé aux présentes résolutions, étant entendu qu'en cas de rejet de la 12^e résolution, les alinéas 4, 5 et 6 de l'article 15 des statuts actuels relatifs à l'obligation de déclaration de franchissement de seuil, seront conservés dans leur intégralité à l'article 9 des nouveaux statuts,



- prend acte que les autorisations données au Directoire aux termes des délibérations suivantes bénéficient au Conseil d'Administration et sont réitérées en tant que de besoin au profit de ce dernier pour leur durée restant à courir :
 - 12^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004 (autorisation pour 5 ans de procéder à l'émission d'obligations pour un montant nominal maximum de 4 milliards d'euros) ; en conséquence, tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, dans les limites fixées par cette résolution, avec faculté de subdélégation au directeur général ou à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, pour arrêter toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette ou de ces émissions d'obligations, ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créances sur la société émettrice,
 - 16^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2004 (autorisation pour 38 mois de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions),
- décide que les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2006 seront arrêtés et présentés suivant les règles légales et statutaires applicables au Conseil d'Administration.

■ Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Quatorzième résolution

(Nomination de Monsieur Benoît Potier comme administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, nomme Monsieur Benoît Potier administrateur pour une durée de quatre ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Quinzième résolution

(Nomination de Monsieur Alain Joly comme administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, nomme Monsieur Alain Joly administrateur pour la durée restant à courir de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Seizième résolution

(Nomination de Monsieur Edouard de Royere comme administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, nomme Monsieur Edouard de Royere administrateur pour la durée restant à courir de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Dix-septième résolution

(Nomination de Sir Lindsay Owen-Jones comme administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, nomme Sir Lindsay Owen-Jones administrateur pour la durée restant à courir de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Dix-huitième résolution

(Nomination de Monsieur Thierry Desmarest comme administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, nomme Monsieur Thierry Desmarest administrateur pour la durée restant à courir de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Dix-neuvième résolution

(Nomination de Monsieur Gérard de La Martinière comme administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la

modification des statuts, nomme Monsieur Gérard de La Martinière administrateur pour la durée restant à courir de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Vingtième résolution **(Nomination de Monsieur Cornelis van Lede** **comme administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, nomme Monsieur Cornelis van Lede administrateur pour la durée restant à courir de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Vingt-et-unième résolution **(Nomination de Monsieur Rolf Krebs comme administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, nomme Monsieur Rolf Krebs administrateur pour la durée restant à courir de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Vingt-deuxième résolution **(Nomination de Monsieur Thierry Peugeot** **comme administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts, nomme Monsieur Thierry Peugeot administrateur pour la durée restant à courir de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Vingt-troisième résolution **(Fixation des jetons de présence)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide sous condition suspensive de l'adoption de la résolution n° 13 relative au changement du mode d'administration de la Société et à la modification des statuts et conformément aux dispositions des statuts nouvellement adoptés de fixer le montant des jetons de présence à allouer globalement aux membres du Conseil d'Administration à la somme attribuée antérieurement aux membres du Conseil de Surveillance soit 550 000 euros par exercice.

Vingt-quatrième résolution **(Pouvoirs)**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes publications et formalités requises par la loi et les règlements.

Nouveaux statuts soumis au vote de l'Assemblée Générale

Titre premier

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Article premier : Forme et dénomination

La société est de forme anonyme, à Conseil d'Administration. Cette société sera régie par les lois et règlements en vigueur et par les présents statuts.

La dénomination de la Société est : « *L'Air Liquide, société anonyme pour l'Etude et l'Exploitation des procédés Georges Claude* ».

Art. 2 : Objet

La société a pour objet :

1° L'étude, l'exploitation, la vente des brevets ou inventions de MM. Georges et Eugène Claude, relatifs à la liquéfaction des gaz, à la production industrielle du froid, de l'air liquide et de l'oxygène, à leurs applications ou utilisations ;

2° La production industrielle du froid, de l'air liquide, leurs applications ou utilisations, la production et la liquéfaction des gaz, notamment de l'oxygène, de l'azote, de l'hélium et de l'hydrogène, leurs applications ou utilisations sous toutes formes, à l'état pur, en mélanges et en combinaisons, sans distinction d'état ni de provenance, dans tous domaines d'applications de leurs propriétés physiques, thermodynamiques, chimiques, thermo-chimiques et biologiques, et notamment dans les domaines de la propulsion, de la mer, de la santé, de l'agro alimentaire et de la pollution ;

3° L'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ainsi que tous sous-produits résultant de leur fabrication ou de leur emploi, de toutes machines ou appareils servant à les utiliser ou à les appliquer, et, plus particulièrement, l'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits, métaux ou alliages, dérivant ou résultant d'une utilisation de l'oxygène, de l'azote et de l'hydrogène à l'état pur, mélangé ou combiné, notamment de tous produits oxygénés ou azotés ;

4° L'étude, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte ou la vente de tous brevets, inventions ou procédés ayant trait aux mêmes objets ;

5° L'exploitation, par voie directe ou par voie de constitution de société, de tout ce qui se rattache, directement ou indirectement, au but de la Société ou est susceptible de contribuer au développement de son industrie ;

6° La prestation de tous services ou la fourniture de tous produits susceptibles de développer sa clientèle dans le domaine de l'industrie ou de la santé ;

La société peut demander ou acquérir toutes concessions, faire toutes constructions, acquérir ou prendre en location toutes carrières, mines et tous immeubles et reprendre toutes exploitations se rattachant à son objet, céder ces concessions, les affermer, fusionner ou s'allier avec d'autres sociétés par voie d'acquisition de titres ou droits sociaux, d'avances ou de telle manière qu'il appartiendra. Elle peut entreprendre ces opérations soit seule, soit en participation ;

Enfin, plus généralement, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières, financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

Art. 3 : Siège social

Le siège de la société est à Paris, quai d'Orsay, n° 75. Il pourra être transféré, par décision du Conseil d'Administration, en tout autre endroit de Paris ou d'un département limitrophe, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Art. 4 : Durée

La durée de la société est fixée à 99 années à partir du 18 février 1929, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Titre II

Capital social - Actions - Identification des actionnaires

Art. 5 : Capital social

Le capital social est fixé à 1 199 523 897 euros divisé en 109 046 627 actions au nominal de 11 euros, entièrement libérées.

Le capital social est augmenté dans les conditions prévues par la loi soit par émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existants. Il peut également être augmenté par l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital.

Le capital social pourra également être réduit dans les conditions prévues par la loi, notamment par réduction de la valeur nominale des actions, par remboursement ou rachat en bourse et annulation d'actions, par échange des actions anciennes contre des actions nouvelles d'un nombre équivalent ou moindre, ayant ou non le même nominal, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir. L'Assemblée Générale pourra toujours obliger les actionnaires à céder ou à acheter des actions anciennes pour permettre l'échange d'actions anciennes contre des nouvelles, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir, alors même que la réduction décidée ne serait pas consécutive à des pertes.

Art. 6 : Actions

Lorsque les actions nouvelles ne seront pas intégralement libérées lors de leur émission, les appels de versements, aux dates fixées par le Conseil d'Administration, auront lieu au moyen d'annonces insérées, un mois à l'avance, dans un des journaux de Paris désignés pour la publication légale des actes de la société.

Les actions non entièrement libérées feront l'objet d'une inscription en compte sous la forme nominative jusqu'à leur entière libération.

Chaque versement sur toutes actions souscrites sera constaté par une mention portée au compte nominatif ouvert au nom du souscripteur.

Tout versement en retard porte intérêt de plein droit, en faveur de la société, à compter de l'exigibilité, sans mise en demeure ni demande en justice, au taux de l'intérêt légal, sans préjudice de l'action personnelle que la société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

Art. 7 : Forme des actions

Les actions entièrement libérées font l'objet d'une inscription en compte soit sous la forme nominative, soit sous la forme au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les dispositions de l'alinéa ci dessus sont également applicables aux autres titres de toute nature émis par la société.

Art. 8 : Droits et obligations attachés aux actions

Les actionnaires ne seront pas engagés au-delà de leur souscription.

La propriété d'une action entraîne de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Toute action donne droit, en cours de société, comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement.

Les actions sont librement négociables dans les conditions prévues par la loi.

Art. 9 : Identification des actionnaires

La société peut faire usage à tout moment des dispositions légales et réglementaires en vigueur, permettant l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux.

Outre les obligations légales de déclaration à la société, toute personne venant à posséder, directement ou indirectement, seul ou de concert, une fraction de capital ou des droits de vote de la société égale ou supérieure à 2 % ou à un multiple de 2 % du capital ou des droits de vote (y compris au-delà du seuil de 5 %), est tenue d'informer la société dans le délai de quinze jours à compter de la date de franchissement du seuil, et ce indépendamment le cas échéant de la date du transfert effectif de la propriété des titres. Le déclarant devra indiquer le nombre de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital qu'il a en sa possession à la date de sa déclaration. Tout franchissement à la baisse du seuil de 2 % ou d'un multiple de 2 % du capital ou des droits de vote devra être déclaré de la même manière.

En cas de non-respect de cette obligation statutaire d'information, un ou plusieurs actionnaires, détenant une fraction de capital ou des droits de vote de la société au moins égale à 2 %, pourront, à l'occasion d'une Assemblée Générale, demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, soient privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Art. 10 : Indivision et usufruit

Toute action étant indivisible à l'égard de la société, tous les co-propriétaires indivis d'une action sont obligés de se faire représenter auprès de la société par l'un d'entre eux, ou par un mandataire unique dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier tant dans les Assemblées Générales Ordinaires que dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Toutefois, le nu-propriétaire sera en droit de participer à toutes les Assemblées Générales. Il peut également représenter l'usufruitier en Assemblée Générale.

Les héritiers, créanciers, syndics ou ayants cause d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage, ni s'immiscer en aucune façon dans son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.



Titre III

Administration de la société

Art. 11 : Composition du Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration, de trois membres au moins et de quatorze membres au plus (sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion), personnes physiques ou morales.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Par exception à cette règle, les membres du premier Conseil d'Administration qui exerçaient les fonctions de membres du Conseil de Surveillance dans la société sous son ancien mode d'administration seront nommés pour une période égale à la durée qui restait à courir de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 500 actions inscrites sous la forme nominative pendant toute la durée de ses fonctions. Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Les nominations effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'Administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant dépassé cet âge. Si, en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant passé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du conseil, le membre le plus âgé du Conseil d'Administration n'ayant pas exercé de fonctions de direction générale dans la Société est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle suivant la survenance de cet événement.

En cours de vie sociale les administrateurs sont nommés et renouvelés dans les conditions prévues par la loi.

Ils sont révocables à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Art. 12 : Organisation et direction du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président. Il détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Président est rééligible.

Le Président du Conseil d'Administration exerce les missions qui lui sont confiées par la loi. Il préside le Conseil d'Administration, organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le conseil peut nommer également parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents dont il détermine la durée des fonctions dans la limite de celle de leur mandat d'administrateur et qui ont pour fonction, sans préjudice des dispositions légales applicables en cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, de convoquer et présider les réunions du conseil ou de présider les Assemblées Générales conformément aux présents statuts, lorsque le Président est empêché.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration, lorsque ce dernier n'assume pas la direction générale, s'il est âgé de plus de 68 ans. Lorsqu'en cours de mandat cette limite d'âge aura été atteinte, les fonctions du Président prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel est atteint l'âge de 68 ans. Lorsque le Président du Conseil d'Administration exerce également la direction générale, la limite d'âge applicable est celle applicable au directeur général.

Le Président et le ou les vice-présidents sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration. Ils sont également rééligibles.

Le conseil peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires et de ses membres.

Art. 13 : Direction générale

Modalités d'exercice

Conformément à la loi, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration. La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise dans les conditions de quorum et de majorité visées à l'article 14 des présents statuts. Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration reste valable jusqu'à décision contraire de sa part.

Le Conseil d'Administration examinera, en tant que de besoin, le maintien de la formule choisie à chaque fois que le mandat du Président du Conseil d'Administration ou du directeur général viendra à renouvellement.

Directeur général

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions qui suivent, relatives au directeur général, lui sont applicables.

Le Conseil d'Administration fixe la durée du mandat et détermine la rémunération du directeur général.

Nul ne peut être nommé directeur général s'il a dépassé l'âge de 63 ans. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été atteinte, les fonctions du directeur général prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le directeur général aura atteint l'âge de 63 ans.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. La révocation du directeur général non Président peut donner lieu à des dommages et intérêts si elle est décidée sans juste motif.

Le directeur général est toujours rééligible.

Pouvoirs du directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Le directeur général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, des présents statuts et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Il appartiendra au Conseil d'Administration de définir les décisions du directeur général pour lesquelles l'accord préalable du Conseil d'Administration sera requis. L'accord préalable du Conseil d'Administration devra notamment être obtenu en cas d'opérations externes d'acquisitions ou de cessions de participations ou d'actifs, ainsi qu'en cas d'engagements d'investissement, dans chacun de ces cas dans les conditions et au-delà de montants correspondant à une gestion efficace de la société fixés par le Conseil d'Administration. Il devra également être obtenu en cas d'opérations de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la société ainsi que pour toute décision de nature à modifier substantiellement les orientations stratégiques de l'entreprise déterminées par le Conseil d'Administration.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assurée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeurs généraux délégués.

Le nombre maximum de directeurs généraux délégués est fixé à 3.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués et fixe leur rémunération.

A l'égard des tiers, le directeur général délégué ou les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

Les directeurs généraux délégués sont révocables par le Conseil d'Administration, sur proposition du directeur général, à tout moment. Ils sont soumis à la limite d'âge légale.

Les directeurs généraux délégués sont rééligibles.

Art. 14 : Réunions et délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président ou en cas d'empêchement de ce dernier, sur convocation du plus âgé des vice-présidents si un ou plusieurs vice-présidents ont été nommés, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration peuvent, en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, demander au Président de convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de 2 mois.

De même, le directeur général, lorsqu'il n'exerce pas la présidence du Conseil d'Administration, peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur tout ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées.



En cas d'empêchement ou de carence du Président dans l'exécution des tâches précitées, le vice-président le plus âgé, si un ou plusieurs vice-présidents ont été nommés, sera compétent pour procéder à la convocation du conseil et fixer l'ordre du jour de la réunion à la demande du tiers au moins des membres du Conseil d'Administration ou du directeur général selon le cas. En l'absence de vice-président, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration ou le directeur général, selon le cas, seront compétents pour procéder à la convocation du conseil et fixer l'ordre du jour de la réunion.

Les convocations sont faites par tout moyen même verbalement.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié des administrateurs sont présents.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration se dotera d'un règlement intérieur qu'il pourra modifier sur sa simple décision.

Le Conseil d'Administration pourra prévoir dans son règlement intérieur que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, pour toutes les décisions où la loi n'exclut pas cette possibilité.

Art. 15 : Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs que la loi et les présents statuts attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil procède à l'émission d'obligations sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il peut procéder à la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que le Conseil d'Administration ou son Président lui soumet. Le conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Les questions relatives à la performance, à la rémunération et, le cas échéant, à la reconduction du mandat du Président-directeur général ou du directeur général feront l'objet de délibérations du Conseil d'Administration en tant que de besoin, et au moins une fois par an, après examen par le(s) comité(s) du Conseil d'Administration chargé(s) des questions de nomination et de rémunération.

Art. 16 : Rémunération

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux membres du Conseil d'Administration, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence. Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées. Il peut notamment allouer aux administrateurs membres de comités créés en son sein une part supérieure à celle des autres administrateurs.

Il peut être alloué par le conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil.

Titre IV

Commissaires aux comptes

Art. 17 : Contrôle de la société

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires nomme pour la durée, dans les conditions et avec les missions fixées par la loi, les commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

Titre V

Assemblées Générales

Art. 18 : Tenue des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et ne soient pas privées du droit de vote.

Peuvent seuls participer aux assemblées :

- les propriétaires d'actions nominatives inscrites en compte trois jours au moins avant le jour fixé pour la réunion ;
- les propriétaires d'actions au porteur ayant, 3 jours au moins avant la réunion, justifié de l'inscription en compte de leurs actions selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur devront en outre, dans le délai de trois jours avant la réunion, avoir déposé une formule de procuration ou de vote par correspondance, ou le document unique en tenant lieu, ou, si le Conseil d'Administration en a ainsi décidé, une demande de carte d'admission.

Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abrégé les délais susvisés. Il aura aussi la faculté d'autoriser l'envoi par télétransmission à la société des formules de procuration et de vote par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, et le cas échéant les assemblées spéciales sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

Les réunions auront lieu au siège social ou en tout autre lieu défini par l'auteur de la convocation, même en dehors du siège social ou du département du siège social.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le vice-président ou le plus âgé des vice-présidents du Conseil d'Administration si un ou plusieurs vice-présidents ont été nommés ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil dans le cas contraire. En cas d'empêchement du ou des vice-présidents lorsqu'il en a été nommé ou si le conseil n'a pas délégué un administrateur, l'assemblée élit elle-même son Président.

Sont scrutateurs de l'Assemblée Générale, les deux membres de ladite assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction. Le bureau de l'assemblée en désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

En cas de convocation par un commissaire aux comptes ou par un mandataire de justice, l'assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunications, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Art. 19 : Pouvoir des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, et le cas échéant les assemblées spéciales, ont les pouvoirs définis par la loi et les présents statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide ou autorise les émissions d'obligations simples assorties le cas échéant de sûretés particulières conformément à la réglementation en vigueur et habilite le Président à conférer lesdites sûretés ; elle peut déléguer au Conseil d'Administration la compétence et les pouvoirs nécessaires pour procéder à ces émissions d'obligations, en une ou plusieurs fois, dans le délai qu'elle détermine et pour en arrêter les modalités. Les garanties constituées postérieurement à l'émission des obligations sont conférées par le Président du Conseil d'Administration sur autorisation du Conseil d'Administration.

Titre VI

Inventaire - Fonds de réserve - Répartition des bénéfices

Art. 20 : Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 21 : Inventaire, répartition des bénéfices

Les produits nets de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société y compris tous amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait en premier lieu un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours si la réserve vient à être entamée.

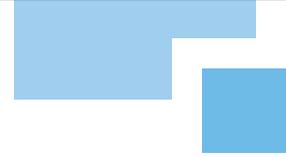
Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, il est prélevé la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties et 5 % des sommes provenant de primes sur actions émises en numéraire et figurant à un compte « primes d'émission » sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale peut affecter telle portion dudit bénéfice distribuable qu'elle avisera à la constitution de fonds de prévoyance et de réserves générales ou spéciales, sous quelque dénomination que ce soit ou même simplement comme report à nouveau.

Le solde constitue une masse qui est destinée à la répartition du second dividende et de la somme prévisionnellement nécessaire pour attribuer aux actions nominatives remplissant les conditions ci après la majoration de 10 %.

Depuis le 1^{er} janvier 1996, les actions inscrites au 31 décembre de chaque année sous la forme nominative depuis au moins deux ans, et qui le restent jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, donnent le droit à leurs titulaires de percevoir un dividende par action majoré de 10 %, arrondi si nécessaire au centime inférieur, par rapport au dividende par action distribué au titre des autres actions, pour autant que le dividende par action avant majoration soit au moins égal au dividende par action avant majoration distribué l'année précédente ajusté pour tenir compte de la variation du nombre d'actions d'une année sur l'autre résultant d'une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ou d'une division des actions.



Au cas où, à compter du 1^{er} janvier 1996, le Conseil d'Administration, sur autorisation de l'Assemblée Générale, déciderait d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, les actions inscrites sous la forme nominative depuis au moins deux ans à la date de début des opérations d'attribution donneront droit à leurs titulaires à une attribution d'actions majorée de 10 % par rapport à celle effectuée au bénéfice des autres actions et selon les mêmes modalités.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assimilées, pour le calcul des droits au dividende majoré et aux attributions majorées, aux actions anciennes dont elles sont issues.

Les majorations définies dans chacun des deux alinéas précédents pourront être modifiées ou supprimées par simple décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire selon les modalités que celle-ci déterminera.

En application de la loi, le nombre de titres éligibles à ces majorations ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la société.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

Titre VII Liquidation

Art. 22 : Liquidation

A l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée Générale règle dans les conditions prévues par la loi le mode de liquidation. Elle nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale, faire l'apport à une autre société ou la cession à une société ou à toute autre personne, de tout ou partie des biens, droits et obligations de la société dissoute.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société ; elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus.

Après le règlement des engagements de la société, le produit net de la liquidation est employé d'abord à l'amortissement complet des actions, le surplus est ensuite réparti également entre elles.

Titre VIII Contestations

Art. 23 : Contestations

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales, sont jugées conformément à la loi et sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

A cet effet, en cas de contestations, tout actionnaire doit faire élection de domicile à Paris et toutes assignations et significations sont régulièrement données à ce domicile.

A défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au Parquet de M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Paris.



Les principes du développement durable font partie depuis plus de 100 ans de la stratégie d'entreprise d'Air Liquide, autour de quatre dimensions :

- responsabilité envers l'actionnaire, développement de l'activité et de la performance de l'entreprise dans la durée et la transparence,
- sécurité des personnes et des installations, préservation de l'environnement et des ressources naturelles, dans les opérations du Groupe et chez ses clients,
- engagement social et humain des femmes et des hommes de l'entreprise autour d'un même projet,
- innovation et progrès technologique pour garantir le développement de l'entreprise et de ses clients.



Benoît Potier - Président du Directoire

Chiffre d'affaires développement durable

Environ le tiers du chiffre d'affaires d'Air Liquide est directement lié à des applications ou des activités qui contribuent à préserver l'environnement et la vie. On y trouve bien sûr les applications environnementales des gaz, mais aussi l'activité Santé ou encore les solutions participant à la réduction de la consommation énergétique.

Développement durable

Indicateurs Objectifs

Sommaire

Méthodologie	232
Avis externe	234
Indicateurs et objectifs :	
- Actionnaires	235
- Sécurité environnement	236
- Ressources humaines	242
- Innovation	245

Éléments de méthodologie concernant les indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement

■ Référentiel et définitions

En l'absence de référentiel public reconnu et pertinent pour les activités du domaine des gaz industriels, Air Liquide a formalisé un référentiel précisant les méthodes de reporting des indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement. Ce référentiel rassemble au sein d'un seul document l'ensemble des définitions, des procédures de mesure et des méthodes de collecte de ces informations.

Engagé dans un processus d'amélioration continue, Air Liquide complète progressivement ce travail pour adapter son référentiel d'indicateurs de développement durable aux évolutions du Groupe.

Ce référentiel s'appuie sur les principes généraux définis par le Groupe en matière de périmètre, de responsabilités, de contrôles et de limites et précise pour chaque indicateur, sa définition, la direction responsable, les outils et les modes de remontée des informations utilisés. Ce document est mis à jour régulièrement.

■ Périmètre et méthodes de consolidation

De façon générale, les entités ou unités de production sont intégrées après une année civile d'exercice complet. C'est le cas notamment cette année de l'ensemble des unités provenant de Messer. Les indicateurs relatifs aux ressources humaines sont consolidés au niveau mondial sur l'ensemble des sociétés intégrées globalement dans le périmètre de consolidation financière.

Les indicateurs sécurité sont consolidés au niveau mondial sur l'ensemble des sociétés dont Air Liquide possède la majorité du capital. L'information concernant l'impact des transports (kilomètres parcourus, gaz carbonique émis) est mondiale. Cette donnée est calculée sur la base des informations collectées au sein des principaux pays où le Groupe est implanté dans le monde. L'information concernant les kilomètres évités et les émissions de gaz carbonique évitées grâce à la production de gaz de l'air par les unités on site est mondiale et concerne tous les pays intégrés globalement dans le périmètre de consolidation financière.

Les indicateurs environnementaux et énergie concernant les 8 principaux types d'unités de production exploitées par le Groupe sont consolidés pour la deuxième année sur un périmètre mondial rassemblant les principaux pays d'implantation du Groupe, périmètre qui correspond à environ 99 % du chiffre d'affaires Gaz et Services du Groupe et 94 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Cette année les activités de soudage sont pour la première fois intégrées dans le périmètre du reporting.

Les unités prises en compte sont celles dont l'exploitation est confiée à une société détenue majoritairement par le Groupe. Les données les concernant sont alors consolidées à 100 %. Les données concernant les unités exploitées par une société détenue à 50 % par Air Liquide sont consolidées à 50 %. Les unités, dont l'exploitation est confiée à une société dans laquelle Air Liquide est minoritaire, ne sont pas prises en compte. Les différents types d'unités de production sont les suivants :

- principales unités de séparation d'air,
- unités de cogénération et unités de production d'hydrogène et de monoxyde de carbone,
- unités d'acétylène, de protoxyde d'azote, de gaz carbonique et de l'activité hygiène et spécialités,
- unités de production de l'activité équipements et produits de soudage (pour la consommation d'eau).

Les estimations du pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe où le projet IMS (Industrial Management System) est en cours de déploiement, ou bien couvert par les certifications qualité ISO 9000 ou environnementales ISO 14001 sont basées sur les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation financière. Les consommations d'énergie électrique sont prises en compte uniquement lorsque Air Liquide paye le coût de cette énergie. Les consommations d'énergie des unités on site ainsi que les consommations d'eau liées à la vente d'eau traitée sur le site de Bayport (États-Unis) qui constitue une activité spécifique à ce site sont exclues du périmètre de consolidation des données. Certains sites qui comptent plusieurs activités peuvent reporter les données sur une seule de ces activités.



■ Collecte des données et responsabilités

Les indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement sont issus de plusieurs systèmes de collecte de données au sein du Groupe, chacun étant placé sous la responsabilité d'une direction particulière.

- Les indicateurs ressources humaines, intégrés dans l'outil général de consolidation comptable du Groupe, sont placés sous la double responsabilité de la direction financière et de la direction des ressources humaines.
- Les indicateurs sécurité sont établis grâce à l'outil de consolidation des données d'accidentologie du Groupe, placé sous la responsabilité de la direction maîtrise des risques et sécurité.
- Les indicateurs énergétiques et d'émissions de gaz carbonique des principales unités de séparation d'air, des unités de cogénération et d'hydrogène et de monoxyde de carbone, sont suivis par la direction Grande Industrie au sein d'un outil dédié sur Intranet.
- De manière complémentaire, la collecte des données environnementales est réalisée par la direction maîtrise des risques et sécurité à l'aide d'un outil dédié sur Intranet et rassemble :
 - pour les unités indiquées ci-dessus, les autres indicateurs environnementaux (émissions dans l'air, consommation d'eau, rejets dans l'eau...),
 - pour les plus petites unités (production d'acétylène, de protoxyde d'azote, de gaz carbonique, activité hygiène et spécialités) l'ensemble des indicateurs (énergie, émissions dans l'air, consommation d'eau, rejets dans l'eau...) et l'eau pour les unités de l'activité de soudage.
- Les indicateurs relatifs aux transports sont placés sous la responsabilité de la direction Clients Industriels.
- Enfin l'estimation du pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe où le projet IMS est en cours de déploiement ou couvert par les certifications qualité ISO 9000 ou environnementales ISO 14001, sont des indicateurs placés sous la responsabilité de la direction maîtrise des risques et sécurité.

■ Contrôles

Chaque direction en charge de la collecte des données est responsable des indicateurs fournis. Ce contrôle s'effectue lors de la consolidation (revue des variations, comparaison inter-sites). Les indicateurs sécurité et énergie font partie du suivi opérationnel des activités. En outre, pour les données environnementales, dans le cadre de la mise en place de cette collecte de données dans un périmètre élargi, des audits internes ont été menés par la direction maîtrise des risques et sécurité sur un échantillon de sites représentatifs des différents types d'unités suivies. En cas de donnée reportée incohérente ou manquante, une valeur estimée par défaut peut être utilisée. Pour la troisième année, et dans une logique d'amélioration continue, Air Liquide a demandé aux départements environnement et développement durable de ses commissaires aux comptes Ernst & Young et Mazars & Guérard de conduire une revue des procédures relatives aux indicateurs ressources humaines (hors actionnariat salariés), sécurité et environnement, ainsi que de réaliser des contrôles sur un certain nombre de sites ou d'entités concernant la façon dont sont collectées ces données. Ces travaux et les constats correspondants sont présentés ci-après. Ces travaux donnent lieu également à des recommandations diffusées en interne qui doivent servir de base d'amélioration pour le prochain exercice.

■ Limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement peuvent présenter certaines limites du fait :

- de l'absence de définitions reconnues au niveau national ou international, en particulier les indicateurs relatifs aux ingénieurs et cadres, et aux indicateurs de performance sociale,
- de la représentativité des mesures effectuées et des estimations nécessaires. Il s'agit en particulier des indicateurs concernant les émissions évitées de gaz carbonique, les consommations d'eau, les kilomètres évités par les unités on-site, le pourcentage du chiffre d'affaires couvert par les systèmes de gestion industrielle et les indicateurs concernant la formation.

Avis externe sur les procédures de collecte des données ressources humaines, sécurité et environnement

A la demande d'Air Liquide, nous avons revu les procédures de collecte des données ressources humaines ⁽¹⁾, sécurité et environnement publiées pour l'exercice 2005 dans les tableaux des pages suivantes.

Ces données ont été préparées sous la responsabilité de la direction générale d'Air Liquide, conformément aux procédures du Groupe dont un résumé figure dans les pages précédentes. Il nous appartient de vous faire part de nos constats suite aux travaux décrits ci-dessous.

■ Nature et étendue des travaux

Comme convenu, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons pris connaissance des procédures et revu leur pertinence, leur exhaustivité et leur précision au regard des activités du Groupe ;
- Nous avons mené des entretiens au niveau du siège avec les directions en charge des différents systèmes de collecte de données (ressources humaines, finance, maîtrise des risques et sécurité, Grande Industrie, Clients Industriels). A ce niveau, nous avons revu les processus de consolidation et de contrôle des données ;
- Nous avons visité douze entités ou unités de production dans cinq pays européens : les entités Air Liquide Welding, le département Grande Industrie Europe, Air Liquide Santé France et Orkyn en France, Air Liquide Italie et Carbagas en Suisse pour les données ressources humaines ; les deux unités de production de gaz de l'air de Priolo (Italie) et Duisburg (Allemagne), les deux unités de production d'hydrogène de Bergen Op Zoom (Pays-Bas) et Belle-Etoile (France) et les deux unités de cogénération de Belle-Etoile et Figenal (France) pour les données environnement et sécurité. A ce niveau, nous avons apprécié la correcte compréhension et application des procédures de collecte des données.

Nous avons fait appel, pour réaliser ces travaux, à nos équipes spécialisées en matière de développement durable.

Conformément aux normes internationales d'audit ISAE (International Standard on Assurance Engagement), des travaux de cette nature ne comprennent pas tous les contrôles propres à un audit conduisant à une assurance sur les données, mais nous permettent de formuler des constats sur les procédures.

■ Constats sur les procédures

Nos travaux nous conduisent à formuler les constats suivants :

- Les constats issus de nos travaux sont en cohérence avec les éléments de méthodologie précisés par Air Liquide dans les pages précédentes ;
- Par rapport à l'exercice précédent,
 - la formalisation des procédures a été systématisée et la collecte des indicateurs relatifs à l'énergie a été fiabilisée,
 - les procédures de contrôle des données restent à renforcer ;
- L'application des procédures de collecte et de consolidation de certaines données ressources humaines (le nombre d'embauches, la part des salariés ayant accès à une structure de dialogue, les coûts de formation) et des données relatives à la consommation d'eau doit être améliorée.

Paris et Paris-La Défense, le 16 mars 2006

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD
Philippe MOUTENET

ERNST & YOUNG Audit
Olivier BREILLOT

(1) Hors actionnariat salarié.

■ Évolution du résultat net et du résultat net par action

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	IFRS	
										2004	2005
Résultat net (en millions d'euros)	423	471	516	563	652	702	703	726	778	780	933
Résultat net par action (en euros) ⁽¹⁾	3,74	4,17	4,56	5,00	5,81	6,34	6,42	6,68	7,20	7,23	8,66

(1) Calculé sur un nombre annuel moyen d'actions (hors actions détenues en propre) et ajusté pour tenir compte des augmentations de capital et des souscriptions en numéraire.

■ Évolution de la distribution globale aux actionnaires

Exercice En euros	Distribution globale
1996	160 123 309
1997	179 476 216
1998	205 141 753
1999	221 705 489
2000	281 772 221
2001	298 089 761
2002	330 455 564
2003	327 486 475
2004	391 189 742
2005	432 083 449

■ Évolution du % du capital au nominatif et du nombre d'actions pouvant bénéficier du dividende majoré depuis sa mise en place en 1995

Exercice	Capital au nominatif	Nombre d'actions dividende majoré
1996	43 %	19 063 625
1997	38 %	23 110 575
1998	35 %	25 539 055
1999	32 %	24 087 590
2000	30 %	24 944 295
2001	29 %	23 315 671
2002	27 %	24 489 228
2003	28 %	24 266 063
2004	30 %	25 876 746
2005	31 %	27 264 001

■ Évolution de l'actionnariat

En %	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Actionnaires individuels	65	57	45,4	41,7	39,9	40,5	38,9	38,1
Investisseurs institutionnels	35	43	52,9	55,6	58,4	57,6	59,8	61,4
Actions détenues en propre			1,7	2,7	1,7	1,9	1,3	0,5

Objectif

Au cours des dix dernières années, la progression d'un portefeuille d'actions Air Liquide a été de + 12,0 % par an, en intégrant les distributions d'actions gratuites, les dividendes et les primes de fidélité accordées aux actionnaires nominatifs. L'objectif du Groupe est de poursuivre dans la durée et la transparence cette politique de rémunération globale de l'actionnaire pour assurer une croissance régulière de son capital.

Sécurité et environnement

■ Indicateurs sécurité concernant l'ensemble du Groupe

Sécurité	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'accidents ⁽¹⁾	359	234	179	192	214	188	207	164	135	134	167	194	136	135	131
Fréquence des accidents ⁽²⁾	6,4	4,3	3,4	3,8	4,2	3,4	3,7	2,9	2,4	2,3	2,8	3,2	2,3	2,3	2,1

(1) Dont aucun accident mortel en 2005, un accident mortel de circulation en 2004 et deux accidents mortels en 2003.

(2) Nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées concernant les salariés du Groupe. Accidents définis suivant la recommandation du Bureau International du Travail.

Objectif

Sur chaque site, dans chaque région, dans chaque entité, l'objectif du Groupe est d'atteindre chaque année zéro accident.

■ Indicateurs environnement concernant l'ensemble du Groupe

Les éléments environnementaux les plus représentatifs des activités du Groupe sont présentés ci-dessous ; ils concernent :

- les grandes unités de séparation d'air, de cogénération et d'hydrogène et de monoxyde de carbone qui appartiennent à l'activité Grande Industrie,
- les unités de production d'acétylène, de protoxyde d'azote et de liquéfaction de gaz carbonique, qui appartiennent à l'activité Clients Industriels,
- les unités de production de l'activité hygiène et spécialités,
- les unités de production de l'activité équipements et produits de soudage (pour la consommation d'eau),
- l'activité de transport.

Indicateurs environnement les plus pertinents concernant le total des 8 types d'unités présentés et de l'activité de transport sur le périmètre Monde (soit au total 422 unités de production)

	Périmètre	2003	2004	2005
Total consommation annuelle d'électricité (GWh)	Monde		⁽³⁾ 17 636	20 991
Total consommation annuelle d'énergie thermique (Terajoules PCI)	Monde		124 702	131 548
Total consommation annuelle d'eau (millions m ³)	Monde		44	⁽⁴⁾ 49
Quantité annuelle de CO ₂ évitée par les cogénérations et par les unités on-site (milliers de tonnes)	Monde	856	647	723
Total rejets dans l'air de CO ₂ (milliers de tonnes)	Monde		5 795	⁽⁵⁾ 6 447

(3) Retraité pour tenir compte uniquement des unités où le Groupe paye l'électricité.

(4) Représentant moins de 0,5 millièmes de la consommation d'eau industrielle des pays considérés.

(5) Représentant moins de 1 millièmes des émissions de CO₂ des pays considérés.

Détails des indicateurs pour chacun des 8 types d'unités

1 Dans le monde, Air Liquide exploite **246 grandes unités de séparation des gaz de l'air**. Elles produisent de l'oxygène, de l'azote et de l'argon et, sur certains sites, des gaz rares. Ces usines « sans cheminée » n'ont recours à aucun procédé de combustion. Elles sont particulièrement respectueuses de l'environnement car elles ne rejettent pratiquement pas de gaz carbonique (CO₂), ni oxyde de soufre (SO_x) ni oxyde d'azote (NO_x). Elles consomment presque uniquement de l'énergie électrique : au niveau mondial, une puissance d'environ 2 300 MW est utilisée à chaque instant, soit l'équivalent de la production de deux tranches de centrale nucléaire. Leurs circuits de refroidissement nécessitent des appoints d'eau.

Grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique, ces unités consomment de moins en moins d'énergie par m³ de gaz produit : cette diminution est de l'ordre de 5 % sur les 6 dernières années.

Unités de séparation d'air	Périmètre	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Consommation annuelle d'électricité (GWh) ⁽¹⁾	Monde	14 940	15 421	15 903	16 134	16 931	20 179
Évolution de la consommation énergétique par m ³ de gaz produit ⁽²⁾	Monde	100,0	96,6	94,8	93,9	93,1	94,9
Consommation annuelle d'eau d'appoint (millions m ³)	Monde					28	32
Rejets dans l'eau : matières oxydables (tonnes/an)	Monde					Inférieurs à 2 000	Inférieurs à 1 000
Rejets dans l'eau : matières en suspension (tonnes/an)	Monde					Inférieurs à 2 000	Inférieurs à 1 000

(1) Intègre aussi de faibles quantités de vapeur achetées.

(2) Gaz produits (oxygène, azote, argon) comptabilisés en m³ d'oxygène gazeux équivalent Base 100 en 2000.

Objectif et suivi

La consommation énergétique par m³ de gaz produit dans l'ensemble des unités de séparation d'air du Groupe s'est globalement amélioré de 2000 à 2005 de plus de 5 %.

Cependant, l'année 2005 (indicateur de 94,9 pour une base 100 en 2000) comparée à l'année 2004 (indicateur de 93,1) présente un retrait de cet indicateur pour deux raisons :

- pour moitié, il s'agit d'une évolution du périmètre de reporting,
- pour l'autre moitié, il s'agit d'une variation de l'efficacité énergétique (- 168 GWh) due aux difficultés rencontrées aux États-Unis du fait des ouragans, à la marche de certaines unités pour s'adapter à la demande des clients et à la volatilité accrue du marché de l'énergie électrique.

Le Groupe continue néanmoins à maintenir son objectif à l'horizon 2009 de réduire (par rapport à l'année 2004), à périmètre constant, la consommation annuelle mondiale d'énergie électrique de ces unités de 400 GWh, ce qui correspond à la consommation domestique annuelle d'électricité d'une ville de 180 000 habitants.

2 Dans le monde, Air Liquide exploite **15 unités de cogénération**. Elles produisent simultanément de la vapeur et de l'électricité. Cette technique est 15 à 30 % plus efficace, sur le plan énergétique, que les techniques de production séparée de vapeur et d'électricité. Ces unités sont donc source d'économies de combustibles fossiles. Elles consomment du gaz naturel et de l'eau dont la plus grande partie est transformée en vapeur pour le client. La plus grande partie de la vapeur est condensée chez ces clients puis réutilisée dans l'unité de cogénération. L'électricité produite est dans la plupart des cas fournie au réseau local de distribution d'électricité. La combustion du gaz naturel produit du gaz carbonique (CO₂) et conduit à des émissions d'oxydes d'azote (NOx) mais n'émet quasiment pas d'oxydes de soufre (SOx).

En outre, ces unités se substituent à des usines de production de vapeur et d'électricité qui auraient émis davantage de CO₂. Elles contribuent donc à réduire les émissions de CO₂ des bassins industriels qu'elles alimentent. En 2005, les 15 unités de cogénération du Groupe ont ainsi permis d'éviter l'émission de 666 000 tonnes de gaz carbonique dans l'atmosphère.

Unités de cogénération	Périmètre	2003	2004	2005
Consommation annuelle de gaz naturel (ou énergie thermique) (TeraJoules PCI)	Monde	71 464	74 065	67 474
Quantité annuelle de CO ₂ dont les unités de cogénération permettent d'éviter l'émission dans l'atmosphère ⁽¹⁾ (milliers de tonnes)	Monde	856	647	666
Rejets dans l'air : CO ₂ (gaz carbonique) (milliers de tonnes)	Monde	3 930	4 155	3 785
Rejets dans l'air : NOx (oxydes d'azote) (tonnes)	Monde	4 050	2 060	2 350
Rejets dans l'air : SOx (oxydes de soufre) (tonnes)	Monde	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100
Consommation annuelle d'eau (millions m ³)	Monde	10	7,9	7,9

(1) Le calcul tient compte des différentes natures d'énergie primaire que chaque pays utilise pour produire de l'électricité (source : Agence Internationale de l'Énergie).

3 Dans le monde, Air Liquide exploite **31 grandes unités de production d'hydrogène et de monoxyde de carbone**. L'une des principales applications de l'hydrogène est la désulfuration des hydrocarbures afin de réduire la teneur en soufre des carburants. En 2005, les volumes d'hydrogène fournis par Air Liquide aux raffineries du monde entier ont permis d'éviter le rejet d'environ 600 000 tonnes d'oxydes de soufre dans l'atmosphère, ce qui est supérieur à la totalité des émissions d'un pays comme la France. Le monoxyde de carbone est une matière première essentielle de l'industrie chimique pour la fabrication de matières plastiques. Ces unités utilisent essentiellement comme matière première du gaz naturel et une certaine quantité d'eau « procédé ». Ces unités émettent du gaz carbonique (CO₂) et conduisent à des émissions d'oxydes d'azote (NOx) mais ne produisent quasiment pas d'émission d'oxydes de soufre (SOx). Elles consomment aussi de l'énergie électrique et leurs circuits de refroidissement nécessitent des appoints d'eau.

Unités hydrogène et monoxyde de carbone	Périmètre	2004	2005
Consommation annuelle d'énergie thermique (TeraJoules PCI)	Monde	50 366	63 846
Consommation annuelle d'électricité (GWh)	Monde	⁽²⁾ 375	435
Rejet dans l'air : CO ₂ (gaz carbonique) (milliers de tonnes)	Monde	1 628	2 249
Rejets dans l'air : NOx (oxydes d'azote) (tonnes)	Monde	Inférieurs à 1 000	1 500
Rejets dans l'air : SOx (oxydes de soufre) (tonnes)	Monde	Inférieurs à 500	Inférieurs à 500
Consommation annuelle d'eau procédé et d'appoint (millions m ³)	Monde	5	5,3
Rejets dans l'eau : matières oxydables (tonnes)	Monde	Inférieurs à 50	Inférieurs à 100
Rejets dans l'eau : matières en suspension (tonnes)	Monde	Inférieurs à 500	Inférieurs à 500

(2) Retraité pour tenir compte uniquement des unités où le Groupe paye l'électricité.

4 Dans le monde, Air Liquide exploite **49 unités de production d'acétylène** (gaz utilisé principalement dans le soudage et le coupage des métaux). Elles produisent ce gaz par décomposition d'un matériau solide, le carbure de calcium, par de l'eau. Ce procédé produit de la chaux généralement vendue à des industriels qui l'utilisent dans des stations de traitement d'eau. Les autres consommations ou rejets sont de faible importance.

Unités acétylène	Périmètre	2004	2005
Consommation annuelle d'eau (<i>millions de m³</i>)	Monde	0,4	0,4
Consommation annuelle de carbure de calcium (<i>tonnes</i>)	Monde	36 200	38 900
Quantité annuelle de chaux produite (<i>tonnes</i>) (équivalent extrait sec)	Monde	41 900	45 000

5 Dans le monde, Air Liquide exploite **12 unités de production de protoxyde d'azote**. Le protoxyde d'azote est utilisé presque essentiellement comme gaz anesthésique dans le domaine médical. Il est produit à partir du nitrate d'ammonium sous forme solide ou en solution dans l'eau. Les circuits de refroidissement de ces unités nécessitent des appoints d'eau. Les autres consommations ou rejets sont de faibles importances.

Unités protoxyde d'azote	Périmètre	2004	2005
Consommation annuelle d'électricité (<i>GWh</i>)	Monde	6	6
Consommation annuelle d'eau (<i>millions de m³</i>)	Monde	0,1	0,1
Consommation annuelle de nitrate d'ammonium (<i>tonnes</i>)	Monde	25 100	24 500
Estimation des pertes de protoxyde d'azote à l'air (<i>tonnes</i>)	Monde	800	800

6 Dans le monde, Air Liquide exploite **50 unités de liquéfaction de gaz carbonique**. Le gaz carbonique a de nombreuses applications industrielles mais surtout agroalimentaires comme la surgélation des aliments ou l'élaboration de boissons gazeuses. Le gaz carbonique est le plus généralement issu d'unités chimiques exploitées par d'autres industriels. Dans certains cas, il est d'origine naturelle issu de gisements souterrains. Il est purifié et liquéfié dans les unités d'Air Liquide qui consomment à cet effet de l'énergie électrique et de l'eau de refroidissement.

Unités de liquéfaction de gaz carbonique	Périmètre	2004	2005
Consommation annuelle d'électricité (<i>GWh</i>)	Monde	306	353
Consommation annuelle d'eau (<i>millions de m³</i>)	Monde	1,8	1,9
Rejets dans l'eau : matières oxydables (<i>tonnes</i>)	Monde	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100
Rejets dans l'eau : matières en suspension (<i>tonnes</i>)	Monde	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100

7 Les **unités de production de l'activité hygiène et spécialités** sont implantées en France, en Belgique et en Allemagne sur 7 sites. Ces unités consomment du gaz naturel, de l'électricité et de l'eau. La combustion du gaz naturel produit de faibles quantités de gaz carbonique.

Unités hygiène et spécialités	Périmètre	2003	2004	2005
Consommation annuelle d'électricité (GWh)	Monde	17	18	18
Consommation annuelle de gaz naturel (Terajoules PCI) ⁽¹⁾	Monde	217	271	228
Rejets dans l'air : CO ₂ (gaz carbonique) (milliers de tonnes/an)	Monde	13	12	9
Consommation annuelle d'eau (millions m ³)	Monde	1	0,6	0,5
Rejets dans l'eau : matières oxydables (tonnes)	Monde	Inférieurs à 1 000	Inférieurs à 1 000	Inférieurs à 1 000
Rejets dans l'eau : matières en suspension (tonnes)	Monde	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100	Inférieurs à 100

(1) Y compris achats de vapeur.

8 Les **unités de production de l'activité équipements et produits de soudage** sont principalement implantées en Europe (France, Italie, Espagne, Allemagne, Slovaquie, Hongrie, Roumanie) sur 12 sites. Ce sont des unités de montage d'équipements de soudage (postes électriques de soudage, chalumeaux, détendeurs) ou des unités de production de produits consommables de soudage (électrodes, fils et flux de soudage). Elles ont consommé 0,5 million de m³ d'eau en 2005.

Directive Seveso 2

Cette directive européenne concerne la prévention des risques industriels majeurs. Elle s'applique à tout établissement où des substances dangereuses sont présentes au-dessus de certaines quantités. Ces établissements sont classés en 2 catégories selon la quantité de substances présentes : Seveso 2 « seuil haut » et « seuil bas ». En Europe, 98 sites Air Liquide « seuil bas » et 23 sites « seuil haut » sont concernés, principalement en raison des stockages d'oxygène. La réglementation Seveso est uniquement européenne, mais la transposition des critères Seveso « seuil haut » au niveau mondial ajouterait 15 autres sites dans le Groupe.

Directive CO₂ en Europe

La directive européenne établissant un système de quotas d'émission de gaz à effets de serre dans la Communauté a pour objectif, comme le protocole de Kyoto, la diminution des émissions de ces gaz. Elle s'applique à l'industrie, pour le CO₂, depuis le 1^{er} janvier 2005. Les unités de gaz de l'air n'émettant quasiment pas de gaz carbonique, Air Liquide n'est concerné que pour 5 unités de cogénération et 2 unités de production d'hydrogène, en France, aux Pays-Bas et en Espagne. En 2004, chaque pays a transposé la directive dans sa législation et alloué des quotas aux installations concernées. En 2005, les quotas attribués à Air Liquide (environ 1,2 million de tonnes de CO₂) ont couvert les émissions réalisées.



■ Indicateurs transports

En 2005, les véhicules Air Liquide livrant les gaz sous forme liquide ou conditionnés en bouteilles ont parcouru 369 millions de km dans le monde et ont émis environ 404 000 tonnes de gaz carbonique. Les unités de production d'azote, d'oxygène et d'hydrogène installées chez les clients, dites unités on-site, permettent de réduire les livraisons par camions, sources d'émission de gaz carbonique (CO₂). Ces unités ont ainsi permis d'éviter 56 millions de km supplémentaires parcourus par des camions et d'éviter aussi en conséquence l'émission de 57 000 tonnes de gaz carbonique. L'alimentation des grands clients par canalisation à partir des unités de production du Groupe limite aussi les transports. Ces réseaux de canalisations, qui allient respect de l'environnement et sécurité, totalisent plus de 8 000 km dans le monde.

Pour les gaz de l'air, qui représentent la grande majorité des volumes livrés par le Groupe, 84 % des livraisons se font par canalisation ou par l'intermédiaire d'unités on-site. En conséquence, 16 % seulement des produits gaz de l'air sont transportés par la route.

	Périmètre	2003	2004	2005
Kilomètres parcourus par l'ensemble des véhicules livrant les gaz sous forme liquide ou conditionnés en bouteilles <i>(en millions de km)</i>	Monde	303	325	369
Estimation des émissions de CO ₂ générées par ces transports <i>(en milliers de tonnes)</i>	Monde			404
Estimation des kilomètres de transport par camion évités grâce aux unités on-site implantées chez les clients <i>(en millions de km)</i>	Monde	55	54	56
Estimation des émissions de CO ₂ évitées par ces unités on-site <i>(en milliers de tonnes)</i>	Monde			57
Pourcentage de livraison des gaz de l'air par canalisation ou par on-site	Monde			84 %

■ Management des Systèmes Industriels (IMS) et Certifications Qualité et Environnement

En 2004, la Société a lancé un nouveau système de gestion industrielle (IMS, Industrial Management System) visant à renforcer les processus de gestion de la sécurité, de la fiabilité, de la préservation de l'environnement et de la maîtrise des risques. L'IMS a été testé sur plusieurs pays pilotes en 2004 (Canada, Italie, Chine notamment). Fin 2005, il est en cours de déploiement dans des entités du Groupe représentant 96 % du chiffre d'affaires consolidé.

Plusieurs autres initiatives dans le Groupe relèvent d'une démarche qualité, notamment la mise en œuvre des bonnes pratiques de production (Common Good Manufacturing Practices), ainsi que les certifications ISO. Les certifications qualité ISO 9000 couvrent ainsi environ 67 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le Groupe est également engagé dans une démarche de préservation pro-active de l'environnement, notamment par son engagement à suivre les principes du « responsible care » de l'industrie chimique, en appartenant en France à l'association Entreprises pour l'Environnement (EPE) et par les certifications ISO 14001, référence internationale en matière d'environnement. Les certifications ISO 14001 couvrent ainsi environ 15 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En %	Périmètre	2004	2005
Estimation du chiffre d'affaires des filiales du Groupe où IMS est en cours de déploiement	Monde		96 %
Estimation du chiffre d'affaires du Groupe couvert par une certification qualité ISO 9000	Monde	65 %	67 %
Estimation du chiffre d'affaires du Groupe couvert par une certification environnementale ISO 14001	Monde	14 %	15 %

Ressources humaines, social et sociétal

Un certain nombre d'indicateurs dans le domaine des ressources humaines et dans le domaine social sont présentés ci-dessous. Au-delà de ces indicateurs, le Groupe manifeste de façon croissante son implication dans les domaines sociaux et sociétaux.

L'élargissement de l'Union Européenne et les récentes acquisitions du Groupe sont prises en compte dans la composition du Comité de Groupe Européen qui comporte désormais 25 membres issus de 13 pays. Ce comité se réunit une fois par an sous la présidence d'un membre du Directoire.

En France le Groupe est membre de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (ORSE).

Dans le domaine de l'éthique, des filiales de plus en plus nombreuses ont décliné les principes de fonctionnement d'Air Liquide dans des codes de conduite spécifiques : elles sont maintenant plus de 20 à travers les 5 continents. En ce qui concerne les achats, une charte éthique a été établie : les fournisseurs doivent être évalués de manière ouverte et équitable et ils sont tenus de respecter les engagements d'Air Liquide en matière de développement durable, notamment dans les domaines de la sécurité, de la préservation de l'environnement et du respect des personnes.

Enfin le Groupe développe aussi un certain nombre d'actions de mécénat notamment dans les domaines de la préservation de l'environnement et de la vie. En 2005, la totalité des actions de mécénat en numéraire et en dons de matériels du Groupe dépasse ainsi le million d'euros.

Indice ASPI Eurozone

Air Liquide est l'une des 120 valeurs composant l'indice ASPI Eurozone établi par Vigeo, agence indépendante de notation de la responsabilité sociale des entreprises. Ces 120 entreprises sont choisies pour leur performance développement durable.

Ethibel Sustainability Index

Depuis 2005, Air Liquide fait partie de cet indice établi par l'agence belge de notation extra-financière ETHIBEL. Cet indice rassemble près de 300 entreprises dans le monde leaders en matière de développement durable.

Storebrand

Ce grand fonds d'investissements norvégien a positionné Air Liquide parmi les meilleures valeurs pour ses performances environnementales et sociales.

■ Indicateurs concernant l'ensemble du Groupe

Effectifs ⁽¹⁾	2002	2003	2004	2005
Effectifs Groupe	30 800	31 900	35 900	35 900

En 2005 Répartition des effectifs par zone géographique	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie- Pacifique	Afrique
	30 %	31 %	21 %	15 %	3 %
Pyramide des âges	- 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans	+ 60 ans
	15 %	33 %	29 %	21 %	2 %

% de salariés ayant donné leur démission au cours de l'année	2004	2005
	3,4 %	3,7 %

Diversité parité			
Femmes	2003	2004	2005
% de femmes parmi les Ingénieurs et Cadres (IC)	14 %	17 %	17 %
% de femmes parmi les IC embauchés dans l'année	24 %	31 %	28 %
% de femmes parmi les salariés considérés comme hauts potentiels	20 %	21 %	24 %
Nombre de nationalités			
Parmi les expatriés	36	36	36
Parmi les cadres dirigeants	25	21	20
Parmi les salariés considérés comme hauts potentiels	35	37	40

Formation			
% des frais de formation dans la masse salariale	environ 3 %	environ 3 %	Environ 3 %
Nombre moyen de jours de formation par salarié	2,5 jours	2,7 jours	2,6 jours
% de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année		67 %	67 %

Rémunération			
% de salariés ayant une part variable individuelle dans leur rémunération	36 %	40 %	41 %

Suivi de la performance			
% de salariés ayant eu un entretien annuel avec leur hiérarchie au cours de l'année	60 %	70 %	72 %

Performance sociale			
Ancienneté moyenne dans le Groupe			12 ans
% de personnes handicapées			1,3 %
% de salariés ayant accès à une structure de représentation / dialogue / concertation			74 %
% de salariés appartenant à une entité où s'est déroulée une enquête de satisfaction interne au cours des 3 dernières années ⁽²⁾			56 %
% de salariés disposant d'une couverture sociale par l'intermédiaire du Groupe ⁽³⁾			98 %

Participation au capital			
% du capital détenu par des salariés du Groupe	0,9 %	0,86 %	1,2 %
% de salariés du Groupe actionnaires de L'Air Liquide S.A.		plus de 40 %	Environ 60 %

(1) Salariés sous contrat hors intérimaires.

(2) Indicateur concernant les entités de plus de 300 personnes.

(3) Notamment retraite.

Pour L'Air Liquide S.A., les éléments sociaux détaillés sont disponibles sur demande dans le « Bilan Social ».

Mixité

Objectif

Renforcer la place des femmes dans le Groupe notamment à travers des embauches des ingénieurs et cadres. Dans ce domaine, l'objectif du Groupe est de passer, au cours de 5 années (2005-2009) de près d'1 femme sur 3 parmi ces embauches à plus de 2 femmes sur 5.

Suivi de l'objectif

En 2005, la proportion de femmes parmi les embauches d'ingénieurs et cadres progressent bien en Europe et notamment en France (plus de 50 % de ces embauches). Au niveau mondial, il y a 28 % de femmes parmi les embauches des ingénieurs et cadres, pourcentage encore sensiblement au dessous de l'objectif du Groupe en raison notamment de l'Asie (24 % d'embauche de femmes parmi les ingénieurs et cadres) et de la rapidité du développement d'Air Liquide dans cette zone.

Formation

Objectif

Renforcer les actions de formation pour qu'à l'horizon de 5 ans (2009), chaque salarié puisse accroître ses compétences et favoriser son évolution, en bénéficiant, en moyenne, d'au moins 3 jours de formation par an.

Suivi de l'objectif

Le nombre de jours de formation par personne et par an demeure quasiment stable en 2005 (2,6 jours). Le Groupe, qui travaille sur des programmes spécifiques par grandes zones géographiques et par grandes activités, entend poursuivre son objectif.

Suivi de la performance

Objectif

Sur chaque site, dans chaque région, dans chaque entité, l'objectif du Groupe est que 100 % des salariés aient chaque année un entretien annuel d'appréciation de leurs performances avec leur hiérarchie et environ tous les 3 ans un entretien de développement avec la direction des ressources humaines.

Suivi de l'objectif

Le Groupe continue sa progression dans ce domaine, puisque le pourcentage de salariés ayant eu un entretien annuel avec leur hiérarchie est passé de 60 % en 2003 à 72 % en 2005.

Un certain nombre d'indicateurs dans le domaine de l'Innovation sont présentés ci-dessous.

Au-delà de ces indicateurs, l'innovation fait partie intégrante de la culture d'Air Liquide et constitue une des composantes fondamentales de sa conception du développement durable, comme le soulignent notamment les éléments suivants :

Certaines innovations brevetées contribuent de façon significative au développement du Groupe. Chaque année, Air Liquide distingue les inventeurs à l'origine de brevets commercialisés avec succès. 30 d'entre eux ont ainsi reçu un hommage particulier lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 21 novembre 2005 à la tour Eiffel à Paris, en présence de Robert Aymar directeur du CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire).

Le 8 novembre, date anniversaire de la création du Groupe en 1902, toutes les entités du Groupe participent à leur manière à une Journée de l'Innovation.

Enfin, plus de la moitié du budget de Recherche et Développement du Groupe est consacrée à des travaux liés à l'environnement et au développement durable : efficacité énergétique, procédés de production plus propres et nouvelles énergies.

■ Indicateurs concernant l'ensemble du Groupe

2005	
Budget	Près de 165 millions d'euros
Nombre de chercheurs	550 , avec plus de 25 nationalités
Nombre de centres de recherche	8 (France, Allemagne, États-Unis, Japon)
Partenariats industriels	Plus de 100
Collaborations internationales	Plus de 100 avec des universités et instituts de recherche

Brevets	2003	2004	2005
Nouvelles inventions brevetées dans l'année	236	225	236
Brevets déposés directement dans les 4 principales zones de présence du Groupe ⁽¹⁾	105	109	103

(1) Europe, États-Unis, Japon et Chine.

Objectif

Diffuser les innovations dans le Groupe et assurer la promotion des innovateurs. Au cours des 5 années 2005 à 2009 et dans le plus grand nombre de domaines, déposer plus de 500 nouveaux brevets, valables directement dans l'ensemble des 4 principales zones de présence du Groupe : Europe, États-Unis, Japon et Chine.

Suivi de l'objectif

En 2005, avec 103 nouveaux brevets déposés dans ces quatre zones, le Groupe est en ligne avec l'objectif qu'il s'est fixé dans ce domaine.



Informations
complémentaires

pour le
document
de référence

Sommaire

Renseignements de caractère général	248
Table de concordance du document de référence	266

Renseignements de caractère général

■ Renseignements de caractère général concernant L'Air Liquide S.A.

Dénomination et siège social

L'Air Liquide, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance pour l'Étude et l'Exploitation des Procédés Georges Claude.

Siège Social : 75, quai d'Orsay, PARIS (7^e)

Forme juridique

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français régie par le Code de commerce.

Législation applicable à L'Air Liquide S.A.

Législation française.

Dates de constitution et d'expiration

La Société a été créée le 8 novembre 1902, et sa durée est fixée jusqu'au 17 février 2028.

Objet Social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

1. l'étude, l'exploitation, la vente des brevets ou inventions de MM. Georges et Eugène Claude, relatifs à la liquéfaction des gaz, à la production industrielle du froid, de l'air liquide et de l'oxygène, à leurs applications ou utilisations,

2. la production industrielle du froid, de l'air liquide, leurs applications ou utilisations, la production et la liquéfaction des gaz, notamment de l'oxygène, de l'azote, de l'hélium et de l'hydrogène, leurs applications ou utilisations sous toutes formes, à l'état pur, en mélanges et en combinaisons, sans distinction d'état ni de provenance, dans tous domaines d'applications de leurs propriétés physiques, thermodynamiques, chimiques thermochimiques et biologiques, et notamment dans les domaines de la propulsion, de la mer, de la santé, de l'agroalimentaire et de la pollution,

3. l'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ainsi que tous sous-produits résultant de leur fabrication ou de leur emploi, de toutes machines ou appareils servant à les utiliser ou à les appliquer, et, plus particulièrement, l'achat, la fabrication, la vente, l'utilisation de tous produits, métaux ou alliages, dérivant ou résultant d'une utilisation de l'oxygène, de l'azote et de l'hydrogène à l'état pur, mélangé ou combiné, notamment de tous produits oxygénés ou azotés,

4. l'étude, l'acquisition, l'exploitation directe ou indirecte ou la vente de tous brevets, inventions ou procédés ayant trait aux mêmes objets,

5. l'exploitation, par voie directe ou par voie de constitution de société, de tout ce qui se rattache, directement ou indirectement, au but de la Société ou est susceptible de contribuer au développement de son industrie,

6. la prestation de tous services ou la fourniture de tous produits susceptibles de développer sa clientèle dans le domaine de l'industrie ou de la santé.

La Société peut demander ou acquérir toutes concessions, faire toutes constructions, acquérir ou prendre en location toutes carrières, mines et tous immeubles et reprendre toutes exploitations se rattachant à son objet, céder ces concessions, les affermer, fusionner ou s'allier avec d'autres sociétés par voie d'acquisition de titres ou droits sociaux, d'avances ou de telle manière qu'il appartiendra. Elle peut entreprendre ces opérations soit seule, soit en participation.

Enfin, plus généralement, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières, financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

Registre du Commerce et des Sociétés

552 096 281 R.C.S.PARIS

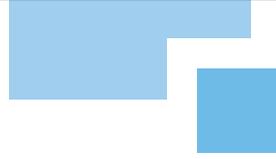
code APE : 244A

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.



Répartition statutaire des bénéfices (article 42 de statuts)

Les produits nets de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société y compris tous amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties et 5 % des sommes provenant de primes sur actions émises en numéraire et figurant à un compte « primes d'émission » sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale peut affecter telle portion dudit bénéfice distribuable qu'elle avisera à la constitution de fonds de prévoyance et de réserves générales ou spéciales, sous quelque dénomination que ce soit ou même simplement comme report à nouveau.

Le solde constitue une masse qui est destinée à la répartition du second dividende et de la somme prévisionnellement nécessaire pour attribuer aux actions nominatives remplissant les conditions ci-après la majoration de 10 %.

A compter du 1^{er} janvier 1996, les actions inscrites au 31 décembre de chaque année sous la forme nominative depuis au moins deux ans, et qui le resteront jusqu'à la date de mise en paiement du dividende, donneront le droit à leurs titulaires de percevoir un dividende par action majoré de 10 %, arrondi si nécessaire au centime inférieur, par rapport au dividende par action distribué au titre des autres actions, pour autant que ce dernier soit au moins égal au dividende par action distribué l'année précédente au titre de ces mêmes actions.

Au cas où, à compter du 1^{er} janvier 1996, le Directoire, sur autorisation de l'Assemblée Générale, déciderait, après autorisation du Conseil de Surveillance, d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, les actions inscrites sous la forme nominative depuis au moins deux ans à la date de début des opérations d'attribution donneront droit à leurs titulaires à une attribution d'actions majorée de 10 % par rapport à celle effectuée au bénéfice des autres actions et selon les mêmes modalités.

Les majorations définies dans chacun des deux alinéas précédents pourront être modifiées ou supprimées par simple décision de l'Assemblée Générale extraordinaire selon les modalités que celle-ci déterminera.

En application de la loi, le nombre de titres éligibles à ces majorations ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la Société.

Lorsque l'Assemblée Générale décide la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Assemblées Générales

Modes de convocation

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles, et ne soient pas privées du droit de vote.

Conformément à la loi et aux statuts, peuvent seuls assister, voter par correspondance ou se faire représenter à l'Assemblée Générale les actionnaires propriétaires d'actions nominatives inscrites en compte 5 jours au moins avant le jour fixé pour la réunion. Les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister, voter par correspondance ou se faire représenter à l'Assemblée doivent également, 5 jours avant la date fixée pour la réunion, justifier de l'inscription en compte de leurs actions auprès d'un intermédiaire et de l'indisponibilité de celles-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.

Toutefois, le Directoire aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abrégé ces délais. Il aura aussi la faculté d'autoriser l'envoi par télétransmission à la Société des formules de procuration et de vote par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée se réunit de droit chaque année dans le courant du premier semestre, et, en outre, extraordinairement toutes les fois que le Directoire ou le Conseil de Surveillance en reconnaissent l'utilité.

Les réunions ont lieu au siège social ou à tout autre endroit désigné par l'auteur de la convocation.

L'Assemblée Générale est convoquée et délibère dans les conditions fixées par la loi, chaque actionnaire ayant autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant droit au vote, sans autre limitation que celle pouvant résulter de la législation en vigueur.

Conditions d'exercice du droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions indivises est exercé par l'usufruitier tant en Assemblée Générale extraordinaire qu'en Assemblée Générale ordinaire. Il n'existe pas de droit de vote double.

Seuils statutaires

Tout détenteur, direct ou indirect, agissant seul ou de concert, d'une fraction de capital ou des droits de vote de la Société est tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours, à compter de la date de négociation, et ce indépendamment de la date du transfert effectif de la propriété des titres, chaque fois qu'un seuil correspondant à 1 % du capital ou des droits de vote est franchi dans l'un ou l'autre sens, y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas de non-respect de cette obligation complémentaire d'information, un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction de capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 1 % pourront demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée soient privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. La demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Identification des actionnaires

La Société peut faire usage à tout moment des dispositions légales et réglementaires en vigueur permettant l'identification de ses actionnaires ainsi que du nombre de titres détenus par chacun d'eux.

■ Capital

Modification du capital social et des droits sociaux

(article 8 des statuts)

Augmentation du capital social

Le capital social peut être augmenté, en une ou plusieurs fois, soit par voie d'apports en nature ou en numéraire, soit par incorporation de réserves, de primes ou de bénéfices, soit par conversion d'obligations en actions, ou échange d'obligations contre des actions, soit par compensation de créances liquides ou exigibles sur la Société ou par tout autre moyen prévu par la loi en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire prise dans les conditions fixées par les statuts. Toutefois, si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, la décision est prise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales ordinaires.

L'Assemblée Générale déterminera les modalités de l'opération d'augmentation de capital ; elle pourra également déléguer au Directoire, sans préjudice des pouvoirs du Conseil de Surveillance fixés par les statuts, les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, en une ou plusieurs fois, ladite augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

En cas d'émission de nouvelles actions payables en numéraire, et sauf décision contraire de l'Assemblée Générale extraordinaire délibérant dans les conditions prévues par la loi, les propriétaires d'actions antérieurement créées, ayant effectué les versements appelés, auront, eux ou leurs cessionnaires, un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles, dans la proportion du montant nominal des actions qu'ils possèdent. Ce droit de préférence sera porté à la connaissance des intéressés, conformément à la loi.

Un règlement arrêté par le Directoire, après autorisation du Conseil de Surveillance fixera les conditions, les délais et les formes dans lesquels le bénéfice des dispositions qui précèdent pourra être réclamé.

Réduction du capital social

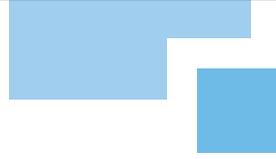
Le capital social pourra aussi être réduit par décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Directoire ou du Conseil de Surveillance, dans les conditions prévues par la loi, soit par remboursement ou rachat en Bourse d'actions, soit par échange des actions anciennes contre des actions nouvelles d'un nombre équivalent ou moindre, ayant ou non le même nominal, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir. L'Assemblée Générale pourra toujours obliger les actionnaires à céder ou à acheter des actions anciennes pour permettre l'échange d'actions anciennes contre des nouvelles, avec ou sans soulte à payer ou à recevoir, alors même que la réduction décidée ne serait pas consécutive à des pertes.

Capital social

Au 31 décembre 2005, le capital social était de 1 204 923 225 euros, divisé en 109 538 475 actions au nominal de 11 euros, toutes de même catégorie.

Annulation d'actions et réduction du capital suite au rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale mixte du 11 mai 2005 a autorisé le Directoire à annuler, sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société, par période de 24 mois, les actions acquises dans la cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale mixte du 11 mai 2005 et celles acquises dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées Générales mixtes du 12 mai 2004 et du 15 mai 2003 et à réduire le capital à due concurrence.



Cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter du jour de l'Assemblée. Dans le cadre de cette autorisation, 550 000 actions ont été annulées sur décision du Directoire, autorisée par le Conseil de Surveillance du 24 février 2006.

Capital autorisé non émis, engagements d'autorisation de capital

Le Directoire a reçu de l'Assemblée Générale mixte du 12 mai 2004 l'autorisation pour 5 ans d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximum de 2 milliards d'euros, primes comprises :

- soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes,
- soit par souscription en numéraire, réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes, ou aux cessionnaires de leurs droits, les autorisations correspondantes portant exclusivement sur des actions.

Cette autorisation a été utilisée à concurrence de 111 459 788 euros à l'occasion d'une opération d'attribution d'actions gratuites décidée le 12 mai 2004, réalisée le 14 juin 2004 pour 108 882 147 euros et le 13 juillet 2004 pour 2 577 641 euros correspondant à l'attribution majorée de 10 % en application des statuts.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale mixte du 12 mai 2004, a autorisé, pour 38 mois, le Directoire à consentir, sous réserve de l'autorisation du Conseil de Surveillance, au bénéfice de membres du personnel et/ou de dirigeants et le Conseil de Surveillance à consentir au bénéfice de membres du Directoire des options donnant droit, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des options donnant droit à l'achat d'actions d'Air Liquide acquises par la Société, le nombre total des options ainsi consenties ne pouvant donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 3 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options par le Directoire ou le Conseil de Surveillance.

Le prix de souscription ou d'achat des actions ne sera pas inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour où l'option sera consentie, arrondi à l'euro inférieur.

Dans le cadre de cette autorisation, 35 385 options de souscription d'actions Air Liquide ont été attribuées par le Directoire du 30 novembre 2004 et 428 000 options de souscription d'actions Air Liquide ont été attribuées par le Directoire du 21 mars 2005.

L'encours des options ajustées attribuées et non encore exercées s'élevait à 3 890 822 au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale mixte du 12 mai 2004 a également autorisé le Directoire, pour 5 ans, d'augmenter, sous réserve de l'autorisation du Conseil de Surveillance, le capital social, en une ou plusieurs opérations, d'un montant maximum de 150 millions d'euros, primes comprises, par émission d'actions au nominal de 11 euros destinées à être souscrites, dans le cadre des articles L 443-1 et suivants du Code du travail relatifs aux plans d'Épargne Entreprise et de l'article L 225-138 du Code de commerce, par les salariés de la Société et de certaines de ses filiales, au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, ces salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté, le nombre des actions nouvelles à émettre ne devant pas dépasser 1 million. Le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de Bourse précédant la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

Faisant usage de cette autorisation, le Directoire a décidé, le 22 juillet 2005, de proposer aux salariés du Groupe la souscription d'un maximum de 500 000 actions de la Société au prix de 113 euros, soit 80 % de la moyenne des cours cotés aux 20 séances précédant sa décision. La période de souscription a été fixée par le Directoire du 3 au 28 octobre 2005. Les 435 927 actions souscrites par les salariés portent jouissance au 1^{er} janvier 2005. L'augmentation du capital, pour un montant de 49 547 143 euros primes comprises, a été constatée le 12 décembre 2005.

Titres non représentatifs du capital

L'Assemblée Générale mixte du 12 mai 2004 a autorisé le Directoire, pour une durée de 5 ans, à procéder en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant maximum de quatre milliards d'euros.

A ce jour, le Groupe a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un total d'1 milliard d'euros.

Autres titres donnant accès au capital

Obligations convertibles

Le Directoire a reçu de l'Assemblée Générale mixte du 12 mai 2004 l'autorisation pour 5 ans de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, d'obligations convertibles en actions pour un montant maximum de 1 500 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription pour les actionnaires.

Cette autorisation n'a pas été utilisée.

Evolution du capital social au cours des trois derniers exercices

Date de l'émission (En euros, excepté pour le nombre d'actions)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions cumulé	Augmentation de capital	Primes d'émission et réserves	Montant du capital
10-janv-03	Levée d'options de souscription d'actions	27 049	100 818 441	297 539	1 615 735	1 109 002 851
25-févr-03	Levée d'options de souscription d'actions	2 768	100 821 209	30 448	157 084	1 109 033 299
25-févr-03	Annulation d'actions acquises	(1 000 000)	99 821 209	(11 000 000)	(123 464 901)	1 098 033 299
15-mai-03	Fusion avec COFIGAZ	1 868	99 823 077	20 548	110 949	1 098 053 847
26-janv-04	Levée d'options de souscription d'actions	98 639	99 921 716	1 085 029	5 633 424	1 099 138 876
27-févr-04	Annulation d'actions acquises	(1 000 000)	98 921 716	(11 000 000)	(118 723 907)	1 088 138 876
12-mai-04	Levée d'options de souscription d'actions	62 055	98 983 771	682 605	3 719 905	1 088 821 481
12-mai-04	Attribution d'actions gratuites (1 pour 10)	9 898 377	108 882 148	108 882 147	(108 882 147)	1 197 703 628
13-juil-04	Attribution d'actions gratuites (1 pour 10) Prime de fidélité	234 331	109 116 479	2 577 641	(2 577 641)	1 200 281 269
21-janv-05	Levée d'options de souscription d'actions	70 369	109 186 848	774 059	5 902 371	1 201 055 328
25-févr-05	Levée d'options de souscription d'actions	3 193	109 190 041	35 123	319 081	1 201 090 451
25-févr-05	Annulation d'actions acquises	(350 000)	108 840 041	(3 850 000)	(41 812 039)	1 197 240 451
12-déc-05	Augmentation de capital réservée aux salariés	435 927	109 275 968	4 795 197	44 751 946	1 202 035 648
19-jan-06	Levée d'options de souscription d'actions	321 659	109 597 627	3 538 249	30 655 064	1 205 573 897
24-févr-06	Annulation d'actions acquises	(550 000)	109 047 627	(6 050 000)	(71 008 508)	1 199 523 897

Depuis 1996, chaque opération d'attribution d'actions gratuites entraîne deux augmentations de capital : la première correspond aux actions nouvelles attribuées à l'ensemble des actions existantes. Elle est réalisée le jour de la décision prise par le Directoire, autorisé par le Conseil de Surveillance, de procéder à l'opération. La seconde correspond aux actions nouvelles attribuées au titre de la prime de fidélité aux seules actions inscrites sous forme nominative depuis plus de deux ans sans interruption. Elle est réalisée le jour de la constatation par le Président du Directoire de la réalisation définitive de l'opération.

Capital et droits de vote au 31 décembre 2005

Le nombre de droits de vote au 31 décembre 2005 était de 108 971 282 égal au nombre des actions constituant le capital, soit 109 538 475 actions, déduction faite des actions détenues par la Société, directement (537 375) et indirectement (29 818) qui n'ont pas le droit de vote. Il n'existe pas de droits de vote double. La répartition des droits de vote est donc très proche de celle du capital.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes d'actionnaires ou d'action de concert et aucun actionnaire déclaré ne détient 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Le pourcentage du capital détenu par le personnel directement ou par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés était de 1,18 %.

Le pourcentage du capital détenu par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire était de 0,1 %.

Les principaux actionnaires au nominatif pur ne font l'objet d'aucun nantissement.

Modifications dans la répartition du capital au cours des 3 dernières années

Situation au 31 décembre	2003	2004	2005
Actionnaires individuels	40,5 %	38,9 %	38,1 %
Institutionnels français	22,6 %	23,5 %	24,9 %
Institutionnels étrangers	35,0 %	36,3 %	36,5 %
Actions détenues en propre (direct et indirect)	1,9 %	1,3 %	0,5 %



■ Dividendes

Exercice (En euros)	Mise en paiement	Dividende net ⁽¹⁾	Avoir fiscal	Revenu global	Nombre d'actions	Distribution
2003	18-mai-04	3,20	1,60	4,80	99 912 917	319 721 335
		0,32	dividende majoré ⁽²⁾ 0,16	0,48	24 266 063	7 765 140 327 486 475
2004	17-mai-05	3,50 ⁽³⁾	⁽⁴⁾	3,50	109 180 823	382 132 881
		0,35 ⁽³⁾	dividende majoré ⁽²⁾	0,35	25 876 746	9 056 861 391 189 742
2005	16-mai-06	3,85	⁽⁵⁾	3,85	109 538 475	421 723 129
		0,38	dividende majoré ⁽²⁾	0,38	27 264 001	10 360 320 432 083 449

(1) Dividende ordinaire versé à toutes les actions.

(2) Dividende majoré versé aux seules actions inscrites au nominatif depuis 2 exercices complets sans interruption.

(3) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 10 mai 2006.

(4) Le dividende versé au titre de l'exercice 2004 ne donne plus droit à l'avoir fiscal mais à un abattement de 50 %.

(5) Le dividende versé au titre de l'exercice 2005 ne donne plus droit à l'avoir fiscal mais à un abattement de 40 %.

■ Administration de la Société

(articles 19 à 28 des statuts)

Article 19

La Société est dirigée par un Directoire, nommé par le Conseil de Surveillance qui exercera le contrôle du Directoire conformément à la loi et aux dispositions des présents statuts.

Le Directoire est nommé pour une durée de 3 ans par le Conseil de Surveillance qui déterminera le nombre de ses membres. Le Conseil de Surveillance pourvoit conformément à la loi au remplacement des membres du Directoire en cas de vacance de siège.

Les membres du Directoire sont rééligibles.

Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont obligatoirement des personnes physiques. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Aucune personne ne peut être nommée membre du Directoire si elle tombe sous le coup des cumuls, incompatibilités, déchéances ou interdictions prévus par la loi ou les règlements.

Un membre du Directoire ne peut accepter d'être nommé Président du Conseil d'Administration d'une autre Société sans y avoir été autorisé par le Conseil de Surveillance, cette disposition ne s'appliquant pas aux sociétés contrôlées majoritairement, directement ou indirectement, par la Société.

La limite d'âge pour les membres du Directoire est fixée à 63 ans. Le membre du Directoire en exercice est réputé démissionnaire d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint cet âge.

Le Conseil de Surveillance détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. Il détermine également les options de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties aux membres du Directoire.

Article 20

Tout membre du Directoire est révocable par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil de Surveillance ou par le Conseil de Surveillance à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

La révocation de ses fonctions de membre du Directoire n'a pas pour effet de résilier le contrat de travail que l'intéressé aurait conclu avec la Société.

Article 21

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Le Président exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du Directoire. Il sera réputé démissionnaire de ses fonctions de Président à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur général.

La qualité de Président du Directoire ou le pouvoir de représentation conféré à d'autres membres du Directoire peuvent être retirés à tout moment à ceux qui en sont investis par le Conseil de Surveillance.

Article 22

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire pourront, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. En aucun cas cependant cette répartition ne pourra avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la Société.

Le Directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge convenables.

Les actes concernant la Société et tous engagements pris en son nom, sont signés par le Président du Directoire, par tout membre du Directoire ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur général ou par tout fondé de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Le Conseil de Surveillance peut, dans la limite d'un montant total qu'il fixe et pour une durée qui ne peut être supérieure à un an, autoriser le Directoire à donner des cautions, avals et garanties au nom de la Société. Cette autorisation peut également fixer, par engagement, un montant au-delà duquel la caution, l'aval ou la garantie de la Société ne peut être donné. Lorsqu'un engagement dépasse l'un ou l'autre des montants ainsi fixés, l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise dans chaque cas. Le Directoire peut être autorisé par le Conseil de Surveillance, à donner, à l'égard des administrations fiscales ou douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la Société sans limite de montant.

Le Conseil de Surveillance peut, dans la limite d'un certain montant qu'il fixe pour chaque opération, autoriser le Directoire à céder des immeubles par nature, à céder totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés. Lorsqu'une opération dépasse le montant ainsi fixé, l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise dans chaque cas. Le Conseil de Surveillance peut également fixer un plafond global annuel pour l'ensemble des opérations visées au présent alinéa. Dans ce cas, son autorisation sera requise pour toute opération dépassant soit le plafond par opération, soit le plafond annuel global.

En outre, le Directoire ne peut accomplir les actes suivants sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- au-delà d'un montant qui sera déterminé périodiquement par le Conseil de Surveillance pour chacune des opérations ci-dessous :
 - tout engagement d'investissement ou de prise de participation,
 - toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la Société,
 - toute acquisition de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels,

- la signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif,
- toute cession d'une branche d'activité.
- Quel que soit le montant de l'opération envisagée :
 - toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, faisant l'objet d'une autorisation de l'Assemblée Générale extraordinaire,
 - toute émission de valeurs mobilières de toute nature faisant l'objet d'une autorisation de l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts,
 - toute décision de nature à modifier substantiellement la stratégie de l'entreprise qui a été présentée au Conseil de Surveillance par le Directoire,
 - tout rachat par la Société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de Surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Article 23

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président, ou, en cas d'empêchement, de l'un de ses autres membres. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement. L'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Les réunions du Directoire sont présidées par le Président ou, en cas d'empêchement, par un membre choisi par le Directoire en début de séance. Le Directoire nomme, le cas échéant, un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Tout membre du Directoire peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une réunion du Directoire. Chaque membre ne peut disposer, au cours d'une même réunion, que d'une seule procuration.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du Directoire présents doit être au moins égal à la moitié des membres en exercice.

Les décisions du Directoire sont valablement adoptées à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.



Il est tenu, au siège social, un registre de présence qui est signé par tous les membres participant à chaque séance du Directoire.

Le Directoire prendra toutes dispositions pour que ses décisions soient constatées dans des procès-verbaux. Ceux-ci seront signés par le Président de la séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux des délibérations du Directoire seront certifiés par un membre du Directoire ayant assisté ou non à la séance, ou par un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Article 24

Le Directoire est contrôlé par un Conseil de Surveillance composé de 14 membres au plus et 3 membres au moins, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.

Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Au cas où les candidatures au Conseil de Surveillance seraient présentées par le Directoire, elles devraient faire l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil de Surveillance.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins 500 actions de la Société inscrites sous la forme nominative.

Si au jour de sa nomination, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de 3 mois.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 4 années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Par exception à cette règle, les membres du premier Conseil de Surveillance qui exerçaient les fonctions d'administrateurs dans la Société sous son ancienne forme seront nommés pour une période égale à la durée restant à courir de leur mandat d'administrateur.

Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil de Surveillance si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant passé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du Conseil, le membre le plus âgé du Conseil de Surveillance n'ayant pas exercé de fonctions de direction dans la Société est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle suivant la survenance de cet événement.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil de Surveillance sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Article 25

Le Conseil élit parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-Président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils exercent leurs fonctions pendant la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Toutefois, le Président sera réputé démissionnaire de ses fonctions de Président à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint l'âge de 68 ans.

Le Conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Le Conseil peut nommer un Secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires et de ses membres.

Article 26

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il est convoqué par le Président ou, en cas d'empêchement, par le Vice-Président.

Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présente une demande motivée en ce sens.

Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions se tiennent au siège social de la Société ou en tout lieu fixé dans la convocation.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil de Surveillance participant à la séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Conseil de Surveillance pourra prévoir que seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion de Conseil par des moyens de visioconférence dans les conditions prévues par la loi, pour toutes les décisions où la loi n'exclut pas cette possibilité.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une réunion du Conseil. Chaque membre ne peut disposer, au cours d'une même réunion, que d'une seule procuration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix. La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social.

Article 27

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut également décider la création de comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

Article 28

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil de Surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées.

La rémunération du Président et du Vice-Président est déterminée par le Conseil.

Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent cumuler leurs fonctions avec un contrat de travail à la condition que celui-ci corresponde à un emploi effectif. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

■ Organes de direction et de surveillance

Conseil de Surveillance

Alain Joly

Président du Conseil de Surveillance

Adresse professionnelle :

75, quai d'Orsay - 75321 Paris Cedex 07

Né en 1938

Nombre d'actions détenues : 51 547 actions

Fonctions au sein de L'Air Liquide S.A.

Président du Conseil de Surveillance

Président du Comité des Nominations et Rémunérations

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A.

Administrateur de Lafarge

Administrateur de BNP Paribas

Administrateur de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO) (jusqu'en janvier 2006)

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2001

Président-Directeur Général de L'Air Liquide S.A. jusqu'en novembre 2001

Président du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A. depuis cette date

Administrateur : Lafarge, BNP Paribas, Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient

Président-Directeur Général : Air Liquide International Corporation (États-Unis), American Air Liquide Inc. (États-Unis) (jusqu'en novembre 2001)

2002

Président du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.

Administrateur : Lafarge, BNP Paribas, Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient, Air Liquide International Corporation (États-Unis), American Air Liquide Inc.

2003

Président du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.

Administrateur : Lafarge, BNP Paribas, Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient, Air Liquide International Corporation (États-Unis), American Air Liquide Inc.

2004

Président du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.

Administrateur : Lafarge, BNP Paribas, Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient, Air Liquide International Corporation (États-Unis), American Air Liquide Inc.

2005

Président du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.

Administrateur : Lafarge, BNP Paribas et Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (jusqu'en janvier 2006)



Édouard de Royere

Président d'Honneur

Adresse professionnelle :
75, quai d'Orsay - 75321 Paris Cedex 07
Né en 1932
Nombre d'actions détenues : 26 102 actions

Fonction au sein de L'Air Liquide S.A.

Membre et Président d'Honneur du Conseil de Surveillance
Membre du Comité d'audit et des comptes

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A.

Administrateur de Siparex Associés (jusqu'en décembre 2005)
Membre du Conseil de Surveillance de Michelin
Censeur de Fimalac

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2001

Membre du Conseil d'Administration de L'Air Liquide S.A. jusqu'en novembre 2001
Président d'Honneur du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A. à compter de cette date
Administrateur : American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, Danone, L'Oréal, Sodexho Alliance, Solvay, Fimalac et Wanadoo
Membre du Conseil de Surveillance : Michelin
Président de l'Association Nationale des Sociétés par actions (ANSA)

2002

Président d'Honneur du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Administrateur : American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, L'Oréal, Sodexho Alliance
Membre du Conseil de Surveillance : Michelin
Censeur : Fimalac et Wanadoo
Président de l'Association Nationale des Sociétés par actions (ANSA)

2003

Président d'Honneur du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Administrateur : American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, Sodexho Alliance
Membre du Conseil de Surveillance : Michelin
Censeur : Fimalac et Wanadoo
Président de l'Association Nationale des Sociétés par actions (ANSA)

2004

Président d'Honneur du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Administrateur : American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, Sodexho Alliance, Siparex Associés (depuis juillet 2004)
Membre du Conseil de Surveillance : Michelin
Censeur : Fimalac et Wanadoo jusqu'en mars 2004
Président de l'Association Nationale des Sociétés par actions (ANSA)

2005

Président d'Honneur du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Administrateur : Sodexho Alliance (jusqu'en Février 2005), Siparex Associés (jusqu'en décembre 2005)
Censeur : Fimalac
Membre du Conseil de Surveillance : Michelin
Président d'honneur de l'Association Nationale des Sociétés par actions (ANSA)

Sir Lindsay Owen-Jones

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Adresse professionnelle :
L'Oréal, 41 rue Martre - 92117 Clichy Cedex
Né en 1946
Nombre d'actions détenues : 8 016 actions

Fonctions au sein de L'Air Liquide S.A.

Vice-Président du Conseil de Surveillance
Membre du comité des nominations et rémunérations

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A.

Président-Directeur Général de L'Oréal
Président du Conseil d'Administration (« Chairman of the Board of Directors ») et administrateur (« Director ») de L'Oréal USA Inc et de L'Oréal UK Ltd.
Administrateur de Galderma Pharma S.A., Suisse
Administrateur de BNP Paribas (jusqu'au 14 décembre 2005)
Administrateur et membre du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance de Sanofi-Aventis
Administrateur de Ferrari SpA, Italie (à compter du 22 avril 2005)

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2001

Administrateur de L'Air Liquide S.A. jusqu'en novembre 2001
Vice-Président du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A. à compter de cette date
Président du Conseil d'Administration de L'Oréal
Président du Conseil d'Administration (« Chairman of the Board of directors ») et administrateur (« director ») de L'Oréal USA Inc et L'Oréal UK Ltd
Administrateur de Gesparal et Galderma Pharma, Suisse
Administrateur de BNP-Paribas et Sanofi-Synthelabo

2002

Vice-Président du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général (à compter du 29 mai 2002) de L'Oréal
Président du Conseil d'Administration (« Chairman of the Board of directors ») et administrateur (« director ») de L'Oréal USA Inc et L'Oréal UK Ltd
Président du Conseil d'Administration (à compter du 13 mai 2002) et administrateur de Galderma Pharma, Suisse
Administrateur de Gesparal
Administrateur de BNP-Paribas et Sanofi-Synthelabo

2003

Vice-Président du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de L'Oréal
Président du Conseil d'Administration (« Chairman of the Board of directors ») et administrateur (« director ») de L'Oréal USA Inc. et de L'Oréal UK Ltd
Président du Conseil d'Administration de Galderma Pharma, Suisse
Administrateur de Gesparal
Administrateur de BNP-Paribas et Sanofi-Synthélabo

2004

Vice-Président du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de L'Oréal
Président du Conseil d'Administration (« Chairman of the Board of directors ») et administrateur (« director ») de L'Oréal USA Inc et de L'Oréal UK Ltd
Président du Conseil d'Administration (jusqu'au 24 mai 2004) et administrateur de Galderma Pharma, Suisse
Administrateur de Gesparal (jusqu'au 29 avril 2004)
Administrateur de BNP-Paribas, Sanofi-Aventis

2005

Vice-Président du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de L'Oréal
Président du Conseil d'Administration (« Chairman of the Board of directors ») et administrateur (« director ») de L'Oréal USA Inc et de L'Oréal UK Ltd
Administrateur de Galderma Pharma, Suisse
Administrateur de BNP-Paribas (jusqu'au 14 décembre 2005), Sanofi-Aventis
Administrateur (« Amministratore ») de Ferrari SpA, Italie (à compter du 22 avril 2005)

Thierry Desmarest

Adresse professionnelle :
TOTAL,
Tour Coupole, 2 place de la Coupole - 92078 Paris La Défense
Né en 1945
Nombre d'actions détenues : 970 actions

Fonctions au sein de L'Air Liquide S.A.

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du comité des nominations et rémunérations

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A.

Président-Directeur Général de Total S.A. et d'Elf Aquitaine
Président de la Fondation Total
Administrateur de Sanofi-Aventis
Membre du Conseil de Surveillance d'Areva

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2001

Administrateur de L'Air Liquide S.A. jusqu'en Novembre 2001
Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A. à compter de cette date
Président-Directeur Général de TotalFinaElf et Elf-Aquitaine
Président de la Fondation Total
Administrateur de Sanofi-Synthélabo
Membre du Conseil de Surveillance d'Areva

2002

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Président-Directeur Général de TotalFinaElf et Elf-Aquitaine
Président de la Fondation Total
Administrateur de Sanofi-Synthélabo
Membre du Conseil de Surveillance d'Areva

2003

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Président-Directeur Général de TotalFinaElf et Elf-Aquitaine
Président de la Fondation Total
Administrateur de Sanofi-Synthélabo
Membre du Conseil de Surveillance d'Areva

2004

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Président-Directeur Général de Total S.A. et Elf-Aquitaine
Président de la Fondation Total
Administrateur de Sanofi-Aventis
Membre du Conseil de Surveillance d'Areva

2005

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Président-Directeur Général de Total S.A. et Elf-Aquitaine
Président de la Fondation Total
Administrateur de Sanofi-Aventis
Membre du Conseil de Surveillance d'Areva

Professeur Rolf Krebs

Adresse professionnelle :
Bankhaus Metzler, grosse Gallusstrasse 18 - 60311 Frankfurt am Main - Allemagne
Né en 1940
Nombre d'actions détenues : 550 actions

Fonctions au sein de L'Air Liquide S.A.

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du comité d'audit et des comptes

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A.

Président du Conseil de Surveillance de Epigenomics AG
Membre du Conseil de Surveillance de Ganymed Pharmaceuticals AG, GEA Group AG (jusqu'en janvier 2006) et Vita 34 AG (jusqu'en mars 2006)
Membre des Conseils consultatifs de Apax Partners, Deutsche Venture Capital, Weissheimer Malz GmbH, Almirall Podesfarma S.A., Lehman Brothers Limited et E. Merck OHG



Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2001

Membre du Conseil consultatif de Deutsche Bank Mitte, Weissheimer Malz GmbH, Barmenia Versicherungen
Membre du Conseil de Surveillance d'Epigenomics AG

2002

Président du Conseil de Surveillance d'Epigenomics AG
Membre du Conseil consultatif de Deutsche Bank Mitte, Weissheimer Malz GmbH, Barmenia Versicherungen

2003

Président du Conseil de Surveillance d'Epigenomics AG
Membre du Conseil Consultatif de Deutsche Bank Mitte, Weissheimer Malz GmbH, Barmenia Versicherungen

2004

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Président du Conseil de Surveillance d'Epigenomics AG
Membre du Conseil de Surveillance de Ganymed Pharmaceuticals AG, mg technologies AG et Vita 34 AG
Membre du Conseil consultatif d'Apax Partners, Deutsche Venture Capital, Peters Associates et Weissheimer Malz GmbH

2005

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Président du Conseil de Surveillance d'Epigenomics AG
Membre du Conseil de Surveillance de Ganymed Pharmaceuticals AG, GEA Group AG (jusqu'en janvier 2006) et Vita 34 AG (jusqu'en mars 2006)
Membre du Conseil consultatif d'Apax Partners, Deutsche Venture Capital et Weissheimer Malz GmbH, Lehman Brothers Limited, E. Merck OHG et Almirall Podesfarma S.A.

Gérard de La Martinière

Adresse professionnelle :
FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances),
26 boulevard Haussmann - 75009 Paris
Né en 1943
Nombre d'actions détenues : 825 actions

Fonctions au sein de L'Air Liquide S.A.

Membre du Conseil de Surveillance
Président du comité d'audit et des comptes

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A.

Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances
Président du Comité Européen des Assurances
Administrateur de Schneider Electric S.A.
Président du Conseil d'Administration de LCH. Clearnet Group Limited UK

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2001

Président de Financière Mermoz, Les Ateliers de Construction du Nord de La France (ANF), Colisée excellence, Société Beaujon, Axa Participations
Membre du Directoire d'AXA
Directeur Général de Finaxa
Administrateur de Financière 45, Banque Worms, Schneider S.A., Crédit Lyonnais
Administrateur de AXA Nichidan
Représentant permanent de :
– Axa aux Conseils de Mofipar et d'Axa Reassurance
– Finaxa au Conseil de Colisée Vendôme
– Axa Courtage Iard au Conseil d'Axa Investment Managers
– Société Beaujon aux Conseils d'Axa Direct et d'Axa Reim

2002

Président Directeur Général de Compagnie Financière de Paris
Président de Les Ateliers de Construction du Nord de La France (ANF), Société Beaujon
Membre du Directoire d'AXA
Directeur Général et Administrateur de Finaxa
Administrateur de AXA Insurance Holding (Japon), AXA Italia S.p.A. (Italie), AXA RéFinance, AXA Cessions, Schneider S.A., Crédit Lyonnais
Représentant permanent de :
– Axa aux Conseils de Mofipar, d'Axa Corporate Solutions, Saint Georges RE, d'Axa Investment Managers
– Finaxa au Conseil de Colisée Vendôme
– Société Beaujon au Conseil d'Axa Reim
– Membre du Conseil de Surveillance du European Financial Regulations Advisory Group (EFRAG)

2003

Avant mai 2003 :
Président d'AXA RéFinance, Les Ateliers de Construction du Nord de La France (ANF), FDR Participations, Société Beaujon
Membre du Directoire d'AXA
Directeur Général Délégué – Administrateur de Finaxa
Administrateur de AXA Cessions, Compagnie Financière de Paris, Oudinot Finance, AXA Insurance Holding Co., Ltd. (Japon)
Administrateur du Crédit Lyonnais et Schneider Electric
Représentant permanent de :
– Axa aux Conseils d'Axa Ré, Saint Georges Re, Axa Investment Managers
– Axa au comité de Direction de Mofipar
– Société Beaujon au Conseil d'Axa Real Estate Investment Managers
– Membre du Conseil de Surveillance du European Financial Regulations Advisory Group (EFRAG)
Après mai 2003 :
Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Administrateur de Schneider Electric S.A.
Président de LCH. Clearnet Group Limited UK
Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances
Membre du Conseil de Surveillance du European Financial Regulations Advisory Group (EFRAG)

2004

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance
Président du Comité Européen des Assurances
Administrateur de Schneider Electric S.A.
Président du Conseil d'Administration de LCH. Clearnet Group Limited UK

2005

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance
Président du Comité Européen des Assurances
Administrateur de Schneider Electric S.A.
Président du Conseil d'Administration de LCH. Clearnet Group Limited UK

Cornelis van Lede

Adresse professionnelle :
Akzo Nobel N.V., Velperweg 76,
PO Box 9300, 6824 BM Arnhem - The Netherlands
Né en 1942
Nombre d'actions détenues : 550 actions

Fonction au sein de L'Air Liquide S.A.

Membre du Conseil de Surveillance

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A.

Membre du Conseil de Surveillance d'Akzo Nobel N.V., Royal Philips Electronics N.V., Heineken N.V.
Administrateur d'Air France-KLM, Reed Elsevier et Sara Lee Corporation
Président du Conseil d'Administration de l'INSEAD

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2001

Président du Directoire d'Akzo Nobel N.V.
Président du Conseil de Surveillance de la Banque Centrale des Pays-Bas
Administrateur de Scania AB, Sara Lee Corporation

2002

Président du Directoire d'Akzo Nobel N.V.
Président du Conseil de Surveillance de la Banque Centrale des Pays-Bas
Administrateur de Scania AB, Sara Lee Corporation
Membre du Conseil de Surveillance de Heineken N.V.
Vice Président du Conseil d'Administration de l'INSEAD

2003

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Président du Conseil de Surveillance de la Banque Centrale des Pays-Bas
Membre du Conseil de Surveillance d'Akzo Nobel N.V., Royal Philips Electronics N.V., Heineken N.V., KLM
Administrateur de Scania AB, Reed Elsevier, Sara Lee Corporation
Vice Président du Conseil d'Administration de l'INSEAD

2004

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Membre du Conseil de Surveillance d'Akzo Nobel N.V., Royal Philips Electronics N.V., Heineken N.V.
Administrateur d'Air France-KLM, Reed Elsevier et Sara Lee Corporation
Président du Conseil d'Administration de l'INSEAD
Président du Conseil de Surveillance de la Banque Centrale des Pays-Bas (jusqu'en octobre)

2005

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Membre du Conseil de Surveillance d'Akzo Nobel N.V., Royal Philips Electronics N.V., Heineken N.V.
Administrateur d'Air France-KLM, Reed Elsevier et Sara Lee Corporation
Président du Conseil d'Administration de l'INSEAD

Béatrice Majnoni d'Intignano

Née en 1942
Nombre d'actions détenues : 634 actions

Fonctions au sein de L'Air Liquide S.A.

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du comité d'audit et des comptes

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A.

Professeur agrégé des Universités à Paris XII – Créteil
Membre du Conseil d'Analyse Economique
Administrateur des AGF

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2001

Professeur agrégé des Universités en économie à Paris XII - Créteil
Membre du Conseil d'Analyse Economique auprès du Premier Ministre
Administrateur des AGF

2002

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Professeur agrégé des Universités en économie à Paris XII - Créteil
Membre du Conseil d'Analyse Economique auprès du Premier Ministre
Administrateur des AGF

2003

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Membre du Conseil d'Analyse Economique auprès du Premier Ministre
Professeur agrégé des Universités en économie à Paris XII - Créteil
Administrateur des AGF

2004

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Professeur agrégé des Universités à Paris XII - Créteil
Membre du Conseil d'Analyse Economique
Administrateur des AGF



2005

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Professeur agrégé des Universités à Paris XII - Créteil
Membre du Conseil d'Analyse Economique
Administrateur des AGF

Thierry Peugeot

Adresse professionnelle :
PSA Peugeot Citroën,
75 avenue de la Grande Armée - 75116 Paris Cedex 16
Né en 1957

Nombre d'actions détenues : 500 actions

Fonction au sein de L'Air Liquide S.A.

Membre du Conseil de Surveillance

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A.

Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
Vice Président des Etablissements Peugeot Frères
Administrateur de la Société Foncière, Financière et de Participation,
de la Française de Participations Financières, de la Société Anonyme
de Participations, de Immeubles et Participations de l'Est et de
Faurecia

Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle
Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au
Conseil d'Administration de LISI

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2001

Vice Président Etablissements Peugeot Frères
Administrateur La Française de Participations Financières, Société
Anonyme de Participations, Cie de Delle, Société Foncière Financière
et de Participations, Société Industrielle Automobile de Mulhouse,
IP Est

Représentant permanent de la Sté Lyonnaise d'Industrie et de
Commerce Automobile au Conseil des Etablissements Fontaine

2002

Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. et IP Est
Vice Président Etablissements Peugeot Frères
Administrateur de Cie Industrielle de Delle, La Française de
Participations Financières, Société Anonyme de Participations
Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au
Conseil d'Administration de LISI

2003

Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
Vice Président Etablissements Peugeot Frères
Administrateur AMC Promotion, Cie Industrielle de Delle, Faurecia,
IP Est, La Française de Participations Financières, Société Anonyme
de Participations
Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au
Conseil d'Administration de LISI

2004

Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
Vice Président Etablissements Peugeot Frères
Administrateur AMC Promotion, Cie Industrielle de Delle, Faurecia,
IP Est, La Française de Participations Financières, Société Anonyme
de Participations
Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au
Conseil d'Administration de LISI

2005

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide S.A.
Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
Vice Président Etablissements Peugeot Frères
Administrateur de la Société Foncière, Financière et de
Participations, de la Française de Participations Financières, de la
Société Anonyme de Participations, de Immeubles et Participations
de l'Est et de Faurecia
Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle
Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au
Conseil d'Administration de LISI

Directoire

Benoît Potier

Président du Directoire

Adresse professionnelle : 75 quai d'Orsay – 75007 Paris
Nombre d'actions détenues : 5 622

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A.

Administrateur de Groupe Danone,
Membre du Conseil de Surveillance de Michelin,
Membre du Conseil d'Administration de l'École Centrale des Arts
& Manufactures

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2001

Président du Directoire de L'Air Liquide S.A.,
Président-Directeur Général d'Air Liquide International,
Président-Directeur Général d'American Air Liquide Inc. (AAL)
Président-Directeur Général d'Air Liquide International Corporation
(ALIC)
Président d'American Air Liquide Corporation (ALAC)
Administrateur de Séchillienne-Sidec, SOAEO, Air Liquide Italia Srl.,
AL Air Liquide España, Air Liquide Japan Ltd., Air Liquide Asia Pte.
Ltd., Air Liquide Canada Inc., Air Liquide America Holdings
Administrateur de l'Ecole Centrale
Membre du Conseil France de l'INSEAD

2002

Président du Directoire de L'Air Liquide S.A.
Président-Directeur Général d'Air Liquide International
Président-Directeur Général d'American Air Liquide Inc. (AAL)
Président-Directeur Général d'Air Liquide International Corporation (ALIC)
Président d'American Air Liquide Corporation (ALAC)
Administrateur de Séchilienne-Sidec, SOAEO, Air Liquide Italia Srl., AL Air Liquide España, Air Liquide Japan Ltd., Air Liquide Asia Pte. Ltd., Air Liquide Canada Inc.
Administrateur de l'Ecole Centrale
Membre du Conseil France de l'INSEAD

2003

Président du Directoire de L'Air Liquide S.A.
Président-Directeur Général d'Air Liquide International
Président-Directeur Général d'American Air Liquide Inc. (AAL)
Administrateur de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO)
Président-Directeur Général d'Air Liquide International Corporation (ALIC)
Administrateur d'Air Liquide Italia Srl., AL Air Liquide España, Air Liquide Asia Pte. Ltd., Air Liquide Canada Inc.
Administrateur du Groupe Danone
Membre du Conseil de Surveillance de Michelin
Administrateur de l'Ecole Centrale des Arts & Manufactures

2004

Président du Directoire de L'Air Liquide S.A.
Président-Directeur Général d'Air Liquide International
Président-Directeur Général d'American Air Liquide Inc. (AAL)
Administrateur de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO)
Président-Directeur Général d'Air Liquide International Corporation (ALIC)
Administrateur d'Air Liquide Italia Srl., AL Air Liquide España, Air Liquide Asia Pte. Ltd., Air Liquide Canada Inc.
Administrateur d'Air Liquide America Holdings Inc. (AHL)
Président d'American Air Liquide Holdings Inc. (AALH)
Administrateur du Groupe Danone
Membre du Conseil de Surveillance de Michelin
Administrateur de l'Ecole Centrale des Arts & Manufactures

2005

Président du Directoire de L'Air Liquide S.A.
Président-Directeur Général d'Air Liquide International
Président-Directeur Général d'American Air Liquide Inc. (AAL)
Administrateur de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO) (jusqu'en mars 2006)
Président-Directeur Général d'Air Liquide International Corporation (ALIC)
Administrateur d'Air Liquide Italia, AL Air Liquide España, Air Liquide Asia Pte. Ltd., Air Liquide Canada Inc.
Administrateur d'Air Liquide America Holdings Inc. (AHL) et Président du Comité d'audit
Administrateur du Groupe Danone
Membre du Conseil de Surveillance de Michelin
Administrateur de l'Ecole Centrale des Arts & Manufactures

Jean-Claude Buono

Directeur Général Adjoint

Adresse professionnelle : 75 quai d'Orsay – 75007 Paris

Nombre d'actions détenues : 8 144

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A.

Administrateur de Velecta Paramount,
Administrateur de SNPE

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2001

Membre du Directoire de L'Air Liquide S.A.
Président du Conseil d'Administration de SOAEO
Président-Directeur Général d'Air Liquide Welding et d'Air Liquide Asia Pte. Ltd.
Vice-Président de Carba Holding
Administrateur - Directeur Général Délégué d'Air Liquide International
Administrateur d'Air Liquide Santé International, Aqualung International, American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, Air Liquide Far Eastern, Air Liquide Japan Ltd., Air Liquide Tunisie, Air Liquide Italia Srl., Séchilienne-Sidec
Administrateur de Velecta Paramount

2002

Membre du Directoire de L'Air Liquide S.A.
Président du Conseil d'Administration de SOAEO
Président-Directeur Général d'Air Liquide Welding et Air Liquide Asia Pte. Ltd.
Président du Conseil d'Administration d'Aqualung International
Vice-Président de Carba Holding
Administrateur - Directeur Général Délégué d'Air Liquide International
Administrateur d'Air Liquide Santé International, American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, Air Liquide Far Eastern, Air Liquide Japan Ltd., Air Liquide Tunisie, Air Liquide Italia Srl., AL Air Liquide España, Séchilienne-Sidec
Administrateur de Velecta Paramount



2003

Membre du Directoire de L'Air Liquide S.A.
Président du Conseil d'Administration de SOAEO
Président-Directeur Général d'Air Liquide Welding
Administrateur - Directeur Général Délégué d'Air Liquide International
Président du Conseil d'Administration d'Aqualung International
Président-Directeur Général d'Air Liquide Asia Pte. Ltd.
Vice-Président de Carba Holding
Administrateur de Séchillienne-Sidec, Air Liquide Santé International,
American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, Air
Liquide Far Eastern, Air Liquide Japan Ltd., Air Liquide Tunisie, Air
Liquide Italia Srl., AL Air Liquide España, Air Liquide US LLC
Administrateur de Velecta Paramount

2004

Membre du Directoire de L'Air Liquide S.A.
Président du Conseil d'Administration de SOAEO
Président-Directeur Général d'Air Liquide Welding
Administrateur - Directeur Général Délégué d'Air Liquide International
Président du Conseil d'administration d'Aqualung International
Président-Directeur Général d'Air Liquide Asia Pte. Ltd.
Vice-Président de Carba Holding
Vice-Président et Administrateur d'Air Liquide International
Corporation
Administrateur d'Air Liquide Santé International, Séchillienne-Sidec
(jusqu'au 13 décembre 2004), American Air Liquide Inc., Air Liquide
Far Eastern, Air Liquide Tunisie, Air Liquide Italia Srl., AL Air Liquide
España, Air Liquide US LLC (jusqu'au 17 juin 2004)
Administrateur de Velecta Paramount
Administrateur de la SNPE

2005

Membre du Directoire de L'Air Liquide S.A.
Président du Conseil d'Administration de SOAEO (jusqu'en mars
2006)
Président-Directeur Général d'Air Liquide Welding
Administrateur - Directeur Général Délégué d'Air Liquide International
Président-Directeur Général d'Air Liquide Asia Pte. Ltd.
Vice-Président de Carba Holding
Administrateur d'American Air Liquide Inc.
Administrateur d'Air Liquide International Corporation
Administrateur d'Air Liquide Santé International, Aqualung
International, Air Liquide Far Eastern, Air Liquide Tunisie, Air Liquide
Italia Srl. (jusqu'au 22 mars 2005), AL Air Liquide España (jusqu'au
22 juin 2005)
Administrateur de Velecta Paramount
Administrateur de la SNPE

Klaus Schmieder

Directeur Général Adjoint

Adresse professionnelle : 75 quai d'Orsay - 75007 Paris
Nombre d'actions détenues : 770

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A.

Membre du Conseil de Surveillance de Altana AG

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

2001

Président du Directoire de Messer Griesheim GmbH
Membre du Conseil de Surveillance de Rheinhyp Rheinische
Hypothekenbank, Messer Nippon Sanso GmbH and Co. KG,
Messer Griesheim Industries Inc., Messer Group Inc., Altana AG

2002

Président du Directoire de Messer Griesheim GmbH
Membre du Conseil de Surveillance de Messer Nippon Sanso
GmbH and Co. KG, Messer Griesheim Industries Inc., Messer
Group Inc., Altana AG

2003

Président du Directoire de Messer Griesheim GmbH
Membre du Conseil de Surveillance de Messer Nippon Sanso
GmbH and Co. KG, Messer Griesheim Industries Inc., Messer
Group Inc., Altana AG

2004

Membre du Directoire, à partir du 12 mai 2004
Membre du Conseil de Surveillance de Altana AG
Administrateur de MNS Nippon Sanso

2005

Membre du Directoire
Vice-Président d'Air Liquide GmbH
Administrateur d'Air Liquide Deutschland GmbH, Air Liquide Italia
Srl., AL Air Liquide España
Membre du Conseil de Surveillance de Altana AG
Administrateur de MNS Nippon Sanso (jusqu'au 5 janvier 2005)

Les mandataires sociaux n'ont aucun lien familial avec tout autre mandataire social et n'ont pas été condamnés pour fraude au cours des 5 dernières années au moins.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années au moins. Ils n'ont pas de conflits d'intérêt potentiels à l'égard d'Air Liquide.

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels ces personnes ont été sélectionnées en tant que mandataires sociaux.

Il n'existe pas de restriction acceptée par ces personnes à la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de L'Air Liquide S.A. à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié et de l'obligation statutaire, pour les membres du Conseil de Surveillance, d'être propriétaires d'au moins 500 actions de la Société pendant la durée de leur mandat.

Les mandataires sociaux n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des 5 dernières années au moins.

■ Conformité au régime de gouvernement d'entreprise

La Société se conforme en tout point significatif aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

■ Propriétés immobilières, usines et équipements

L'ensemble des usines et établissements du Groupe est réparti sur plus de 70 pays dans le monde, avec des tailles et des caractéristiques de production très diversifiées.

Il n'existe pas d'immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe.

■ Documents accessibles au public

L'ensemble des documents, ou copie de ces documents, listés ci-dessous peuvent, lorsqu'ils sont accessibles au public, être consultés, pendant la durée de validité du document de référence auprès du Service actionnaires situé au siège social d'Air Liquide (75, quai d'Orsay 75007 Paris) et le cas échéant également sur Internet (www.airliquide.com) :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement,
- les informations financières historiques de la Société.

■ Incorporation par référence des comptes 2003 et 2004

En application de l'article 28 du règlement 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans la présente actualisation :

- le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2003, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en page 130 du rapport annuel 2003 et page 20 des comptes sociaux incorporés par référence dans le document de référence 2003 déposé sous le n° D.04-0635 auprès de l'AMF,
- le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2004, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes qui figurent respectivement en page 137 du rapport annuel 2004 et en page 20 des comptes sociaux incorporés par référence dans le document de référence 2004 déposé sous le n° D.05-0380 auprès de l'AMF.

Responsable du document de référence

■ Responsable du document de référence

Benoît POTIER, Président du Directoire de L'Air Liquide S.A.

■ Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comptent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent document de référence.

Benoît POTIER
Président du Directoire

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n° 809/2004 de la Commission du 29/04/2004.

	Pages
1. Personnes responsables	265
2. Contrôleurs légaux des comptes	82
3. Informations financières sélectionnées	16 à 17, 68 à 76, 270 à 271
4. Facteurs de risque	80 à 81
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la Société	282 à 283
5.2. Investissements	72 à 76
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	18 à 65, 284 à 285
6.2. Principaux marchés	18 à 65, 72 à 76
6.3. Evénements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	71, 108
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	80
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	74
7. Organigramme	141 à 144
8. Propriétés immobilières usines et équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	94, 119, 174, 264
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	26, 80, 236 à 241
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	16 à 17, 68 à 71
9.2. Résultat d'exploitation	16 à 17, 68 à 76
10. Trésorerie et capitaux	77 à 79, 96 à 99
11. Recherche et développement, brevets et licences	27, 114, 245
12. Informations sur les tendances	74
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1. Organes de direction et de surveillance	10 à 11, 14 à 15, 256 à 264
14.2. Conflit d'intérêt	264

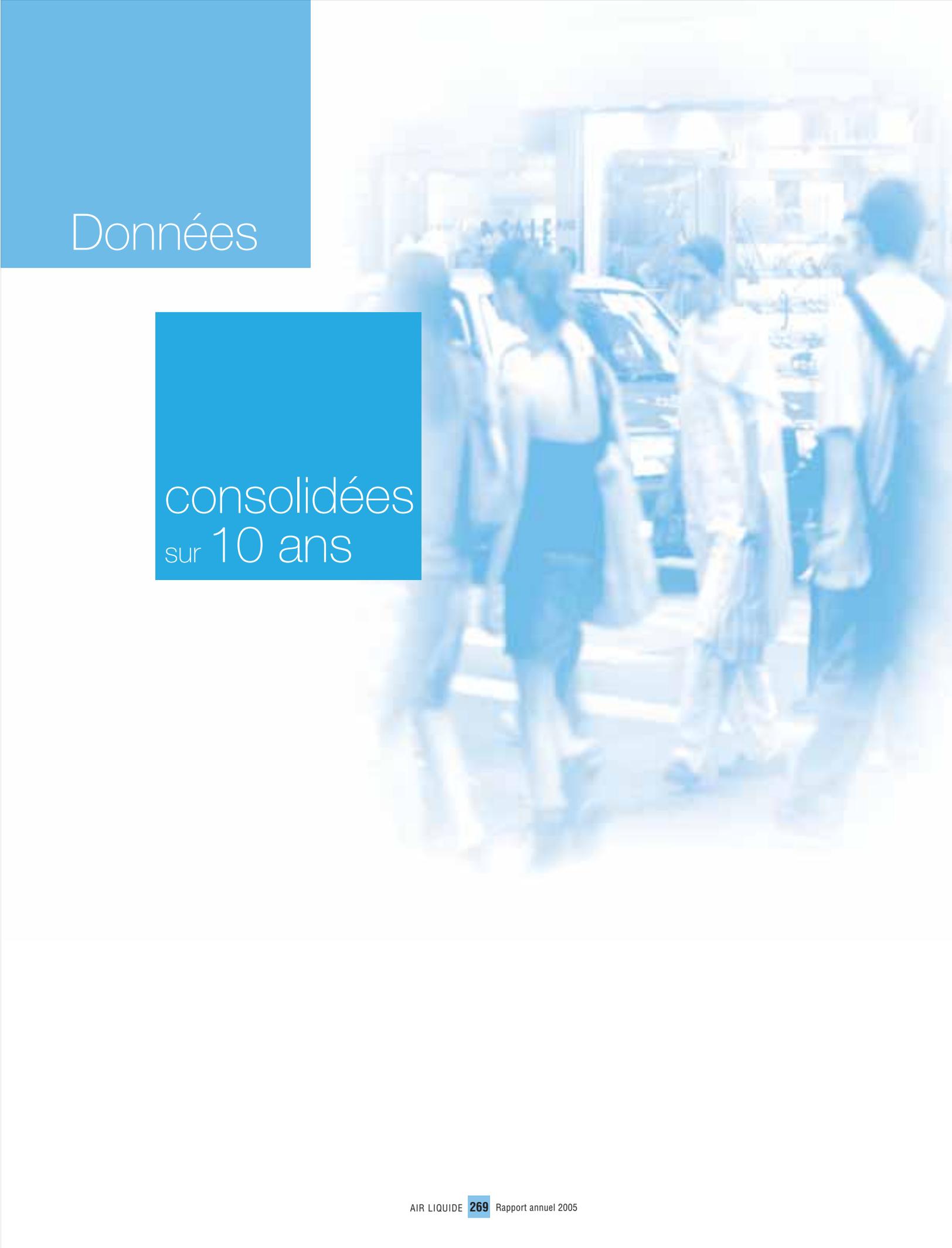


15. Rémunération et avantages	85 à 89
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	6 à 9, 12 à 13, 192 à 196, 264
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	24, 242
17.2. Participations et stock options	10 à 11, 14 à 15, 89
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	251
18. Principaux actionnaires	VI, 252
19. Opérations avec des apparentés	211 à 212
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	91 à 162, 165 à 187
20.2. Informations financières pro forma	n.a
20.3. Etats financiers	91 à 162, 165 à 187
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	163, 188
20.5. Date des dernières informations financières	93
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	n.a
20.7. Politique de distribution des dividendes	III, V, 235, 253
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	80 à 81
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	74
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	79, 83 à 84, 250 à 252
21.2. Acte constitutif et statuts	248 à 250, 253 à 256
22. Contrats importants	76
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	234
24. Documents accessibles au public	264
25. Informations sur les participations	141 à 144, 184 à 187



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 10 avril 2006, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.





Données

consolidées
sur 10 ans

Données consolidées sur dix ans

	Notes	1996	1997	1998	1999	2000
Données globales (en millions d'euros)						
Chiffre d'affaires		5 241,5	5 851,3	6 087,6	6 537,7	8 099,5
dont Gaz et Services		4 324,3	4 959,9	5 194,2	5 694,0	7 113,6
Résultat opérationnel courant	(1)	663,2	782,5	847,6	935,0	1 116,0
Résultat net part du Groupe		422,7	471,1	515,6	562,7	651,8
Capacité d'autofinancement	(2)	910,0	1 013,5	1 156,5 ⁽⁸⁾	1 308,4	1 564,3
Paiements sur investissements industriels		887,3	1 173,2	1 222,5	1 129,4	910,2
Paiements sur investissements financiers		157,8	95,3	211,6	309,0	104,8
Distributions	(3)	160,1	179,4	205,2	221,7	281,8
Capitaux propres en fin d'exercice		3 759,1	4 171,5	4 346,9	4 926,8	5 285,9
Endettement net en fin d'exercice		842,0	1 258,6	1 676,8	2 432,7	2 280,3
Capital						
Nombre d'actions composant le capital		73 117 927	73 156 045	82 921 825	82 862 583	91 429 644
Nombre d'actions ajusté	(4)	112 939 222	113 003 564	113 006 560	112 509 903	112 214 133
Données par action (en euros)						
Résultat net par action	(5)	3,74	4,17	4,56	5,00	5,81
Dividende versé à chaque action		2,13	2,38	2,40	2,60	3,00
Revenu global (y inclus avoir fiscal jusqu'en 2003)		3,20	3,57	3,60	3,90	4,50
Dividende ajusté par action		1,38	1,54	1,75	1,90	2,41
Ratios						
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	(6)	11,8 %	11,9 %	12,1 %	12,1 %	12,8 %
Rentabilité des capitaux utilisés après impôts (ROCE)	(7)	11,0 %	10,5 %	10,1 %	9,6 %	10,5 %

Majoration du dividende :

Depuis 1995 une majoration de 10 % du dividende est attribuée aux actions nominatives inscrites depuis plus de deux ans au 31 décembre qui précède l'année de la distribution et détenues jusqu'à la date de mise en paiement du dividende.

En 2004, le dividende majoré s'élève à 0,35 euro par action (pas d'avoir fiscal inclus), soit au total 9,1 millions d'euros.

(1) Résultat d'exploitation de 1996 à 2004.

(2) Autofinancement de 1996 à 2004 (avant l'ajustement des plus ou moins-values de cessions d'actifs).

(3) Hors précompte mobilier de 8,7 millions d'euros en 2003, 83,9 millions en 2002, 68,0 millions en 2001, 36,1 millions en 2000, 26,2 millions en 1999, 19,2 millions en 1998, 13,6 millions en 1997, 13,7 millions en 1996 et 8,8 millions en 1995 et y compris dividendes majorés de 9,1 millions d'euros en 2004, 7,8 millions en 2003, 7,8 millions en 2002, 7,5 millions en 2001, 7,5 millions en 2000, 6,3 millions en 1999, 6,1 millions en 1998, 5,5 millions en 1997, et 4,1 millions en 1996.

(4) Ajusté pour tenir compte, en moyenne pondérée, des augmentations de capital par incorporation de réserves et de primes (2004, 2002, 2000, 1998, et 1996), des souscriptions en numéraire (de 1996 à 2004) et des actions propres.

(5) Calculé en fonction du nombre ajusté moyen pondéré d'actions en circulation durant l'année, sous déduction des actions propres.



Notes	2001	2002	2003	2004	2004 IFRS	2005
Données globales (en millions d'euros)						
Chiffre d'affaires	8 328,3	7 900,4	8 393,6	9 376,2	9 428,4	10 434,8
dont Gaz et Services	7 256,7	6 887,0	7 388,5	8 275,2	8 275,2	9 147,7
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	1 177,6	1 161,6	1 196,0	1 276,9	1 374,6	1 517,6
Résultat net part du Groupe	701,9	703,2	725,6	777,5	780,1	933,4
Capacité d'autofinancement ⁽²⁾	1 627,4	1 514,1	1 542,2	1 694,9	1 691,7	1 804,8
Paiements sur investissements industriels	769,8	632,8	746,8	875,4	901,0	975,2
Paiements sur investissements financiers	332,4	306,9	74,9	2 858,5	2 858,5	76,2
Distributions ⁽³⁾	298,1	330,5	327,5	391,2	391,2	432,1
Capitaux propres en fin d'exercice	5 353,3	5 219,3	5 079,2	5 373,6	4 916,3	5 930,5
Endettement net en fin d'exercice	2 583,5	2 022,3	1 730,2	3 790,3	4 012,5	3 739,8
Capital						
Nombre d'actions composant le capital	90 821 483	100 818 441	99 912 917	109 180 823	109 180 823	109 538 475
Nombre d'actions ajusté ⁽⁴⁾	110 736 776	109 477 929	108 624 523	107 937 967	107 937 967	107 747 742
Données par action (en euros)						
Résultat net par action ⁽⁵⁾	6,34	6,42	6,68	7,20	7,23	8,66
Dividende versé à chaque action	3,20	3,20	3,20	3,50	3,50	3,85
Revenu global (y inclus avoir fiscal jusqu'en 2003)	4,80	4,80	4,80	3,50	3,50	3,85
Dividende ajusté par action	2,57	2,90	2,90	3,50	3,50	3,85
Ratios						
Rentabilité des capitaux propres (ROE) ⁽⁶⁾	13,2 %	13,4 %	14,1 %	14,9 %	16,3 %	17,2 %
Rentabilité des capitaux utilisés après impôts (ROCE) ⁽⁷⁾	10,7 %	10,8 %	11,6 %	11,3 %	11,9 %	11,7 %

(6) Rentabilité des capitaux propres : (résultat net part du Groupe) / (capitaux propres moyens sur l'exercice).

(7) Rentabilité des capitaux utilisés après impôts : (résultat net après impôts et avant intérêts minoritaires - résultat financier après impôts) / (capitaux propres + intérêts minoritaires + endettement net) moyens sur l'exercice.

(8) Hors résultat sur cession de l'activité peroxyde d'hydrogène de 38,3 millions d'euros.



Lexiques

- métiers
- financier
et boursier

Sommaire

Lexique métiers

274

Lexique financier et boursier

276

Lexique métiers

■ Aérosolthérapie

Traitement par inhalation de médicaments sous forme de particules très fines mélangées à un gaz respirable.

■ CO₂

Combinaison de carbone et d'oxygène, le CO₂ est appelé aussi gaz carbonique ou dioxyde de carbone. Il est issu de la respiration des êtres vivants et des procédés de combustion ou de fermentation. Le CO₂ est présent en faible quantité dans l'atmosphère qui en contient approximativement 0,035 %. Son impact sur l'effet de serre le place au cœur de la problématique de l'environnement.

■ Cogénération

Production simultanée de vapeur et d'électricité. Ce procédé permet une meilleure utilisation de l'énergie primaire et une réduction de la pollution atmosphérique, notamment par une diminution des émissions de gaz carbonique (CO₂).

■ Cryoconservation

Conservation à très basse température de produits le plus souvent biologiques dans des fluides cryogéniques comme l'azote liquide.

■ Développement durable

« Le développement durable est un développement apte à répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité de répondre aux besoins des générations futures » (Rapport de la Commission Mondiale pour l'Environnement de l'ONU, 1987). Selon une formulation plus courante, le développement durable concilie la création de richesses à long terme et la performance sociale en préservant l'environnement.

■ Effet de serre

Comme une serre, l'atmosphère laisse passer les rayons solaires. Chauffée par eux, la Terre réémet des radiations infrarouges. Certaines de ces radiations infrarouges retraversent l'atmosphère, mais une partie est renvoyée vers la Terre par certains gaz dits à effet de serre présents dans l'atmosphère. Parmi les gaz à effet de serre, le principal est le gaz carbonique (CO₂). Le renvoi des radiations infrarouges vers la Terre permet de maintenir la température de la surface de la planète. Les scientifiques sont de plus en plus nombreux à considérer que le réchauffement actuel de la planète est probablement dû à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre.

■ Euro 4

Nouvelle norme européenne applicable à partir du 1^{er} janvier 2006 sur la réduction des émissions polluantes des automobiles, notamment en terme de particules, d'oxydes d'azote et de monoxyde de carbone.

■ Fab

Usine de fabrication de semi-conducteurs.

■ Gaz rares

Ce sont des produits naturels, inertes, issus de l'air ambiant où ils sont présents en faibles quantités : argon (0,9 % dans l'air), néon (0,002 %), krypton (0,0001 %), xénon (0,00001 %).

■ Gaz de synthèse ou syngas

Le gaz de synthèse (syngas) est un mélange issu des réformeurs de gaz naturel ou d'un dérivé pétrolier appelé naphta. C'est un mélange d'hydrogène, de monoxyde de carbone et de gaz carbonique, en proportions variables suivant le procédé utilisé. Il n'est généralement pas utilisable tel quel mais, après épuration il conduit à la production d'hydrogène et/ou de monoxyde de carbone. Les clients servis sont des chimistes ou des raffineurs.

■ Gaz spéciaux pour l'électronique

Les gaz spéciaux (silane, arsine...) ou gaz de procédé interviennent à chaque étape du processus de fabrication des plaques de silicium (wafers) en permettant de réaliser des dépôts à l'échelle moléculaire.

■ Gaz vecteurs

Les gaz vecteurs (azote, oxygène, hydrogène...) servent à véhiculer et diluer les gaz de procédé ou à protéger les semi-conducteurs des infimes particules de poussières.

■ GTL (Gas To Liquid)

L'exploitation des puits de pétrole libère du gaz fatal. Ce gaz est pour l'instant brûlé, avec comme conséquences de l'énergie perdue et des émissions de gaz carbonique (CO₂). Le procédé GTL, qui utilise de grandes quantités d'oxygène, supprime ces nuisances en transformant ces gaz en hydrocarbures liquides qui sont facilement transportables et sont exempts de soufre.

■ Membrane

Par un phénomène comparable à la filtration d'un liquide à travers un tissu, la perméation d'un mélange de gaz à travers une membrane, constituée généralement d'un matériau polymère, permet une séparation de ces gaz. C'est ainsi que l'on peut notamment récupérer par perméation l'hydrogène présent dans les rejets gazeux d'une raffinerie.

■ Métrologie

Cette activité consiste à contrôler et à étalonner les appareils de mesures indispensables au fonctionnement d'un site de production. La métrologie est ainsi une activité au cœur du procédé de production des clients.

■ Moore

La loi de Moore indique que le développement constant des performances de la technologie dans le domaine des semi-conducteurs permet de doubler environ tous les 18 mois le nombre de composants que l'on peut implanter sur une surface constante d'un semi-conducteur.

■ NOx

Les oxydes d'azote sont parmi les polluants à l'origine des pluies acides. Ils font partie de la pollution automobile et sont aussi produits lors de toutes les combustions à haute température utilisant l'air. En effet, l'air est composé principalement d'oxygène et d'azote qui peuvent se combiner pour former ces oxydes d'azote. Le remplacement de l'air par de l'oxygène évite la présence d'azote et donc la formation de ces oxydes.

■ On-site

Unité de production de gaz industriels ou médicaux installée sur le site des clients mais exploitée par Air Liquide.

■ Oxygénothérapie

Traitement de l'insuffisance respiratoire chronique prescrivant l'administration d'oxygène à domicile grâce à des bouteilles d'oxygène gazeux, des extracteurs d'oxygène à partir de l'air ambiant ou des réservoirs d'oxygène liquide.

■ Pile à combustible

C'est un équipement qui, à partir d'hydrocarbure ou d'hydrogène d'une part, et généralement d'oxygène d'autre part, permet de produire de l'électricité. La pile à hydrogène produit de l'électricité en ne dégageant que de l'eau.

■ Plasma

Milieu gazeux dans un état excité. C'est le 4^e état de la matière, après le solide, le liquide et le gaz. Il existe en général à très haute température (plusieurs dizaines de milliers de degrés) et il est généré par l'action d'une décharge électrique dans un gaz.

■ PPM

Unité de concentration d'un gaz en Partie Par Million. Un PPM représente ainsi la concentration d'un centimètre cube (cm³) de gaz dans un mètre cube (m³).

■ PPQ

Unité de concentration d'un gaz en Partie Par Quadrillion. Le quadrillion étant mille fois un million de million. Un PPQ représente ainsi la concentration d'un milliardième de millimètre cube de gaz dans un mètre cube.

■ PPT

Unité de concentration d'un gaz en Partie Par Trillion. Le trillion étant le milliardième de milliardième. Un PPT représente ainsi la concentration d'un milliardième de millimètre cube de gaz dans un mètre cube.

■ Précurseurs avancés

Dans le domaine de la fabrication des semi-conducteurs, l'introduction de nouveaux matériaux comme le tantale ou l'hafnium permet de fabriquer des puces toujours plus petites et plus puissantes. Pour intégrer ces matériaux dans les puces de dernière génération, Air Liquide met à la disposition de ses clients de nouvelles molé-

cules, dites précurseurs avancés, qui se présentent généralement à l'état liquide et qui apportent sur les plaques de silicium l'élément actif recherché.

■ Teleflo

Système intégré d'échanges d'information et de télégestion d'installations implantées sur le site des clients. Teleflo utilise les réseaux téléphoniques et Internet et permet de connecter Air Liquide et ses clients.

■ Tensioactif

Un tensioactif est un produit chimique ayant la propriété de s'associer à la fois avec un corps gras et avec de l'eau. Il permet ainsi de réaliser une très grande variété de mélange de corps gras dans l'eau. Le savon est le plus commun des tensioactifs. Ils ont de très nombreuses applications dans l'industrie, la cosmétique et la santé.

■ TFT-LCD

Thin Film Transistor (transistor à film mince) – Liquid Crystal Display (écran à cristaux liquides), sont deux technologies de réalisation d'écrans d'ordinateurs qui utilisent des gaz ultra purs de façon très similaire à la fabrication des semi-conducteurs.

■ TGCM

Le TGCM (Total Gas and Chemical Management) est une prestation de services portant sur les gaz et les produits chimiques liquides, en amont de la production des semi-conducteurs (approvisionnement, contrôle qualité, mesure, maintenance) et en aval (recyclage des gaz et des déchets...).

■ TGM

Le TGM (Total Gas Management) est une prestation identique au TGCM mais limitée aux produits gaz.

■ Trempe gazeuse

La « trempe » classique consiste à plonger une pièce métallique portée à haute température dans de l'huile pour modifier ses caractéristiques mécaniques. Cette opération nécessite ensuite le lavage des pièces et le recyclage de l'huile – la « trempe gazeuse » à l'azote est une alternative écologiquement intéressante, car elle permet d'éviter ces opérations de lavage et de recyclage.

■ ULCOS

Programme européen de recherche rassemblant de grands fabricants d'acier et Air Liquide. Ce programme a comme objectif de réduire les émissions de CO₂ dans le processus de fabrication de l'acier.

■ Wafer

Plaque de silicium découpée dans une barre de silicium de 150, 200 ou 300 mm de diamètre, et utilisée comme support des semi-conducteurs.

Lexique financier et boursier

■ Action

Titre négociable représentant une fraction du capital de la Société. L'action donne à son titulaire, l'actionnaire, le titre d'associé et lui confère certains droits.

■ AMF (Autorité des Marchés Financiers)

Nouvelle autorité de marché résultant de la fusion de la Commission des Opérations de Bourse (COB) et du Conseil des Marchés Financiers (CMF). Ses missions comprennent la fixation des règles de fonctionnement et de déontologie des marchés, la surveillance des marchés et la protection des investisseurs et actionnaires.

■ Attribution d'actions gratuites

Opération par laquelle la Société donne gratuitement aux actionnaires de nouveaux titres en proportion des titres déjà détenus. Air Liquide a régulièrement procédé à de telles attributions dans le passé.

■ CAC 40 (Cotation Assistée en Continu)

Indice boursier pondéré par la capitalisation flottante, mesurant l'évolution d'un échantillon des 40 valeurs les plus actives, selon les critères de taille et de liquidité, cotées sur les marchés réglementés d'Euronext à Paris.

■ Capacité d'autofinancement ou autofinancement

Flux de trésorerie dégagé par l'exploitation industrielle de la Société et destiné à être réinvesti ou à être distribué aux actionnaires (dividendes). Ce flux correspond globalement à la somme des résultats après impôts, augmentée des amortissements et des intérêts minoritaires, neutralisée des plus ou moins-values.

■ Capitalisation boursière

Valeur donnée, à un instant donné, par le marché à une société, égale au cours de bourse multiplié par le nombre d'actions.

■ Capitaux utilisés

Capitaux du bilan, correspondant aux ressources financières mobilisées par l'entreprise pour assurer son développement. Ils représentent la somme des capitaux propres, des intérêts minoritaires et de l'endettement net.

■ Club d'investissement

Groupe de 5 à 20 personnes gérant collectivement un portefeuille de valeurs mobilières alimenté par des versements réguliers. Les revenus et les plus-values réalisés sont partagés entre les membres.

■ Cours ajusté

Cours d'une action tenant compte des opérations ayant modifié le montant du capital (création d'actions nouvelles, division du titre...). L'ajustement permet la comparaison de l'évolution des cours dans le temps.

■ Dividende

Part du bénéfice net de la Société distribuée aux actionnaires. Son montant est voté par les actionnaires en Assemblée Générale, après approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat proposé par le Directoire en accord avec le Conseil de Surveillance.

■ Dividende majoré

Dividende majoré de 10 % au maximum, accordé aux actionnaires fidèles, détenant des actions au nominatif pendant au moins deux années calendaires au jour de la distribution.

■ Droits de garde

Frais prélevés par l'intermédiaire pour la tenue du compte-titres. Ils représentent généralement un pourcentage du portefeuille ou un forfait par ligne détenu. Dans le cas d'Air Liquide, le Service actionnaires assure gratuitement la garde des titres inscrits en compte nominatif pur.

■ Droit préférentiel de souscription

Droit négociable permettant à chaque actionnaire, lors d'une augmentation de capital avec droit préférentiel, de souscrire prioritairement un nombre d'actions nouvelles au prorata du nombre d'actions qu'il possède déjà.

■ Euronext Paris

Entreprise de marché qui organise, gère et développe le marché des valeurs mobilières. Elle exerce une fonction de régulation du marché (opérations financières, suivi des sociétés de bourse) par délégation de l'AMF.

■ Euro Stoxx 50

Indice boursier comprenant 50 valeurs cotées dans les pays de la zone euro, sélectionnées parmi les valeurs les plus fortement capitalisées et les plus actives.

■ Flottant

Partie du capital mise à la disposition du public et donnant lieu à des échanges en bourse. Plus le flottant est grand, plus la liquidité des titres est grande. Le flottant d'Air Liquide est de 100 %.

■ **Fonds propres ou capitaux propres**

Capitaux appartenant aux actionnaires comprenant les souscriptions en capital, les bénéfices laissés en réserves et les résultats de la période.

■ **Liquidité**

Rapport entre le volume d'actions échangées et le nombre total d'actions composant le capital.

■ **Obligation**

Titre de créance négociable émis par une société publique ou privée, une collectivité ou un état, versant un intérêt fixe pendant une période spécifique et comportant une promesse de remboursement à l'échéance.

■ **PER (Price Earning Ratio)**

Rapport entre le cours de l'action et le résultat net par action. Il permet de mesurer combien de fois le cours de l'action capitalise le résultat.

■ **Plus-value**

Gain obtenu sur la vente d'un titre, correspondant à l'écart entre sa valeur de cession et sa valeur d'acquisition.

■ **Quorum**

Pourcentage minimum d'actions présentes ou représentées et ayant le droit de vote, nécessaire pour que l'Assemblée Générale puisse valablement délibérer.

■ **Rachat d'actions**

Opération d'achat en bourse par une société de ses propres actions, dans la limite de 10 % de son capital et après autorisation de ses actionnaires donnée en Assemblée Générale. Ces actions peuvent être ensuite conservées, cédées, transférées ou annulées, conformément à la réglementation applicable.

■ **Rendement**

Ratio correspondant au rapport entre le dividende par action et le cours de bourse de l'action.

■ **ROCE (rentabilité des capitaux employés)**

Ratio correspondant au rapport entre le résultat net hors frais financiers et après impôts, et les capitaux utilisés moyens. Il traduit la rentabilité des fonds investis par les actionnaires et de ceux prêtés par le système bancaire et financier.

■ **ROE (rentabilité des fonds propres)**

Ratio correspondant au rapport entre le résultat net et les fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les actionnaires.

■ **Résultat opérationnel courant**

Différence entre le chiffre d'affaires et les coûts liés à la fabrication des produits, à leur distribution, à leur vente et aux amortissements des investissements de l'entreprise. C'est un indicateur de la capacité de l'entreprise à dégager la marge nécessaire à son exploitation et à son développement.

■ **Résultat net**

Bénéfice ou perte de l'entreprise obtenu par addition du résultat d'exploitation, du résultat financier, de la part du résultat des sociétés mises en équivalence et du résultat des éléments exceptionnels et déduction des impôts sur les sociétés et de la part des minoritaires.

■ **Résultat net par action**

Bénéfice net consolidé divisé par le nombre de titres composant le capital.

■ **Rompu**

Quote-part de l'action ne pouvant être distribuée lors d'une opération d'attribution gratuite ou de souscription, si le nombre d'actions détenues par l'actionnaire est différent de la parité de l'opération d'attribution.

Exemple : lors d'une opération d'attribution gratuite de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes, l'actionnaire possédant 125 actions se verra attribuer 12 actions nouvelles et 5 rompus (soit l'équivalent de 1/2 action).

■ **SRD**

(Service à Règlement différé)

Service payant permettant, pour les valeurs les plus liquides, de différer le paiement des ordres ou la livraison des titres au dernier jour de bourse du mois. L'action Air Liquide est éligible au SRD.

■ **Survaleur**

Différence constatée entre le prix d'acquisition d'une entreprise et la valeur de ses capitaux propres existants à la date d'entrée dans le périmètre du Groupe, réévaluée à leur juste valeur.

■ **Valeur nominale**

Valeur initiale d'une action fixée dans les statuts de la Société. Le capital social de la Société est le produit de la valeur nominale de l'action par le nombre d'actions. La valeur nominale de l'action Air Liquide est de 11 €.



www.emtmadrid.es

Prenez le **44** à Madrid et roulez propre et silencieux dans un bus à l'hydrogène !

Utilisé dans une pile à combustible, l'hydrogène se combine avec l'oxygène de l'air pour produire de l'électricité en ne rejetant que de l'eau. Ce vecteur d'énergie est une solution alternative prometteuse.

Tout savoir sur Air Liquide

Faits marquants

Historique

Air Liquide dans le monde

L'offre du Groupe

Le Village Air Liquide

Les faits marquants du Groupe

Santé

Asie-Pacifique

Février : Lancement d'une nouvelle offre, Jumbo, dans les gaz spéciaux ultrapurs pour l'Électronique, indispensables pour fabriquer en particulier, des écrans plats.

Avril : Fourniture d'hélium liquide pour l'Université de Kobé, au Japon, pour répondre à ses besoins de recherches fondamentales dans les domaines de la supra conductivité, des nanotechnologies ou de la physique quantique.

Septembre : Renforcement des capacités de production à Taiwan pour les clients de l'industrie et de l'électronique..

Octobre : Succès sur le marché de la recherche : contrat KSTAR en Corée du Sud dans la cryogénie scientifique, pour contribuer à mieux cerner les solutions énergétiques de demain.

Novembre : Renforcement en Inde avec un nouveau contrat dans l'industrie du verre et un investissement de 20 millions de dollars.

Décembre : Inauguration de la 6^e station-service à hydrogène d'Air Liquide, pour promouvoir, à Singapour, les énergies alternatives.

Clients Industriels

Amériques

Mars : Air Liquide et Aqua Lung s'associent à une nouvelle mission scientifique : Vanikoro 2005.

Décembre : Construction d'une unité de production d'hydrogène de grande taille dédiée aux carburants propres, à Bayport au Texas.

Europe

Janvier : Partenariat hydrogène renforcé entre Air Liquide et Esso, à Port-Jérôme, en Normandie.

Janvier : Renforcement des activités soins à domicile et hygiène en Allemagne et en Autriche.

Avril : Fourniture de 6 000 m³ d'hélium au plus grand ballon captif du monde, à Disneyland Resort Paris.

Avril : Nouveau développement en Europe Centrale avec la signature d'un nouveau contrat avec le groupe Saint-Gobain en Roumanie.

Juin : Fourniture de matériel OBOGGS pour la production d'oxygène à bord de l'avion de transport européen A400M avec une offre de haute technologie au service de la sécurité des personnes.

Juin : Renouvellement du partenariat avec un des leaders de l'électronique, AMD en Allemagne.

Juillet : Conclusion d'un partenariat avec l'aciériste Severstal pour la plus grande unité de gaz de l'air existant en Russie.

Octobre : installation d'une nouvelle unité de séparation d'air pour fournir de l'oxygène au numéro un finlandais de l'acier au carbone.

Octobre : Lancement d'un nouveau médicament innovant : le xénon, en tant que médicament anesthésique, en Allemagne.

Afrique et Moyen-Orient

Février : Fourniture de 500 000 m³ d'azote pour un gazoduc sous-marin long de 500 km reliant la Lybie et la Sicile.

Juillet : Signature d'un partenariat au Qatar dans le domaine des gaz rares.

Électronique



Grande
Industrie



Autour
des gaz



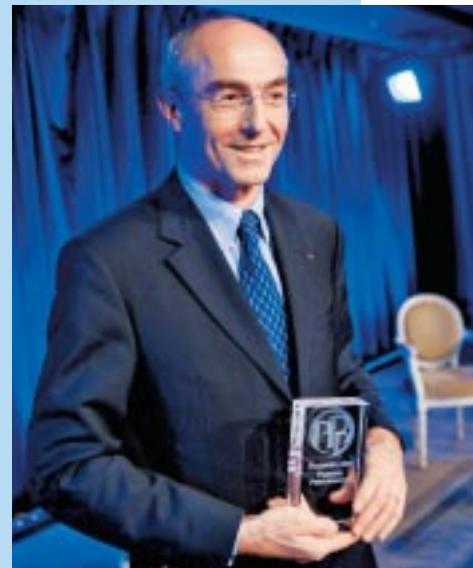
Air Liquide récompensé

■ Boursoscan : Grand prix actionnaires décerné par Boursorama pour le site Internet.

■ Agefi : Prix de "l'Indépendance du Conseil" et prix "Égalité du vote des actionnaires".

■ Prix Challenges : Air Liquide, à travers son Président Benoît Potier, a été reconnu comme l'entreprise la plus performante de l'année.

Une reconnaissance qui récompense une triple performance sur 3 ans. En premier lieu, le développement d'Air Liquide avec la croissance du chiffre d'affaires ; en second lieu, la rentabilité économique ; et enfin, le rendement* boursier de l'action qui intègre l'évolution du cours de l'action et également celle des dividendes*.



■ Air Liquide a reçu le TOP COM d'or Corporate Business 2006 pour le meilleur Rapport annuel. La clarté et la transparence des informations communiquées et l'effort de vulgarisation des métiers ont contribué à ce succès.

Georges Claude et Paul Delorme,

Historique

Depuis l'origine, Air Liquide fonde son développement sur l'innovation, l'expansion géographique, la créativité et l'initiative.

1902

L'origine

Création de la Société, née d'une invention, la liquéfaction de l'air et la production d'oxygène avec un rendement considérablement supérieur aux techniques de l'époque, et de la rencontre de 2 hommes, Georges Claude, le chercheur insatiable, et Paul Delorme, l'organisateur rigoureux et prévoyant.

1907

Développement international

- Dès son origine, Air Liquide met le cap sur l'international,
- Développement en Europe, au Japon (1907) et au Canada (1911),
- Premiers pas aux États-Unis en 1916, puis en 1986 reprise de Big Three pour entrer par la grande porte sur le continent nord-américain,
- Poursuite de l'expansion en Europe et en Asie.



1913

Les actionnaires

- Rôle essentiel des actionnaires qui ont soutenu le développement de la Société dans les premières années,
- Introduction à la Bourse de Paris le 20 février 1913,
- Naissance d'une relation forte et continue entre Air Liquide et ses actionnaires,
- Création en 1987 du Comité consultatif d'actionnaires,
- Aujourd'hui : 360 000 actionnaires, dont 138 000 au nominatif.



1930

Des gaz au service d'une multitude d'industries

Du soudage à l'environnement, en passant par la plongée, les métaux, la chimie, le spatial, l'alimentaire, l'électronique, le raffinage...



1970

Une tradition d'inventions

- Création du Centre de Recherche Claude-Delorme, dans la région parisienne,
- De nombreuses inventions pour de nouveaux procédés de production et de mise en œuvre de gaz,
- De la bouteille à la cryogénie, en passant par la cogénération, les membranes, la fabrication de gaz de plus en plus purs et de certains gaz spéciaux pour l'électronique,
- Des appareils de production de gaz de l'air qui prennent aujourd'hui une taille de géant (4 200 tonnes d'oxygène par jour).



1985

Au service de ses clients

- Des services complets pour les clients de l'Électronique dès 1985,
- Après l'oxygène et l'azote, élargissement de l'offre à l'hydrogène et à la vapeur pour des économies d'énergie et un environnement mieux protégé,
- Une structure en "régions" mise en place à partir de 1993 à travers le monde pour privilégier la proximité avec le client,
- Implantation d'équipes marchés et grands comptes internationaux.

1995

L'air de la vie

- A l'origine, simple fournisseur d'oxygène en milieu hospitalier,
- Air Liquide devient un vrai spécialiste de la Santé,
- Un service complet à l'hôpital,
- Un réseau d'équipes spécialisées dans les soins à domicile,
- Création d'une structure dédiée en 1995 : Air Liquide Santé,
- Développement dans le secteur de l'hygiène.

2002

Un siècle d'aventures

100 ans de conquêtes dans les gaz industriels et médicaux et les services associés : un anniversaire placé sous le signe de l'innovation.

2005

Nouveau siècle, nouvel élan

- Création de Japan Air Gases,
- Acquisition des activités de Messer en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis,
- Développement vers de nouveaux marchés et de nouvelles géographies,
- Aujourd'hui : 35 900 salariés répartis dans plus de 70 pays.



Air Liquide dans le monde

- Clients Industriels
- Grande Industrie
- Electronique
- Santé
- Ingénierie
- ▲ Centre de recherche

Europe Occidentale

Allemagne
Autriche
Belgique
France
Grande-Bretagne
Luxembourg
Pays-Bas
Suisse

Europe du Sud

Espagne
Grèce
Italie
Portugal

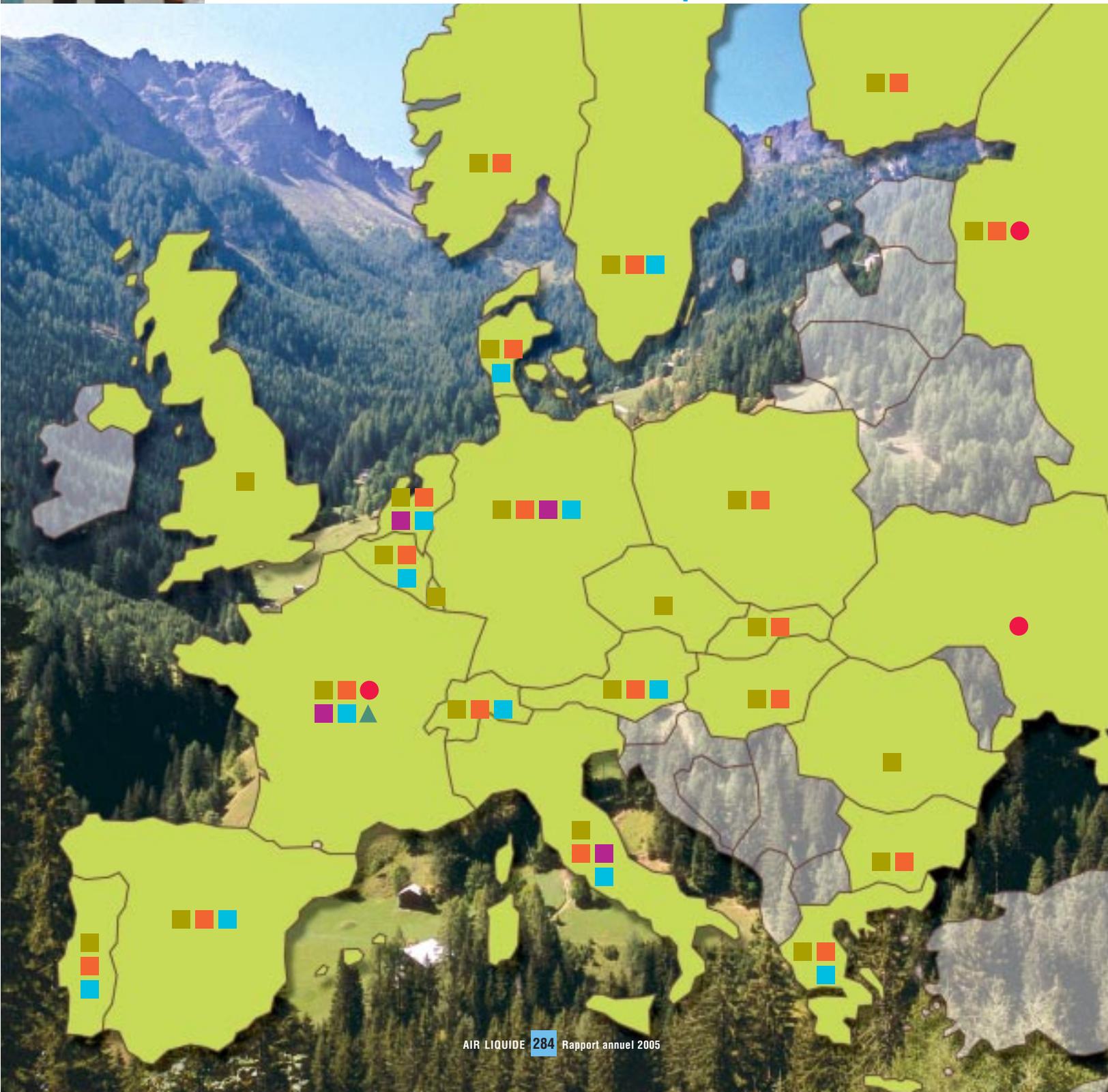
Europe du Nord

Danemark
Finlande
Norvège
Suède

Europe de l'Est

Bulgarie
Hongrie
Pologne
République tchèque
Roumanie
Russie
Slovaquie
Ukraine

Europe



Amérique du Nord

Canada
États-Unis

Amérique du Sud

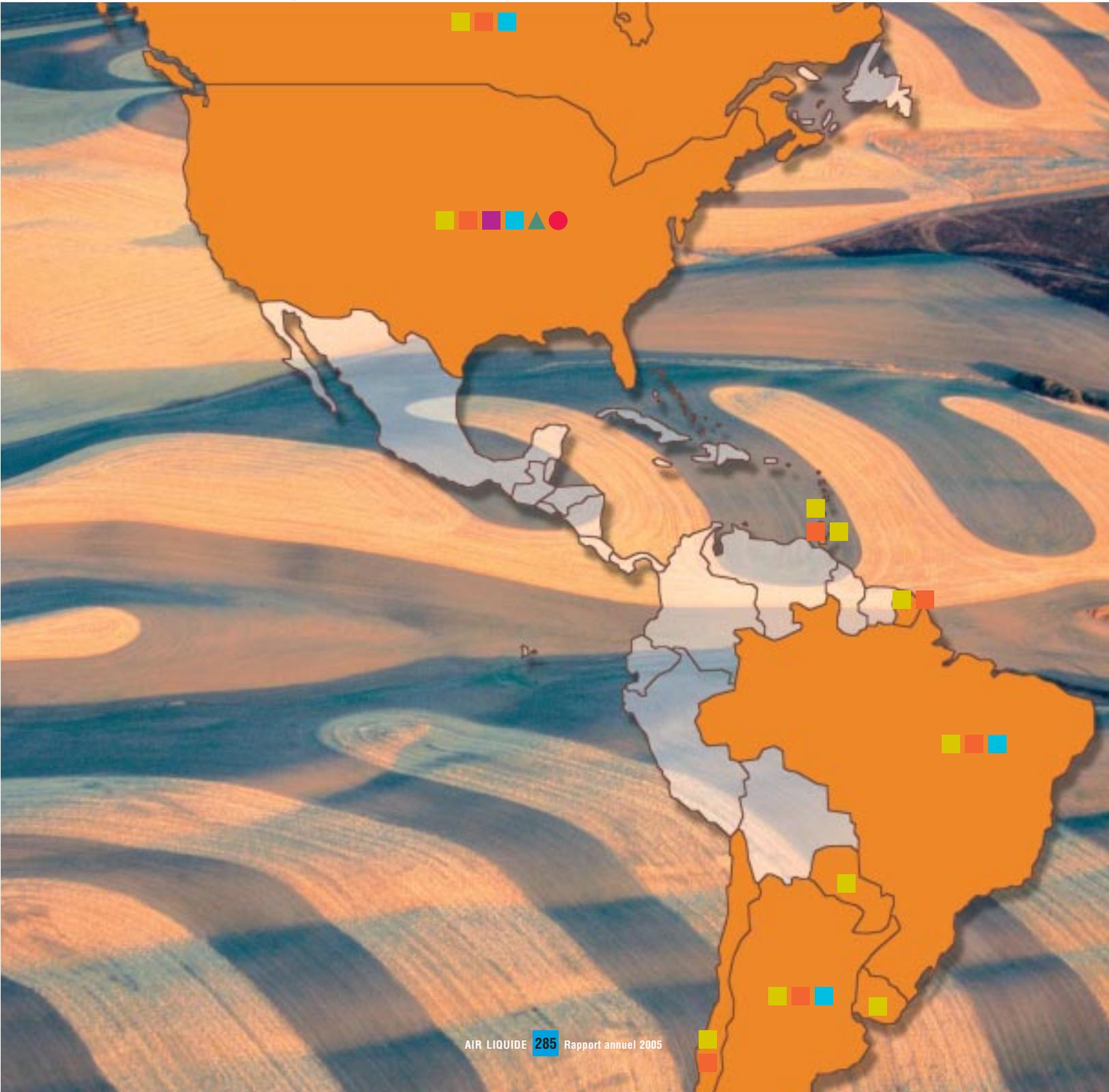
Argentine
Brésil
Chili
Guyane française
Paraguay
Uruguay

Antilles

Guadeloupe
Martinique
Trinidad et Tobago



Amériques





Air Liquide dans le monde

- Clients Industriels
- Grande Industrie
- Electronique
- Santé
- Ingénierie
- ▲ Centre de recherche

Pacifique

Australie
Nouvelle-Calédonie
Nouvelle-Zélande
Polynésie

Asie émergente

Chine
Inde

Asie du Sud-Est

Hong Kong
Indonésie
Malaisie
Philippines
Singapour
Thaïlande
Vietnam

Asie du Nord-Est

Corée du Sud
Japon
Taiwan

Asie-Pacifique



Afrique du Nord et Moyen-Orient

Algérie
Égypte
Koweït
Liban
Maroc
Oman
Qatar
Tunisie

Afrique de l'Ouest et du Centre

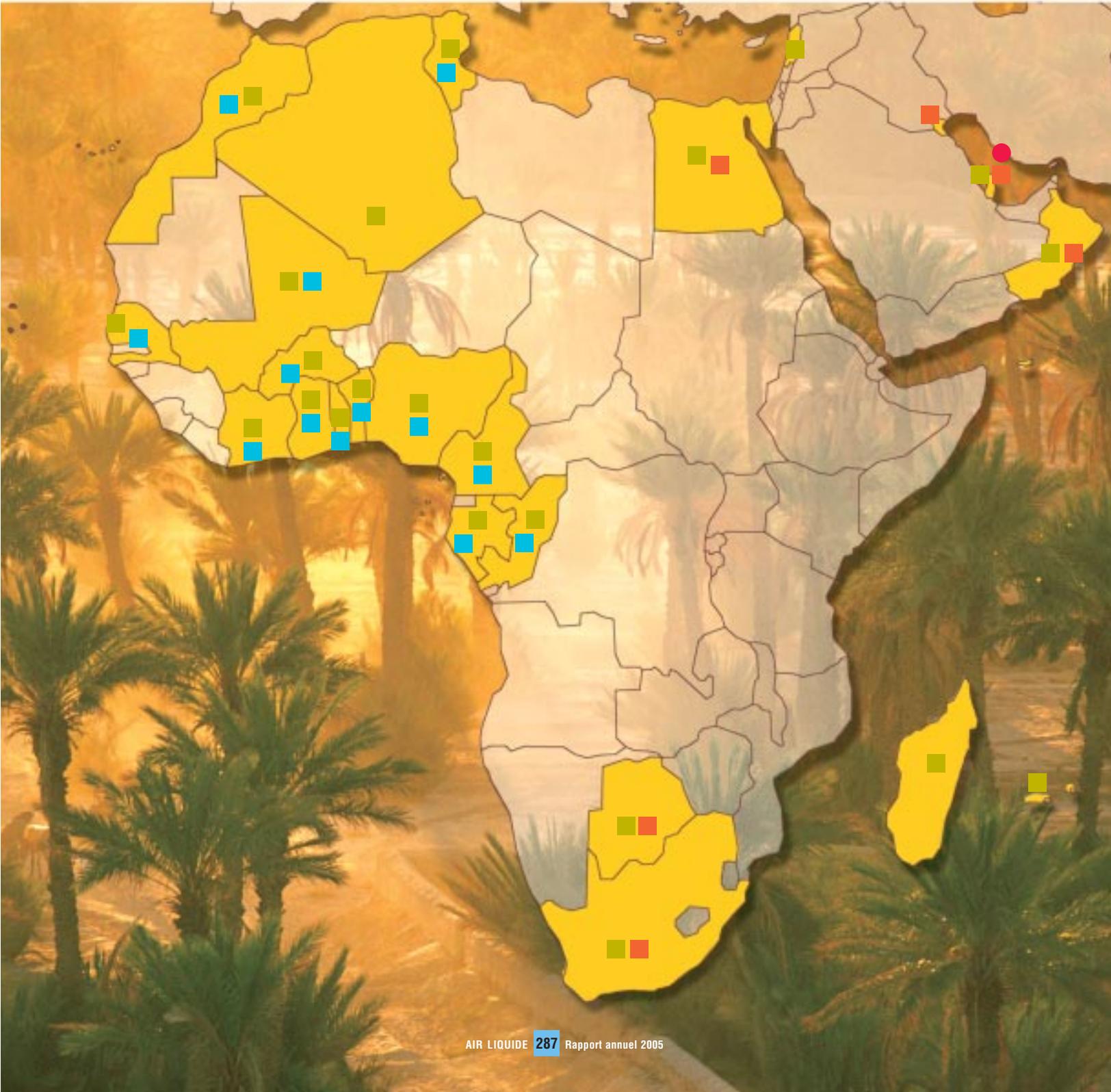
Bénin
Burkina Faso
Cameroun
Congo
Côte d'Ivoire
Gabon - Ghana
Mali - Nigeria
Sénégal
Togo

Afrique du Sud et Afrique de l'Est

Afrique du Sud
Botswana
Madagascar
La Réunion



Afrique et Moyen-Orient



L'offre du Groupe

Les gaz industriels
et médicaux sont présents
dans votre vie quotidienne :
découvrez le Village Air Liquide⁽¹⁾



Clients Industriels

Mission : servir un tissu extrêmement riche et diversifié de clients, de l'artisan au laboratoire de recherche, de l'usine agroalimentaire à l'équipementier automobile...

■ Des gaz au cœur des procédés

- Fabrication métallique : coupage, brasage, soudage,
- Traitement des métaux : transformation, traitement thermique,
- Conservation des aliments frais, surgélation,
- Analyses, mesures et travaux de laboratoire,
- Élaboration de médicaments et chimie fine,

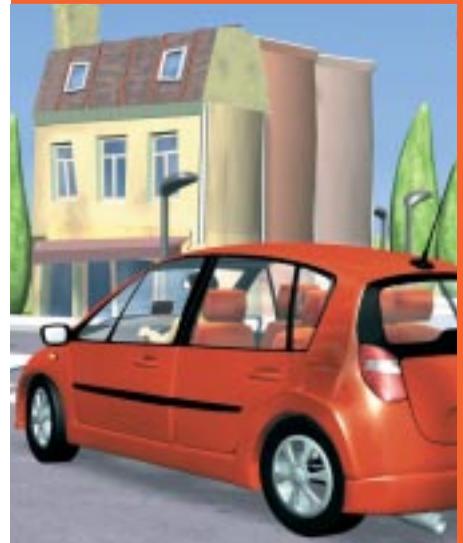
- Assemblage de composants électroniques,
- Fabrication du verre et des émaux,
- Blanchiment de la pâte à papier...

■ On-site et télégestion

- Unités de production sur le site du client : plus de souplesse, moins de transports d'où une réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO₂,
- Systèmes de pilotage des installations à distance (Teleflo) assurant un suivi 24h/24.

■ Nouveaux services

- Traçabilité : à base de puces électroniques ou de codes-barres,
- Analyse de produits solides, liquides ou gazeux, en particulier dans le domaine de l'environnement,
- Métrologie : vérification et étalonnage des appareils de mesure industriels.



Grande Industrie

Mission : proposer aux grands industriels mondiaux des solutions gaz et énergie pour améliorer l'efficacité de leurs procédés et les aider à mieux respecter l'environnement.

■ Raffinage et gaz naturel

- Une utilisation accrue d'hydrogène par les raffineries pour désulfurer les carburants. L'hydrogène sert aussi au "craquage" des hydrocarbures lourds,
- L'oxygène permet de stimuler certaines unités ou de gazéifier les résidus pétroliers. Il est également nécessaire à la transformation du gaz naturel en carburants ou en méthanol.

■ Chimie

L'industrie chimique consomme de grandes quantités de gaz de l'air, d'hydrogène et de monoxyde de carbone, ce dernier servant à fabriquer des polyuréthanes et polycarbonates utilisés dans la vie quotidienne.

■ Métaux

- Amélioration de la productivité et de la performance énergétique des aciéries par l'utilisation d'oxygène, tout en réduisant les émissions dans l'atmosphère,
- Transport du charbon pulvérisé avec de l'azote pour l'alimentation des hauts-fourneaux,
- Fabrication d'acier inoxydable avec notamment de l'argon.

(1) Rendez-vous en page 3 de couverture.



Santé

Mission : accompagner les patients à l'hôpital et à leur domicile en leur offrant toute une gamme de prestations, d'appareils et de services.

Services à l'hôpital

- Services liés à la mise à disposition et à la distribution des gaz au sein de l'hôpital,
- Nouvelles prestations : stérilisation des instruments médicaux, cryoconservation de tissus biologiques...

Gaz médicaments

Les gaz médicaux (protoxyde d'azote, oxygène) sont des médicaments. Développement de nouvelles applications thérapeutiques des gaz : hypertension artérielle, traitement de la douleur...

Soins à domicile

Traitements de l'insuffisance respiratoire, de l'apnée du sommeil et du diabète : fourniture d'oxygène et de matériels adaptés, suivi permanent des patients, service d'appel d'urgence.

Hygiène

Large gamme de produits et services de désinfection pour lutter contre les infections nosocomiales.

Équipements

- Systèmes de distribution de gaz,
- Matériels d'anesthésie et de réanimation.



Électronique

Mission : fournir des fluides ultrapurs pour l'industrie des semi-conducteurs, utilisatrice de technologies toujours plus pointues.

Fluides ultrapurs

Gaz vecteurs (azote, oxygène, hydrogène, argon, hélium...), gaz spéciaux (silane...), liquides chimiques : les fluides utilisés dans les fabs sont ultrapurs. De nouvelles molécules sont sans cesse en développement.

Gestion des fluides

Les équipes installées chez les clients prennent en charge la gestion complète des fluides d'un site.

Équipements

Conception, fabrication et installation des équipements de distribution des fluides.

Équipements et produits de soudage et coupage

- Gamme complète de matériels (postes de soudage, machines de coupage des métaux) et de produits consommables,
- Solutions d'automatisation et de robotisation.

Ingénierie et construction

- Conception et construction des unités de production de gaz industriels du Groupe et de clients tiers,
- Développement de nouvelles technologies de production,
- Équipements cryogéniques de pointe, notamment dans les très basses températures.

Spatial et aéronautique

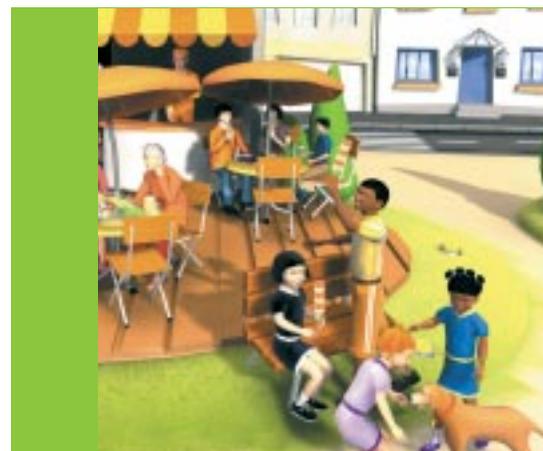
- Ariane 5 : fabrication des réservoirs cryotechniques, fourniture des gaz et services associés à Kourou en Guyane française,
- Équipements pour les satellites,
- Systèmes embarqués de production de gaz pour l'aéronautique.

Chimie de spécialités

Produits tensioactifs, notamment pour la pharmacie et la cosmétique.

Plongée

Équipements et produits pour la plongée professionnelle et sportive.



Autour des gaz

Mission : développer, à partir du métier des gaz, des compétences dans des domaines complémentaires.



Direction de la communication

Dominique Maire
Directeur de la communication
Tél.: + 33 (0)1 40 62 53 56
dominique.maire@airliquide.com

Caroline Morand
Communication actionnaires
Tél.: + 33 (0)1 40 62 55 41
caroline.morand@airliquide.com

Relations avec les investisseurs

Anthony McCord
Directeur des Relations investisseurs
Tél.: + 33 (0)1 40 62 55 19
anthony.mccord@airliquide.com

Service actionnaires

Philippe de Saint-Ours
Directeur du Service actionnaires
Tél.: + 33 (0)1 40 62 53 09
philippe.desaint-ours@airliquide.com



Conception et réalisation

Air Liquide, Direction de la communication
Phénix Communication - +33 (0)1 49 64 64 64
www.phenixcommunication.com

Rédaction : Françoise Lafragette

Air Liquide remercie tous ses collaborateurs qui ont collecté ces clichés ou ont participé aux prises de vue.

Crédit photos : Air Liquide, C. Dupont, Gamma, M. Mezarovitz, A. Picard, P.Stroppa, Rapho, X. Renauld,
ESA/ARIANESPACE - Service Optique CSG, X.

Getty (B. Hustace, R. Van Butsele, A. Wolf, N. Wier, J. Veer, T. Barwick, M. Barraud, C. Sanders,
T. Hopewell, R. Casagrande, M. Mok, R. McVay)

Illustrations : F. Mathé, Publicis Consultants Paris

Découvrez le Village Air Liquide



Nos produits et services sont invisibles, cependant ils sont partout dans votre vie quotidienne.

Pour mieux les découvrir, insérez ce CD-ROM dans votre ordinateur, et promenez-vous dans notre Village.

Faites-un tour dans la cuisine et ouvrez le frigo... Installez-vous dans le salon... Prenez la voiture... Allez faire vos courses, arrêtez-vous à la station-service, prenez un verre dans le parc... Aïe, vous devez aller à l'hôpital ? Eh bien, nous sommes présents ici aussi.

Alors, bonne découverte et que ce parcours dans le Village stimule votre curiosité et vous donne envie de mieux nous connaître...



Information sur la vie de vos actions et les actions au nominatif



E-mail : actionnaires@airliquide.com
www.airliquide.com

Air Liquide
Services actionnaires
75, Quai d'Orsay
75321 Paris Cedex 07

L'Air Liquide S.A.
Société anonyme à Directoire et
Conseil de Surveillance pour l'étude
et l'exploitation des procédés
Georges CLAUDE au capital de
1 199 523 897 euros

Siège social :
75, Quai d'Orsay
75321 Paris Cedex 07
Tel : + 33 (0)1 40 62 55 55
RCS Paris 552 096 281